

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/335
Appendice III/Vol.II
17 septembre 1982
FRANCAIS

RAPPORT DU COMITE DU DESARMEMENT

APPENDICE III

VOLUME II

Index des déclarations par pays et par sujet et comptes rendus
in extenso du Comité du désarmement en 1982

GE.82-66741

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA CENT CINQUANTIÈME SÉANCE
tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 2 février 1982, à 10 h 30 et à 15 heures

Président : M. Mohammad Jafar MAHALLATI (Iran)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u>	:	M. A. SALAH-BEY M. M. MATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u>	:	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W.E. von der HAGEN M. W. ROHR
<u>Argentine</u>	:	M. V. BEAUGE Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie</u>	:	M. D.M. SADLEIR M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u>	:	M. A. ONKELINX M. J.M. NOIRFALISSE Mlle R. de CLERCQ
<u>Birmanie</u>	:	U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN
<u>Brésil</u>	:	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u>	:	M. K. TELLALOV M. I. SOTIROV M. K. PRAMOV M. P. POPTCHEV
<u>Canada</u>	:	M. G. SKINNER
<u>Chine</u>	:	M. T. JIN M. Y. MINGLIANG M. F. ZHENYAO M. H. XIAODI
<u>Cuba</u>	:	M. L. SOLA VILA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u>	:	M. EL S.A.R. EL REEDY M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY Mlle W. BASSIM

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u>	:	M. L.G. FIELDS M. M. BUSBY Mlle K. CRITTENBERGER M. J. LEONARD M. J. MISKEL M. R.F. SCOTT Mlle L.M. SHEA M. J. GUNDERSEN
<u>Ethiopie</u>	:	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u>	:	M. F. de La GORCE M. J. de BEAUSSE M. B. d'ABOVILLE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u>	:	M. I. KOMIVES M. F. GAJDA M. C. GYORFFY
<u>Inde</u>	:	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u>	:	M. N. SUTRESNA M. E. SOEPRAPTO M. HARYOMATARAM
<u>Iran</u>	:	M. M.J. MAHALLATI M. M. NOSRATI M. S. MOHAMMADI
<u>Italie</u>	:	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u>	:	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. T. ARAI
<u>Kenya</u>	:	M. J. MURIU
<u>Maroc</u>	:	M. M. HALFAOUI
<u>Mexique</u>	:	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u>	:	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Nigéria</u>	:	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u>	:	M. M. AHMAD M. M. AKRAM M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u>	:	M. R.H. FEIN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u>	:	M. F. VALDIVIESO M. J. BENAVIDES
<u>Pologne</u>	:	M. B. SUJKA M. G. RUSSIN M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u>	:	M. G. HERDER M. H. THIBLICHE
<u>Roumanie</u>	:	M. M. MALITA M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u>	:	M. D. SUMMERHAYES M. L.J. MIDDLETON Mme J.I. LINK Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u>	:	M. T. JAYAKODDY
<u>Suède</u>	:	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTEINIUS M. H. BERGLUND M. G. ANDERSSON M. S. THEOLLIN M. J. PRAWITZ
<u>Tchécoslovaquie</u>	:	M. J. STRUCKA M. E. ZAPOTOCKY M. A. CIMA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. Y.K. NAZARKINE M. L.A. NAOUTOV M. V.M. GANJA M. V.V. LOCHTCHININE M. Y.V. KOSTENKO M. B.T. SOURIKOV M. M.M. IPPOLITOV M. S.B. BATSANOV M. G.V. BERDENNIKOV M. V.A. EVDOKOUCHINE M. V.A. KROKHA
<u>Venezuela</u> :	M. R.R. NAVARRO M. O.A. AGUIAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaire</u> :	Mme C. ESAKI EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire-adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Je déclare ouverte la session de 1982 du Comité du désarmement et sa cent cinquantième séance.

L'ordre alphabétique anglais a amené la République islamique d'Iran à occuper la présidence du Comité durant le mois de février, et ce privilège m'est échu en tant que représentant de ce pays. Avec l'aide de Dieu, je ferai de mon mieux pour remplir les devoirs et assumer les responsabilités du Président, conformément à notre règlement intérieur et avec l'assistance de notre distingué secrétaire, l'Ambassadeur Jaipal, dont les conseils ont été des plus précieux. Il va sans dire que je cherche la coopération de tous les membres, car je suis tout à fait nouveau dans cette tâche. Mais j'espère que la sincérité morale et spirituelle dont notre Révolution islamique m'a armé pourra couvrir toute lacune de mon expérience officielle en tant que diplomate, car je crois que la cause du désarmement a besoin de fortes doses de préoccupation morale quant à l'avenir de l'humanité si celle-ci doit survivre.

Pour commencer, je voudrais remercier l'Ambassadeur Anwar Sani, d'Indonésie, de sa remarquable contribution aux travaux du Comité pendant sa présidence. Son habileté et son expérience diplomatique ont guidé le Comité au travers de débats difficiles et nous ont été, à tous, particulièrement utiles durant les préparatifs qui ont conduit à la présente session.

En ma qualité de Président du Comité, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants qui se joignent à nous pour la première fois en tant que chefs de leurs délégations respectives. Je me permettrai aussi de me féliciter de la présence, une fois de plus parmi nous, de Mme Inga Thorsson, chef de la délégation suédoise, qui prendra aujourd'hui la parole devant le Comité.

Je désire aussi relever parmi nous la présence du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité des Nations Unies, M. Oustinov, ainsi que celle du sous-secrétaire général du Centre pour le désarmement, M. Martenson.

Nous commençons nos travaux de cette année à une époque où les vents paraissent être contraires au navire du désarmement et où l'équipage devra donc travailler avec une énergie accrue pour garder le navire sur le bon cap et l'empêcher de dériver sur les courants de la course aux armements. Les armes diaboliques de destruction massive que des hommes immoraux et à l'esprit mauvais ont inventées devraient nous obliger à nous arrêter et à songer à la façon dont nous pouvons, collectivement, empêcher une catastrophe mondiale. En effet, nous ne saurions vivre en tant qu'êtres humains rationnels sous l'ombre grandissante d'un holocauste nucléaire.

Je viens d'une région dans laquelle mon pays se défend contre une agression non provoquée et persistante. Nous avons une expérience personnelle des terribles ravages de la guerre et des sacrifices héroïques accomplis par la fine fleur de notre jeunesse révolutionnaire. Nos souffrances ont doublé notre foi en la noble cause du désarmement, de même que l'échec total des objectifs politiques et stratégiques de l'agression perpétrée contre nous a prouvé la totale futilité de la guerre. Nous considérons donc qu'il est de notre devoir de lutter pour la création d'un mécanisme international qui pourrait être mobilisé contre les potentialités destructives de la

(Le Président)

course aux armements. Le genre humain n'a pas été créé pour qu'il puisse se détruire lui-même. L'humanité est appelée à une plus haute destinée, mais celle-ci ne pourra se réaliser, que si tous les Etats nationaux, et en particulier ceux qui ont la plus grande capacité de mener une guerre, renoncent à la guerre et à ses instruments. Cela exige certainement que l'homme redécouvre les origines de l'essence de sa "raison d'être".

Il ne s'agit plus en l'occurrence d'un rêve de philosophes; c'est devenu l'impératif politique pour la survie de l'homme. J'espère que, dans nos pensées et nos actes, nous serons guidés par les préoccupations et les intérêts de l'humanité, et par la foi en le désarmement.

Je donne maintenant la parole au Représentant personnel du Secrétaire général et secrétaire du Comité, M. l'Ambassadeur Rikhi Jaipal, qui donnera lecture du message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

M. JAIPAL (Représentant personnel du Secrétaire général et Secrétaire du Comité du désarmement) (traduit de l'anglais) : Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Comité du désarmement adresse le message suivant, dont je vais donner lecture :

"C'est avec une profonde inquiétude et un sentiment aigu de mes responsabilités que je saisis cette première occasion pour adresser un message au Comité du désarmement. Comme je n'ai pris que récemment mes fonctions, je veux en profiter pour vous assurer de mon dévouement sincère et résolu à la cause du désarmement et vous promettre que j'appuierai personnellement et vigoureusement vos entreprises. Il y a 50 ans aujourd'hui, la Société des Nations réunissait ici, à Genève, la première conférence internationale sur le désarmement. Deux idées fondamentales furent énoncées dès l'ouverture de cette conférence : premièrement, la paix armée n'est pas une garantie contre la guerre, et deuxièmement, la course aux armement étant elle-même une source de craintes et de suspicions mutuelles, paralyse la volonté de paix.

Alors que le Comité commence aujourd'hui sa session de 1982, dans le contexte d'une préoccupation générale de l'opinion publique devant les dangers mortels de la course aux armements, ces deux idées restent aussi pertinentes qu'elles l'étaient il y a un demi-siècle, mais le danger que court l'humanité a augmenté dans des proportions immenses. La course aux armements a accumulé des armes d'un pouvoir de destruction incroyable, et l'existence des armes nucléaires a donné une urgence particulière aux efforts de désarmement.

Il faut dire, car c'est la simple vérité, que le niveau actuel des arsenaux n'a plus aucun rapport avec les besoins rationnels de légitime défense. Ces arsenaux sont maintenant si gigantesques que s'ils devaient un jour être utilisés, ils menaceraient l'avenir de l'espèce humaine. Il est vrai aussi que l'accumulation sans cesse croissante d'armements cause une fuite énorme de ressources désespérément nécessaires pour réduire la pauvreté qui accable la plus grande partie de la population mondiale. L'ordre de grandeur des sommes qu'il faudrait pour satisfaire les besoins essentiels de la race humaine tout entière pendant un an est, selon les estimations, inférieur à ce que coûte la course aux armements pendant un mois.

Au coeur du problème de la prévention de la guerre, on trouve la question du désarmement, qui résiste obstinément aux efforts de divers organes, y compris du Comité du désarmement. Un climat international favorable est, bien sûr,

M. Jaipal, Représentant personnel du Secrétaire général et
Secrétaire du Comité du désarmement)

hautement désirable pour le succès des négociations sur le désarmement. L'établissement d'une confiance mutuelle, la correction d'idées fausses concernant la capacité militaire et les intentions de l'autre, le règlement pacifique des différends, l'adoption de mesures de vérification, la promotion de la sécurité mutuelle par le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des autres Etats - et même la réduction des disparités économiques entre le Nord et le Sud - tout cela est aussi important que les aspects techniques du désarmement.

Le monde ne peut se permettre d'attendre l'éclosion de conditions idéales pour prendre des mesures de désarmement. Le désarmement ne peut se réaliser par l'affrontement et la condamnation. Le bénéfice à court terme que procure un avantage militaire est invariablement neutralisé par les méfaits à long terme de la course aux armements qu'il provoque. Nous devrions reconnaître avant qu'il ne soit trop tard que l'aspect le plus fondamental de tous les peuples et de toutes les nations est l'humanité qu'ils partagent, et par conséquent, la responsabilité qu'ils partagent aussi de préserver le monde de la guerre.

Cette session du Comité du désarmement a lieu à un moment où les relations internationales sont mises à rude épreuve. L'entente entre l'Est et l'Ouest édifiée avec tant de peine pendant dix ans, et si cruciale pour une paix stable, s'est érodée. Nous avons été l'an passé les témoins d'une accélération majeure de l'augmentation des dépenses militaires dans le monde.

Dans l'état actuel des affaires internationales, il est absolument indispensable de faire des progrès crédibles et substantiels vers la limitation des armements et le désarmement. L'Organisation des Nations Unies se prépare à insuffler une nouvelle vie aux efforts de désarmement et à rétablir le dynamisme du progrès dans ce domaine lors de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit s'ouvrir bientôt. Il ne fait pas de doute qu'un tel effort est d'une nécessité vitale si nous voulons arrêter la course aux armements et enrayer la glissade vers l'affrontement. La session extraordinaire sera suivie de près par un public mondial grandissant qui s'alarme de plus en plus devant les risques d'holocauste nucléaire. Dans cette entreprise, le Comité du désarmement a un rôle crucial. Le programme global de désarmement qu'il s'occupe à formuler suscite partout l'intérêt. L'importance d'un tel programme pour déclencher un processus planifié et progressif de désarmement par étapes fait que sa présentation donnerait à l'Assemblée générale, lors de sa session extraordinaire, une base solide et encourageante pour ses efforts.

Une autre question importante est celle de la conclusion, attendu depuis longtemps, d'un traité d'interdiction complète des essais. La conclusion d'un tel traité donnerait une forte impulsion à de nouveaux progrès vers la limitation et, ultérieurement, l'élimination des armements nucléaires. Elle serait aussi grandement de nature à renforcer le régime de non-prolifération.

Des efforts renouvelés et soutenus de la part du Comité du désarmement, et en particulier des puissances nucléaires, pour faire des progrès sur le fond de la question complexe du désarmement nucléaire sont aussi de la plus haute importance. Il est clair que certains Etats ont là une plus grande part de responsabilité que d'autres, et j'espère que des propositions et suggestions pratiques seront faites en réponse à la résolution adoptée récemment par l'Assemblée générale sur la prévention de la guerre nucléaire.

(M. Jaipal, Représentant personnel du Secrétaire général et Secrétaire du Comité du désarmement)

Tandis que l'atmosphère internationale reste pour le moment assombrie, la reprise des négociations bilatérales entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur les missiles de portée intermédiaire représente un pas en avant. J'espère que les négociations reprendront bientôt aussi sur la réduction des armements stratégiques. Des progrès sur ces questions sont d'une importance vitale pour la communauté mondiale tout entière. Ils auraient aussi un effet favorable sur les travaux du Comité du désarmement et contribueraient grandement au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Je souhaite au Comité tout le succès possible dans sa tâche."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. l'Ambassadeur Jaipal et lui demanderai de bien vouloir transmettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nos remerciements pour son important message.

A cet égard, je me permettrai aussi d'appeler l'attention des délégations sur le document CD/251, intitulé "Lettre datée du 1er février 1982, adressée au Président du Comité du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les résolutions relatives au désarmement adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session".

C'est avec un profond regret que j'annonce le décès de Son Excellence M. l'Ambassadeur Vittorio Cordero di Montezemolo, survenu le lundi 1er février.

Depuis juillet 1979, M. l'Ambassadeur Montezemolo était le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Office européen des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Il a été le Représentant permanent de l'Italie au Comité du désarmement jusqu'à sa session de 1981. En mon nom et en celui des membres du Comité, je désire exprimer mes sincères condoléances à la délégation italienne.

Sur ma liste d'orateurs pour la séance d'aujourd'hui figurent les représentants du Mexique, des Pays-Bas, de la Suède, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Belgique, de la Tchécoslovaquie et de la France.

Je donne à présent la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant du Mexique, M. l'Ambassadeur García Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je vous remercie, Monsieur le Président. C'est la seconde fois dans l'histoire du Comité du désarmement qu'il appartient à un pays membre du Groupe dit des 21, dont mon pays fait partie, en l'occurrence l'Iran, de présider la séance d'ouverture de la session annuelle de cet organe unique de négociation multilatérale sur le désarmement. Qu'il me soit donc permis, Monsieur le Président, de vous présenter les sincères félicitations de ma délégation et de vous offrir notre pleine collaboration dans l'accomplissement de vos importantes fonctions. Je voudrais également souligner une fois de plus combien nous avons apprécié la distinction et l'efficacité avec lesquelles votre prédécesseur immédiat, le distingué représentant de l'Indonésie, M. l'Ambassadeur Sani, a su diriger les travaux du Comité pendant le dernier mois de sa session de 1981. Ma délégation s'associe aux souhaits cordiaux de bienvenue que vous avez formulés au début de notre séance, ainsi qu'aux condoléances que vous venez d'exprimer à l'occasion du décès de l'Ambassadeur Montezemolo.

(M. García Robles, Mexique)

Puisque la tradition veut, Monsieur le Président, que ce soit la délégation mexicaine qui ait l'honneur d'ouvrir le débat général au Comité du désarmement, je voudrais commencer par mentionner une des résolutions de la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies : la résolution 36/83, que l'Assemblée a adoptée par 138 voix contre zéro au mois de décembre dernier. Dans cette résolution, cet organe - le plus représentatif de la communauté internationale - après avoir rappelé avec satisfaction que le Royaume-Uni et les Pays-Bas sont devenus parties, en 1969 et 1971 respectivement, au Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, généralement connu sous le nom de "Traité de Tlatelolco", note également avec satisfaction que les Etats-Unis sont devenus parties au Protocole le 23 novembre 1981, date à laquelle ils ont déposé leur instrument de ratification; la seule ratification pendante est ainsi celle de la France, puisque ledit Protocole n'est ouvert qu'aux quatre Etats qui sont "internationalement responsables" de territoires situés dans les limites de la zone géographique établie par le Traité.

Le choix que j'ai fait de cette résolution est motivé par deux raisons : la première, aisément compréhensible à mon avis, tient à ce que le Gouvernement du Mexique a, comme on le sait, l'honneur d'être le dépositaire du Traité de Tlatelolco, par lequel a été créée la seule zone exempte d'armes nucléaires couvrant des territoires à forte densité de population qu'il a été possible d'établir jusqu'à présent; la seconde est que cette mesure, si modeste qu'elle soit, est la seule mesure concrète de désarmement qui ait été réalisée depuis que le Comité a terminé sa session de 1981, le vendredi 21 août.

Parmi les autres résolutions très nombreuses que l'Assemblée a adoptées sur le désarmement sur la base des projets qui lui ont été transmis par la Première Commission, la priorité doit sans nul doute revenir à la résolution 36/97 I, consacrée aux "négociations sur la limitation des armes stratégiques", à propos de laquelle il me semble opportun de rappeler, d'une part, qu'elle a été adoptée par consensus et, d'autre part, que dans le préambule de cette résolution:

1) l'Assemblée réaffirme à nouveau sa résolution 33/91 C du 16 décembre 1978, dans laquelle elle a, notamment :

"a) Exprimé à nouveau sa satisfaction des déclarations solennelles faites en 1977 par les chefs d'Etat des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, par lesquelles ils ont dit être prêts à s'efforcer de parvenir à des accords qui permettraient de commencer de réduire progressivement les stocks existants d'armes nucléaires et de s'acheminer vers leur destruction complète et totale afin de libérer vraiment le monde de l'arme nucléaire,

b) Rappelé que l'une des mesures de désarmement hautement prioritaires figurant dans le Programme d'action énoncé à la section III du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale était la conclusion de l'accord bilatéral connu sous le nom de SALT II, qui devait être suivi rapidement par de nouvelles négociations entre les deux parties sur la limitation des armes stratégiques, conduisant à d'importantes réductions concertées et à des limitations qualitatives des armes stratégiques,

c) Souligné que, dans le Programme d'action, il a été établi que, s'agissant d'atteindre les objectifs du désarmement nucléaire, tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possédaient les arsenaux nucléaires les plus importants, avaient une responsabilité spéciale à cet égard."

(M. García Robles, Mexique)

2) la résolution 36/97 I, adoptée en décembre dernier, ne se contente pas de réaffirmer ce dont je viens de donner lecture, si important que ce soit. Elle va plus loin. Elle réaffirme également que :

"comme elle l'a indiqué dans sa résolution 34/87 F du 11 décembre 1979, elle partage la conviction que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont exprimée dans la Déclaration commune sur les principes et les grandes orientations des négociations subséquentes sur la limitation des armes stratégiques, à l'effet que la conclusion à bref délai d'un accord sur une nouvelle limitation et une nouvelle réduction des armes stratégiques contribuerait à renforcer la paix et la sécurité internationales et à réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire."

3) Mais la résolution de décembre dernier a encore une portée plus étendue. Elle rappelle que :

"lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement elle a proclamé que les arsenaux existants d'armes nucléaires étaient à eux seuls plus que suffisants pour détruire toute vie sur la Terre, que la multiplication des armements, en particulier des armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblissait et que l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements faisaient peser une menace sur la survie même de l'humanité, raisons pour lesquelles l'Assemblée générale a déclaré que les peuples du monde entier avaient un intérêt vital dans le domaine du désarmement."

Dans le dispositif de cette résolution - celle de décembre dernier qui, je tiens à le souligner, une fois de plus, a été adoptée par consensus, ce qui implique le plein assentiment des deux superpuissances nucléaires, l'Assemblée, entre autres choses :

"1) Demande instamment que le processus engagé par le Traité SALT I et par la signature du Traité SALT II se poursuive et soit renforcé;

2) Demande instamment aux Etats-Unis d'Amérique et à l'Union des Républiques socialistes soviétiques ... de poursuivre les négociations, conformément au principe de l'égalité et de la sécurité égale, en tenant compte de la réalisation d'un accord prévoyant des réductions substantielles et des limitations qualitatives sensibles des armes stratégiques;

3) Se félicite de l'ouverture de négociations sur les armes nucléaires à Genève, le 30 novembre 1981, entre les représentants des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, conformément au communiqué commun publié le 23 septembre 1981 par le Secrétaire d'Etat, M. Haig, et le Ministre des affaires étrangères, M. Gromyko, et est convaincue que ces négociations faciliteront le renforcement de la stabilité et de la sécurité internationale;

4) Invite les [deux] gouvernements à tenir l'Assemblée générale dûment informée des résultats de leurs négociations, conformément aux dispositions des paragraphes 27 et 114 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

5) Souligne que les deux parties doivent avoir constamment présent à l'esprit le fait que non seulement leurs intérêts nationaux mais aussi les intérêts vitaux de tous les peuples du monde sont en jeu dans cette question".

(M. García Robles, Mexique)

Nous devons avouer que nous avons été profondément déçus de voir que malgré les modifications importantes que la délégation mexicaine et les deux autres Etats coauteurs sont convenus d'apporter au projet de résolution initial soumis à la Première Commission de l'Assemblée sous la cote A/C.1/36/L.42 en vue de le rendre acceptable aux Etats-Unis et à l'Union soviétique et de faire en sorte qu'il soit adopté par consensus, certaines délégations soutiennent qu'il faudrait "subordonner", "lier" ou "coupler" - suivant la traduction que l'on donne du terme anglais "linkage" ou "linking" - à d'autres événements de la vie internationale les négociations sur les armes nucléaires de portée intermédiaire qui sont en cours dans cette ville, ainsi que les négociations sur les armes nucléaires stratégiques (que l'on continue de désigner sous le sigle SALT ou qu'elles soient rebaptisées START), qui, compte tenu des dispositions de la résolution que je viens de citer, devraient être déjà reprises ou sur le point de l'être.

Rien ne saurait être plus décourageant qu'une telle attitude. Il faut avouer que sur le plan international, la conduite des superpuissances nucléaires, qu'il s'agisse de l'une, de l'autre ou des deux ensemble, laisse souvent beaucoup à désirer. Dès lors, il est évident que l'acceptation de la thèse du "couplage" que je viens d'évoquer signifierait que des négociations sérieuses sur le désarmement ne pourraient jamais ou presque jamais avoir lieu. Une telle éventualité ne peut se justifier si l'on admet que, comme l'a réaffirmé avec force la dernière résolution de l'Assemblée adoptée par consensus il y a moins de deux mois, "les deux parties doivent avoir constamment présent à l'esprit le fait que non seulement leurs intérêts nationaux, mais aussi les intérêts vitaux de tous les peuples du monde sont en jeu dans cette question". L'incompatibilité de cette thèse avec une politique de paix et de coopération internationales conforme à la Charte des Nations Unies est encore plus apparente si l'on se rappelle la déclaration solennelle faite en 1978 dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement :

"La course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire, va à l'encontre des efforts réalisés en vue d'assurer un plus grand relâchement des tensions internationales, d'établir des relations internationales fondées sur la coexistence pacifique et la confiance entre tous les Etats et de donner plus d'ampleur à la coopération et à l'entente internationales. Elle entrave la réalisation des buts de la Charte des Nations Unies et est incompatible avec les principes qui y sont énoncés, en particulier ceux qui concernent le respect de la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, le règlement pacifique des différends et la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats."

Les considérations précédentes nous incitent à espérer que les deux superpuissances nucléaires, dans le rapport qu'elles ne manqueront pas de soumettre, conformément aux dispositions des paragraphes 27 et 114 du Document final, à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée, dont les travaux débiteront le 7 juin prochain, pourront annoncer des nouvelles positives, non seulement au sujet des armes nucléaires de portée intermédiaire, mais aussi en ce qui concerne les armes nucléaires stratégiques.

Une autre question portant également sur un aspect du désarmement nucléaire qui figurait à l'ordre du jour de la dernière session de l'Assemblée générale et qui en est venue à occuper à juste titre la première place dans l'ordre du jour du Comité du désarmement - comme elle le fera certainement cette année encore - est celle de la cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires, au sujet de laquelle je vais maintenant présenter quelques observations.

(M. García Robles, Mexique)

A sa trente-sixième session, comme elle l'avait fait à la session précédente, l'Assemblée a adopté deux résolutions sur cette question : les résolutions 36/84 et 36/85.

Dans la seconde de ces résolutions, elle prie le Comité du désarmement, avec une certaine discrétion, mais en termes non équivoques, de "prendre les mesures nécessaires, y compris la création d'un groupe de travail, pour engager, à titre hautement prioritaire, dès le début de sa session qui doit se tenir en 1982, des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais".

La première de ces deux résolutions, dont la délégation mexicaine a eu le privilège de prendre l'initiative, est sans nul doute la plus claire et la plus complète, tant en ce qui concerne l'historique de la question que les objectifs visés et les moyens de les atteindre.

Dans le préambule de cette résolution, l'Assemblée générale rappelle, sans doute afin que l'on garde présent à l'esprit ce point qui est essentiel pour évaluer correctement la question, que la cessation complète des essais d'armes nucléaires est à l'étude depuis plus de vingt-cinq ans à l'Organisation des Nations Unies et que l'Assemblée générale a adopté plus de quarante résolutions sur ce sujet; que, à sept occasions différentes, l'Assemblée elle-même a condamné les essais d'armes nucléaires dans les termes les plus énergiques; et que, quelles que puissent être les divergences au sujet de la vérification, il n'y a aucune raison valable pour retarder la conclusion de l'accord que l'on recherche; que, si l'on considère les moyens existants de vérification et les études techniques et scientifiques approfondies qui ont été faites sur tous les aspects du problème, on parvient forcément à la conclusion que seule a fait défaut une décision politique; que les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui sont dépositaires du Traité dit d'interdiction partielle des essais se sont engagés dans cet instrument, il y a près de vingt ans, à tenter d'assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et que cet engagement a été expressément réaffirmé en 1968 dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'Assemblée rappelle également, dans le préambule de cette résolution, que dans la résolution 35/145 A qu'elle a adoptée l'année précédente, le 12 décembre 1980, elle a prié instamment tous les Etats membres du Comité du désarmement "d'appuyer la création, dès le début de sa session de 1981, d'un groupe de travail ad hoc qui entamerait les négociations multilatérales en vue de la conclusion du traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires" et a déploré que le Comité du désarmement, comme il était indiqué au paragraphe 44 de son rapport, "ait été empêché de répondre à cette exhortation en raison de l'attitude négative de deux Etats dotés d'armes nucléaires".

Dans le dispositif de sa résolution, l'Assemblée - outre qu'elle demande aux Etats dépositaires du Traité de Moscou d'adopter un moratoire en tant que mesure provisoire - exprime de nouveau sa grave préoccupation devant le fait que les essais d'armes nucléaires se poursuivent "contrairement aux vœux de l'écrasante majorité des Etats Membres"; elle réaffirme sa conviction que le Traité que l'on s'efforce en vain de conclure depuis tant d'années "constitue un élément essentiel à l'aboutissement des efforts déployés pour empêcher la prolifération, tant verticale qu'horizontale, des armes nucléaires et une contribution à la réalisation du désarmement nucléaire", et elle prie instamment à nouveau "tous les Etats membres du Comité du désarmement" :

(M. García Robles, Mexique)

"a) De garder à l'esprit que la règle du consensus ne devrait pas être utilisée de façon telle qu'elle empêche la création d'organes subsidiaires qui permettraient au Comité de s'acquitter effectivement de ses fonctions;

b) D'appuyer la création par le Comité, dès le début de sa session de 1982, d'un groupe de travail spécial qui entamerait les négociations multilatérales en vue de la conclusion d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires;

c) De tout mettre en oeuvre pour que le Comité puisse transmettre à l'Assemblée générale, lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, le texte multilatéralement négocié d'un tel traité."

Ce sont ces trois dernières demandes ou recommandations de l'Assemblée que nous devrions nous efforcer de satisfaire ou suivre fidèlement en abordant nos travaux de fond. Il convient en effet de rappeler que les délégations du Mexique, du Nigéria, du Pakistan, de la Suède et de la Yougoslavie ont présenté le 30 juillet 1981 un document de travail, portant la cote CD/204, selon lequel, si "au début de la session de 1982 du Comité", - c'est-à-dire la session qui s'ouvre aujourd'hui - "il n'était toujours pas possible de donner suite aux demandes répétées du Groupe des 21" relatives à la création d'un groupe de travail spécial sur la question intitulée "Interdiction des essais d'armes nucléaires", l'organe de négociation pourrait examiner officiellement la proposition contenue dans ledit document de travail, qui consistait à ajouter à l'article 25 du règlement intérieur du Comité du désarmement un texte ainsi conçu :

"La règle du consensus ne doit pas non plus être appliquée de telle sorte qu'elle empêche la création d'organes subsidiaires qui permettraient au Comité de s'acquitter efficacement de ses fonctions, conformément aux dispositions de l'article 23."

Ma délégation veut espérer qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à cette modification du règlement intérieur pour empêcher que l'abus du veto, que l'on a observé tant de fois au Conseil de sécurité des Nations Unies, ne s'étende à cet organe multilatéral de négociation sur le désarmement dont la nature est essentiellement distincte.

Si, conformément aux stipulations du Document final, le plus haut degré de priorité devait être accordé aux armes nucléaires, elles sont immédiatement suivies, dans ce même document, des autres armes de destruction massive, parmi lesquelles les armes chimiques présentent une importance telle qu'elles sont les seules spécifiquement mentionnées.

Là encore, comme elle l'avait fait au sujet de l'interdiction des essais, l'Assemblée générale a approuvé, au titre du point intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)", deux résolutions qui se complètent l'une l'autre : les résolutions 36/96 A et 36/96 B. La lecture simultanée des deux textes fait apparaître que l'Assemblée a voulu expressément et sans équivoque :

Réaffirmer la nécessité que "tous les Etats se conforment strictement aux principes et aux objectifs" du Protocole de Genève et que "tous les Etats adhèrent à la Convention" sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines.

Réaffirmer également la nécessité "d'élaborer et de conclure au plus tôt une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction".

(M. García Robles, Mexique)

Demander aux Etats-Unis et à l'Union soviétique de "reprendre le plus tôt possible les négociations bilatérales" sur cette question et de présenter "leur initiative commune" au Comité du désarmement.

Demander également à tous les Etats de "s'abstenir de toute action qui pourrait entraver les négociations sur l'interdiction des armes chimiques, et, en particulier, de s'abstenir de fabriquer et de déployer de nouveaux types d'armes chimiques, y compris des armes binaires, ou de chercher à implanter des armes chimiques sur le territoire d'Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle".

Il convient en outre d'observer que l'Assemblée générale semble avoir voulu souligner l'importance qu'elle attache à une autre demande qui doit intéresser particulièrement tous les membres du Comité du désarmement, puisqu'elle s'adresse au Comité lui-même. Elle le prie instamment, au sujet de la convention qui doit être élaborée en vue de l'élimination des armes chimiques, de "poursuivre, dès le début de sa session de 1982, à titre hautement prioritaire, les négociations concernant une telle convention multilatérale, compte tenu de toutes les propositions existantes et initiatives ultérieures, et en particulier de rétablir son Groupe de travail spécial des armes chimiques, en le dotant d'un mandat révisé de façon appropriée qui permettrait au Comité de parvenir aussi rapidement que possible à un accord au sujet d'une convention sur les armes chimiques".

Ma délégation estime que cet organe de négociation se doit de répondre à cette demande de l'Assemblée qui est énoncée en termes identiques dans les deux résolutions adoptées, et dont l'une, celle qui porte le No 36/96 A, a été adoptée par 147 voix contre zéro, avec une seule abstention.

Les six résolutions que je viens de passer brièvement en revue constituent à peine la huitième partie des nombreuses résolutions que l'Assemblée générale a adoptées sur des questions de désarmement au mois de décembre dernier, à sa trente-sixième session. Il serait hors de propos d'examiner ici, même superficiellement, toutes les autres résolutions. Cependant, j'ajouterai que certaines d'entre elles, telle que celle relative à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, mériteraient, du fait de l'importance particulière qu'elles présentent, qu'on leur consacre intégralement une intervention, comme je le ferai lorsque le moment sera venu de passer à l'examen de ce point. Pour conclure mon intervention de ce jour, je me bornerai à dire quelques mots au sujet de la Campagne mondiale pour le désarmement et du Programme global de désarmement.

En ce qui concerne la première question, l'Assemblée a adopté la résolution 36/92 C par 143 voix contre zéro, avec deux abstentions seulement. Dans cette résolution, après avoir pris acte avec satisfaction du contenu de l'étude effectuée par le Secrétaire général sur la Campagne et en avoir loué les conclusions, elle prie le Secrétaire général de lui transmettre, lors de sa seconde session extraordinaire consacrée au désarmement, tant l'étude que les opinions à son sujet qui auront été reçues des gouvernements, afin que l'Assemblée puisse procéder au lancement solennel de la Campagne. La résolution prévoit expressément que l'un des actes importants de ce lancement sera l'organisation d'une "conférence pour les annonces de contribution", qui aura lieu au stade initial de la session extraordinaire, lors de la présence, à New York, des chefs d'Etat ou de gouvernement et des ministres des relations extérieures qui, il faut l'espérer, seront aussi nombreux qu'ils l'étaient à la première session extraordinaire de 1978.

(M. García Robles - Mexique)

S'agissant du Programme global de désarmement, je voudrais seulement rappeler ce que j'ai dit maintes fois, tant à Genève qu'à New York, sur notre conviction que le succès ou l'échec de la prochaine session extraordinaire dépendra en grande partie du sort réservé au Programme. Une responsabilité accrue incombe ainsi à ce Comité, auquel l'Assemblée a, dès la première session extraordinaire, confié l'élaboration d'un projet de programme; comme nous le savons tous, le groupe de travail spécial chargé de cette question, qui a déjà tenu 47 séances : 10 en 1980, 24 en 1981 et 12 depuis le début de la présente année s'efforce de mener à bien ce projet. Je voudrais aussi réaffirmer ce que j'ai déclaré au mois d'octobre dernier, lors de l'ouverture du débat général de la première Commission de l'Assemblée générale, lorsque je me suis permis d'exposer les deux conditions auxquelles doit répondre le Programme, selon ma délégation, et qui sont les suivantes : d'une part, refléter fidèlement les principes directeurs définis très clairement au paragraphe 109 du Document final de 1978 et, d'autre part, ne contenir aucune disposition dont l'esprit ou la lettre puisse être interprété comme un pas en arrière par rapport audit Document final.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. FEIN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation néerlandaise tient à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence pour ce premier mois de la session de 1982 du Comité du désarmement. Ces fonctions impliquent pour vous de lourdes responsabilités. Nous tenons à vous assurer de la volonté de la délégation néerlandaise de coopérer à tous les efforts qui seront déployés pour promouvoir notre cause commune, et je vous adresse tous nos meilleurs voeux de succès.

C'est avec tristesse que je m'associe aux condoléances que vous avez exprimées en notre nom à la délégation italienne à l'occasion de la disparition de notre excellent ami, l'Ambassadeur Montezemolo.

Aujourd'hui, pour l'ouverture de la session de cette année, je présenterai d'abord quelques observations générales et j'examinerai la nature et les modalités de nos travaux. Puis j'indiquerai quelles sont, pour nous, les principales tâches qui nous attendent au cours de cette session.

Auparavant, je me vois contraint de faire une observation de nature politique. On a fait remarquer à maintes reprises, au sein de notre organe de négociation, sans jamais être contredit de façon convaincante, que les négociations sur le désarmement sont, de par leur nature même, extrêmement sensibles au climat politique général, car elles sont directement liées aux intérêts de sécurité des Etats membres. Il serait peut-être possible, dans d'autres forums internationaux, de s'abstraire des crises internationales de notre monde agité, mais tel n'est pas le cas dans les négociations sur le désarmement. Ceci dit, je voudrais aussi ajouter que, par ailleurs, le Comité du désarmement n'est pas le lieu approprié pour traiter, quant au fond, des diverses crises internationales qui, malheureusement, se produisent de temps en temps dans diverses parties du monde. Si nous le faisons, nous progresserions encore moins dans nos travaux, et malheureusement nous ne progressons pas bien vite, et nous servirions mal notre cause.

Fort de cette position équilibrée, je dirai aujourd'hui, dans ce forum, que mon Gouvernement déplore les graves événements de Pologne, l'imposition de la loi martiale, les violations massives des droits de l'homme et la suppression des libertés civiles

(M. Fein, Pays-Bas)

fondamentales, en contradiction évidente avec la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'Acte final d'Helsinki. En outre, si une grande puissance juge bon d'imposer sans cesse sa volonté à ses voisins dans l'intérêt présumé de sa propre sécurité, cela ne peut avoir que des répercussions fâcheuses sur toute une gamme de relations internationales, y compris sur les négociations sur le désarmement. La seule conclusion que l'on peut tirer d'un tel comportement est qu'en dernière analyse, le facteur décisif dans les relations de ce pays avec ses voisins est le souci de garantir ses propres intérêts nationaux de sécurité aux dépens des intérêts nationaux des autres.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur le mécanisme des négociations multilatérales sur le désarmement tel qu'il existe aujourd'hui et tel qu'il nous concerne, c'est-à-dire, d'une part, le Comité du désarmement, ici à Genève et, d'autre part, la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Commission du désarmement des Nations Unies, à New York.

Ceux d'entre nous qui ont participé à la session de l'Assemblée générale l'an dernier ont pu constater que le nombre des résolutions adoptées par la Première Commission et en particulier des résolutions traitant du désarmement, avait de nouveau augmenté. Ceux d'entre nous qui s'occupent de désarmement ou du moins travaillent pour les Nations Unies depuis plus longtemps se souviendront que la Première Commission n'a pas toujours été aussi productive, du moins si l'on prend comme critère de productivité le nombre de résolutions proposées. Si l'on remonte à, disons, une vingtaine d'années - à la quinzième session de l'Assemblée générale - on constate qu'à l'époque, la Première Commission n'avait adopté que cinq résolutions, dont le préambule ne comportait chaque fois que deux ou trois alinéas et le dispositif quelques paragraphes. Chacune de ces résolutions avait fait l'objet de plusieurs semaines de négociations et chaque mot était soigneusement pesé. Ainsi, elles étaient prises au sérieux par tous les membres. Dix ans plus tard, en 1969, à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, le nombre de résolutions adoptées était passé à neuf et il s'agissait de résolutions beaucoup plus longues. L'an dernier, l'Assemblée générale a adopté, au titre du désarmement, non moins de 48 résolutions, représentant au total, préambules et dispositifs confondus, 623 alinéas et paragraphes.

Ainsi que je l'ai dit - et M. l'Ambassadeur Garcia Robles a mentionné ce point - je ne vous cacherais pas que cette évolution ne me paraît guère positive. Cela, d'autant moins que plusieurs des résolutions de ces dernières années, qui ont été adoptées avec enthousiasme par l'Assemblée générale, sont dépourvues de sens, pour ne pas dire plus. Pour ma part, j'estime que certaines de ces résolutions sont inspirées par un esprit de propagande ou même de malveillance. Et j'ai trouvé que certaines d'entre elles étaient peu judicieuses.

Le Comité du désarmement, qui est censé être un organe de négociation sérieux, ferait bien de garder cela présent à l'esprit et de ne pas penser, pour la seule raison qu'une majorité s'est dégagée à l'Assemblée générale en faveur de telle ou telle résolution, que les recommandations qu'elle contient sont nécessairement utiles pour un véritable désarmement. En tout état de cause, la délégation des Pays-Bas traitera chaque résolution avec le même sérieux que celui avec lequel nous pensons qu'elle a été proposée. Et je ne puis qu'exprimer l'espoir que la Première Commission trouvera le moyen de conduire ses travaux d'une façon plus responsable qu'elle n'a pris coutume de le faire ces derniers temps.

(M. Fein, Pays-Bas)

Après m'être ainsi exprimé au sujet de la Première Commission, qui siège à New York, je dois ajouter, en toute équité, que l'on ne peut pas dire que le Comité du désarmement soit lui-même tout à fait à l'abri de tout blâme quant à la conduite de ses propres travaux. Nous avons constaté parfois, au sein du Comité, une certaine tendance à utiliser notre forum de négociation comme une simple tribune pour des déclarations de caractère polémique. Nous avons aussi malheureusement observé une tendance croissante à employer certains moyens tactiques, parfois abusifs, pour empêcher tout progrès.

Heureusement, nous pouvons aussi dire que de très sérieux efforts ont été déployés pour améliorer nos méthodes de travail et nos procédures.

Dans ce contexte, je tiens à rappeler l'utile échange de vues que nous avons eu l'an dernier au sujet du renforcement du fonctionnement du Comité du désarmement. Réflexion faite, nous estimons que l'idéal serait que la session du Comité du désarmement dure toute l'année et soit divisée en trois ou quatre périodes, avec des interruptions à des fins d'étude, d'évaluation, etc. Si le Comité du désarmement siégeait toute l'année, les délégations pourraient comprendre des experts en négociations qui ne seraient pas dérangés par la nécessité de participer à d'autres délibérations. En fait, il est paradoxal qu'actuellement ceux qui assument la responsabilité de la conduite des négociations au sein du Comité du désarmement soient aussi appelés à juger des résultats des négociations du Comité du désarmement dans des organes de délibération, comme la Commission du désarmement des Nations Unies et la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette situation nuit à l'efficacité du Comité du désarmement. Un temps précieux qui pourrait être utilisé pour des négociations est au contraire sacrifié à des réunions d'un caractère purement délibératif.

Nous proposons donc que le Comité du désarmement tire ses propres conclusions sur une structure de travail plus efficace avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Pour des raisons pratiques aussi bien que d'un point de vue statutaire, le Comité du désarmement doit mettre lui-même de l'ordre chez lui plutôt que de laisser à la session extraordinaire le soin de le faire.

Nous proposerions que le Comité du désarmement se voie attribuer les fonctions d'un comité directeur, d'un comité de gestion, dont dépendraient des groupes de travail permanents et éventuellement siégeant sans interruption. Ces groupes jouiraient en quelque sorte d'un statut d'autonomie, qui leur permettrait d'établir leur propre calendrier et de créer des organes subsidiaires. Ils conserveraient le même président tout le long de leurs travaux et disposeraient d'un bureau d'importance moyenne. Tous les membres du Comité de désarmement ne seraient pas tenus de participer aux travaux de chacun de ces groupes. Par ailleurs, les Etats qui, sans être membres du Comité du désarmement, s'intéresseraient à la question traitée devraient pouvoir y participer. Ces arrangements aideraient beaucoup à résoudre le problème de la composition du Comité du désarmement. Le secrétariat du Comité pourrait être élargi par la désignation d'experts. Il serait peut-être souhaitable que le Comité du désarmement recrute de nouveau, comme la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et la Conférence du Comité du désarmement l'avaient fait pendant quelque temps, une équipe complète de traducteurs et de sténographes. Ainsi, les comptes rendus sténographiques seraient disponibles plus rapidement et les délégations ne se sentiraient plus obligées de lire des déclarations préparées d'avance. Des négociations sérieuses justifieraient le supplément de coût qui, j'assume, serait partagé entre les membres du Comité. Les groupes de travail pourraient faire rapport au Comité du désarmement à intervalles réguliers ou selon les besoins. Le Comité du désarmement

(M. Fein, Pays-Bas)

pourrait alors évaluer les résultats et, le cas échéant, donner de nouvelles directives aux groupes de travail. En outre, le Comité du désarmement fonctionnant en tant que Comité directeur aurait toute latitude pour devenir le siège d'échanges de vues en cas de tensions politiques, de sorte que les groupes de travail ne seraient pas exposés à ces tensions.

Nous sommes conscients qu'une amélioration de l'organisation du Comité du désarmement ne représente pas, en elle-même, une garantie de meilleurs résultats. Toutefois, nous ne pouvons ignorer les graves lacunes du système actuel, dans lequel chaque groupe de travail se réunit une fois par semaine. L'un des défauts de ce système est qu'il ne tient pas compte du fait que, dans diverses phases de négociation, une question peut exiger beaucoup plus de temps qu'une autre.

J'en viens maintenant à la seconde partie de ma déclaration, dans laquelle j'exposerai comment les Pays-Bas conçoivent le programme de travail du Comité du désarmement pour cette année. Je ne manquerai pas de saluer l'ouverture, ici à Genève, de négociations bilatérales entre les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS sur les forces nucléaires de portée intermédiaire. Nous jugeons tout aussi importante la reprise aussi rapide que possible de négociations bilatérales entre ces deux pays sur la réduction des armes stratégiques, car une réduction sensible des armements nucléaires constituerait la plus importante étape vers le désarmement nucléaire. Le Gouvernement néerlandais espère vivement que les perspectives concernant ces négociations s'amélioreront dans le proche avenir. Nous avons toujours déploré que le Traité SALT II ne soit pas entré en vigueur. Cela nous incite d'autant plus à exprimer l'espoir que les deux séries de nouvelles négociations que je viens de mentionner constitueront une base pour des négociations nouvelles et plus vastes sur la limitation des armements entre les deux Etats concernés. Nous demandons instamment aux Etats-Unis et à l'URSS d'étendre leurs efforts communs à d'autres domaines d'une importance non moins vitale, premièrement, à l'interdiction complète des essais, qui exige la reprise de négociations trilatérales avec le Royaume-Uni, deuxièmement, à une convention interdisant les armes chimiques et, troisièmement, à la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Naturellement, la plupart des activités de la session de printemps du Comité du désarmement seront axées sur la préparation rationnelle de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. A cet égard, il y aurait lieu d'accorder la priorité à l'ouverture, au sein du Comité du désarmement, de discussions concrètes sur la question d'une interdiction complète des essais, que l'Assemblée a placé en tête des priorités dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Je ne m'attarderai pas longtemps sur les raisons qui nous amènent à mettre l'accent sur une interdiction complète des essais, et que nous avons exposées à maintes reprises dans de nombreux forums. Nous souhaitons une diminution progressive du rôle des armes nucléaires. Un traité d'interdiction complète des essais aurait, à cet effet, une portée considérable, car il aiderait à mettre fin à la prolifération tant verticale qu'horizontale des armes nucléaires. En fait, la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais serait une démonstration concrète de la façon d'aborder les nombreux aspects très complexes de la course aux armements nucléaires. Une autre raison impérieuse de conclure un traité d'interdiction des armes nucléaires à brève échéance est qu'en l'absence d'une telle interdiction il est difficile de maintenir en application un régime non discriminatoire et crédible de non-prolifération.

(M. Fein, Pays-Bas)

La délégation néerlandaise demande l'ouverture, au Comité du désarmement, de négociations sérieuses et constructives sur une interdiction complète des essais, mais elle craint qu'en réalité l'intérêt à l'égard d'un traité d'interdiction complète des essais ne s'affaiblisse. Le Gouvernement néerlandais est gravement préoccupé par le fait que, périodiquement, l'utilité d'un traité d'interdiction complète et définitive des essais soit mise en doute ou minimisée dans différents milieux.

A notre avis, la maturité du dossier et l'urgence de la question appellent de la part du Comité du désarmement la création d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais qui soit doté d'un mandat significatif. Selon nous, il faut que le rôle du Comité du désarmement dans la réalisation d'un traité d'interdiction complète et définitive des essais soit essentiel pour que le traité recueille, comme il le faudrait, une adhésion et un appui les plus larges possibles sur le plan international. A notre avis, il est non seulement nécessaire de prévoir des dispositions adéquates de vérification dans un traité d'interdiction complète des essais, mais nous sommes convaincus qu'une vérification adéquate est également possible. Dans la mesure où il y a des problèmes techniques, nous sommes sûrs qu'ils peuvent être résolus, notamment en faisant fond sur l'expérience déjà acquise et celle qui le sera par le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, auquel participent les Pays-Bas. Je me permets de rappeler que des progrès importants ont été réalisés par ce groupe en ce qui concerne l'étude d'un système global de vérification. Il est nécessaire de poursuivre efficacement ces efforts, y compris un essai en grand du réseau sismologique. Le moment est également venu de mettre au point les éléments administratifs de ce réseau sismologique dans le cadre d'un traité d'interdiction complète des essais.

Un corollaire d'un traité d'interdiction complète des essais serait un accord dit d'"arrêt de la production" ("cut off" agreement), qui interdirait la production de matières fissiles à des fins d'armements. Cela aussi constituerait une mesure efficace pour freiner la course aux armements nucléaires. Nous n'ignorons pas les problèmes de vérification que cela implique, mais l'arrêt de la production représente l'une des quelques rares mesures efficaces de limitation des armements nucléaires pour lesquelles un système international de vérification a déjà été élaboré en principe, à savoir les garanties nucléaires. Il semble donc logique que le Comité du désarmement s'occupe aussi de cette question.

Il va de soi que le Groupe de travail des armes chimiques devrait être rétabli. La délégation néerlandaise estime, comme bien d'autres, que grâce à l'impulsion donnée par son président M. Lidgard, l'Ambassadeur de Suède, le Groupe de travail des armes chimiques a presque rempli son mandat l'année dernière. Nous espérons donc fermement qu'il soit maintenant possible de convenir d'un nouveau mandat permettant au Groupe de travail d'élaborer, à titre hautement prioritaire, une convention multilatérale sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

Outre les questions qui ont trait à la portée d'une convention sur les armes chimiques, le Groupe de travail devra s'occuper activement des dispositions relatives à la vérification de son application. Nous pensons que la vérification devrait être un des éléments d'un système qui, pour autant qu'il ait une portée significative et soit assorti de mesures de protection d'une ampleur raisonnable, assurera plus efficacement la sécurité des Etats que le maintien de l'option des armes chimiques. Sans vérification adéquate, les Etats ne seront pas sûrs que les dispositions d'une convention sont respectées.

(M. Fein, Pays-Bas)

Comme nous l'avons déjà dit, notre opinion bien considérée est que, dans le cadre d'une convention sur les armes chimiques, vérification nationale et vérification internationale sont complémentaires. Après tout, nous avons à faire à un système d'armes qui ont fait ses preuves, sont prêtes à l'emploi et disponibles en grandes quantités.

A la 143^{ème} séance du Comité du désarmement, le 4 août 1981, aux derniers jours de la deuxième partie de la session de l'an dernier, j'ai eu l'honneur de présenter le document CD/203 concernant des mesures de vérification fondées sur les consultations et la coopération et une procédure de plaintes dans le contexte d'une convention sur les armes chimiques. Ce document donne un aperçu complet d'un système de vérification raisonnable bien qu'efficace, et il a été conçu de façon à tenir compte en particulier des besoins pratiques. Permettez-moi de récapituler brièvement les principales caractéristiques de nos propositions :

- les consultations, la coopération, les vérifications et les plaintes ne seraient pas traitées individuellement mais constituent les éléments d'un seul système intégré et logique;
- la vérification nationale et la vérification internationale seraient donc complémentaires;
- la création d'organismes nationaux d'application serait nécessaire;
- entre autres choses, l'organisme national d'application travaillerait étroitement avec un Comité consultatif qui sera créé;
- le Comité consultatif devrait en permanence superviser la destruction et la conversion à des fins autorisées des stocks déclarés d'armes chimiques;
- le Comité consultatif devrait superviser en permanence la destruction et la conversion des stocks au moyen d'inspections sur place;
- par des inspections sur place effectuées d'une façon aléatoire, le Comité consultatif vérifierait périodiquement que la production de produits chimiques létaux supertoxiques ne dépasse pas les quantités convenues;
- afin de renforcer la confiance, le Comité consultatif devrait entreprendre d'une façon aléatoire des inspections dans les installations situées sur le territoire des Etats parties qui, à intervalles réguliers, seraient désignés par le sort;
- le Comité consultatif aurait qualité pour enquêter sur le bien-fondé des allégations d'ambiguïté dans l'application de la Convention ou de violation de ses dispositions;
- dans le contexte d'une telle enquête, le Comité consultatif serait habilité à entreprendre des inspections sur place, après consultation avec l'Etat partie concerné. Toutefois, si ledit Etat partie n'acceptait pas une telle inspection sur place, il devrait fournir des explications appropriées;
- chaque Etat partie à la Convention pourrait utiliser des moyens techniques nationaux de vérification;

- des plaintes pourraient être déposées auprès du Conseil de sécurité. Chaque Etat partie s'engagerait à coopérer à toute enquête que pourrait entreprendre le Conseil de sécurité.

Etant donné le résultat des activités de l'an passé du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité et l'appui massif donné à la résolution 36/95 de l'Assemblée générale, présentée par le Pakistan, ma délégation est certainement favorable à la réactivation du Groupe de travail des garanties de sécurité. En fait, nous avons été encouragés par l'attention positive que nous avons reçue lorsque, l'an dernier, nous avons proposé un modèle de "formule commune" pour une résolution du Conseil de sécurité couvrant ce qu'il y avait de commun dans les déclarations nationales des Etats dotés d'armes nucléaires. Toutefois, il semble que l'an passé le Groupe de travail spécial ait fait tout ce qu'il a pu et que, maintenant, la balle soit vraiment dans le camp des Etats dotés d'armes nucléaires. Nous invitons donc les Etats nucléaires concernés à oeuvrer ensemble pour rapprocher leurs garanties de sécurité négatives, et peut-être pour les harmoniser. Tant qu'un effort commun n'aura pas été accompli par les Etats dotés d'armes nucléaires concernés, il nous sera bien difficile de concevoir que le Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives puisse réaliser beaucoup d'autres travaux. Ce groupe de travail se trouverait donc plus ou moins en situation d'attente.

A la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation néerlandaise a activement travaillé à l'adoption d'un projet de résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, conformément aux dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. L'Assemblée générale a décidé de confier cette importante question au Comité du désarmement. Nous suggérons que le Comité du désarmement adopte une procédure en deux phases pour ce problème compliqué et assez délicat. La première phase, qui se déroulerait pendant la première partie de la session du Comité du désarmement, serait une phase d'exploration dont l'objet serait de répertorier tous les problèmes pouvant surgir. A cette fin, outre les déclarations en plénière et la présentation de documents de travail, les délégations membres du Comité du désarmement seraient peut-être bien avisées de tenir une série de réunions officieuses avec des experts. Après cela, dans la seconde phase, qui pourrait coïncider avec la deuxième partie de la session du Comité du désarmement, de nouvelles mesures appropriées pourraient être prises, par exemple la création d'un groupe de travail spécial.

Les faits nouveaux qui sont survenus au Comité du désarmement, relativement aux armes dites radiologiques, ne nous ont pas incités à modifier la position que nous avons définie en 1970, dans le document de travail CCD/291, en formulant la conclusion suivante : "à en juger d'après les renseignements disponibles, les possibilités de guerre radiologique existent théoriquement, mais ne semblent pas présenter une grande importance pratique si même elles en ont une."

Nous approuvons en grande partie l'excellente analyse contenue dans la déclaration faite le 7 avril 1981 par l'Ambassadeur de Suède, H. Lidgard, à la 122ème séance du Comité du désarmement. Nous avons apprécié la tentative suédoise d'étouffer les paramètres plutôt maigres du projet de convention sur les armes radiologiques. C'est pourquoi, à la 137ème séance du Comité du désarmement, le 14 juillet 1981, la délégation néerlandaise a présenté une formule qui amendait légèrement la proposition suédoise initiale.

Quel que puisse être le résultat des négociations menées par un Groupe de travail spécial des armes radiologiques réactivé, la délégation néerlandaise n'est guère tentée de collaborer à l'élaboration d'une convention dont l'unique objet serait de mettre à la disposition de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement un produit du Comité du désarmement. S'il doit y avoir une convention sur les armes radiologiques, il faudra qu'elle ait un fond réel et qu'elle contienne notamment une interdiction effective excluant toute dissémination de matières radioactives à la suite d'attaques perpétrées contre des centrales nucléaires civiles à forte intensité de rayonnement.

Nous sommes sûrs que l'institution du dispositif organisationnel nécessaire à la mise en oeuvre du programme de travail de la session de cette année du Comité du désarmement, tel que je viens de le présenter, ne soulèvera aucune difficulté de procédure. Après tout, le Comité du désarmement peut faire fond sur l'expérience acquise au cours de ces dernières années lorsqu'il a créé des groupes de travail spéciaux et qu'il leur a choisi des présidents. Les observations que j'ai formulées précédemment en ce qui concerne la meilleure structure de travail du Comité du désarmement n'ont pas pour objet d'influer sur les tâches immédiates qui s'offrent à nous. La meilleure procédure serait d'adopter la ligne d'action que nous avons suivie l'an passé, tout en nous efforçant parallèlement de convenir d'une meilleure structure de travail pour l'avenir.

L'un des points de l'ordre du jour de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement sera le Programme global de désarmement. Le Comité du désarmement a créé un Groupe de travail spécial qui s'occupe d'élaborer ce programme global. La délégation néerlandaise appuie l'approche prévue dans le document de travail (CD/205) présenté l'an passé par la délégation de la République fédérale d'Allemagne au nom d'un groupe de délégations occidentales. Peut-être pourrais-je ajouter quelques observations personnelles à ce sujet. A vrai dire, je ne suis pas entièrement persuadé qu'un Programme global de désarmement puisse apporter une contribution décisive au désarmement. Naturellement, la communauté mondiale peut fixer des priorités et des objectifs et établir des principes, comme cela a été fait dans le Document final de la première Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, document auquel nous continuons de souscrire et d'adhérer. Tout en reconnaissant qu'il existe effectivement des stades dans le processus de la limitation des armements et du désarmement, j'estime que l'on ne devrait pas concevoir ces stades en fonction d'une échelle de temps mais plutôt en fonction de la confiance que suscitent ou ne suscitent pas les arrangements de sécurité existants.

Je ne parviens toujours pas à envisager le critère global que l'on pourrait appliquer pour choisir un certain ensemble de mesures de limitation des armements à appliquer au cours d'une phase donnée - quelle que puisse être leur importance en tant que telles - si l'on fait abstraction du rapport existant entre les armes considérées et les conditions de sécurité auxquelles on s'intéresse. Pour cette raison, l'introduction de dates limites qui seraient nécessairement vagues semble quelque peu inutile et peut-être même nuisible pour la crédibilité de l'entreprise toute entière. La limitation des armements et le désarmement constituent une tâche ardue, qui requiert beaucoup de dévouement, et qui ne peut porter ses fruits que moyennant l'approche graduelle du constructeur qui bâtit pierre sur pierre. Bien sûr, le seul critère important qui devrait être appliqué lorsqu'on se lance dans des négociations touchant certaines mesures de limitation des armements est la possibilité de vérifier le respect des dispositions de l'accord recherché. Cette approche réaliste est propice à l'établissement de la confiance, et si le souci de renforcer

(M. Fein, Pays-Bas)

la confiance n'est pas constamment présent à l'esprit, il ne saurait y avoir de progrès dans la recherche d'une limitation des armements et d'un programme de désarmement qui puissent être considérés avec sérieux tant sur le plan politique que sur le plan militaire.

Autrement dit, pour les Pays-Bas, le Programme d'action contenu dans le Document final de la première Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a été adopté par consensus, demeure le guide des actions futures. Pour qu'un Programme global de désarmement soit significatif, il doit s'inspirer aussi étroitement que possible du programme d'action contenu dans le Document final. Toutefois, nous ne sommes pas disposés à prendre le degré d'accord réalisé au sujet d'un Programme global de désarmement comme étalon pour mesurer le succès des efforts de limitation des armements en général et de la deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en particulier. La limitation des armements est une question qui se pose ici et maintenant, une tâche qui doit être notamment poursuivie au Comité du désarmement, par des négociations de détail et souvent ardues.

Quel que soit le devenir du Programme global de désarmement, le succès de la deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement dépendra de la mesure dans laquelle nous nous abstiendrons de formuler des propositions superficielles et irréalistes, et pour nous concentrer sur la négociation sérieuse de mesures efficaces et vérifiables de limitation des armements qui renforceront la sécurité et la stabilité.

En conclusion, j'aimerais faire quelques observations de caractère personnel.

Voici maintenant quatre ans que je suis arrivé à ce que l'on appelait alors la Conférence du Comité du désarmement. Durant ces quatre années j'ai eu le privilège de servir mon pays dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir la limitation des armements et le désarmement, tant à Genève qu'à New York. Je dois bientôt quitter Genève, peut-être pas pour toujours, mais au moins temporairement, et j'abandonnerai mes responsabilités en tant que chef de la délégation néerlandaise. M. Wagenmakers assumera mes fonctions jusqu'à l'arrivée de mon successeur, M. l'Ambassadeur Frans van Dongen, qui sera probablement là avant quinze jours. Je tiens à remercier très vivement tous mes collègues du Comité du désarmement et du Secrétariat de l'amitié et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve à mon égard durant ces quatre années. Et lorsque je me réfère à mes collègues, je ne veux pas seulement parler de ceux qui représentent des pays alliés au mien, mais aussi de ceux qui appartiennent à une alliance différente, et aux autres. Le fait que le respect, l'estime et l'amitié personnels puissent coexister avec des rapports officiels qui nous opposent parfois est peut-être l'un des aspects les plus réconfortants de notre activité au sein du Comité. Je vous souhaite à tous un plein succès dans vos travaux et toute la prospérité possible dans votre vie privée.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

Mme THORSSON (Suède) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations et les vœux de succès de la délégation suédoise à l'occasion de votre accession à la présidence de ce Comité pour le mois de février. Je puis vous assurer que la délégation suédoise coopérera pleinement avec vous dans l'exercice de ces hautes et importantes fonctions.

(Mme Thorsson, Suède)

J'aimerais aussi vous remercier beaucoup des aimables paroles de bienvenue que vous avez prononcées à mon égard. Je voudrais en outre adresser les remerciements de la délégation suédoise au chef de la délégation indonésienne, pour avoir rempli si efficacement les fonctions de Président durant la dernière partie de la session de 1981 du Comité du désarmement.

Permettez-moi aussi d'associer la délégation suédoise aux paroles de bienvenue que vous avez adressées aux nouveaux chefs de délégation au Comité du désarmement, ainsi qu'aux paroles de condoléances que vous avez prononcées après la mort du chef de la délégation italienne. Puis-je également, Monsieur le Président, exprimer avec vous notre reconnaissance à l'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas, avec qui nous avons pu coopérer pendant les quatre ans qu'il a conduit la délégation néerlandaise. Il y a eu, me semble-t-il, une excellente coopération entre nos deux délégations, et j'aimerais l'en remercier et lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Président, le 31 janvier 1978, prenant la parole à la CCD quatre mois avant le début de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, j'ai dit entre autres choses :

"Au cours de la présente session, la CCD sera confrontée au plus grand défi de ses 16 ans d'existence. Qu'est-ce que le monde extérieur, qui attend anxieusement et avec impatience des résultats décisifs de ces années d'efforts de désarmement pense de nous, constitués en organe de négociation ? Voit-il en nous une assemblée de bavards impénitents qui ne réalise que des progrès concrets notoirement insuffisants ? Ou avons-nous réussi à rendre le monde extérieur conscient des complexités des problèmes que nous avons été invités à résoudre, et de la multitude d'obstacles considérables et de toute nature auxquels nous nous heurtons dans la recherche de solutions ? Le monde extérieur doute-t-il ou est-il convaincu qu'il existe une volonté politique sincère et suffisamment forte parmi les gouvernements participant aux négociations de la CCD pour parvenir enfin à ces solutions ?

Je ne connais pas les réponses à ces questions. Je sais, par contre, que l'efficacité de la CCD et son aptitude à s'acquitter de ses tâches seront examinées d'ici quelques mois par l'organe le plus autorisé de la communauté mondiale. C'est maintenant à nous, représentants des deux blocs militaires et d'Etats non alignés et neutres, qu'il incombe de relever ce défi et de travailler de telle façon au cours de cette session de printemps que notre rapport spécial à l'Organisation des Nations Unies fasse état de progrès durables dans les domaines les plus importants de notre activité."

Lorsque je relis ces paroles, j'ai l'impression que les quatre dernières années ont été gommées comme dans un rêve, de l'histoire de l'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement. Rien n'a été réalisé entre-temps. Le Comité du désarmement a accompli un rude travail, mais en vain. Il est significatif de constater que la situation est semblable - et même pire à certains égards - qu'au début de 1978.

Certes, quelques-uns des groupes de travail créés à des fins de négociation peuvent faire état de modestes progrès. Mais ces progrès ne sont pas dus aux contributions des grandes puissances militaires, mais à l'effort inlassable et persévérant des délégations d'autres Etats, plus conscients de la situation effroyablement dangereuse dans laquelle le monde se trouve aujourd'hui, et certainement plus désireux que les grandes puissances de délivrer ce monde qui est le nôtre des menaces qui pèsent sur son avenir.

(Mme Thorsson, Suède)

A dire vrai, j'éprouve quelques doutes quant à la sincérité de ces puissances dans leurs attitudes à l'égard des négociations multilatérales sur le désarmement. Mon impression, fondée en grande partie sur l'expérience des trois années d'existence du Comité du désarmement, est que les superpuissances affaiblissent et sapent ces négociations. Leurs préférences vont aux entretiens secrets et limités, à l'abri du regard des indiscrets. Elles ne veulent voir dans le Comité qu'une simple boîte postale pour le dépôt des projets de traité qu'elles soumettent de loin en loin à l'Organisation des Nations Unies. Elles nient au Comité le droit et la possibilité de négocier sur les questions les plus hautement prioritaires de son ordre du jour, par exemple et tout particulièrement sur celle de l'interdiction complète des essais. Elles limitent en fonction de leurs propres intérêts les mandats des groupes de travail de négociation. Elles méprisent des résolutions de l'Assemblée générale certes non contraignantes juridiquement, mais qui les engagent politiquement puisqu'elles les ont elles-mêmes votées.

Récemment, nous avons reçu des rapports qui semblent une fois de plus confirmer ce que je viens de dire. Il est réellement effarant d'apprendre de sources officielles, par l'intermédiaire de la presse, que les Etats-Unis envisagent de proposer des négociations additionnelles sur un traité relatif aux armes chimiques - parallèlement à celles menées au sein du Comité à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies - afin d'échapper aux critiques de la communauté internationale et de légitimer leurs préparatifs en vue de produire une nouvelle génération d'armes de ce genre si ces négociations échouaient. Les discussions proposées se tiendraient entre les signataires du Protocole de Genève de 1925. Certes, il y aurait lieu d'améliorer le Protocole de Genève, qui est dépourvu de mécanisme de vérification. Mais il n'est pas acceptable que ces négociations soient utilisées comme un rideau de fumée pour dissimuler la production de nouvelles armes chimiques.

Selon les mêmes informations, on envisage d'utiliser le Comité du désarmement pour "discuter la question" en faisant fond sur l'allégation selon laquelle l'URSS aurait utilisé une toxine, notamment contre les guérilleros afghans. Devons-nous comprendre que l'organe multilatéral de négociation qu'est le Comité sera réduit au rôle de champ clos pour des échanges d'allégations et que les progrès considérables accomplis par les groupes de travail spéciaux de négociation seront réduits à néant ? Je saurais gré à la délégation des Etats-Unis de nous fournir des explications sur ses plans actuels.

Tout ceci affecte d'une façon désastreuse la réputation du Comité au sein de l'opinion publique mondiale, qui depuis quelque temps a commencé à se mobiliser pour protester contre une situation abominable. L'attente et l'espoir ont fait place à la déception. Ceux qui jadis étaient plein d'intérêt et motivés sont devenus sceptiques. En 1978, j'ai parlé du "monde extérieur" à un moment où toutes nos séances étaient fermées à l'opinion publique mondiale. Depuis janvier 1979, le Comité du désarmement a ouvert ses séances plénières au public. Au début, les plénières faisaient recette, mais voici déjà passablement de temps que les tribunes du public sont en général presque vides. En ce moment où l'opinion publique mondiale est en alerte et mobilisée, tous les membres du Comité devraient se préoccuper sérieusement de cet état de choses. Les citoyens du monde, que ces questions concernent en fin de compte, ont-ils un reste de confiance en ce que nous pourrions faire ou n'ont-ils que haussements d'épaules devant notre activité ?

Nous sommes effectivement confrontés à ces sérieux problèmes quand nous commençons à examiner les résultats éventuels de nos travaux de la session de printemps de 1982. Et plus encore quand nous nous retournons vers l'année 1981 qui vient de s'achever. Soyons francs.

(Mme Thorsson, Suède)

L'année 1981 est une autre année perdue pour le désarmement. A-t-on une seule raison de penser que l'année qui s'ouvre sera plus féconde ? A la vérité, le tableau est contradictoire. Sur le plan politique, un sentiment de profonde méfiance, de suspicion et de crainte imprègne les relations entre les superpuissances et leurs alliances militaires. L'occupation de l'Afghanistan en est à sa troisième année sans que l'on puisse entrevoir de solution acceptable sur le plan national ou international. La guerre et la tension régionales, le recours unilatéral à la force et à l'annexion caractérisent la situation dans les zones du Golfe et du Moyen-Orient, toutes deux d'importance économique vitale et qui sont le théâtre des rivalités et des interventions des superpuissances.

En Europe, la tragique répression de la liberté et des aspirations démocratiques en Pologne a brutalement rappelé que la stabilité est bien précaire en dépit des efforts visant à accroître la confiance et la coopération, notamment à la réunion de Madrid de la CSCE. Une nouvelle fois, le monde a dû constater que le véritable visage du communisme imposé à l'Europe orientale est celui de la force, qu'il est apte à subjuguier la vie et l'esprit des peuples, mais qu'il ne peut survivre dans une société libre de choisir ses options à l'abri de toute menace.

Ainsi, à une époque où des multitudes de plus en plus nombreuses et impressionnantes prennent conscience de la menace qu'impliquent la militarisation de la société et en particulier l'accumulation et la dissémination possible d'armes nucléaires - et nous aimerions faire quelque chose à ce sujet - les causes sous-jacentes de la tension et des conflits s'intensifient et rendent les solutions plus ardues encore.

Pourtant, les remèdes à ces tensions et à ces conflits doivent être recherchés et trouvés. La Suède continuera de préconiser l'adoption de plus larges mesures de renforcement de la confiance visant à réduire la méfiance, la suspicion et la crainte entre les nations ainsi que d'une plus grande ouverture dans les relations internationales et le respect de la liberté des peuples.

Et cela non seulement en raison des conséquences politiques désastreuses de l'état de choses actuel, mais aussi de l'influence que ces tensions et conflits exercent sur la course aux armements, qui contribue à son tour à accroître tensions et conflits.

Les tendances actuelles de l'évolution de la recherche et de la technologie dans le domaine militaire sont peut-être l'une des manifestations les plus importantes de ces effets. La recherche progresse actuellement dans des directions qui, en l'absence d'obstacles, pourraient rendre d'ici dix ans pratiquement impossible la limitation des armements, et à plus forte raison le désarmement. Bien que cela ne soit peut-être pas le désir secret des protagonistes de la course aux armements, cette évolution ne peut conduire qu'à une diminution de la sécurité et à une déstabilisation alarmante. L'histoire de la limitation des armements est pleine d'occasions perdues et de prétendues "monnaies d'échange", qui se sont révélées, une fois mises au point, des matériels militaires aux séductions irrésistibles. Les vecteurs à têtes multiples indépendamment guidées, qui ont été considérés d'abord comme des monnaies d'échange de ce type, sont devenus depuis un élément essentiel de la technologie des missiles balistiques. Les négociations SALT II en ont limité le nombre, mais le fait regrettable que le traité n'ait pas été ratifié pourrait autoriser une nouvelle multiplication des ogives, qui ferait échec non seulement aux mesures défensives, mais aussi aux mesures de limitation des armements.

(Mme Thorsson, Suède)

La nouvelle technique des missiles de croisière est encore plus inquiétante à cet égard. Vu ses faibles dimensions et le fait qu'il peut transporter des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que des armes classiques, le missile de croisière risque de devenir une arme extrêmement déstabilisante, surtout si, comme il ressort des projets actuels, il est déployé en grand nombre sur des plates-formes de lancement mobiles et se déplace à des vitesses supersoniques.

De plus, par ses caractéristiques de vol et ses zones de déploiement éventuelles il pourrait aussi avoir des effets négatifs sur la sécurité et la souveraineté des Etats neutres et non alignés.

Enfin, du point de vue de la limitation des armements, il pourrait très bien échapper complètement à des mesures de vérification appropriées. Pour toutes ces raisons, la technique des missiles de croisière représente un saut quantique qu'il serait préférable, vu ses sinistres conséquences, de ne pas accomplir. Il serait en fait paradoxal que ceux-là mêmes qui, le plus souvent pour de bonnes raisons, sont fermement partisans de mesures de vérification strictes dans le domaine du désarmement, optent pour des missiles de croisière non susceptibles de vérification, portant ainsi probablement le coup de grâce ou pour le moins un coup très grave aux efforts de limitation des armements et de désarmement international. Il faut noter que l'avantage militaire ainsi acquis ne serait que temporaire et qu'il pourrait même se transformer en net désavantage une fois que l'adversaire aurait maîtrisé les mêmes techniques. Et il y a peu de raisons de penser qu'il n'y parviendrait pas. La spirale ascendante des techniques militaires et, par conséquent la course aux armements, ne feraient donc que continuer.

Les différentes nations et la communauté internationale doivent faire un effort décisif pour trouver des moyens - naturellement vérifiables - de s'attaquer à la R-D militaire. Non seulement celle-ci absorbe d'énormes ressources, au moins 40 milliards de dollars de dépenses publiques en 1981 seulement, mais elle est sur le point de nous faire dépasser un point de non-retour à partir duquel la limitation des armements deviendrait sans objet et l'insécurité et les soupçons mutuels des Etats encore plus intenses et dangereux qu'aujourd'hui. La recherche de la supériorité technique dans le domaine militaire et de la supériorité militaire en général représente une impasse, au sens propre de ce terme.

Je voudrais faire remarquer ici, comme je l'ai fait il y a deux ans devant le Comité, que le temps est un facteur crucial face aux progrès extraordinairement rapides de la R-D dans le domaine militaire. Vu qu'il est de plus en plus difficile, du fait de ces progrès, de se mettre d'accord sur des mesures de vérification suffisamment acceptables, plus les négociations et les accords se feront attendre et plus il deviendra difficile de parvenir à des résultats. Il y a là un phénomène de vitesse acquise qui devrait susciter des inquiétudes légitimes.

Il nous faut adresser aux superpuissances un mot pour les avertir d'urgence : ces deux pays devraient prendre au sérieux les graves responsabilités qui sont les leurs, du fait qu'ils dépensent à eux deux 85 % des sommes consacrées dans le monde à la R-D dans le domaine militaire.

Il faut chercher en fait à mettre au point des modes de coopération internationale pour limiter les travaux de R-D à des fins militaires offensives. Il est abondamment prouvé, pour de nombreux systèmes, qu'il peut y avoir des négociations satisfaisantes jusqu'au stade des essais, mais pas au-delà. Les travaux de R-D militaire pourraient

(Mme Thorsson, Suède)

être limités par des mesures visant à identifier dès le départ les tendances nouvelles et dangereuses de la R-D dans le domaine des armements, afin de faire obstacle aux essais et au déploiement de ces armes. Il existe pour cela des précédents dans le Traité sur les missiles antimissiles, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les modifications de l'environnement, les entretiens sur les techniques antisatellites et certaines des limites convenues dans le Traité SALT II. Une autre approche complémentaire consiste à interdire l'utilisation à des fins militaires ou hostiles de certaines zones géographiques, comme cela a été fait, en totalité ou partiellement - je voudrais souligner le mot "partiellement" - pour l'Antarctique, l'espace extra-atmosphérique et les fonds marins.

Les missiles de croisière constituent un élément important des négociations récemment engagées sur les forces nucléaires tactiques. Il faut naturellement se féliciter que ces négociations aient démarré, bien que le climat de méfiance que je viens de mentionner et la complexité de la question ne puissent nous laisser espérer de résultats à brève échéance. Par ailleurs, les entretiens sur la limitation des armements et le désarmement nucléaires présentent une importance capitale pour tous les pays. On devrait éviter que ces entretiens, engagés entre les superpuissances dépendent des rapports entre des groupes quelconques de pays et il faudrait donc les poursuivre très activement.

La valeur politique et symbolique des négociations sur les forces nucléaires tactiques est énorme. La réalisation d'un accord global sur les armes en question est de première importance. Ces négociations sont un nouveau signe encourageant en matière de désarmement et témoignent d'un engagement renforcé de nombreux groupes exprimant une opinion publique libre. Cela est assuré pour les pays occidentaux et pourrait même avoir certaines répercussions, même à l'Est. La folie de la course aux armements nucléaires et les conséquences incalculables et désastreuses pour toutes les nations, y compris les superpuissances, d'une guerre nucléaire éventuelle, apparaissent enfin à chacun de nous. Il est vraiment étonnant que cette prise de conscience ne soit pas intervenue plus tôt, car la menace nucléaire existe depuis des dizaines d'années, mais il faut s'en féliciter d'autant plus. Il paraît ressortir de la situation actuelle tout simplement que, pour chacune des parties, une parité nucléaire approximative signifie qu'elles ne peuvent avoir entièrement confiance dans la force dissuasive de leurs armes nucléaires. On ne saurait exclure entièrement qu'un pays attaque le premier, même s'il s'agissait d'une tentative suicidaire. Il en résulte que certains pays s'efforcent à nouveau d'augmenter leurs chances de survie et recherchent même la supériorité, c'est-à-dire une capacité assurée de première frappe, qui ne peut manquer d'avoir des effets déstabilisants. Par ailleurs, le rôle purement dissuasif des armements perd de sa valeur. C'est une conséquence de la doctrine de la riposte graduée qui, mettant l'accent sur diverses possibilités d'utilisation des armes nucléaires comme armes sélectives ou contre-forces, rend plus vraisemblable la guerre nucléaire. Cela pourrait théoriquement conduire à renforcer la dissuasion pure et simple, élevant ainsi le seuil d'utilisation des armes nucléaires et du recours même à la guerre.

Mais, dans ce domaine, se fonder uniquement sur la théorie est l'une des façons les plus dangereuses d'envisager le problème de la paix ou de la guerre nucléaire. Si l'on ne fait pas un effort d'imagination pour appréhender les réalités concrètes de la guerre nucléaire, les théories fondées sur l'informatique et les jeux de guerre

(Line Thorsson, Suède)

tendront à devenir des facteurs abaissant le seuil de la guerre. Il a déjà été fait vaguement allusion à la possibilité d'utiliser effectivement des armes nucléaires en cas de conflit. Et l'on peut probablement soutenir que ces tendances inquiétantes à mettre l'accent sur une possibilité d'utilisation militaire des armes nucléaires - envisagée séparément de leur rôle en tant que facteurs de dissuasion politique - conduiront par elles-mêmes à abaisser le seuil nucléaire. Ces tendances pourraient être encouragées par la conviction erronée qu'une guerre nucléaire, même prétendument sélective, pourrait être "gagnée", si ce mot pouvait avoir un sens. En outre, le développement des techniques que j'ai mentionné précédemment rend plus "crédible" ce raisonnement faux, même s'il repose sur des bases très peu solides et irréalistes.

Vu qu'il est devenu maintenant évident pour tous que des attaques nucléaires, même restreintes, auront dans la plupart des cas des effets étendus, et qui ne sauraient demeurer limités, l'ensemble de la doctrine de la riposte graduée se heurte de plus en plus à la résistance de l'opinion publique. Il est ironique de constater que les tentatives faites récemment par les deux parties pour développer cette doctrine en déployant de nouveaux types d'armes de moyenne portée ont pour résultat inattendu de mettre au jour les contradictions et impossibilités inhérentes à ce corps de doctrine et peut-être aux armes nucléaires elles-mêmes.

Le terrible dilemme dans lequel nous sommes actuellement enfermés est, cependant, que l'on ne peut exclure que dans certaines situations, les armes nucléaires soient effectivement utilisées, mais qu'au cataclysme que représenterait leur emploi répondrait immédiatement, naturellement, un autre cataclysme. Pour assurer notre propre défense, nous devrions aussi assurer notre propre destruction, complète et définitive.

La nécessité de débarrasser l'Europe de cette situation insensée est évidente, mais la tâche est très ardue. Ce que l'on a implanté le coeur presque léger en Europe et autour de l'Europe pendant les trois dernières décennies ne peut être retiré sans perturber l'équilibre de la terreur qui s'est établi, quelque précaire et quelque mauvais qu'il puisse être. Les négociations sur les forces nucléaires tactiques devront nécessairement commencer par un nombre limité de questions. Mais dans le domaine nucléaire, toutes les armes sont liées et le sont même de plus en plus, du fait d'une technologie en progrès constant qui tend à effacer les distinctions entre les armes nucléaires tactiques, les armes nucléaires de moyenne portée et les armes nucléaires stratégiques centrales. Si les entretiens sur les forces nucléaires tactiques doivent avoir un jour des résultats d'une réelle importance, ils doivent donc être ultérieurement étendus à d'autres catégories d'armes nucléaires tactiques et à leurs vecteurs. La complexité de cette question est évidente, mais ne peut être évitée.

Dans ce contexte, un effort particulier devrait être fait, sans attendre trop longtemps, pour aborder la question de la réduction du nombre d'armes nucléaires tactiques, avec leur suppression comme objectif final. Leur mission n'est pas claire, comme beaucoup en ont témoigné, leur utilité sur un champ de bataille qui se déplace rapidement contre un adversaire mobile est douteuse, si l'autorité pour les employer ne doit pas être déléguée à des niveaux inférieurs de commandement, dès lors que nous pensons qu'il s'agit d'une question nécessitant des décisions au plus haut niveau et qui prennent par conséquent du temps. Si, en revanche, la décision d'utiliser des armes tactiques devait relever de commandements locaux, ces armes deviendraient un dangereux traquenard, qui ne pourrait que trop aisément abaisser le seuil nucléaire et déclencher une escalade vers une guerre nucléaire majeure.

(Mme Thorsson, Suède)

Les armes nucléaires tactiques, qu'elles soient à neutrons ou autres, manquent donc de crédibilité sur le plan de l'utilité militaire et constituent clairement un risque d'escalade. Elles devraient par conséquent devenir progressivement l'objectif primordial des négociations. Il ne fait pas de doute que la question de la vérification représentera un obstacle particulièrement intimidant. Il sera probablement difficile d'imaginer que puissent être trouvées des solutions satisfaisantes ne prévoyant pas la suppression de ces armes. Pour assurer l'équilibre militaire, le désarmement nucléaire devrait s'accompagner de réductions convenablement équilibrées des armements classiques.

Enfin, les négociations sur les forces nucléaires tactiques pourraient être vaines si l'on ne les considérait pas dans le contexte plus large des armes nucléaires stratégiques. C'est pourquoi nous espérons très sincèrement que les négociations sur les armes nucléaires stratégiques reprendront bientôt avec l'objectif de préserver ce qui peut être sauvé du naufrage de SALT II, mais aussi d'oeuvrer pour une réduction tangible des arsenaux stratégiques des superpuissances, qui représentent une énorme capacité de surextermination. En raison de ce que j'ai dit plus haut, la Suède pense qu'il est urgent de trouver des moyens d'interdire de nouvelles améliorations et de nouvelles innovations technologiques dans le domaine des armes nucléaires et de leurs vecteurs.

Pour résumer ces idées, Monsieur le Président, je pourrais ajouter que, dans l'ensemble, compte tenu des progrès rapides qu'a connus récemment la technologie des armements, le rôle des armes nucléaires comme instruments militaires utilisables et, par conséquent, politiques dans une situation de crise semble être mis en question, et ceci sans parler des vagues de protestations, lourdes de conséquences, contre ces armes en tant que telles. Toute la doctrine de la "riposte graduée" semble être mise en doute, compte tenu du risque généralement admis d'une escalade à grande échelle. La crédibilité de l'"emploi en premier" serait ainsi sérieusement ébranlée. Simultanément, l'importance du rôle des armes classiques semblerait accrue. Ainsi, l'importance concomitante de larges mesures propres à renforcer la confiance s'en trouverait accrue.

Il paraît nécessaire de rappeler à chacun le rôle décisif confié au Comité du désarmement dans tous les aspects des négociations sur le désarmement. Le désarmement nucléaire sous tous ses aspects, jadis pris en main exclusivement par les Etats dotés d'armes nucléaires, est une question hautement prioritaire de l'ordre du jour du Comité en vertu du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est donc de la plus haute importance d'établir un lien entre les travaux du Comité du désarmement et les négociations en cours ou en suspens entre les superpuissances ou les blocs militaires sur tous les aspects du désarmement nucléaire.

Je reviens maintenant à une question qui a constamment figuré à l'ordre du jour du Comité du désarmement, à savoir l'interdiction complète des essais. L'organe multilatéral de négociation qui siège à Genève s'occupe de cette question depuis sa création. A cause de la résistance obstinée de certains Etats dotés d'armes nucléaires, le Comité, comme nous le savons, n'a pu seulement commencer des négociations concrètes sur un traité d'interdiction complète des essais. Comme plusieurs de mes collègues autour de cette table, j'ai déclaré en de nombreuses occasions que c'était une pratique tout à fait inacceptable d'utiliser la règle du consensus pour empêcher la création d'organes subsidiaires chargés de mener effectivement des négociations sur une question de notre propre ordre du jour, approuvé par toutes les délégations.

(Mme Ithorsson, Suède)

Comme les membres du Comité s'en souviendront, la délégation suédoise a appuyé des propositions visant à ce que la règle du consensus ne puisse s'appliquer à des décisions relatives aux questions de procédure.

Je suis envahie par le désespoir et la déception quand je vois que malgré tous nos efforts la question de l'interdiction complète des essais semble être en plus mauvaise posture que jamais. Les négociations trilatérales en la matière, qui ont parfois servi de prétexte pour empêcher le Comité de remplir la tâche qu'il avait de négocier un traité sur l'interdiction complète des essais, sont suspendues depuis plus d'un an et demi. On ne dispose pas encore d'informations sur l'avenir de ces négociations, si seulement elles en ont un.

Les progrès constants réalisés dans le domaine nucléaire montrent bien que la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais est plus urgente que jamais, malgré des signes indiquant qu'un des Etats dotés d'armes nucléaires incline à considérer qu'il s'agit d'une "non-question". Cette vue ne sera jamais acceptée. L'interdiction complète des essais est importante pour prévenir ou au moins rendre plus difficile une nouvelle amélioration des capacités existantes ainsi que l'acquisition d'une capacité en matière d'explosions nucléaires. Cet argument a été avancé maintes et maintes fois au long des années et il reste aussi valable que jamais. La Suède espère donc que toutes les parties accepteront maintenant de créer rapidement au cours de cette session un groupe de travail sur un traité d'interdiction complète des essais, ayant plein pouvoir pour négocier sur tous les aspects pertinents d'un tel traité.

Quant à la question de la vérification de ce traité, le groupe d'experts sismologues a bien avancé dans la mise au point d'un système international de surveillance sismologique. Ce travail a clairement montré que du point de vue technique, la question du contrôle d'un traité d'interdiction complète des essais peut être résolue.

Dans ce contexte, je voudrais mentionner la possibilité d'identifier certaines explosions nucléaires en analysant des échantillons de radioactivité atmosphérique. Il existe en fait, dès aujourd'hui, un certain nombre de stations dans le monde où la radioactivité atmosphérique est mesurée et analysée. Il semble valoir la peine de songer à organiser ces stations et les stations futures en un réseau international de surveillance de la radioactivité atmosphérique. Ce réseau constituerait sans nul doute une méthode supplémentaire efficace et peu coûteuse pour obtenir des informations concernant les essais nucléaires et d'autres formes d'activités nucléaires clandestines. Nous sommes en outre convaincus qu'un tel réseau permettrait d'acquérir une information beaucoup plus claire sur certains événements suspects, comme celui qui s'est produit au sud de l'Afrique le 22 septembre 1979. De l'avis de la délégation suédoise, cette question devrait être examinée par le Comité du désarmement dans un contexte approprié. Nous prévoyons donc de soumettre un document de travail sur cette question.

Les armes nucléaires constituent une menace pour l'humanité qui ne peut être dissipée qu'en éliminant ces armes. Le désarmement nucléaire est donc la tâche la plus urgente de notre époque. Comme il n'y a guère de perspectives d'un progrès rapide dans le domaine du désarmement nucléaire, il pourrait être utile d'envisager certains autres arrangements afin de réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire. Je voudrais cependant bien préciser que nul arrangement de ce genre ne pourra remplacer le désarmement nucléaire.

La nature très complexe et technologiquement sensible des systèmes d'armes nucléaires est en elle-même une source d'anxiété constante. Il y a toujours la possibilité qu'un simple mal fonctionnement technique des systèmes ou une erreur humaine puisse conduire à une guerre nucléaire. La nécessité de prendre des mesures pour réduire ces risques est évidente. Beaucoup d'incidents se sont déjà produits.

Dans le passé, on s'est efforcé de réduire les risques de guerre nucléaire par méprise ou erreur de calcul. Il suffit de mentionner les accords entre les Etats-Unis et l'Union soviétique concernant le "téléphone rouge", les "mesures en cas d'accident", la prévention d'une guerre nucléaire et certaines dispositions des accords SALT relatives, en particulier, aux moyens nationaux de vérification. Un élément fondamental de tous ces accords est qu'une ligne de communication sûre et fiable doit être maintenue entre les Etats possédant des armes nucléaires.

Au cours des ans, plusieurs propositions ont été formulées visant à réduire le risque d'une guerre nucléaire en interdisant ou en limitant le recours aux armes nucléaires. Les concepts les plus connus proposés dans ce contexte sont l'interdiction de l'utilisation en premier et l'interdiction complète de l'utilisation de ces armes. Le problème que posent ces propositions intéressantes, comme on le sait bien, c'est qu'à cause des différences entre les doctrines militaires des Etats dotés d'armes nucléaires et du solide manque de confiance entre eux, il n'a pas été possible de parvenir à des accords sur les bases mêmes de ces idées.

A sa trente-sixième session, l'Assemblée générale a adopté par consensus une résolution priant tous les Etats dotés d'armes nucléaires de présenter leurs vues et leurs propositions visant à assurer la prévention d'une guerre nucléaire. En l'absence de tout résultat tangible en matière de désarmement nucléaire, je crois que les peuples des Etats non dotés d'armes nucléaires et ceux des Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes ont le droit de savoir quelles autres mesures les Etats dotés d'armes nucléaires sont prêts à prendre afin d'atténuer le risque d'une guerre nucléaire. La Suède estime que c'est là une question urgente et nous considérons qu'il est très important que tous les Etats dotés d'armes nucléaires défèrent à la demande de l'Assemblée générale de présenter leurs vues sur cette question.

Certaines des questions que j'ai mentionnées dans la présente déclaration sont manifestement pertinentes à cet égard. L'étouffement des nations et du droit des peuples et des individus doit prendre fin pour toutes sortes de raisons, entre autres parce qu'il conduit à un accroissement de la tension et à une confrontation entre les superpuissances. Les entretiens sur la réduction des armes stratégiques, les négociations sur les forces nucléaires tactiques et la proposition de tenir une conférence sur le désarmement en Europe doivent être poursuivies avec vigueur aux fins d'une forte réduction des armements et d'un renforcement de la confiance. Là où c'est possible, on doit chercher à limiter la technologie des nouvelles armes déstabilisatrices en maîtrisant et en restreignant la R-D militaire. Des efforts vigoureux doivent aussi être déployés pour arrêter la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Pendant que l'on cherche à atteindre tous ces objectifs, on devrait prendre des mesures collatérales sur les plans national et international pour réduire les dangers d'une guerre nucléaire accidentelle. Un effort concerté dans cette direction pour créer un réseau de relations vigoureuses et mutuellement interdépendantes pourrait contribuer beaucoup à accroître la stabilité en cette ère nucléaire.

(lme Thorsson, Suède)

Monsieur le Président,

En mars de cette année, les négociations multilatérales sur le désarmement auront duré vingt ans. Quel genre de célébrations devrions-nous envisager pour marquer cette date? Que pourrions-nous faire pendant cette session de 1982 du Comité du désarmement pour répondre aux demandes d'une opinion publique mondiale rapidement croissante et dont l'importance ne cesse de grandir, ce que George Kennan a récemment qualifié de phénomène le plus frappant du début des années 1980? Comment pourrions-nous, faisant abstraction des doctrines politiques et des systèmes économiques et sociaux, coopérer aux efforts en vue de préserver les peuples de cette seule Terre que nous ayons du danger d'une nouvelle guerre générale qui, à l'ère nucléaire, aboutirait à la dévastation?

Nous devons, tous, répondre à ces questions en toute sincérité par une action efficace si nous voulons nous présenter devant nos mandants avec franchise et la conscience tranquille. Puisse-t-il en être ainsi.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la distinguée représentante de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a prononcées à mon égard.

Nous avons pratiquement épuisé le temps dont nous disposons ce matin. Si les membres du Comité sont d'accord, je proposerai que nous suspendions à présent la séance plénière et que nous la reprenions cet après-midi à 15 heures. En l'absence d'objections, c'est ce que nous ferons.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 13 h 10; elle est reprise à 15 heures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 150ème séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Comme convenu ce matin, le Comité entendra à présent les orateurs restant inscrits pour prendre la parole aujourd'hui.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter, vous qui représentez un pays voisin auquel nous lient de longues années de bon voisinage, au moment où vous assumez les importantes fonctions de Président du Comité du désarmement pour le mois de février. On veut espérer que ce mois sera fécond et qu'il permettra de réaliser des progrès sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Comité. Nous souhaitons en même temps la bienvenue aux nouveaux collègues venus travailler avec nous dans l'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement.

Je voudrais aussi souhaiter beaucoup de succès à l'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas, dans les nouvelles et importantes fonctions qu'il a prises dans la capitale de son pays.

Enfin, permettez-nous d'exprimer nos profondes condoléances après le décès de l'Ambassadeur d'Italie H. Cordero di Montezemolo.

Monsieur le Président,

La session ordinaire du Comité du désarmement qui s'est ouverte aujourd'hui se situe à un moment extrêmement crucial pour l'évolution future des relations internationales, et même pour l'humanité tout entière. Malheureusement, on ne peut que constater une nouvelle aggravation du climat international, l'accroissement du danger

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

de guerre et une accentuation de la menace qui pèse sur la liberté et l'indépendance des peuples du fait d'une activation de la politique impérialiste de la force. L'orientation vers l'antidétente, vers l'obtention d'une supériorité militaire et vers la rupture, au profit de l'Occident, de l'équilibre qui s'est établi constitue la principale source de l'aggravation de la tension internationale au cours des quelques dernières années. Un sujet particulier de préoccupation tient à la course croissante aux armements, aux armements nucléaires surtout, à la mise au point et à l'apparition dans les arsenaux des Etats de nouveaux types et systèmes d'armes, ainsi qu'à la poursuite de l'augmentation des dépenses militaires.

Pour justifier l'accroissement des armements nucléaires, on invoque la notion de la prétendue "guerre nucléaire limitée", celle des attaques nucléaires "préventives", "de démonstration" ou autres. Ces considérations ont pour objet de gommer la ligne de démarcation entre les armes nucléaires et les armes classiques, d'écarter les obstacles d'ordre moral et politique qui s'opposent à l'emploi des armes nucléaires et de justifier l'admissibilité de leur utilisation pour porter un premier coup.

On cherche à inculquer à l'opinion publique mondiale l'idée qu'une guerre nucléaire "limitée", affectant les seuls objectifs militaires des parties, serait une guerre humaine et acceptable dans les conditions actuelles, qui permettrait de prévenir une catastrophe nucléaire générale. Nul besoin d'être un stratège militaire pour se rendre compte du caractère parfaitement artificiel des exercices scolastiques de ce genre. En proposant de mener une guerre nucléaire en appliquant telles ou telles "règles" préétablies selon lesquelles les missiles nucléaires exploseraient de façon "correcte", non pas au-dessus des villes, mais sur des objectifs que l'on jugerait bon de qualifier ici où là de militaires, ces prétendus théoriciens de la guerre se placent en contradiction totale avec la réalité.

Les Etats socialistes, pour leur part, sont convaincus qu'il est "impossible de limiter une guerre nucléaire", ainsi que la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie l'a déclaré dans son communiqué du 2 décembre 1981.

L'Union soviétique estime que vouloir acquérir un avantage sur l'autre dans une course aux armements et compter sur une victoire dans une guerre nucléaire serait une dangereuse folie. En octobre 1981, L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a déclaré ce qui suit :

"Commencer une guerre nucléaire dans l'espoir d'en sortir vainqueur ne saurait être le fait que d'un candidat au suicide. Quelle que soit la puissance dont l'attaquant dispose et quel que soit le moyen qu'il aura choisi pour déclencher une guerre nucléaire, il n'atteindra pas ses objectifs. Le châtiement viendra inéluctablement".

Partout dans le monde on comprend de mieux en mieux la nécessité d'agir énergiquement pour écarter la menace d'une catastrophe nucléaire. On peut voir un signe des temps dans les manifestations de masse contre la guerre et les missiles et en faveur de la paix et du désarmement qui se déroulent dans des pays d'Europe et dans d'autres régions du monde.

La question de savoir comment sauver le monde en empêchant le glissement vers la guerre nucléaire de se poursuivre a été au centre de l'attention lors de la récente trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. A cette session, l'Assemblée a condamné diverses doctrines et conceptions concernant

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

le recours aux armes nucléaires et, en premier lieu, la doctrine de l'"utilisation partielle ou limitée des armes nucléaires" qui constitue, ainsi qu'il est noté dans une des décisions de l'Assemblée, un pas de plus dans l'escalade de la course aux armements.

L'orientation impérialiste vers une nouvelle intensification de la course aux armements, qui a gravement perturbé les relations internationales, a fait l'objet de critiques de principe de la part d'une majorité appréciable des délégations. Les participants à la session ont souligné que cette orientation, qui pousse l'Occident et l'Orient sur la voie d'un affrontement, représente un immense danger, y compris la possibilité du déclenchement d'une guerre nucléaire. Un aspect caractéristique de la récente session a également été le vif intérêt avec lequel ont été discutées les questions d'actualité touchant à la guerre et à la paix. Il n'y a eu pour ainsi dire aucune délégation qui se soit tenue à l'écart du vaste courant de discussions sur le sort futur de l'humanité. Ce n'est pas par hasard que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trente-sixième session, a adopté un nombre sans précédent dans toute l'histoire de l'Organisation de résolutions sur des questions relatives à la limitation de la course aux armements et au désarmement, dont une proportion notable a été présentée par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes.

Nous n'interprétons pas ce fait de la même manière que le représentant des Pays-Bas. Il ne s'agit pas d'un prurit "résolutionnaire". C'est un signe de l'inquiétude que tous les Etats, grands ou petits, membres ou non de tels ou tels blocs, que les pays de tous les continents éprouvent devant l'état lamentable dans lequel se trouve la cause du désarmement, une preuve de leur désir d'apporter leur contribution au renforcement de la paix et de la sécurité internationale.

L'Assemblée générale a adopté une "Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire" dont le projet avait été présenté par l'Union soviétique. Dans ce document, l'Organisation des Nations Unies a catégoriquement proclamé que l'emploi en premier des armes nucléaires constituerait un crime très grave contre l'humanité, et a condamné comme étant incompatible avec les lois de la morale humaine et des nobles idéaux de l'Organisation des Nations Unies toute doctrine qui admettrait la possibilité d'un emploi; elle a également lancé aux dirigeants des puissances nucléaires un appel pour leur demander d'agir de manière à éliminer le danger d'un conflit nucléaire. Cette Déclaration est considérée à juste titre comme un pas important vers l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire, comme une mesure visant à assainir le climat international.

Cette décision renforce - et agit dans le même sens que - les aspirations d'une grande majorité des Etats, en particulier des pays non alignés, de faire en sorte que le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires soient interdits, dès avant la réalisation du désarmement nucléaire, en tant que violation de la Charte des Nations Unies et crime contre l'humanité.

A cette session, l'Assemblée a adopté plusieurs autres décisions importantes qui mettent clairement en lumière le désir d'une forte majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de dresser des obstacles sur la voie menant à la poursuite de l'escalade aux armements dans le monde entier.

(II. Israélien, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'attitude adoptée par l'Union soviétique, tendant à réactiver les négociations sur la limitation des armements interrompues par les Etats-Unis, à intensifier les négociations en cours et aussi à entamer un dialogue sur des questions n'ayant pas fait jusqu'ici l'objet de négociations, a recueilli un très large appui au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il est significatif que pratiquement toutes les délégations ayant pris la parole au cours de la session se soient prononcées en faveur de la poursuite du processus SALT et se soient félicitées des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements nucléaires en Europe qui ont débuté le 30 novembre 1981. La vingtaine de résolutions sur des questions de désarmement qui ont été adoptées au cours de la session présupposent la poursuite de négociations (soit dans le cadre du Comité du désarmement, soit par d'autres moyens) en vue d'élaborer des accords, des conventions ou des traités visant à limiter la course aux armements.

Nous avons déjà déclaré plus d'une fois, y compris au niveau le plus élevé, que nous étions prêts à reprendre le dialogue interrompu sur toute la gamme des questions ayant trait à la limitation de la course aux armements. Nous estimons que sa reprise dans les plus brefs délais répond aux intérêts non seulement des participants directs aux négociations, c'est-à-dire l'URSS et les Etats-Unis, mais aussi à ceux de tous les Etats. L'expérience acquise au cours des travaux du Comité du désarmement est venue confirmer à plusieurs reprises qu'un dialogue bilatéral sur les problèmes de désarmement les plus actuels facilite la réalisation de progrès vers leur solution dans le cadre de négociations multilatérales également. En outre, nous estimons que, dans les circonstances actuelles, il convient d'intensifier considérablement les négociations menées dans le cadre du Comité du désarmement. Nous avons confirmé plus d'une fois, tant en paroles que par des actes, l'intérêt que nous portons à une intensification des travaux du Comité, notre désir de voir le Comité s'occuper de façon sérieuse et concrète des questions les plus actuelles en matière de désarmement. Nous avons toujours demandé que le Comité devienne enfin un véritable organe de négociation et non un cercle de discussions, qu'il travaille efficacement et à plein rendement, c'est-à-dire en répondant à l'attente de la communauté internationale. Nous ne saurions accepter comme s'adressant à nous le reproche formulé par Mme Thorsson, selon laquelle l'Union soviétique affaiblirait et saperait les négociations multilatérales. C'est exactement le contraire. A cette session également la délégation soviétique n'est pas venue les mains vides. Dans notre présente intervention nous voudrions exposer brièvement notre position à l'égard des principales questions qui figurent à l'ordre du jour du Comité du désarmement.

Dans les circonstances actuelles, le problème que pose la maîtrise de la course aux armements nucléaires et l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire présente un caractère particulièrement actuel. La position de l'Union soviétique et des autres pays socialistes au sujet de cette question est exposée dans le document CD/4, dont le Comité du désarmement a été saisi en 1979. Dans ce document, il est proposé d'entamer sans retard des négociations sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. Malheureusement, en raison du comportement obstructionniste de certains Etats, il n'a pas encore été donné suite à la recommandation de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la création d'un groupe de travail spécial du Comité chargé d'examiner le problème du désarmement nucléaire et les négociations sur cette question n'ont pas

(II, Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

encore commencé. Nous préconisons la création d'un organe subsidiaire spécial du Comité et la mise en route de négociations appropriées, conformément à la résolution 36/92 E intitulée "Armes nucléaires sous tous les aspects", que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée à sa trente-sixième session. Compte tenu du caractère prioritaire et de l'importance du problème que pose la maîtrise de la course aux armements nucléaires, il conviendrait d'examiner la possibilité de créer un sous-comité spécial pour les questions relatives au désarmement nucléaire.

Dans le contexte général du désarmement nucléaire une place très importante revient à la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Si tous les essais d'armes nucléaires étaient interdits, le perfectionnement de ces armes et l'apparition de nouvelles variantes comme, par exemple, l'arme à neutrons, se heurteraient à des obstacles pratiquement insurmontables. Une mesure de ce genre pourrait exercer une influence favorable sur la création d'un climat international propre à faciliter la solution de nombreux problèmes de désarmement nucléaire.

Comme on le sait, le groupe des pays non alignés et neutres a présenté une proposition tendant à créer au sein du Comité du désarmement un groupe de travail spécial pour des négociations relatives à un traité en la matière. Les représentants du Mexique et de la Suède en ont parlé aujourd'hui. Nous ne nous opposons pas à cette proposition. Nous pensons que le Comité devrait s'occuper activement de cette question prioritaire.

En ce qui concerne les négociations trilatérales entre l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni sur la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, l'Union soviétique préconise la reprise immédiate de ces négociations et elle est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que ces négociations soient menées à bonne fin. Malheureusement, toutefois, la reprise de ces négociations est bloquée du fait des participants occidentaux.

Un sujet de préoccupation particulière pour les peuples du monde, ainsi qu'il a été confirmé à nouveau à la trente-sixième session de l'Assemblée générale, est la décision des Etats-Unis de fabriquer et de déployer des armes nucléaires à neutrons.

La mise en application de cette décision crée un danger croissant pour l'humanité, conduit à doter les arsenaux militaires d'un nouveau moyen de destruction massive et ouvre la voie à une poursuite de la course aux armements.

Nous voudrions souligner de nouveau qu'il s'agit d'une question exceptionnellement importante et urgente, directement liée à la sécurité internationale et au désarmement. A sa trente-sixième session, dans sa résolution 36/92 K, l'Assemblée générale des Nations Unies a prié le Comité du désarmement "d'entreprendre sans retard, dans un cadre organisationnel approprié, des négociations en vue de conclure une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons". Nous insistons sur la création d'un groupe de travail du Comité du désarmement pour mener ces négociations. Il existe pour cela une base, à savoir le projet d'une convention internationale appropriée, présenté par les pays socialistes en 1978. C'est dans ce sens précisément que l'Assemblée générale lance un appel dans sa résolution pertinente.

Cette année l'humanité célébrera le vingt-cinquième anniversaire du début de la conquête de l'espace extra-atmosphérique, l'une des plus grandes réalisations de la science et de la technique de notre siècle. Il faut malheureusement constater que

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'espace ne devient pas seulement un domaine où les Etats exercent des efforts pacifiques pour le conquérir et l'utiliser, mais une arène de confrontation militaire sans cesse croissante.

Dès le début de l'ère spatiale, l'Union soviétique a systématiquement préconisé - et continue de préconiser - que l'espace reste à jamais libre et exempt de toute arme, qu'il ne devienne pas une nouvelle arène de la course aux armements et une source d'aggravation des relations entre les Etats. Notre pays estime que la conclusion d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique servirait à atteindre ces objectifs. Nous proposons d'engager au Comité du désarmement des négociations sur cette question, comme l'Assemblée générale des Nations Unies le recommande dans sa résolution 36/99. Le projet d'un tel accord présenté par l'Union soviétique à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait servir de base à ces négociations.

Nous ne nous opposerions pas à ce que le mandat du Groupe de travail tienne également compte des recommandations contenues dans la résolution 36/97 C de l'Assemblée générale concernant la négociation d'un accord aux fins d'interdire les systèmes antisatellites. En même temps, il doit être clair que l'objectif principal assigné au Comité est de résoudre l'ensemble du problème de la cessation de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et, pour cette raison, la question des systèmes antisatellites doit être examinée dans le contexte d'autres mesures visant à atteindre cet objectif.

A l'heure actuelle, alors que le monde est poussé vers une nouvelle et dangereuse spirale de la course aux armements chimiques, le problème de l'interdiction des armes chimiques acquiert une signification d'une importance exceptionnelle. L'année dernière, le Comité a accompli un travail non négligeable dans ce domaine. Nous sommes en faveur d'une intensification des efforts du Comité à propos de cette question et de la mise en application des résolutions 36/96 A et B adoptées par l'Assemblée générale. A notre avis, le Comité devrait prendre d'urgence des mesures pour prévenir la fabrication et le déploiement de nouvelles générations d'armes chimiques, en particulier d'armes binaires, ainsi que l'implantation de ces armes dans des pays où il n'y en pas à l'heure actuelle. Quant au mandat du groupe de travail approprié, les pays socialistes sont également intervenus l'année dernière pour qu'il soit élargi. A notre avis, le nouveau mandat du groupe de travail doit prévoir la possibilité d'entreprendre, enfin, l'élaboration des dispositions concrètes d'une convention.

Voilà déjà la troisième année que le Comité du désarmement est saisi d'une proposition commune soviéto-américaine sur l'interdiction des armes radiologiques. On attend de nous, et cela depuis assez longtemps, un texte concerté de ce traité. Cette attente a été de nouveau confirmée dans la résolution 36/97 B de l'Assemblée générale, qui demande au Comité du désarmement de poursuivre des négociations en vue de mener à bien l'élaboration d'un traité approprié, de sorte que le texte puisse en être présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. L'achèvement de l'élaboration d'un traité sur l'interdiction des armes radiologiques représenterait non seulement une contribution réelle à la solution des problèmes qui se posent au Comité, mais aurait également une importance considérable en tant que mesure prise dans un sens positif dans la situation internationale complexe actuelle.

La principale difficulté sur la voie de l'élaboration concertée d'un traité est la question de l'engagement de ne pas attaquer des installations nucléaires civiles.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous avons déclaré à maintes reprises que nous ne nous opposons pas à l'élaboration de mesures internationales visant à prévenir les attaques contre de telles installations. Mais cette question doit être réglée hors du cadre d'un traité sur les armes radiologiques. Nous sommes prêts à rechercher en commun avec les pays intéressés une solution mutuellement acceptable à ce problème.

Enfin, nous voudrions également parler de l'élaboration du Programme global de désarmement. C'est là un problème particulier dans la perspective de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui approche. L'examen et l'adoption d'un Programme global de désarmement à la session extraordinaire doivent servir d'impulsion aux négociations sur des questions concrètes de limitation des armements et de désarmement et contribuer à assainir l'atmosphère politique.

Dans son approche au Programme global de désarmement, l'Union soviétique part de la conviction qu'on peut et qu'il faut arrêter la course aux armements. Pour accomplir cette tâche, il faut élaborer et exécuter des programmes de mesures urgentes et radicales qui non seulement serviraient à freiner la course aux armements dans ses diverses orientations, mais ouvriraient aussi la voie vers l'objectif principal, c'est-à-dire le désarmement général et complet. A notre avis, le Programme global de désarmement doit consister d'un ensemble concerté de mesures visant à mettre un terme à la course aux armements et à réaliser par étapes un désarmement réel dans le cadre d'un calendrier déterminé. Sa réalisation doit contribuer à préserver et à approfondir le processus de relâchement de la tension internationale, favoriser le renforcement des bases de la coexistence pacifique des Etats ayant des régimes sociaux différents et à développer la confiance et la coopération entre ces Etats.

En accordant principalement l'attention à l'élaboration de mesures concrètes dans le domaine du désarmement, nous partons également de l'idée que le Programme global de désarmement est tourné vers l'avenir. La génération actuelle doit non seulement assurer une vie tranquille pendant les décennies restantes de notre siècle, mais garantir aussi à l'humanité la possibilité d'entrer dans le troisième millénaire dans des conditions de paix et de sécurité générale.

Monsieur le Président, Le succès des travaux du Comité du désarmement, en particulier pendant sa session actuelle, dépendra beaucoup de la mesure dans laquelle ces travaux seront organisés de façon habile et rationnelle. Déjà l'année dernière les pays socialistes ont eu l'occasion d'exposer en détail leur point de vue sur la question de l'accroissement de l'efficacité et de l'amélioration de l'organisation des travaux du Comité du désarmement et ont présenté un document approprié (CD/200). Les considérations énoncées dans ce document définissent sous de nombreux aspects notre attitude à l'égard de l'organisation des travaux de la présente session.

La délégation soviétique a écouté avec intérêt la déclaration de l'Ambassadeur des Pays-Bas et constate avec satisfaction que leurs vues sont proches sur de nombreuses questions.

Il nous semble que la question du renouvellement du mandat des groupes de travail existants devrait être examinée en tenant compte de l'efficacité du travail qu'ils ont accompli et des perspectives quant à la possibilité de parvenir à des ententes. En même temps, nous sommes en faveur de la création d'organes subsidiaires du Comité pour des problèmes essentiels tels que l'interdiction des essais d'armes

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires, l'interdiction de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons, la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement et la création d'un groupe spécial d'experts pour la question des nouveaux types d'armes de destruction massive.

Pour ce qui est de la date de la fin de la session de printemps du Comité, nous pensons qu'il est indispensable d'utiliser au maximum le temps dont nous disposons. Nous ne devons pas perdre de vue que la partie en cours de la session du Comité est la dernière avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, à laquelle nous devons, pour ainsi dire, rendre compte du travail effectué par le Comité pendant quatre ans. Disons franchement que les résultats seront, apparemment, plus que modestes. Il est probablement exact de dire qu'au cours de toutes les vingt années de son existence, le Comité n'a jamais eu un dossier aussi vide qu'aujourd'hui. Malgré tout, on voudrait espérer que pendant les deux mois et demi qui nous restent, le Comité franchira quelques pas importants dans la bonne direction, qu'il entreprendra des négociations sur l'aspect principal du désarmement, celui de la limitation des armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Nous espérons que le Comité réussira à élaborer un projet de Programme global de désarmement. Nous sommes convaincus que tous les éléments existent pour achever le travail sur un projet de traité d'interdiction des armes radiologiques. Il devrait également être possible d'élaborer ne serait-ce que quelques dispositions importantes d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques, d'entreprendre des négociations sur la limitation de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. En un mot, Mesdames et Messieurs, il n'y a pas beaucoup de temps, mais la somme de travail à accomplir est plus que suffisante.

Pour notre part, nous voudrions donner l'assurance que la délégation soviétique ne négligera aucun effort pour parvenir à des résultats féconds pendant la session actuelle du Comité.

On dit souvent que, dans les questions de désarmement, bien des choses dépendent de la volonté politique des Etats, et c'est exact. L'Union soviétique ne manque certes pas d'une telle volonté politique. Elle a plus d'une fois déclaré qu'elle était prête à s'entendre au sujet de l'interdiction ou de la limitation de n'importe quel type d'arme, à condition que soit respecté, bien entendu, le principe de l'égalité et de la sécurité égale. Nous sommes convaincus que malgré toute la complexité de la situation internationale actuelle, un dialogue fondé sur le respect mutuel et l'égalité des droits, des négociations constructives sérieuses, permettraient de réduire la tension internationale d'accroître la confiance dans les relations entre les Etats, de développer la compréhension mutuelle et la coopération entre eux. Quelque difficiles que soient les problèmes internationaux qui se posent au monde actuel, il n'y en a pas parmi eux qui ne puissent être réglés par la voie pacifique en tenant compte des intérêts de tous les Etats.

Telle est précisément la solution pacifique que l'Union soviétique et les autres pays de la fraternité socialiste proposent en lieu et place d'une politique de confrontation et d'intensification d'une course aux armements dangereuse pour la paix. Ainsi que L.I. Brejnev l'a déclaré en répondant à la société américaine de télévision NBC :

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

"Il importe que les gouvernements et les hommes d'Etat prennent pleinement conscience du fait que l'essentiel pour tous les peuples de la planète, c'est la paix et la certitude du lendemain. De plus, bien entendu, et plus important encore, c'est que cela soit incorporé dans la politique pratique des Etats. Il faut modérer l'ardeur dangereuse qui pousse à une intensification de la course aux armements. Il faut supprimer l'exacerbation de la tension, éteindre les foyers dangereux des situations de crise, renoncer à la politique d'une course insensée aux armements, revenir sur la voie des relations normales entre les Etats, du respect mutuel, de la compréhension et de la prise en considération des intérêts légitimes des uns et des autres. Il faut aborder avec sérieux et d'une manière pratique les questions relatives à la limitation et à la réduction des armements. Tout cela, pris dans son ensemble, aidera à écarter la menace d'une guerre nucléaire".

La délégation soviétique estime que le Comité du désarmement peut et doit apporter une importante contribution à la solution de ce problème historique, qu'il peut et doit justifier les espoirs qui ont été placés en lui.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. ONKELINX (Belgique) : Avant d'entamer mon exposé, je voudrais m'acquitter d'un certain nombre de devoirs dont certains sont agréables et dont d'autres seront tantôt nostalgiques et tantôt tristes et pénibles. Je commencerai par les devoirs les plus agréables. Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter mes vœux pour vos actuelles fonctions et vous assurer de la pleine coopération de la délégation belge pendant ce mois. Je voudrais ensuite remercier l'Ambassadeur Sani pour la manière dont il a conduit nos travaux lors de la fin de la session 1981 et encore lors des consultations qui ont pris place ici en janvier, avant le début de notre session; et enfin je voudrais saluer ici tous nos nouveaux collègues dont la liste est assez longue pour que je me permette de m'abstenir de l'énumérer, et les assurer eux aussi de notre pleine coopération.

Le devoir triste, Monsieur le Président, il a déjà été évoqué je crois ce matin et encore maintenant pas l'Ambassadeur Issraélyan. Nous avons appris ce matin le décès de l'Ambassadeur de Montezemolo et je dois dire que j'ai été très peiné de cette triste nouvelle et avec nos autres collègues qui se sont déjà exprimés, je voudrais moi aussi présenter mes condoléances à la délégation italienne en demandant qu'elle transmette l'expression de notre sympathie à Mme de Montezemolo, à la Mission permanente et aux autorités italiennes. Et enfin, le devoir nostalgique, c'est le départ de l'Ambassadeur Fein. J'ai eu le grand plaisir depuis mon arrivée ici d'entretenir avec lui des contacts de travail très amicaux et très proches et je voudrais, moi aussi, lui présenter mes meilleurs vœux pour les fonctions tout à fait éminentes qui l'attendent à La Haye.

La session du Comité du désarmement qui vient de s'ouvrir s'inscrit dans la perspective de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Cet événement revêt une importance toute particulière. La Belgique, qui exerce pendant ce semestre la présidence de la Communauté européenne, vient de le dire de façon solennelle quand, le 21 janvier dernier, s'adressant au Parlement européen, le Président en exercice du Conseil des Ministres de la Communauté, Monsieur Léo Tindemans, déclarait que les "résultats de la session extraordinaire seront en grande partie décisifs pour la conjoncture internationale".

Cette dernière session du Comité avant la session extraordinaire ne s'ouvre malheureusement pas sous des auspices plus prometteurs que celles de 1980 et 1981. Une fois de plus, nous devons dire à cette tribune notre déception et notre inquiétude devant le manque de modération dans le comportement de certains Etats.

(M. Onkelinx, Belgique)

La persistance de cette attitude aliène profondément le climat politique car elle ne crée pas la confiance indispensable à la réalisation de progrès dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements.

"Seul le respect systématique des principes régissant la conduite des Etats dans leurs relations internationales permettrait d'asseoir sur une base solide l'instauration d'une détente durable, un désarmement d'une vaste portée et le maintien de la sécurité internationale."

Cette phrase que je viens de citer est tirée de l'étude des rapports entre le désarmement et la sécurité internationale qui a fait l'objet de la résolution 36/97 L de l'Assemblée générale, adoptée par consensus.

Comment, dans ces circonstances, pourrions-nous rester silencieux devant la poursuite de l'occupation étrangère en Afghanistan, et, plus récemment, devant la détérioration subite de la situation en Pologne, où l'attitude des dirigeants constitue à plus d'un égard une violation grave des principes de l'Acte final d'Helsinki.

Je souhaiterais rappeler ici les appels lancés par les divers secteurs de la communauté internationale pour qu'il soit mis fin au plus tôt à ces situations qui peuvent affecter notamment les efforts dans le domaine du désarmement.

Et pourtant, la détérioration persistante du climat international justifie plus que jamais ces efforts.

Nous avons eu l'occasion d'exprimer à plusieurs reprises les espoirs que nous mettons dans cette entreprise. Les négociations actuellement en cours à Genève sur les forces nucléaires à portée intermédiaire constituent pour mon pays un élément potentiel de progrès particulièrement important, lié aussi à l'ouverture de nouvelles négociations sur les armements nucléaires stratégiques. En effet, nous voyons dans ces entreprises la meilleure méthode d'assurer par la négociation l'équilibre des forces au niveau le plus bas possible. Nous appelons aussi de tous nos vœux la reprise de négociations dans les autres domaines qui ont fait, jusqu'à présent, l'objet de pourparlers séparés. Mais nous craignons que, si les conditions politiques défavorables auxquelles je viens de faire allusion continuent de prévaloir, les progrès que nous escomptons tant feront défaut.

Dans ce processus global que constitue le désarmement, nous estimons toujours que l'élimination des armes nucléaires ne peut se concevoir sans une réduction équilibrée des forces conventionnelles, domaine où nous attendons des progrès tant dans le cadre des Nations Unies, en application notamment de la résolution 36/97A, que dans des enceintes plus restreintes, tels les pourparlers de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces.

Nos espoirs résident aussi dans le Comité du désarmement. Mon pays, depuis qu'il en est devenu membre, s'est toujours efforcé de valoriser ce remarquable instrument dont s'est doté la communauté internationale.

Indépendamment de l'évolution politique du moment, j'avais suggéré à la fin de la session de 1981 du Comité que nous nous interroguions aussi sur les causes de la stagnation de nos efforts au sein du Comité. J'avais, à ce moment, évoqué des moyens qui pourraient rendre nos travaux plus efficaces. Je voudrais les rappeler brièvement ici :

(M. Onkelinx, Belgique)

- nous concentrer davantage sur le programme de travail et éviter les querelles politico-procédurales étrangères à la vocation de négociation du Comité. La session de 1981 du Comité a marqué à cet égard une évolution positive qui, je le souhaite, sera confirmée cette année;
- interpréter de manière plus stricte que par le passé notre mandat de négociation, c'est-à-dire éviter aussi les débats qui relèvent davantage des enceintes délibératives internationales;
- privilégier dans la négociation - mieux que nous l'avons fait au cours des dernières années - la moindre chance de progrès, aussi minime soit-elle, c'est-à-dire prouver notre volonté commune d'aboutir.

La perspective de la session extraordinaire confère à cette session du Comité un caractère particulier. Plus que jamais, me semble-t-il, nous devrions nous efforcer de réunir toutes les conditions destinées à rendre le Comité plus efficace. Ce serait sans doute notre meilleur moyen d'affirmer la validité du Document final de la première session extraordinaire, particulièrement en son paragraphe 120, qui précise "la nécessité persistante de disposer d'un forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement".

Nous pensons donc que le caractère particulier de cette session du Comité exige de notre part un effort d'innovation afin d'orienter nos travaux en fonction de la session extraordinaire. Dans ce contexte, il nous semble que nous devrions mettre l'accent, au cours des semaines qui vont suivre, sur l'élaboration du programme global de désarmement que nous sommes requis de soumettre à la deuxième session extraordinaire.

La convocation anticipée, au début de cette année, du groupe de travail spécial sur le Programme global de désarmement, a constitué une mesure utile, qui justifie bien tout l'intérêt d'une approche flexible dans nos décisions de procédure. L'intensification de nos travaux sur cette question a déjà permis de clarifier certaines positions, notamment en ce qui concerne le concept de phases et celui du mécanisme qui devrait articuler ce programme. Il en est résulté, me semble-t-il, un climat de plus grande compréhension des diverses thèses en présence. Encore faudrait-il que toutes les composantes du Comité s'expriment sur ces questions. A ce stade, les coauteurs du document CD/205, parmi lesquels se trouve la Belgique, ainsi que ceux du document CD/223, c'est-à-dire le Groupe des 21, ont fait des propositions précises. Il est impérieux que les délégations qui n'ont pas encore explicité leurs vues le fassent rapidement sous peine de retarder indûment nos travaux.

La tâche qui nous attend d'ici la session extraordinaire demeure particulièrement exigeante. Nous ne comprendrions pas que le Comité ne soit pas en mesure de conclure en temps utile et de manière significative ses travaux sur cette question.

Nous souhaitons par conséquent que le groupe de travail sur le Programme global de désarmement reçoive l'attention voulue de toutes les délégations et bénéficie de la priorité nécessaire pour mener à bien ses travaux.

Il est aussi d'autres domaines dans lesquels le Comité se doit de progresser en vue de la session extraordinaire parce qu'il a déjà accumulé un acquis substantiel. Il s'agit des autres questions ayant fait l'objet de groupes de travail au cours des sessions 1980 et 1981.

(M. Onkelinx, Belgique)

Nous souhaitons que ces groupes de travail soient reconduits rapidement, compte tenu une fois encore de la brièveté de cette session d'hiver.

Je voudrais évoquer en premier lieu la question des armes radiologiques. La Belgique s'est prononcée à plusieurs reprises à ce sujet tant ici à Genève que notamment lors de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Voici un domaine où il nous semblerait possible de faire davantage d'efforts pour rechercher les compromis nécessaires et déterminer une autre solution que celles qui sont répétées sans succès depuis près de deux ans et qui transforment notre négociation en un dialogue de sourds. La Belgique a déjà, depuis quelque temps, évoqué une nouvelle voie, particulièrement à propos de la délicate et importante question de l'interdiction d'attaques délibérées contre les installations nucléaires.

Je ne puis ici que répéter notre souhait de concilier tant le souci de ceux qui souhaitent compléter dès à présent les interdictions existantes de telles attaques et celui de ceux qui préfèrent ne pas mélanger les problèmes résultant du droit humanitaire à ceux relatifs au désarmement.

Concernant l'interdiction des armes chimiques, la Belgique espère vivement que les recommandations faites par le groupe de travail lui-même à la fin de la session de 1981, ainsi que celles contenues dans la résolution 36/96 A de l'Assemblée générale, trouvent rapidement leur effet.

Nous aurons tout d'abord à convenir pour ce groupe de travail d'un mandat révisé de façon appropriée qui permettrait au Comité de parvenir aussi rapidement que possible à un accord au sujet d'une convention sur les armes chimiques.

Les éléments d'un possible accord, tels qu'ils ont été dégagés par le groupe de travail l'an dernier et qui figurent dans le rapport du Comité à la trente-sixième session de l'Assemblée générale, devraient, en tout état de cause, constituer le point de départ de nos travaux cette année.

Au sujet des garanties de sécurité, nous comprenons l'importance qu'il convient d'attacher à la poursuite des négociations sur cette question. Le vote de la résolution 36/95 introduite lors de la dernière Assemblée générale par le Pakistan constitue un progrès par rapport aux années précédentes.

La Belgique reconnaît en effet tout l'intérêt de la recherche d'une approche commune afin d'aboutir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires.

Mais ici aussi, nous estimons qu'il faut favoriser toute possibilité d'accord, même intérimaire, qui permettrait d'enregistrer un progrès et de créer un climat favorable en vue notamment de satisfaire progressivement les revendications des Etats non nucléaires qui ont choisi la voie du non-alignement.

C'est dans cet esprit que la Belgique et plus récemment la Suède au cours de la dernière Assemblée générale ont suggéré que le Conseil de sécurité incorpore les garanties données par les Etats nucléaires dans une résolution qui leur conférerait ainsi un statut juridique international.

(M. Onkelinx, Belgique)

Parmi les questions importantes de l'ordre du jour qui n'ont pas fait jusqu'à présent l'objet d'un groupe de travail se trouve celle de l'interdiction complète des essais nucléaires.

La Belgique a eu l'occasion de dire, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, toute l'importance qu'elle attachait au principe d'une telle interdiction. Nous avons aussi rappelé que c'est au Comité du désarmement que revenait la tâche de déterminer, sur la base du consensus, la manière la plus appropriée de traiter cette question. La Belgique peut envisager toute décision de procédure qui nous permettrait d'aborder ce sujet de manière plus efficace que par le passé. Dans notre recherche d'une méthode de travail, nous ne devrions pas négliger non plus les possibilités d'examen du mandat du groupe d'experts sismiques.

D'autre part, la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique a fait l'objet d'un débat utile lors de la dernière Assemblée générale. La Belgique, qui est coauteur de la résolution 36/97 C, souhaite en conséquence que le Comité du désarmement examine lors de cette session cette question, compte tenu de ses priorités actuelles. A ce stade, nous pensons que l'organisation de réunions officieuses du Comité avec l'assistance d'experts pourrait permettre un premier examen de l'ensemble du problème avec la perspective de création à terme d'un groupe spécial d'experts à l'instar de ce qui a été fait pour la détection et l'identification des événements sismiques.

Monsieur le Président, l'évocation des tâches principales que le Comité devrait accomplir d'ici la session extraordinaire montre combien nos travaux seront importants, tant en raison de leur signification politique que par leur volume. Nous devrions donc éviter le risque de dispersion si nous souhaitons faire une contribution efficace à la session extraordinaire.

Je souhaite vivement que nous puissions, sans délai, orienter nos priorités en fonction de celle-ci et nous mettre déjà dans l'esprit de conciliation et de progrès que nous attendons de la réunion de New York en juin prochain.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Belgique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. STRUCKA (Tchécoslovaquie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter très sincèrement de votre accession aux importantes fonctions de Président du Comité du désarmement pour ce mois-ci et de vous assurer en même temps que la délégation tchécoslovaque soutiendra pleinement vos efforts pour promouvoir des négociations sérieuses et constructives à propos des questions de désarmement.

Je voudrais également me joindre aux condoléances qui ont été adressées à la délégation italienne.

La délégation tchécoslovaque voudrait, dans sa déclaration d'aujourd'hui, traiter d'une grave question dont l'importance va croissant à l'approche de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Je veux parler de l'élaboration du Programme global de désarmement. Les Etats socialistes appuient l'initiative des pays non alignés tendant à élaborer un tel programme, initiative qui a été approuvée par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

(M. Strucka, Tchécoslovaquie)

Ils prennent une part active aux travaux du Groupe de travail spécial que le Comité a chargé de cette question. Le Groupe des pays socialistes, comme on le sait, y a présenté près d'une quinzaine de documents de travail.

La délégation tchécoslovaque voudrait aujourd'hui, en qualité de coordonnateur du Groupe des Etats socialistes sur la question du Programme global de désarmement, présenter la position commune des délégations de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République démocratique allemande, de la République populaire mongole, de la République populaire de Pologne, de l'Union de Républiques socialistes soviétiques et de la République socialiste tchécoslovaque sur le contenu de ce programme.

Les délégations de ces Etats sont convaincues que la solution du problème de désarmement revêt une importance universelle et historique : le désarmement est appelé à contribuer de façon décisive à prévenir la guerre et à assurer aux peuples une véritable sécurité.

Etant la garantie matérielle de la sécurité internationale, le désarmement doit représenter dans les circonstances actuelles une orientation majeure des efforts conjugués de tous les pays du monde pour vaincre la tension internationale et bâtir une paix générale et durable. La limitation des armements et le désarmement ouvrent la voie à la solution des problèmes globaux de l'humanité.

Au cours des années 1960 et 1970, certains résultats positifs ont été obtenus dans le domaine de la limitation des armements. On a conclu des accords internationaux sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, sur la non-prolifération des armes nucléaires, sur l'interdiction de placer des armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, sur l'interdiction des armes bactériologiques et sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires; des accords ont été réalisés sur la limitation des armements stratégiques et certaines mesures visant à renforcer la confiance en Europe ont commencé à être appliquées. Un système a été mis sur pied pour mener des négociations au sujet des questions de désarmement sur une base multilatérale et sur une base bilatérale. Tout cela montre que des mesures réelles de limitation des armements sont possibles et praticables. Ce qui a été fait constitue un bon point de départ pour de nouveaux pas en avant vers la limitation des armements et le désarmement.

Lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, tous les Etats Membres de l'Organisation ont approuvé un ensemble de tâches et de mesures concrètes ayant pour objectif la limitation de la course aux armements et le désarmement, et elles gardent toute leur actualité.

Vers la fin des années 1970 et au début des années 1980, l'accumulation des armements a repris avec une vigueur nouvelle. Tout en encourageant la course aux armements, certains mettent en avant des doctrines qui proclament l'"admissibilité" et l'"acceptabilité" d'une guerre nucléaire, et justifient la recherche d'une supériorité militaire. On ravive l'hystérie guerrière, on attise l'animosité et la haine dans les rapports entre les Etats et entre les peuples. Ces actions ont conduit à l'interruption des négociations sur des aspects très importants de la limitation de armements.

L'accumulation des armements représente un danger mortel pour la civilisation; elle menace de conduire dans une impasse les efforts visant à résoudre des problèmes

internationaux d'une importance vitale dans les domaines de l'économie, du développement social, de la culture, de la santé et de la protection de l'environnement.

Il est aujourd'hui particulièrement urgent de réduire l'ampleur de la course aux armements et de la freiner, car les instruments de guerre connaissent de profonds changements. On met au point des armes et des systèmes d'armes, surtout de destruction massive, qualitativement nouveaux dont le contrôle et, par conséquent, la limitation et l'interdiction convenues peuvent devenir plus difficiles, voire impossibles. Le développement de la technologie militaire a en permanence un effet déstabilisant sur la situation mondiale et accroît le risque de guerre.

On peut et on doit mettre un terme à la course aux armements.

Pour y parvenir, il faut élaborer et appliquer des programmes de mesures urgentes et radicales qui non seulement arrêteraient la course aux armements dans les diverses orientations qu'elle empreinte, mais ouvriraient aussi la voie vers l'objectif essentiel qu'est le désarmement général et complet.

Le Programme global de désarmement devrait être constitué d'un ensemble de mesures convenues visant à faire cesser la course aux armements et à réaliser par étapes un désarmement véritable dans des délais déterminés. La décision d'élaborer ce Programme, prise lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, est l'expression de la volonté des peuples de mettre un terme à la course aux armements.

En ce qui concerne les objectifs du Programme global de désarmement, les pays socialistes considèrent que les objectifs immédiats de ce Programme doivent être la prévention d'une catastrophe nucléaire et l'application de mesures urgentes qui arrêteraient la course aux armements et ouvriraient la voie à une paix durable. L'objectif ultime est la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

La mise en oeuvre des mesures prévues par le Programme devrait contribuer à renforcer la sécurité internationale et celle de chaque Etat. Une sécurité véritable ne peut être assurée que par la limitation, la réduction et l'élimination des armements, grâce au désarmement.

L'un des principaux objectifs du Programme doit être de renforcer et de développer tout ce qui a été accompli jusqu'ici de positif pour freiner la course aux armements.

L'exécution du Programme global du désarmement devrait contribuer à préserver et à approfondir le processus de relâchement de la tension internationale, à renforcer les bases de la coexistence pacifique des Etats ayant des régimes sociaux différents et à développer la confiance et la coopération entre ces Etats.

Le Programme global de désarmement doit sans aucun doute comporter un chapitre consacré aux principes. Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent réaffirmer leur adhésion aux objectifs de la Charte et leur engagement d'observer strictement les principes qui y sont énoncés en élaborant et en appliquant des mesures de limitation des armements et de désarmement, et aussi de prendre en compte les dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

(II. Strucka, Tchécoslovaquie)

Avant toute chose, les négociations doivent être exécutées sur la limitation et l'arrêt de l'accroissement quantitatif et du perfectionnement qualitatif des armements, en particulier des armes de destruction massive, et de la création de nouveaux moyens de guerre, pour que finalement les réalisations de la science et de la technique ne puissent plus être utilisées qu'à des fins pacifiques. Il n'est pas un seul type d'arme qui ne doit être interdit et supprimé sur une base mutuellement concertée.

Tous les Etats, et en premier lieu les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres Etats militairement importants, ont le devoir de participer aux efforts dans le domaine du désarmement. A aucun stade du processus de réduction constante du niveau de la puissance nucléaire l'équilibre existant dans ce domaine doit être rompu.

Parallèlement à la limitation et à la réduction des armements nucléaires, des réductions doivent être opérées dans le domaine des armements classiques. Les Etats ayant les arsenaux militaires les plus importants ont une responsabilité particulière dans ce processus.

L'adoption de mesures de désarmement doit s'effectuer sur une base équitable et équilibrée, afin de garantir le droit de chaque Etat à la sécurité et d'éviter qu'un Etat ou groupe d'Etats ne s'assure une prépondérance par rapport aux autres Etats à une étape quelconque de l'exécution du Programme. A chaque étape, l'objectif doit être d'éviter toute menace à la sécurité dans le contexte d'une réduction aussi forte que possible des armements et des forces armées.

Le principe de l'égalité et d'une sécurité égale doit être strictement respecté.

Le processus de limitation des armements et de désarmement doit être continu.

Les Etats doivent s'abstenir de toute action qui risquerait d'affecter défavorablement les efforts dans le domaine du désarmement et adopter une attitude constructive pour ce qui est de la conclusion d'accords.

Il va sans dire que le Programme global doit comprendre des mesures de limitation des armements et de désarmement, dont la mise en oeuvre aurait pour objectif final le désarmement général et complet. Ces mesures comprendraient les éléments suivants :

1. Armes nucléaires

A) Renonciation des Etats nucléaires à l'utilisation en premier des armes nucléaires.

B) Arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète, et ouverture immédiate à cette fin de négociations appropriées auxquelles devraient participer tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Comme il ressort des propositions précédemment faites par les pays socialistes, l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires doit impliquer celui de la fabrication de leurs vecteurs et de la production de matières fissiles à des fins d'armement; à titre de première mesure, il conviendrait de passer à l'examen des étapes possibles du désarmement nucléaire et de leur contenu approximatif, en particulier du contenu de la première étape. L'une des mesures à prendre au cours de cette étape doit être l'arrêt de la mise au point et du déploiement de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes nucléaires; parallèlement, des mesures doivent être prises pour renforcer les garanties politiques et de droit international de la sécurité des Etats.

(M. Strucka, Tchécoslovaquie)

C) Nouvelles limitations et réductions des armements stratégiques, tant quantitatives que qualitatives.

D) Conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

E) Conclusion d'une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons.

F) Adoption de nouvelles mesures pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et, à cette fin, participation universelle des Etats au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans le contexte d'une coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

G) Conclusion d'une convention sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires; à titre de première mesure, publication par les puissances nucléaires de déclarations identiques quant à leur contenu sur la renonciation à utiliser des armes nucléaires contre des Etats qui renoncent à la fabrication et à l'acquisition d'armes nucléaires et n'ont pas de telles armes sur leur territoire, et approbation de ces déclarations par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

H) Conclusion d'un accord sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement; renonciation des Etats dotés d'armes nucléaires à toute nouvelle mesure visant à implanter des armes nucléaires sur le territoire d'autres Etats.

I) Création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde.

2. Armes chimiques et autres types d'armes de destruction massive

A) Renonciation à la fabrication et au déploiement d'armes binaires et d'autres nouveaux types d'armes chimiques, ainsi qu'à l'implantation d'armes chimiques dans des pays où il n'y en a pas actuellement.

B) Conclusion d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur la destruction de leurs stocks.

C) Conclusion d'un accord général sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, ainsi que d'accords sur l'interdiction de tels ou tels nouveaux types ou systèmes particuliers de telles armes. A titre de première mesure vers la conclusion d'un accord général, comme l'ont déjà proposé les Etats socialistes, les Etats membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et les autres Etats militairement importants devraient faire des déclarations analogues quant à leur contenu sur la renonciation à créer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, déclarations qui seraient approuvées par une décision du Conseil de sécurité.

D) Conclusion d'un traité sur l'interdiction des armes radiologiques.

3. Prévention de l'extension de la course aux armements aux espaces en voie d'être nouvellement conquis par l'homme

A) Conclusion d'un traité sur l'interdiction de placer quelque type d'arme que ce soit dans l'espace extra-atmosphérique.

(M. Strucka, Tchécoslovaquie)

- B) Nouvelles mesures visant à empêcher la transformation de l'espace extra-atmosphérique en zone de confrontation militaire.
- C) Nouvelles mesures visant à prévenir la course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol.
- D) Nouvelles mesures visant à interdire l'utilisation des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles.

4. Forces armées et armements de type classique

A) Renonciation, de la part des puissances membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et des pays qui leur sont liés par des accords militaires, à l'accroissement des forces armées et des armements du type classique, en tant que première mesure en vue d'une réduction subséquente des forces armées et des armements classiques.

- B) Réduction des forces armées et des armements classiques.
- C) Limitation de la vente et des livraisons d'armes classiques.
- D) Nouvelles mesures de limitation ou d'interdiction d'utiliser certains types d'armes classiques qui peuvent être considérés comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

5. Mesures régionales

A) Elargissement des mesures propres à renforcer la confiance dans le domaine militaire, contenues dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et réalisation d'un accord sur de nouvelles mesures de confiance et de désarmement. Convocation à cette fin d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe.

B) Réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale, ainsi que sur une base régionale dans d'autres régions du monde.

C) Renonciation à l'élargissement des groupements militaires et politiques existants et à la création de nouveaux groupements de ce type.

D) Suppression de la division de l'Europe en alliances politico-militaires et, à titre de première mesure, suppression des organisations militaires des deux groupements, en commençant par une réduction mutuelle des activités militaires.

E) Conclusion entre tous les Etats participant à la Conférence paneuropéenne d'un traité sur le non-emploi en premier l'un contre l'autre d'armes nucléaires aussi bien que classiques.

F) Limitation et réduction du niveau de présence et d'activité militaires dans certaines régions : océan Atlantique, océan Pacifique, mer Méditerranée, région du golfe Persique.

G) Transformation du bassin de la mer Méditerranée en une zone de paix et de coopération durables : extension à cette région des mesures propres à renforcer la confiance dans le domaine militaire, réduction convenue des forces armées, retrait des navires porteurs d'armes nucléaires, renonciation à l'implantation d'armes

(M. Strucka, Tchécoslovaquie)

nucléaires sur le territoire des pays méditerranéens non nucléaires, engagement des puissances nucléaires de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre tout pays méditerranéen qui n'autorise pas l'implantation de telles armes sur son territoire.

H) Limitation et réduction subséquente de l'activité militaire dans l'océan Indien; création d'une zone de paix dans cette région.

I) Elaboration de mesures propres à renforcer la confiance en Extrême-Orient et organisation de négociations à cette fin entre tous les pays intéressés.

J) Conclusion d'une convention sur la renonciation mutuelle à l'agression et au recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et de l'océan Pacifique.

K) Création d'une zone de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est.

L) Retrait des troupes des territoires étrangers et liquidation des bases militaires étrangères.

6. Mesures connexes et autres

A) Conclusion d'un Traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales.

B) Nouvelles mesures pour prévenir l'utilisation non autorisée ou accidentelle d'armes nucléaires.

C) Mesures pour écarter la possibilité d'une attaque par surprise.

D) Adhésion aux accords internationaux existants sur la limitation de la course aux armements et le désarmement de tous les Etats qui n'y ont pas encore adhéré.

7. Réduction des dépenses militaires

A) Réduction, en valeur absolue et en pourcentage, des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et des autres Etats militairement importants.

B) A titre de premier pas vers la réalisation de cette mesure, un gel des budgets militaires.

La réalisation des mesures énumérées ci-dessus contribuerait à résoudre les problèmes mondiaux de l'humanité. Avant tout, nous voudrions faire observer que la limitation des armements et le désarmement constituent par eux-mêmes un problème mondial d'une importance capitale. La réalisation de mesures dans ce domaine est la clef de la porte débouchant sur la garantie d'une sécurité internationale, une condition importante du développement économique et social de tous les Etats, un préalable nécessaire à la solution des problèmes que posent la protection et la conservation de l'environnement et d'autres problèmes mondiaux.

Des rapports étroits existent entre le désarmement et le développement. Le désarmement peut et doit apporter une contribution efficace à la restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique et à

(M. Strucka, Tchécoslovaquie)

l'instauration d'un nouvel ordre économique international, notamment par le transfert de ressources affectées à des fins militaires au profit des objectifs du développement, en particulier ceux des pays en développement.

Les ressources libérées par l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et la réduction de leurs stocks ne doivent pas être utilisées pour d'autres rubriques de dépenses des budgets militaires des Etats nucléaires.

La répartition des moyens qui seraient défalqués au profit des pays en développement doit se faire sur une base équitable, compte tenu des nécessités et des besoins les plus urgents des pays bénéficiaires de l'aide et sans discrimination aucune. Un comité spécial de répartition de ces ressources pourrait être créé à cette fin.

Pour ce qui est des délais et de l'ordre de réalisation du Programme, les pays socialistes estiment qu'en raison de l'urgence des tâches qu'il englobe, le Programme global de désarmement devrait être réalisé dans un délai aussi bref que possible. Chaque gouvernement a le devoir de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour accomplir cette tâche historique.

Le Programme global de désarmement doit être réalisé par étapes, afin d'assurer de la façon la plus efficace et rapide un affaiblissement de la menace de guerre et son élimination subséquente, une réduction constante du niveau de confrontation suivie d'une limitation et d'une réduction de tous les armements nucléaires, classiques et autres, jusqu'à leur élimination complète.

A chaque étape, des actions parallèles sont possibles en ce qui concerne les différentes orientations de la limitation des armements et du désarmement : mesures partielles ou générales dans tels ou tels domaines des armements; paramètres quantitatifs et qualitatifs des armements et des forces armées; mesures à l'échelle mondiale et régionale; mesures propres à accroître la confiance dans le domaine militaire et mesures susceptibles de renforcer les garanties politiques et de droit international de la sécurité des Etats.

En premier lieu, l'attention doit se porter sur les mesures visant à écarter la menace d'une guerre nucléaire et à maîtriser la course aux armements nucléaires. Il faut, à cette fin, reprendre au plus vite les négociations interrompues et intensifier les négociations en cours sur la limitation des armements, de façon à les conclure par des accords appropriés. Il faut simultanément s'employer à régler d'autres questions urgentes, afin d'amorcer un tournant dans la cessation de la course aux armements et engager un processus de désarmement véritable. Le non-aboutissement, pour telle ou telle raison, des négociations en cours sur certaines questions ne saurait justifier le report des négociations sur d'autres questions.

Dans l'élaboration du Programme global de désarmement, l'attention est attirée sur la nécessité d'assurer le contrôle de la limitation des armements et du désarmement. Nous considérons à ce sujet que des accords sur la limitation des armements et le désarmement doivent prévoir un contrôle adéquat et fiable de leur application, de façon à assurer le respect des accords par toutes les parties. Les formes et modalités du contrôle dépendent des objectifs, de la portée et du caractère de chaque accord concret.

(M. Strucka, Tchécoslovaquie)

Les questions de contrôle doivent être discutées et résolues en parallèle et en liaison organique avec l'examen des problèmes concrets de désarmement, et non pas séparément.

L'expérience accumulée montre que les moyens techniques nationaux fournissent une base fiable pour contrôler l'application des accords. Là où c'est nécessaire, il convient de conjuguer diverses méthodes de vérification et d'autres procédures de contrôle, notamment des procédures internationales, sur une base volontaire. Le renforcement de la confiance favoriserait l'application de mesures supplémentaires de contrôle.

Une condition préalable très importante à la réalisation de telle ou telle mesure convenue dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement est l'existence chez les gouvernements de la volonté politique nécessaire; les difficultés techniques du contrôle ne doivent pas servir de prétexte pour refuser de rechercher des accords sur des mesures visant à faire cesser la course aux armements.

Nous sommes convaincus que le Programme global de désarmement doit stimuler un large développement d'efforts collectifs et constructifs dans ce domaine, sur la base de la Déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement, ainsi que la reprise et l'intensification des négociations menées ces dernières années et aujourd'hui interrompues. Il faut utiliser plus activement toutes les possibilités existantes de négociation, multilatérale et bilatérale. Il convient d'accroître l'efficacité de l'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, c'est-à-dire du Comité du désarmement, en particulier en améliorant l'organisation de ses travaux.

La convocation d'une Conférence mondiale du désarmement, forum international où la participation des Etats serait la plus large possible, aurait une signification exceptionnelle pour l'adoption de mesures effectives sur la cessation de la course aux armements.

L'Organisation des Nations Unies, qui assume une responsabilité primordiale et joue un rôle central dans le domaine du désarmement, doit encourager toutes les mesures dans ce domaine. Il importe que l'Organisation soit régulièrement informée sur les résultats des négociations et l'application du Programme global de désarmement, et sur tous les efforts déployés dans le domaine du désarmement en dehors de sa compétence, sans que le progrès de ces négociations s'en trouve entravé.

Les conférences d'examen du fonctionnement des accords sur la limitation des armements et le désarmement contribuent grandement à assurer la viabilité et l'efficacité de ces accords. Compte tenu de l'utile expérience que l'on a dans ce domaine, il pourrait être bon de prévoir la possibilité d'un examen périodique de l'application du Programme global de désarmement.

Des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées au désarmement peuvent être réunies en fonction des besoins.

Le Programme global de désarmement doit sans aucun doute prévoir la participation du public aux efforts de désarmement. La communauté mondiale est appelée à jouer un grand rôle dans l'application du Programme. L'Organisation des Nations Unies doit l'aider à prendre conscience des dangers de la course aux armements et de toutes ses conséquences.

(M. Strucka, Tchécoslovaquie)

Il importe de montrer les conséquences mortelles qu'aurait une guerre nucléaire pour l'humanité. Il faut pour cela créer un comité international ayant l'autorité nécessaire, qui montrerait la nécessité vitale de prévenir une catastrophe nucléaire. Une campagne mondiale pour le désarmement, le recueil de signatures pour appuyer les mesures visant à prévenir une guerre nucléaire, pour la limitation de la course aux armements et le désarmement et pour l'application des principes de la Déclaration des Nations Unies sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, auraient un grand retentissement. Tous les Etats doivent prendre des mesures pour interdire la propagande belliciste sous toutes ses formes.

Le Programme global de désarmement, répondant aux exigences vitales d'aujourd'hui est aussi tourné vers l'avenir. La génération actuelle ne doit pas seulement assurer au monde une vie paisible pendant les deux dernières décennies de ce siècle, elle doit aussi garantir à l'humanité d'entrer dans le troisième millénaire dans des conditions de paix et de sécurité générales.

Telle est la position du groupe des pays socialistes, au nom desquels je parle, sur la question du Programme global de désarmement. Comme nous l'avons déjà dit, nous préconisons des mesures concrètes de désarmement par étapes. C'est cette approche progressive qu'ont adoptée nos délégations au Groupe de travail. Les tâches à accomplir et les mesures à prévoir à chacune de ces étapes font l'objet de négociations au Groupe de travail. Dans ces négociations, nous partons premièrement de l'idée que le Programme global de désarmement doit être appliqué dans les délais les plus courts possibles et, deuxièmement, nous considérons les possibilités réelles d'application de telle ou telle mesure.

Les Etats socialistes ont déjà présenté cette année au Groupe de travail des documents de travail fondés sur les principes que je viens d'exposer. Mais nous estimons que, puisque les propositions soumises par le Groupe des 21 coïncident largement avec les positions convenues des pays socialistes, il n'est pas nécessaire de soumettre des formulations faisant double emploi avec ces propositions des pays non alignés. C'est pourquoi, dans plusieurs cas, nous avons jugé possible de nous borner à apporter quelques additions aux documents de travail présentés par le Groupe des 21. Les pays socialistes ont l'intention de continuer à jouer un rôle constructif dans les travaux du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, avec pour objectif d'accélérer au maximum l'élaboration en commun d'un projet de programme, de façon que le Comité du désarmement puisse le soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies à temps pour la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Tchécoslovaquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. de la GORCE (France) :

Monsieur le Président,

La délégation française souhaite tout d'abord vous adresser ses félicitations et ses vœux. Elle est convaincue que, sous votre conduite, le Comité saura établir, de façon satisfaisante, les bases de son travail pour sa quatrième session annuelle. Je voudrais également exprimer au distingué représentant de l'Indonésie, l'Ambassadeur Sani, notre reconnaissance pour la haute compétence et la grande courtoisie avec laquelle il a dirigé nos discussions dans la phase finale de notre dernière session. Je tiens, d'autre part, à adresser à la délégation italienne

(M. de la Gorce, France)

l'expression de mes condoléances très émues à l'occasion de la disparition de l'Ambassadeur Cordero di Montezemolo. C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris cette nouvelle. Je serais reconnaissant à la délégation italienne de bien vouloir faire part à Mme de Montezemolo de la respectueuse sympathie de la délégation française. Enfin, Monsieur le Président, je voudrais dire à notre distingué collègue des Pays-Bas, l'Ambassadeur Fein, tout le regret que nous inspire son départ. L'Ambassadeur Fein a apporté à nos travaux, depuis l'établissement du Comité, un concours particulièrement important. Je garderai un souvenir très fidèle de la coopération si amicale, et si précieuse pour moi, que nous avons entretenue. La délégation française lui adresse ses vœux les plus chaleureux pour le succès de l'importante mission qui lui est désormais confiée, ainsi que pour son bonheur personnel.

Monsieur le Président, les travaux que nous ouvrons aujourd'hui seront marqués par une échéance importante : la réunion en juillet prochain de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Celle-ci offrira à la communauté internationale l'occasion d'établir un bilan de l'entreprise du désarmement, quatre ans après les recommandations adoptées en 1978. Ce bilan portera en particulier sur l'oeuvre de notre Comité, qui devra à cet effet présenter un rapport d'ensemble sur son action.

Quelques mois seulement nous séparent de cette rencontre. C'est un délai bien court qui ne permet guère d'espérer des progrès de grande portée; mais il est sans doute suffisant pour permettre aux Etats engagés dans l'oeuvre du désarmement de manifester de façon concrète leur volonté d'action et d'obtenir ainsi quelques résultats dans les négociations en cours. Le sentiment de l'urgence, la pression du temps, doivent y contribuer, et plus encore le souci, éprouvé par tous, d'améliorer les conditions dans lesquelles se réunira la session extraordinaire : il s'agit d'assurer un certain retour de confiance et de sauvegarder le crédit du système institutionnel établi en 1978. A cet égard, l'enjeu est de grande importance pour le Comité du désarmement, pièce maîtresse du système en tant qu'organe de négociation.

Cependant, le succès de la deuxième session extraordinaire, l'ouverture de perspectives meilleures pour le désarmement ne dépendent pas seulement des efforts exercés ici ou ailleurs dans les négociations.

En effet, nous ne sommes pas de ceux qui pensent que des négociations, sur le désarmement ou sur le contrôle des armements, puissent s'engager ou progresser indépendamment de la situation internationale.

Déjà, l'an dernier, et l'année précédente, cette situation a pesé sur nos travaux. Il en est de même aujourd'hui. Le recours à la force se poursuit dans diverses régions du monde : au Proche-Orient, en Asie du Sud-Est, en Afrique. L'Afghanistan demeure occupé par les forces soviétiques en dépit de condamnations internationales répétées; ces forces ont été récemment accrues. Les attaques contre les populations civiles, qui ont amené un Afghan sur cinq à chercher refuge à l'extérieur, se poursuivent.

De nombreux témoignages de médecins et d'organisations humanitaires continuent de nous parvenir, détaillant en particulier les effets des bombardements sur la population civile, ainsi que les mutilations infligées par les mines disséminées par hélicoptère. Parce qu'elle constitue une violation des principes reconnus de la communauté internationale en dehors desquels il n'est pas de sécurité possible pour les Etats, l'occupation persistante de ce pays - un pays traditionnellement neutre, et non aligné - par les forces soviétiques, ne peut qu'obérer le climat de confiance minimale nécessaire à l'aboutissement des négociations sur le désarmement.

(M. de la Gorce, France)

Depuis notre dernière session, les événements de Pologne ont marqué une nouvelle dégradation de la situation internationale. La réunion de Madrid, qui reprendra dans quelques jours, sera pour le Gouvernement français l'occasion de réitérer sa condamnation sans équivoque de la violation des principes de l'Acte final d'Helsinki que constituent les mesures répressives adoptées en Pologne, à la suite des événements du 13 décembre, avec le soutien matériel et politique de l'Union soviétique. Au lendemain de ces événements, les dix ministres de la communauté européenne constataient déjà "les graves pressions extérieures et la campagne menée par l'URSS et d'autres pays de l'Est contre l'effort de renouveau de la Pologne".

Si nous attachons une telle importance à l'affaire de Pologne, c'est que, là encore, les principes mêmes qui fondent la sécurité et la coopération entre les Etats sont transgressés; la confiance - qui est la condition même du désarmement - en est profondément affectée.

Ainsi, devons-nous constater à regret que notre session annuelle s'ouvre une fois de plus dans des conditions défavorables : une situation internationale dégradée; la persistance de déséquilibres qui mettent en cause la sécurité; l'accélération de la course aux armements.

C'est en tenant compte de ces facteurs que la France, par la voix du Président de la République, a confirmé sa détermination d'agir en sorte que par la négociation se trouve restauré, notamment en Europe, l'équilibre, au niveau le plus bas possible.

Quant au Comité du désarmement, le Gouvernement français souhaite que la session qui s'ouvre puisse aboutir à des progrès concrets sur la voie d'accords vérifiables et la délégation française réaffirme à cette occasion la priorité qu'elle attache à la négociation sur les armes chimiques.

En effet, quelles que soient les circonstances, le Comité du désarmement doit remplir le mandat que la communauté internationale lui a confié. Il dispose désormais d'une expérience appréciable et des méthodes appropriées. Certes, les résultats de la dernière session sont limités, mais un travail considérable et de grande qualité a été accompli et il fournit une base précieuse pour la reprise de nos discussions. La délégation française tient à redire à ce propos son appréciation de la tâche accomplie par les groupes de travail et ses remerciements à leurs présidents.

Notre premier soin cette année, devrait être de rétablir les quatre groupes qui ont fonctionné lors des deux précédentes sessions. Le principe d'une telle décision, le choix des présidents, ne sont pas de nature, pensons-nous, à soulever des questions. Quant aux mandats, seul celui du groupe sur les armes chimiques doit être réexaminé, et selon nous, notablement élargi. Il convient en effet, de l'adapter à une phase de la négociation qui a déjà été substantiellement engagée; le principe d'une révision appropriée a d'ailleurs fait, l'an dernier, l'objet d'un accord au sein du Groupe de travail.

Sur le fond des questions qui seront inscrites à notre ordre du jour et à notre programme de travail, la session qui s'ouvre appelle de notre part des efforts accrus, dans des délais très courts, compte tenu de l'échéance de la session extraordinaire.

Le programme global de désarmement tient cette année une place particulière dans nos travaux. Il est inutile, en effet, de souligner son importance pour le succès de la session extraordinaire. La délégation française a exprimé à maintes reprises ses vues sur cette question, notamment à l'issue des travaux de notre dernière session.

(M. de la Gorce, France)

Elle n'y renviendra pas aujourd'hui, se bornant à souhaiter que les travaux en cours, menés d'ailleurs avec beaucoup d'activité, aboutissent en temps utile, à un accord sur un texte équilibré et crédible qui tienne pleinement compte des multiples conditions de l'entreprise du désarmement. Compte tenu de l'urgence de cette tâche, il serait approprié d'aménager nos travaux de manière à allouer un temps suffisant au groupe de travail qui en est chargé.

La négociation du traité sur les armes chimiques est, pour nous, l'une des tâches fondamentales et prioritaires du Comité. De grandes difficultés demeurent, notamment en ce qui concerne le champ d'application et la vérification. Les réponses données à ces deux questions se conditionnent réciproquement; nous ne devons donc pas attendre la constatation d'un accord sur le champ d'application pour aborder la négociation sur les dispositions relatives à la vérification. Celle-ci constitue, en effet, un aspect capital de la Convention. Nous souhaitons qu'elle soit discutée à fond au cours de cette session. Nous espérons que des progrès suffisants seront accomplis dans les mois qui viennent pour que le Comité puisse présenter, lors de la session extraordinaire, des résultats appréciables, sous la forme d'éléments d'une future convention.

Quant à la question des armes radiologiques, elle n'est pas considérée comme prioritaire par plusieurs d'entre nous, mais elle relève incontestablement du mandat du Comité; de plus, il n'est pas interdit de penser que son objet puisse prendre plus d'importance, compte tenu de possibles développements technologiques. Enfin, il s'agit là d'un exemple de ces accords spécifiques visant à prévenir l'apparition de nouvelles armes de destruction massive. A ce titre, il relève de la méthode que nous estimons appropriée pour traiter du problème posé par ces armes.

Les difficultés qui ont bloqué la négociation découlent des tentatives que l'on sait pour inclure dans celle-ci des questions extérieures à son objet propre, qu'il s'agisse de préjuger la solution d'autres problèmes, tel l'usage des armes nucléaires et le désarmement nucléaire, ou de résoudre des problèmes qui relèvent d'un autre domaine du droit international, telle l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires civiles. Sans contester l'importance de ces sujets, la délégation française souhaite que le Groupe de travail s'en tienne aux termes précis de son mandat et parvienne à conclure avant la session extraordinaire.

En ce qui concerne les assurances négatives de sécurité, la délégation française entend poursuivre sa participation à l'exploration des voies qui pourraient conduire à une approche commune. Elle conserve tout son intérêt pour cette question; elle s'est félicitée en particulier de l'adoption de la résolution proposée par le Pakistan à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et à laquelle elle a apporté son soutien.

Les deux premiers points de notre ordre du jour, relatifs aux questions nucléaires, ne sont pas traités en groupe de travail, mais ils ont fait l'objet l'an dernier de discussions utiles et sérieuses, lors de séances officieuses de notre Comité. Ces discussions ont fait ressortir la complexité des problèmes et la diversité des positions en ce qui concerne les perspectives et l'organisation de négociations.

Compte tenu de l'importance essentielle des aspects nucléaires du désarmement, la délégation française attache une très grande valeur à ces discussions et estime qu'elles doivent être poursuivies sur le fond afin d'explorer les possibilités de progrès. Elle espère que la présente session permettra d'apporter une contribution utile à cette recherche.

(N. de la Gorce, France)

Deux points nouveaux figurent à l'ordre du jour de notre session : la cessation de la course aux armements dans l'espace, et notre rapport à la session extraordinaire.

En ce qui concerne l'espace, la résolution de l'Assemblée générale dont nous sommes co-auteurs stipule un examen prioritaire de la question des systèmes anti-satellites. Nous espérons que cet examen pourra s'engager au cours de la première partie de la session.

Quant au rapport que nous devons présenter à la session extraordinaire, la délégation française pense qu'il doit différer par son caractère et son objet de ceux que nous présentons chaque année à l'Assemblée générale. Il devrait, selon nous, présenter un tableau des travaux du Comité, sujet par sujet, depuis notre première session en 1979.

Il devrait essentiellement porter sur les résultats, et dans l'exposé des difficultés, se borner à une brève analyse, sans chercher à refléter l'ensemble des discussions et des positions. Le rapport pourrait enfin présenter les conclusions que le Comité jugerait appropriées quant à ses tâches à venir, ses méthodes et sa composition. Au total, pensons-nous, il devrait s'agir d'un document relativement simple et bref. Il ne serait d'ailleurs ni possible, ni souhaitable pour nous de consacrer trop de temps à son élaboration.

Pour conclure, Monsieur le Président, la délégation française tient à affirmer son entier engagement au service des buts que nous poursuivons ici; le Gouvernement français issu des élections du 10 mai attache une importance prioritaire à la cause du désarmement. Il entend que celui-ci serve à la fois les deux grands objectifs de la coopération internationale : la sécurité, le progrès économique et social, notamment au profit des moins favorisés.

Nous nous efforcerons d'apporter à cette cause notre pleine contribution.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est à présent épuisée. Avant de parler brièvement de quelques questions pendantes, je donne la parole au distingué représentant de la Pologne, M. l'Ambassadeur Sujka, dans l'exercice de son droit de réponse.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aurai une possibilité de vous féliciter plus tard, lorsque je prendrai la parole au cours de notre débat. Pour l'instant, je crois devoir attirer l'attention du Comité sur les tentatives qui sont faites ici pour interpréter de façon erronée les événements et les faits concernant la vie dans mon pays et pour induire en erreur les membres du Comité quant au rôle de la Pologne dans la détérioration du climat international, mon pays étant prétendument à l'origine de complications et d'obstacles pour des pourparlers constructifs sur le désarmement.

J'interviens pour qu'il soit pris acte de ce que le fait d'évoquer dans ce forum les affaires totalement intérieures de mon pays, ainsi que les fausses interprétations des événements qui s'y déroulent, ne sont qu'un prétexte pour détourner l'attention des tâches essentielles et réglementaires du Comité, ainsi que de la nouvelle orientation vers l'intensification des armements récemment adoptée et mise en application.

(M. Sujka, Pologne)

Le fait de soulever dans ce forum la question des affaires de mon pays sera considéré par ma délégation comme une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la Pologne et, en tant que tel, comme un geste inamical. Je me réserve le droit de prendre position, à un stade ultérieur, au sujet de toute intervention que ma délégation considérera comme présentant ce caractère.

Présentement, et en ce qui concerne la teneur des déclarations faites par deux délégations, à savoir par les distingués représentants des Pays-Bas et de la France, j'aimerais m'en tenir à un très bref extrait d'une déclaration faite par mon Premier Ministre au cours de la séance du 25 janvier de notre Parlement :

"... Nous rejetons l'insinuation selon laquelle la décision de décréter la loi martiale nous aurait été imposée et inspirée. Des tentatives sont faites pour répandre la conviction qu'un pays socialiste et souverain dont l'histoire en tant qu'Etat est vieille de mille ans, un pays qui possède une puissante armée, est un enfant qu'on conduit par la main."

M. ISSRAELIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, dans certaines interventions, en particulier dans celle de la délégation française, des accusations calomnieuses ont été portées aujourd'hui contre la République populaire de Pologne et l'Union soviétique. La délégation soviétique ne peut les laisser sans réponse. Nous rejetons fermement et de façon catégorique les élucubrations tendant à attribuer à l'Union soviétique une responsabilité dans la proclamation de la loi martiale en Pologne, ainsi que les insinuations relatives à la situation en Afghanistan.

Les déclarations antipolonaises et antisoviétiques faites aujourd'hui au Comité confirment la justesse de la conclusion que les adversaires de la détente s'efforcent maintenant ouvertement de rompre les liens mutuellement avantageux établis au cours de plusieurs décennies entre les peuples européens dans le domaine du commerce, de la science, de la technique, de la culture et dans d'autres secteurs, et d'empoisonner l'atmosphère partout où se déroulent des négociations sur les problèmes les plus actuels de notre temps, que ce soit à Genève, à Madrid ou à Vienne. Les milieux impérialistes se servent de la campagne hostile qu'ils ont lancée contre la Pologne et tous les pays socialistes pour détourner l'attention des peuples de la solution des problèmes prioritaires de la guerre et de la paix et de la cessation de la course aux armements, afin de promouvoir leurs programmes et plans militaires, qui visent à déployer de nouveaux missiles nucléaires américains en Europe occidentale.

Voilà, à notre avis, le véritable motif des tentatives faites pour entraîner le Comité du désarmement dans une campagne de calomnies contre la Pologne socialiste. Nous voudrions prévenir ceux qui recherchent la confrontation au Comité qu'ils seront responsables des conséquences de leur attitude.

M. SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, M. l'Ambassadeur Jaipal a donné lecture ce matin d'un message adressé au Comité du désarmement par M. Perez de Cuellar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion de l'ouverture de la session de 1982 du Comité.

Compte tenu de l'importance et de l'opportunité des vues exprimées par le Secrétaire général dans son message pour la conduite de nos travaux au cours des délibérations de cette année, je voudrais demander officiellement que le message de M. Perez de Cuellar soit distribué en tant que document officiel du Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie. Je suis certain qu'il n'y a aucune objection à ce que le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies soit publié en tant que document officiel du Comité.

M. ALESSI (Italie) : Merci, Monsieur le Président. J'aurais une autre occasion pour vous exprimer mes vœux pour votre nouvelle fonction. En ce moment, je me bornerai à vous dire combien j'ai été touché par les expressions de sympathie et les condoléances que vous-même, au nom du Comité et les membres du Comité qui ont pris la parole aujourd'hui, avez bien voulu adresser à ma délégation dans la triste circonstance de la disparition de l'Ambassadeur Vittorio Cordero di Montezemolo. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Comité, que je me ferai l'interprète de ces sentiments et de ces expressions auprès de mes autorités et de la famille de Montezemolo. Je vous remercie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Ainsi que le savent les membres du Comité, celui-ci a décidé, à sa dernière session, que le Groupe de travail sur un programme global de désarmement reprendrait ses travaux le 11 janvier. C'est ce qu'il a fait et il reste à présent au Comité à confirmer que le Groupe pourra poursuivre ses travaux au cours de la première partie de la session de cette année. Je crois comprendre que les membres du Comité sont d'accord pour estimer que ce Groupe de travail devrait continuer de se réunir. Après avoir consulté le Président du Groupe de travail, je puis annoncer, en attendant d'autres décisions sur des questions d'organisation, que le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement se réunira régulièrement les lundis et les jeudis, dans l'après-midi.

Le secrétariat a fait distribuer aujourd'hui, sur ma demande, un document officieux contenant un calendrier des réunions à tenir durant cette semaine. Comme d'habitude, ce document officieux présente un caractère purement indicatif et peut être modifié en cas de besoin. En l'absence d'objections, je considérerai que le Comité approuve ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Comme vous le savez, conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, "l'ordre du jour provisoire et le programme de travail sont établis par le Président du Comité avec l'assistance du Secrétaire et soumis au Comité aux fins d'examen et d'adoption".

Conformément aux dispositions de cet article, j'ai demandé au secrétariat de distribuer le document de travail No 47, qui contient un projet d'ordre du jour provisoire et un projet de programme de travail. Nous examinerons ce document à la réunion officieuse qui se tiendra demain, à 15 heures.

A ce propos, je voudrais noter que le secrétariat a fait distribuer officieusement aujourd'hui plusieurs communications émanant d'Etats non membres du Comité, qui souhaitent participer à nos réunions. J'ai l'intention de soumettre les projets de décision pertinents au cours de nos réunions officieuses, en m'inspirant de la pratique suivie par le Comité.

En l'absence d'autres observations, je me propose de lever la présente séance plénière.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 4 février, à 10 h 30. Ainsi que le Comité en a décidé, une réunion officieuse aura lieu demain, mercredi, à 15 heures.

La séance est levée à 17 h 30.

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA CENT CINQUANTE ET UNIÈME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 4 février 1982, à 10 h 30

Président : M. Mohammad Jafar MAHALLATI (Iran)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u>	M. M. MATI M. A. TAFFAR
<u>Allemagne, République fédérale d' :</u>	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W.E. von der HAGEN M. W. ROHR
<u>Argentine :</u>	M. V. BEAUGE Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie :</u>	M. T. FINDLAY
<u>Belgique :</u>	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE Mlle R. de CLERCQ
<u>Birmanie :</u>	U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN
<u>Brésil :</u>	M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie :</u>	M. K. TELLALOV M. I. SOTIROV M. K. PRAMOV M. P. POPTCHEV
<u>Canada :</u>	M. G. SKINNER
<u>Chine :</u>	M. TIAN JIN M. YU MINGLIANG M. FENG ZHENYAO M. HU XIAODI
<u>Cuba :</u>	M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte :</u>	M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique :</u>	M. L.G. FIELDS M. M. BUSBY Mlle K. CRITTENBERGER M. J. LEONARD M. J. MISKEL M. R.F. SCOTT Mlle L.M. SHEA M. J. GUNDERSEN
<u>Ethiopie :</u>	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE
<u>Hongrie</u> :	E. I. KOMIVES M. C. GYORFFY
<u>Inde</u> :	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. Ch. ANWAR SANI M. E. SOEPRAPTO M. HARYOMATARAM M. B. SIMANJUNTAK
<u>Iran</u> :	M. M.J. MAHALLATI M. M. NOSTRATI
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	M. C.G. MAINA M. D. NANJIRE M. J. MURIU KIBOI
<u>Maroc</u> :	M. M. HALFAOUI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. M. AKRAM M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. J. BENAVIDES
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE
<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. T. MELESCANU

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMMERHAYES M. L.J. MIDDLETON Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. H. BERGLUND M. G. ANDERSSON M. S. THEOLIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. J. STRUCKA M. E. ZAPOTOCKY M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. V.M. GANJA M. V.V. LOCHTCHININE M. Y.V. KOSTENKO M. M.M. IPPOLITOV M. V.A. KROKHA
<u>Venezuela</u> :	M. R.R. NAVARRO M. O.A. AGUIJAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MIHAJLOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	Mme C. ESAKI EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Je déclare ouverte la cent cinquante et unième séance plénière du Comité du désarmement.

M. ALESSI (Italie) : Monsieur le Président, ma délégation désire tout d'abord vous féliciter vivement pour les fonctions qui vous reviennent pendant le mois de février et tient à vous assurer de sa pleine coopération dans cette période qui est particulièrement importante pour l'organisation des activités du Comité.

En même temps, je souhaite m'associer à toutes les délégations qui ont voulu témoigner leur reconnaissance envers M. l'Ambassadeur Sani pour la compétence avec laquelle il a présidé nos travaux dans la période précédente.

Finalement, je voudrais associer ma délégation aux chaleureuses expressions d'estime qui ont été adressées à la personne de l'Ambassadeur Fein. Je n'ai eu le privilège de suivre son activité que pendant une période très courte, qui a été toutefois suffisante pour apprécier la contribution qu'il a apportée au Comité.

L'usage établi de préfacier les interventions dans le débat général au sein du Comité du désarmement au moyen de considérations sur la situation politique internationale reflète la conscience que tout effort dans le domaine très sensible du désarmement est affecté par la qualité des relations et par le climat de confiance, ou de manque de confiance, qui prévalent entre Etats.

Pour cette raison, il nous paraît tout à fait légitime d'évoquer dans ce forum la profonde préoccupation qu'engendrent les récents événements polonais. Il s'agit d'une nouvelle source de tension qui vient s'ajouter à d'autres foyers de crise, en particulier à celui ouvert par le maintien de l'occupation militaire étrangère en Afghanistan. Ce n'est pas notre intention de détourner l'attention du Comité des véritables problèmes du désarmement, mais au contraire de placer ces derniers dans le contexte qui leur est propre. Nous ne pouvons non plus accepter la thèse selon laquelle des événements de ce genre n'intéressent que la sphère intérieure d'un Etat. Les principes dont mon Gouvernement a déploré et déplore la violation - le respect des droits de l'homme, l'observance du droit de tous les peuples de déterminer leur statut politique interne et externe sans ingérence extérieure et de poursuivre à leur gré leur développement politique, économique, social et culturel - ces principes sont le patrimoine de la communauté internationale tout entière. Pour l'Europe en particulier, l'Acte final d'Helsinki, qui engage solennellement les 35 pays signataires, associe d'une manière indissoluble leur respect effectif à la sécurité et au développement de relations normales et amicales. La Conférence de Madrid, qui reprendra ses travaux dans quelques jours, offrira au Gouvernement italien l'occasion de déplorer à nouveau les mesures répressives adoptées en Pologne et de réitérer sa demande que de telles mesures soient révoquées.

Même si des événements tels que ceux que j'ai rappelés sont de nature à affecter négativement les efforts en faveur du désarmement, ces efforts doivent être poursuivis sans cesse et sans hésitation.

Je noterai à cet égard que l'ouverture de la session de 1982 du Comité du désarmement est marquée par deux éléments de progrès potentiel : la reprise de négociations en matière de désarmement nucléaire entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, d'une part, et la perspective de la 2ème session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, de l'autre.

L'ouverture, le mois de novembre dernier, de négociations bilatérales sur les forces nucléaires à portée intermédiaire dans le cadre du processus de contrôle des armements stratégiques entre les deux puissances dotées des plus grands arsenaux revêt une grande importance. Bien que le climat politique international se soit détérioré, ces négociations se poursuivent.

(M. Alessi, Italie)

Le Gouvernement italien partage entièrement l'approche selon laquelle les Etats-Unis ont abordé ces négociations, approche qui a été élaborée au cours d'intenses consultations entre les membres de l'Alliance Atlantique.

La conclusion d'un traité qui limite le nombre des missiles nucléaires à portée intermédiaire au niveau plus bas possible, de préférence au "niveau zéro", est un objectif optimal, répondant parfaitement à la nature des négociations et aux aspirations des peuples européens, notamment des générations plus jeunes, qui ont exprimé avec force, partout où elles ont été libres de le faire, leur préoccupation profonde.

Les négociations sur les forces nucléaires à portée intermédiaire devraient amorcer un processus susceptible de s'élargir à d'autres catégories d'armements et à d'autres mesures, dans une vision globale de l'équilibre des forces et de la sécurité réciproque. Nous souhaitons que des négociations bilatérales sur la réduction des armements stratégiques puissent s'ouvrir prochainement, en vue de conduire à des réductions substantielles dans les arsenaux nucléaires stratégiques.

En ce qui concerne la 2ème session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, celle-ci représente sans doute une occasion importante pour l'établissement d'un bilan de l'entreprise du désarmement. Les quatre ans d'activité du Comité du désarmement constitueront une partie significative de ce bilan.

Au début de la présente session nous devons nous demander comment et dans quelle mesure notre Comité peut contribuer au succès de la 2ème session extraordinaire. Sur le plan procédural notre premier soin devrait être de rétablir sans délai tous les groupes de travail qui ont fonctionné l'année dernière. La question du mandat du groupe sur les armes chimiques peut être résolue en parallèle, sans pour autant retarder une décision de principe sur le rétablissement du groupe lui-même.

La réflexion commune sur l'organisation et les méthodes de travail du Comité et la recherche d'un consensus sur les améliorations à apporter doivent être également poursuivies. Je désire noter à cet égard les intéressantes suggestions formulées par le distingué représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Fein, dans son allocution de mardi dernier. Quant au fond des sujets qui seront inscrits à notre ordre du jour, le Comité doit poursuivre avant tout la considération des questions nucléaires en leur accordant le rang de priorité qu'elles méritent.

Tout en reconnaissant les difficultés objectives qui se posent à la conclusion d'un traité vérifiable d'interdiction complète des essais nucléaires, je ne voudrais pas manquer cette occasion pour réaffirmer l'importance que mon Gouvernement attache à cet objectif. Il s'agit là d'un élément d'une approche qui doit être plus vaste; mais d'un élément particulièrement significatif que la communauté internationale a depuis nombre d'années singularisé et auquel elle attribue, avec raison, le plus haut degré d'urgence. Nous restons convaincus que le Comité et le groupe d'experts sismologues peuvent compléter sur le plan concret les efforts accomplis par les Etats parties aux négociations trilatérales. Nous sommes prêts à favoriser toute solution qui, sur le plan de la procédure, pourrait être de nature à faire avancer nos travaux, y compris la création d'un groupe de travail.

Nous estimons que la tâche du groupe d'experts sismologues a une importance pratique toute particulière. Pour cette raison nous avons évoqué, dans notre déclaration en plénière du 18 août 1981, l'opportunité d'élargir le mandat du groupe pour lui permettre de traiter au fond la question de l'identification des événements sismiques.

(M. Alessi, Italie)

Un autre sujet prioritaire sur lequel notre Comité est appelé à apporter une contribution décisive est celui des armes chimiques. Le Comité devrait être en mesure de fournir, déjà à la 2ème session extraordinaire, la preuve que sa capacité de négociation est à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée. A cette fin il faut franchir une nouvelle étape dans nos négociations et entamer, sur la base des éléments mis au point l'année dernière, l'élaboration d'une convention.

La XXXVIème Assemblée générale a renouvelé - par une majorité significative - le mandat confié au Secrétaire général, de mener, avec le concours d'experts médicaux et techniques, une enquête impartiale concernant l'utilisation supposée d'armes chimiques dans différentes parties du monde. Au moment où le respect de certains accords internationaux et des règles pertinentes du droit international coutumier est mis en question, il nous apparaît plus urgent que jamais de couronner le système de mesures interdisant toute une catégorie particulièrement odieuse d'armes de destruction massive par un traité sur l'interdiction complète et effective des armes chimiques et sur la destruction de leurs stocks, qui éliminerait définitivement tout risque d'emploi de ces armes.

Toutes les délégations qui ont pris la parole jusqu'à maintenant ont exprimé leur conviction qu'une révision du mandat du groupe de travail est justifiée. Il faut trouver une formulation qui puisse faire l'objet d'un consensus. Le rapport final du groupe de travail pour la session de 1981 contient, dans la section intitulée "Recommandations et conclusions" des indications utiles pour résoudre ce problème.

Une place de choix doit être également réservée au Programme global de désarmement destiné à constituer une des pièces maîtresses de la prochaine session extraordinaire.

L'Italie - l'un des auteurs de la résolution 2602 E de 1969 qui est à l'origine des négociations d'aujourd'hui - souhaite que la 2ème session extraordinaire marque l'achèvement d'une oeuvre commencée il y a près de 12 ans. Au cours du mois de janvier, le groupe de travail, qui se prévaut de la direction expérimentée et prestigieuse de l'Ambassadeur Garcia Robles, a engagé des discussions qui se sont révélées fort utiles bien que quelque peu déséquilibrées à cause de la participation très réservée d'un groupe de délégations. L'intervention du distingué représentant de la Tchécoslovaquie, le 2 février dernier, contribue en partie à combler cette lacune : nous attendons de connaître le développement ultérieur des idées qui y sont contenues, notamment en ce qui concerne les questions de la nature du programme global, de la division et de la durée des phases, de la transition d'une phase à l'autre, des mécanismes pour examiner l'application du programme, etc.

Qu'il me soit permis de rappeler que ma délégation, tout en restant ouverte aux solutions qui pourront être trouvées d'un commun accord, continue à réserver sa préférence à un programme global structuré en trois phases. Chacune de ces phases regrouperait les différentes mesures sur la base d'un critère fonctionnel. La première phase comprendrait ainsi les mesures jugées nécessaires pour arrêter la course aux armements, tout en gardant des niveaux de sécurité non diminués. La troisième et dernière phase comprendrait les mesures visant l'élimination complète des armes et des forces armées; la phase intermédiaire comprendrait les mesures destinées à relier le point de départ et celui d'arrivée, c'est-à-dire les mesures visant à réduire de façon progressive et équilibrée les différents types d'armes et de forces armées. Une articulation éventuelle plus détaillée de cette structure - par exemple en sous-phases - pourrait être la tâche de conférences de révision ou d'autres mécanismes de révision qui seront mis en place pour surveiller et stimuler l'application du programme global.

(M. Alessi, Italie)

D'autres questions importantes figurent traditionnellement à l'ordre du jour du Comité et sans doute continueront à y figurer. La délégation a l'intention d'utiliser le temps qui sera consacré à leur examen spécifique pour faire connaître ses vues en la matière. Je ne voudrais toutefois manquer cette occasion pour exprimer le souhait que, cette année, dans l'ordre du jour et le programme de travail du Comité, puisse trouver une place adéquate un point nouveau concernant les mesures ultérieures à adopter pour empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

En effet, l'intérêt porté aux problèmes du contrôle des armements et du désarmement dans l'espace extra-atmosphérique a constitué une caractéristique toute particulière des délibérations de la XXXVIème session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les nombreuses interventions sur le sujet ont fait ressortir la conviction qu'il revient à la communauté internationale d'entreprendre d'urgence des efforts ultérieurs pour empêcher une course aux armements dans cette nouvelle dimension de l'activité humaine.

Cet intérêt s'est traduit par l'adoption de deux résolutions qui, pour la première fois, témoignent du désir de l'Assemblée générale que le Comité du désarmement se saisisse de cette question. Et ceci en pleine conformité avec le paragraphe 80 du Document final.

La résolution 36/97 C - dont l'Italie est l'un des coauteurs - prie le Comité du désarmement, dans le paragraphe 3 de son dispositif, "d'examiner, dès le début de sa session de 1982, la question de la négociation d'accords efficaces et vérifiables visant à empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Il serait tout à fait approprié d'envisager un premier échange de vues, en séance plénière, au cours de cette partie de la session.

Après ce tour d'horizon, cet examen préliminaire d'une question aussi complexe et sensible, nous serons mieux placés pour décider des procédures plus appropriées pour donner une suite concrète aux délibérations de l'Assemblée générale. Le développement rapide de la technologie spatiale au cours des dernières années fait planer des menaces bien concrètes et précises : certaines applications ne relèvent plus du domaine des hypothèses scientifiques, mais ont déjà commencé à faire partie des arsenaux militaires. Il faut les identifier et s'efforcer de remédier à cette situation par la négociation urgente de mesures concrètes, vérifiables et efficaces.

Voilà le sens, à notre avis, de la demande que l'Assemblée générale a adressée au Comité, organe multilatéral de négociation en matière de désarmement, et le rôle qui peut lui revenir dans ce domaine.

Il serait illusoire de penser pouvoir résoudre dès maintenant avec efficacité l'ensemble des problèmes que posent la prévention d'une course aux armements dans l'espace par quelques articles d'un traité de caractère général. Une telle approche ne ferait que retarder nos efforts et éloigner notre objectif.

A cet égard, la résolution 86/97 C, déjà mentionnée, nous donne une indication sur la voie à suivre : le paragraphe 4 du dispositif prie le Comité du désarmement "d'examiner" à titre prioritaire la question de la négociation d'un accord efficace et vérifiable aux fins d'interdire les systèmes antisatellites, qui constituerait un pas important sur la voie de la réalisation des objectifs" énoncés au paragraphe précédent de cette résolution.

On s'accorde généralement à reconnaître que le développement plus menaçant, celui qui exige l'action plus immédiate, est constitué par la mise au point de systèmes d'armes antisatellites. Si ce développement demeurait incontrôlé, on aurait là la prémisse pour une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Cette perspective doit nous inciter à faire un effort déterminé pour écarter, avant qu'il ne soit trop tard, les risques réels et immédiats qui se posent dans ce domaine.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se joint à d'autres pour vous féliciter de votre accession à la Présidence. Nos premières séances officielles et officieuses nous ont déjà permis d'apprécier la courtoisie et l'équité avec lesquelles vous présidez nos travaux. Ma délégation est heureuse à l'idée de travailler sous votre direction. Nous sommes sûrs que nous profiterons tous des sincères et nobles objectifs que vous assignez à vos hautes responsabilités. Ma délégation se rappelle aussi avec gratitude la contribution exceptionnelle que notre précédent Président, l'Ambassadeur Anwar Sani, a apportée à nos travaux.

Dans cette déclaration initiale, je n'aborderai que trois des nombreux thèmes qui concernent directement cette session du Comité du désarmement, à savoir l'environnement politique dans lequel nous commençons nos travaux, certains aspects du problème des armes chimiques et, finalement, le Programme global de désarmement.

Le Comité se réunit à mi-chemin entre la trente-sixième session de l'Assemblée générale et la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. A ce stade, il n'apparaît pas inutile d'évaluer les tâches auxquelles la session extraordinaire aura à faire face et les résultats que nous avons obtenus sur le plan bilatéral et multilatéral. Je n'entrerai pas toutefois dans le détail. En feuilletant le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, chacun peut constater que seuls quelques fragments du programme d'action qui s'y trouve énoncé ont été réalisés. Certes, il y a eu des réalisations positives, par exemple la conclusion de la Convention des Nations Unies sur les armes particulièrement inhumaines et de nombreux autres éléments concrets. Pourtant, d'énormes problèmes restent sans solution et notre travail présente encore des lacunes béantes. Dans cette situation, il est vain de vouloir distribuer blâmes et accusations. Ce qui importe davantage, c'est d'examiner l'état d'avancement de nos travaux, aussi peu satisfaisants soient-ils, et d'établir raisonnablement nos projets, pour les quelques mois qui nous restent, en évaluant les possibilités qui s'offrent à nous. Il faut concentrer les travaux du Comité sur les points essentiels et réduire au strict minimum les débats de procédure. Nous devons tout faire pour éviter d'arriver à la deuxième session extraordinaire les mains vides, mais aussi considérer avec réalisme ce qui peut réellement être fait.

"Réalisme" doit aussi être le mot d'ordre pour la deuxième session extraordinaire elle-même. Les objectifs ambitieux doivent être confrontés aux réalités, et l'examen et l'évaluation des résultats de la période écoulée doivent aboutir à une planification judicieuse pour les mois à venir. Les perspectives réelles de progrès concrets au cours de cette période doivent prendre le pas sur la poursuite d'objectifs trop ambitieux.

Bien que le Comité du désarmement soit un organe international autonome, la trente-sixième session de l'Assemblée générale doit naturellement avoir d'importantes répercussions sur les travaux de notre session. Abstraction faite d'autres décisions qui nous intéressent, l'Assemblée générale, dans un nouveau domaine important, concernant les mesures visant à empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, a confié au Comité une tâche nouvelle et importante dont ma délégation attend la discussion prochaine, comme suite à la résolution 36/97 C dont elle est l'un des coauteurs.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

A propos maintenant de l'environnement politique plus vaste dans lequel nous devons oeuvrer, ma délégation se joint à celles qui se sont dites gravement préoccupées de la situation en matière de sécurité internationale. Nous estimons tous que les chances de progrès substantiels vers la limitation des armements et le désarmement dépendent avant tout de la confiance entre Etats et de l'application d'une politique cohérente de retenue et de modération dans la poursuite des intérêts extérieurs.

Pourtant, nous ne pouvons que constater que les relations Est-Ouest se sont encore dégradées et que le climat de confiance a été sérieusement affecté.

L'occupation militaire de l'Afghanistan se poursuit sans relâche, au mépris de la condamnation prononcée par la majorité écrasante de la communauté internationale et dont témoignent les résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Aucun changement ne peut être décelé dans l'attitude de l'Union soviétique, qui est responsable de cette violation du principe de l'autodétermination et du non-recours à la force dans les relations internationales.

Au contraire, certains signes donnent à penser que la répression militaire en Afghanistan s'intensifie et fait de nombreuses victimes particulièrement parmi les ruraux. Ma délégation a été profondément alarmée par des informations concernant une utilisation d'agents chimiques.

Un autre événement plus récent a ébranlé les fondements de la confiance mutuelle et les perspectives de coopération pacifique.

Je veux parler bien entendu de l'imposition de la loi martiale en Pologne. Ses conséquences et répercussions constituent une violation flagrante de l'Acte final d'Helsinki. Les événements de Pologne ne constituent pas simplement une affaire intérieure. Bien au contraire, la violation du document d'Helsinki de 1975, des droits fondamentaux de l'homme et de la législation internationale de l'OIT, font de la tragédie du peuple polonais un sujet de légitimes inquiétudes pour l'ensemble de la communauté internationale.

La responsabilité de cette rupture des engagements internationaux et de la décision d'inverser le processus de renouveau et de réforme en Pologne incombe aux autorités militaires polonaises, mais tout aussi bien à l'Union soviétique.

Les événements de Pologne représentent bien autre chose qu'une simple perturbation dans l'atmosphère politique : ils révèlent une répugnance générale à se conformer aux principes des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final d'Helsinki et à accepter l'évolution pacifique.

Contrairement aux assurances données par le régime militaire polonais, aucun signe d'amélioration n'a été observé. Une ombre démesurée s'étend sur les perspectives du processus de limitation des armements. Les conditions de sécurité en Europe en sont bien sûr directement affectées. Il est impérieux que le climat de confiance soit rétabli. La confiance est une condition essentielle de notre activité en tant que négociateurs au Comité du désarmement.

Mon gouvernement, en plein accord avec l'Acte final d'Helsinki, a invité à diverses reprises les dirigeants polonais à lever la loi martiale pour rétablir les droits civiques du peuple polonais, à libérer les personnes appréhendées et à reprendre

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

un véritable dialogue avec l'Eglise catholique et les représentants légitimes du syndicat indépendant en Pologne. En outre, nous demandons que la Pologne soit autorisée à résoudre ses problèmes d'une façon autonome et sans intervention extérieure.

Une fois remplies ces conditions indispensables, la confiance mutuelle renaîtra, et les perspectives de progrès, c'est-à-dire de résultats concrets en matière de désarmement et de limitation des armements, seront substantiellement améliorées.

Aussi graves qu'ils soient, les événements de Pologne ne constituent pas les seules menaces au climat des relations de sécurité internationales. L'équilibre militaire en Europe demeure toujours aussi préoccupant.

La République fédérale d'Allemagne accueille donc avec satisfaction la reprise, après l'interruption de Noël, des négociations tenues à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les forces nucléaires de portée intermédiaire. Nous sommes persuadés que ces négociations, si elles aboutissent, contribueront à accroître la stabilité internationale et le progrès dans les autres domaines d'action pour la limitation des armements. Nous appuyons pleinement la proposition de grande portée des Etats-Unis - préparée avec soin dans le cadre de l'Alliance occidentale - visant à réaliser le niveau zéro pour tous les missiles nucléaires de portée intermédiaire basés au sol de part et d'autre.

Un traité dûment fondé sur cette offre unique éliminerait la catégorie d'armes la plus préoccupante. A notre avis, la conclusion d'un tel traité serait le moyen le plus efficace et le plus tangible de renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous accueillons avec satisfaction l'engagement des deux parties de n'épargner aucun effort pour parvenir à un accord. Dans le même esprit, mon gouvernement attache une importance considérable à la poursuite des négociations au sein du Comité.

En abordant maintenant la deuxième partie de mon intervention, je voudrais souligner une fois de plus l'importance que ma délégation attache à la question des armes chimiques. Chez nous, l'interdiction complète des armes chimiques est une question qui préoccupe non seulement le gouvernement mais également tous les partis politiques représentés au Bundestag. Le 3 décembre 1981, le Parlement a unanimement adopté une résolution demandant instamment la conclusion immédiate d'une convention sur les armes chimiques placée sous un contrôle international efficace.

Si nous considérons les réalisations du Comité pendant sa session de 1981, nous référant au rapport du Groupe de travail des armes chimiques, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir atteint, sous la direction efficace de M. l'Ambassadeur Lidgard, de Suède, un degré considérable de spécificité dans un texte qui se rapproche beaucoup du libellé d'un traité. Toutefois, jusqu'ici, le progrès est moins apparent sur le plan de la vérification. Or, la vérification est la pierre angulaire dont dépend le succès ultime de nos négociations et sur laquelle nous devrions donc concentrer une attention particulière pendant les débats de cette année.

L'expérience acquise au sujet d'accords ne comportant pas de mécanisme approprié de vérification, comme le Protocole de Genève et la Convention sur les armes biologiques, fait ressortir la nécessité de parvenir à une solution globale à cette question.

(II. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Ma délégation a maintes fois exprimé ses vues sur les éléments essentiels d'un système international efficace de vérification. Permettez-moi de récapituler :

- la vérification doit se faire selon une procédure réglementaire préétablie pour éviter toute discrimination et s'effectuer dans une atmosphère de sérieux et de coopération,
- elle doit englober des enquêtes impartiales sur les événements qui ont besoin d'être précisés, et
- elle doit préserver les intérêts économiques légitimes.

Pour faire progresser les travaux dans cette direction, ma délégation présentera au cours de la présente session un document de travail qui exposera plus en détail les mécanismes et procédures qui, à notre avis, déterminent l'efficacité de la vérification d'une convention sur les armes chimiques. Entre autres dispositions, ce document de travail traitera spécifiquement des problèmes que posent les armes binaires. En particulier, et contrairement à certaines allégations selon lesquelles il serait impossible de vérifier qu'un pays ne fabrique pas d'armes binaires, nous avons l'intention de proposer une méthode permettant d'étendre la vérification à ces armes.

Il est inutile de souligner la contribution vitale du Programme global de désarmement au succès de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Les documents à ce sujet montrent clairement que le Comité du désarmement doit en venir à un accommodement sur la question d'un programme global de désarmement et doit au moins avoir dès la fin de la partie printanière de sa session, un texte négociable, avec ou sans un nombre limité de variantes sur des problèmes particuliers, prêt à présenter aux instances plus vastes de New York. Il y a urgence et notre crédibilité est en jeu.

Le Groupe de travail sur un programme global de désarmement, qui a siégé pendant la majeure partie de janvier, a fait un bon travail et, bien qu'aucun résultat définitif ne soit en vue sur la plupart des questions, a permis à toutes les délégations concernées d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension. Ma délégation exprime sa reconnaissance aux participants au Groupe de travail et à son Président, M. l'Ambassadeur García Robles, du Mexique. Le travail accompli en janvier nous permet d'identifier les domaines où un consensus est à notre portée et, inversement, ceux où subsistent d'importants sujets de controverse que nous devons régler de concert pendant les quelques prochaines semaines.

Ma délégation, qui figure parmi les coauteurs du document CD/205, le seul projet complet de programme dont le Comité soit saisi pour le moment, a l'impression que les trois questions de principe suivantes sont posées et doivent faire l'objet d'une négociation constructive dans un esprit de compromis :

1. Nature du Programme global de désarmement

Il est évident que le Programme global de désarmement nécessite un mode d'adoption et de promulgation qui corresponde à son importance primordiale pour le succès de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, mais aussi à l'objectif du programme fondamental qui est d'être un cadre politiquement applicable à un processus global de négociation. Il est toutefois également évident qu'un instrument de cette nature n'est pas adapté au processus normal de ratification internationale. Même les partisans d'un programme global de désarmement qui soit "juridiquement contraignant" n'ont pas été jusqu'ici en mesure de montrer comment cet effet contraignant

(H. Wogener, République fédérale d'Allemagne)

pourrait être techniquement réalisé. Notre recherche d'une solution adéquate dans un esprit de compromis devrait donc s'orienter vers un programme global de désarmement qui, adopté par la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, soit revêtu d'un degré spécial de solennité, afin d'accroître l'engagement politique. Ma délégation est prête à aider à la recherche de telles modalités dans un esprit positif et constructif. Vous vous rappellerez que les coauteurs du document CD/205 ont proposé d'inclure dans la résolution à laquelle le programme serait joint en annexe un paragraphe "invitant tous les Etats à déclarer qu'ils respecteront les objectifs, principes et priorités énoncés dans le Programme, et à exprimer leur ferme volonté et détermination de mettre en oeuvre le Programme par la négociation d'accords spécifiques et vérifiables de contrôle des armements et de désarmement".

2. Désignation des mesures de désarmement

Une différence importante entre la liste des mesures proposées dans le document CD/205 et la liste correspondante du document CD/223 du Groupe des 21 est le degré de spécificité. Il existe aussi une différence fondamentale dans l'approche. Dans la plupart des cas, lorsqu'une mesure particulière de négociation est décrite dans CD/223, la description sous-entend déjà par sa teneur le résultat attendu de ces mêmes négociations. Ce document ne se limite pas à indiquer l'objectif principal des négociations, mais anticipe sur des résultats détaillés, préjugant ainsi des décisions futures des gouvernements et des négociateurs. J'estime, Monsieur le Président, que c'est là une voie dangereuse, car aucune délégation n'est actuellement en mesure de prévoir l'issue de négociations futures, et nul ne peut raisonnablement et de façon responsable se déclarer lié dans le détail sur une période qui peut facilement atteindre, voire dépasser, vingt ans. Dans la plupart des cas, cette approche va aussi à l'encontre des "Eléments" convenus du Programme, tels qu'ils ont été adoptés par la Commission du désarmement des Nations Unies. Ce document montre clairement que le programme ne devrait constituer que le cadre de négociations sur le fond, mais ne devrait pas se substituer à des résultats qui exigent des négociations concrètes.

Ma délégation a la vive impression que cette approche suppose le problème résolu et ne favorisera pas l'obtention d'un consensus sur une liste de mesures de désarmement. Chaque délégation, chaque groupe régional, a parfaitement le droit d'attacher des objectifs et des espoirs spécifiques à un point précis de la négociation; mais il serait vain de vouloir imposer ses vues dès le départ à tous ses partenaires potentiels dans une négociation. En réalité, un consensus ne se fera sur la liste des mesures que si toutes les délégations acceptent de formuler leurs préférences particulières en un langage plus court et plus neutre, en s'inspirant des "Eléments" adoptés par la Commission du désarmement.

3. Calendrier

Alors que les pays occidentaux et le Groupe des pays non alignés semblent prêts à structurer le Programme global de désarmement en plusieurs phases, il y a une tendance marquée, chez les auteurs du document CD/223, à prévoir un calendrier de négociation rigoureusement planifié, avec des instructions détaillées quant à ce qui devrait être négocié et réalisé à des stades ultérieurs, tout à fait indépendamment du résultat des phases précédentes de la négociation. Au Groupe de travail, les auteurs du document CD/205 ont expliqué en détail pourquoi cet ensemble de phases successives avait peu de chances de devenir opérationnel. Cette critique ne devrait pas être interprétée comme un refus catégorique d'accepter de donner par la suite une

(II. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

structure rationnelle au processus inscrit dans le Programme. C'est le contraire qui est vrai. Il ne fait pas de doute qu'une fonction dynamique, une fonction de temps doit être incorporée au Programme. Mais, de l'avis de ma délégation, cet élément structurel doit se trouver plutôt dans la périodicité des réunions d'examen que dans la magie et l'automatisme d'un calendrier que des événements ultérieurs pourraient rendre inutile et vain. Ma délégation a une position très ouverte quant au nombre et au rythme de ces réunions.

Les réunions d'examen, grâce à l'intérêt qu'elles susciteront dans l'opinion publique et à l'impact dynamique qu'elles auront, feront certainement plus pour maintenir chaque fois l'élan du processus de négociation multilatérale et bilatérale qu'un calendrier mécanique d'objectifs de négociation qui, s'il est dépassé par la réalité, gênera ses anciens auteurs. Permettez-moi donc de dire, Monsieur le Président, que la question du calendrier, l'un des points les plus controversés des négociations sur un Programme global de désarmement, nécessite une démarche nouvelle et impartiale, une nouvelle injection de réalisme, pour produire des résultats utiles. Peut-être le moment est-il venu de revenir à notre point de départ commun, c'est-à-dire de repartir du texte convenu des Eléments, et d'étudier la meilleure façon de l'utiliser pour élaborer des solutions satisfaisantes.

Permettez-moi de passer enfin à une remarque plus générale sur le Programme global de désarmement. A notre avis, le Programme ne peut avoir une incidence positive sur le désarmement multilatéral et bilatéral que si la communauté internationale peut vraiment s'y rallier. Les négociations ne peuvent s'engager et produire des résultats que si le cadre dans lequel elles doivent s'inscrire répond aux intérêts de sécurité de toutes les parties concernées. Il doit y avoir une incitation constante à respecter le Programme et à réaliser pleinement ses possibilités dans un processus par étapes. Cette fonction d'incitation sera perdue si les participants en viennent à le juger irréaliste. En fin de compte, la valeur du Programme ne sera pas mesurée par la hauteur des nobles intentions qui l'auront inspiré, mais par l'élan réel qu'il créera et par les négociations qu'il facilitera et favorisera. Sur le plan humain, je comprends tout à fait ceux qui, souffrant des déceptions que leur a causées la terrible lenteur avec laquelle se meuvent les affaires du désarmement mondial, veulent laisser derrière eux un Programme global de désarmement idéal montrant la nature élevée de leurs propres sentiments et de leurs propres projections. Hélas, cela ne nous aiderait pas à faire des progrès sur les questions de limitation des armements dont nous nous occupons. Le maître mot est la crédibilité. Seul un programme global de désarmement visant des objectifs que l'on peut atteindre et selon un calendrier que l'on peut respecter peut répondre à ce critère. Pour mon gouvernement, la limitation des armements et le désarmement sont placés très hauts dans l'échelle des priorités. C'est dans cet esprit qu'il s'emploiera à apporter sa contribution à l'élaboration du Programme global de désarmement et, au-delà du Programme, qu'il oeuvrera sans relâche pour la paix et la sécurité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Au nom de la délégation japonaise, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence pour le mois de février. Je voudrais également rendre un hommage non moins chaleureux à l'Ambassadeur Sani, qui s'est acquitté avec tant d'efficacité et de conscience de ses fonctions au Comité depuis le mois d'août de l'année dernière. Je voudrais aussi souhaiter cordialement la bienvenue à nos nouveaux collègues qui siègent à cette table.

Qu'il me soit permis de présenter mes sincères condoléances à la délégation italienne et par son truchement, à la famille de feu l'Ambassadeur Cordero di Montezemolo. La présence de l'Ambassadeur me manquera d'autant plus que nous étions voisins au Comité et que j'ai eu maintes fois le plaisir de siéger près de lui au cours des deux dernières années.

En disant au revoir à notre estimé collègue, l'Ambassadeur Fein, je ne peux que lui exprimer l'hommage de ma délégation, ainsi que notre profonde gratitude pour la contribution éminente qu'il a apportée aux travaux de ce comité pendant ses quatre années de présence à Genève.

Quelques mois seulement nous séparent de la réunion, à New York, de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Au moment où débutent les travaux de la première partie de la session de 1982 du Comité du désarmement, il m'est impossible de ne pas souligner le rôle et la responsabilité qui incombent à ce comité en contribuant au succès de cette session extraordinaire.

Conformément à notre Constitution, qui est dédiée à la cause de la paix et aux trois principes non nucléaires - la non-possession d'armes nucléaires, la non-production de ces armes et l'interdiction de leur introduction au Japon - la politique du Japon consiste essentiellement à ne pas devenir un Etat militairement important, mais à consacrer son énergie et ses ressources nationales à la paix et à la prospérité mondiales. Nous avons constamment suivi cette politique pendant les 36 dernières années qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre, soutenus par la profonde aspiration à la paix et à la stabilité mondiales qui a guidé le peuple japonais pendant toutes ces années.

Le peuple japonais est convaincu que la limitation des armements et le désarmement peuvent et doivent jouer un rôle important pour édifier et réaliser la paix et la stabilité dans le monde. De ce point de vue, la limitation des armements et le désarmement concernent véritablement l'intérêt national. En fait, le Japon estime que ces questions devraient intéresser le monde entier, et notre nation est unanime à prier pour qu'il en soit ainsi.

Cependant, en regardant autour de nous, nous voyons que, contrairement à nos aspirations, le monde dans lequel nous vivons, la situation internationale actuelle, se dégradent chaque année. Les événements de Pologne influent gravement sur l'ensemble de la situation internationale, et le Japon espère que l'état de choses préoccupant qui règne là-bas se normalisera dès que possible. Le Japon redoute également que l'évolution de la situation dans ce pays ne détruise encore davantage ce qui reste de la confiance mutuelle entre les nations - confiance qui est le fondement même des négociations sur le désarmement.

Par ailleurs, l'accumulation gigantesque d'armes nucléaires et l'interminable course aux armements se poursuivent au même rythme. Cette tendance angoissante, jointe à la détérioration de la situation politique internationale, est un sujet de grave préoccupation pour les peuples du monde et il nous est impossible de nous

(M. Okawa, Japon)

retrancher dans l'inaction. C'est pourquoi la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale suscite tant d'intérêt et d'espoir parmi le peuple japonais, ainsi d'ailleurs que parmi les peuples des autres pays. La nation japonaise est résolue à n'épargner aucun effort pour que la deuxième session extraordinaire parvienne à bonne fin.

Dans l'allocution d'ouverture qu'il a prononcée le 25 janvier 1982, à la session ordinaire de la Diète nationale, le Premier Ministre, M. Suzuki, a indiqué lui-même qu'il se proposait de participer à la session extraordinaire et s'est exprimé comme suit :

"On ne saurait espérer le bonheur de l'humanité tant que l'Est et l'Ouest continuent de rivaliser à qui accumulera le plus d'armements. Nous devons être réalistes et reconnaître que c'est l'équilibre des forces qui maintient la paix et la stabilité; nous devons travailler à conserver cet équilibre. Parallèlement, nous devons poursuivre nos efforts pour que cet équilibre se situe à un niveau aussi bas que possible.

La question du désarmement et de la limitation des armements est une de celles pour laquelle tous les peuples du monde devraient oeuvrer de concert et il sera impossible de parvenir à une paix véritable si nous ne consacrons pas les ressources excédentaires créées par le désarmement à la coopération avec les pays en développement et au développement de l'économie mondiale.

La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui se tiendra au mois de juin prochain constituera une occasion favorable pour renforcer encore ces efforts internationaux."

Le Gouvernement japonais n'est pas le seul à porter un vif intérêt à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Un groupe de membres de la Diète n'appartenant à aucun parti politique et comprenant plus de 200 personnes, qui a créé, au mois de mai de l'année passée l'Association parlementaire pour la promotion du désarmement international, se prépare activement en vue de cette session. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales japonaises prennent une part active à une vaste gamme d'activités organisées dans ce but et se proposent d'envoyer un groupe important de représentants à New York en qualité d'observateurs pour prendre la parole à la session extraordinaire, comme elles l'ont fait en 1978, lors de la première session extraordinaire.

Monsieur le Président, le Comité du désarmement se doit de répondre aux espoirs de nos peuples. Néanmoins, le temps dont nous disposons est limité. Pour pouvoir contribuer à donner une signification véritable à la prochaine session extraordinaire, notre Comité doit utiliser au mieux les 11 ou 12 semaines dont nous disposons et s'efforcer d'obtenir le maximum de résultats compte tenu des circonstances.

En premier lieu, le Comité devrait limiter au minimum les débats de procédure et aborder les questions de fond le plus tôt possible.

En ce qui concerne les organes subsidiaires, il va de soi que le Groupe de travail sur un Programme global de désarmement devrait reprendre immédiatement ses travaux.

Ce groupe de travail s'est déjà réuni depuis le début de janvier sous la présidence éminente de l'Ambassadeur Garcia Robles et ces réunions supplémentaires se sont révélées très utiles. Certes, l'élaboration d'un Programme global de désarmement est une tâche extrêmement complexe et difficile et, s'agissant des

mesures qui doivent y figurer et de l'établissement de "phases" ou d'"étapes", ma délégation estime qu'il serait plus sage d'éviter une approche trop ambitieuse et de s'efforcer de rédiger un programme viable et réalisable. Il va sans dire que les travaux de ce groupe de travail devraient avoir un caractère prioritaire, étant donné que l'adoption d'un Programme global de désarmement est l'un des principaux objectifs de la session extraordinaire.

L'année passée, le Groupe de travail des armes chimiques a été en mesure d'accomplir des progrès importants sous la direction énergique de l'Ambassadeur Lidgard, et c'est pour ma délégation une raison supplémentaire de continuer à demander instamment que son mandat soit révisé afin de lui permettre de progresser encore davantage cette année. Cependant, l'élaboration d'un nouveau mandat ne devrait en aucune façon faire obstacle à la poursuite des travaux de fond au Groupe de travail : c'est pourquoi, en examinant le texte de ce nouveau mandat, le Groupe de travail devrait temporairement reprendre ses travaux dans le cadre du mandat précédent.

S'agissant du Groupe de travail des armes radiologiques, le nombre et l'étendue des problèmes en discussion ont considérablement diminué grâce à la façon consciencieuse dont l'Ambassadeur Kömives, de Hongrie, s'est acquitté de ses fonctions de Président. Ce groupe de travail devrait profiter de la proximité de la session extraordinaire pour créer l'élan nécessaire pour accélérer la conclusion de ses travaux. L'année passée, on a proposé d'insérer dans le texte de la convention sur les armes radiologiques une disposition interdisant les attaques contre les installations nucléaires civiles : ce problème présente un grand intérêt pour mon pays. Un moyen réaliste de résoudre nos difficultés consisterait à élaborer une autre formule - un instrument distinct, sous une forme ou sous une autre - qui porterait exclusivement sur cette question. Si l'on pouvait ainsi la séparer de la convention sur les armes radiologiques, il serait théoriquement possible d'accélérer l'élaboration de celle-ci. Après en avoir terminé avec les armes radiologiques, nous serions à même de consacrer davantage d'attention et d'efforts aux questions les plus urgentes, telles que le désarmement nucléaire.

Quant au Groupe de travail des garanties négatives de sécurité, ma délégation estime qu'on est parvenu l'année dernière à une compréhension beaucoup plus claire des divers concepts à l'étude, grâce aux efforts persévérants déployés par M. Ciarrapico, d'Italie, et nous pensons que ce groupe de travail devrait être autorisé à poursuivre ses travaux conformément à son mandat de l'année dernière.

Outre ces quatre groupes de travail, la délégation japonaise tient à demander à nouveau la création d'un nouveau groupe de travail sur une interdiction complète des essais nucléaires, afin de travailler efficacement à la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais. J'espère vivement que le Comité pourra parvenir à un consensus sur cette question. Je n'ignore pas que la création d'un groupe de travail n'est pas le seul moyen de s'occuper d'une question particulière de notre Comité. Cependant, la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais est d'une importance capitale, et il s'agit d'une proposition concrète et tangible. C'est pourquoi ma délégation est d'avis que cette question devrait être traitée de façon systématique et concentrée, et la méthode la plus efficace pour le faire serait, selon nous, de créer un groupe de travail spécial à cet effet.

(M. Okawa, Japon)

Conformément aux résolutions adoptées l'année dernière par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité du désarmement doit cette année examiner de nouvelles mesures en vue de prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Mon Gouvernement s'intéresse vivement à cette question, et ma délégation espère pouvoir apporter une contribution positive à nos débats sur ce point.

Avant de conclure, je tiens à saluer l'ouverture récente de négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur la limitation des forces nucléaires de portée intermédiaire. Ces deux Etats ont entrepris ces importants entretiens malgré la dégradation observée dans la situation internationale ces dernières années, et ils n'en ont que plus de mérite. Bien que ces négociations se déroulent nécessairement en dehors du Comité du désarmement, elles se tiennent dans la même ville de Genève. Leur progression peut avoir des effets salutaires sur les négociations multilatérales au sein de notre Comité - c'est du moins ce qu'espère ma délégation. En conséquence, nous exprimons l'espoir que les délégations de l'Union soviétique et des Etats-Unis voudront bien informer ce Comité de temps à autre, selon qu'elle le jugeront opportun, des progrès accomplis dans leurs négociations bilatérales. Ma délégation attend aussi avec un grand intérêt l'ouverture, à une date rapprochée, de l'autre série de négociations bilatérales - celles relatives à la réduction des armements nucléaires stratégiques - qui présenteront une importance vitale pour nous tous.

Pour conclure, Monsieur le Président, je tiens à réaffirmer notre ferme espoir qu'en abordant les travaux de la présente session le Comité du désarmement sera pleinement conscient de la responsabilité considérable qui lui incombe à l'égard de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ma délégation est résolue à faire tout son possible pour contribuer à cet objectif.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. STRUCKA (Tchécoslovaquie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation tchécoslovaque arrive à la session de printemps du Comité du désarmement avec des instructions claires de son gouvernement. Elle doit mener des négociations sérieuses et constructives à cette tribune internationale importante, qui est encore la seule pour mener des négociations multilatérales sur des questions mondiales de désarmement.

Pendant sa trente-sixième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté quelques dizaines de résolutions, qui chargent le Comité du désarmement d'une responsabilité concrète. On peut dire sans exagérer que le Comité devra effectuer un travail colossal pour s'acquitter avec honneur de ses obligations.

Dans cette situation, il est indispensable de ne ménager aucun effort pour entreprendre immédiatement un travail pratique et organiser toute l'activité du Comité de façon à utiliser littéralement chaque minute en vue de l'objectif recherché. La délégation tchécoslovaque note avec beaucoup de satisfaction que c'est justement dans cette direction que vous avez l'intention, Monsieur le Président, d'organiser nos activités. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le déclarer dans mon intervention précédente, la délégation tchécoslovaque vous soutiendra pleinement dans vos efforts pour que le Comité parvienne à des résultats positifs.

Nous ne voulons pas vous soutenir uniquement par des paroles. A la première séance plénière du Comité, la délégation tchécoslovaque a présenté la position concertée d'un groupe d'Etats socialistes sur la question de la teneur d'un programme

(II. Strucka, Tchécoslovaquie)

global de désarmement. Je tiens à rappeler que, conformément au paragraphe 2 du dispositif de la résolution 36/92 F de l'Assemblée générale, le Comité du désarmement doit achever, lors de la première partie de sa session de 1982, l'élaboration d'un programme complet de désarmement et présenter ce programme à temps pour que l'Assemblée générale l'examine et l'adopte à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, avant l'ouverture de laquelle il ne reste plus que 122 jours. C'est là notre contribution concrète à la réalisation d'un des nombreux objectifs du Comité. Les délégations des pays socialistes sont prêtes à aborder l'examen de tous les autres points de l'ordre du jour dans un esprit également constructif. Cela répond entièrement à la résolution 36/92 D de l'Assemblée générale, adoptée sur l'initiative de la Tchécoslovaquie, au paragraphe 2 de laquelle l'Assemblée générale "demande aux Etats Membres de se laisser guider, lors de toutes les négociations sur le désarmement, par les principes généralement reconnus du droit international et de présenter et d'examiner de manière constructive, en ayant pleinement conscience de leurs responsabilités et dans un esprit de coopération, des propositions et initiatives tendant à accélérer le progrès des négociations sur le désarmement et à faciliter l'adoption de mesures concrètes et acceptables pour tous dans le domaine du désarmement". Nous voudrions croire que les autres délégations ont également l'intention de s'efforcer avec nous de trouver une solution aux problèmes qui se posent à nous et de présenter des résultats concrets à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Monsieur le Président, il est très regrettable que les délégations de certains pays essayent d'écarter le Comité de l'organisation de négociations constructives et fécondes et de nous imposer des confrontations politiques stériles. Il n'y a pas de place, à cette tribune, pour des tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, et elles méritent la condamnation la plus catégorique. Les délégations qui ont décidé de s'engager sur cette voie doivent se rendre compte qu'en le faisant elles mettent en péril l'exécution, par le Comité, des tâches qui lui sont confiées et qu'elles doivent en assumer l'entière responsabilité. Ainsi que l'a déclaré hier L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, en recevant les représentants du Conseil consultatif de l'Internationale socialiste sur le désarmement, "... la diplomatie exige que l'on cherche à dénouer les choses, pas à les nouer. Aucune épée ne saura trancher le noeud gordien des situations conflictuelles et des problèmes litigieux du monde contemporain. La seule voie possible est celle des négociations constructives et patientes, des négociations assurant une réduction réelle des armements et leur destruction".

Permettez-moi, Monsieur le Président, de rappeler encore une disposition de la résolution 36/92 D déjà citée, dans laquelle l'Assemblée générale demande aux Etats "... de ne pas faire obstacle aux progrès que l'on pourrait accomplir lors des négociations sur le désarmement en abordant des questions étrangères au sujet".

Bien qu'il y ait eu dans les interventions de certaines délégations, mardi et aujourd'hui, en particulier dans celle du représentant de la République fédérale d'Allemagne, des tentatives de perturber la marche normale du travail du Comité, on aimerait quand même espérer, Monsieur le Président, que ce forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement commencera sans retard superflu un examen sérieux des questions de son ordre du jour. Nous ne doutons pas que c'est là le souhait d'une majorité écrasante des délégations à ce comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Comme il est d'usage à chaque séance plénière du jeudi, j'ai demandé au Secrétariat de distribuer un document officiel contenant un calendrier des séances et réunions qui auront lieu durant la semaine suivante. En plus des deux séances hebdomadaires du lundi et du jeudi après-midi du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, il est proposé que le Comité tienne deux réunions officielles pour poursuivre l'examen des questions énumérées dans le document officiel. Ces réunions auraient lieu le mercredi après-midi et le vendredi matin. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Comité accepte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

S'il n'y a pas d'autres observations, j'ai l'intention de lever cette séance plénière.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 9 février à 10 h 30. Comme il a été convenu au Comité, une réunion officielle se tiendra demain, vendredi, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 10.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT CINQUANTE-DEUXIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 9 février 1982, à 10 h 30

Président : M. Mohammad Jafar MAHALLATI (Iran)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. SALAH-BEY
M. M. MATT

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER
M. N. KLINGLER
M. W.E. von der HAGEN
M. W. ROHR

Argentine : M. J.C. CARASALES
M. V. BEAUGE
Mlle N. NASCIBENE

Australie : M. D. M. SADDLEIR
M. R.W. STEELE
M. T. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX
M. RAEYMAEKERS
M. J-M. NOIRFALISSE
Mlle R. de CLERCQ

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI
U THAN TUN

Brésil : M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV
M. I. SOTIROV
M. K. PRAMOV
M. P. POPTCHEV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. G. SKINNER

Chine : M. TIAN JIN
M. YU MENGJIA
M. YU MINGLIANG
Mme WANG ZHIYUN
M. LIN CHENG
M. FENG ZHENYAO
M. HU XIAODI

Cuba : M. P. NUÑEZ MOSQUERA

Egypte : M. EL S.A.R. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
M. M.N. FAHMY
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. E.V. ROSTOW
M. L.G. FIELDS
M. M. BUSBY
Mlle K. CRITTENBERGER
M. J. LEONARD
M. J. MISKEL
M. R.F. SCOTT
Mlle L.M. SHEA
M. J. GUNDERSEN

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France : M. F. de LA GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KOMIVES
M. C. GYORFFY

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

Indonésie : M. Ch. ANWAR SANI
M. E. SOEPRAPTO
M. HARYOMATARAM
M. B. SIMANJUNTAK

Iran : M. M.J. MAHALLATI
M. M. NOSTRATI

Italie : M. M. ALESSI
M. B. CABRAS
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. T. OKAWA
M. M. TAKAHASHI
M. K. TANAKA
M. T. ARAI

Kenya : M. C.G. MAINA
M. D. NANJIRE
M. J. MURIU KIBOI

Maroc : M. S.M. RAHHALI
M. M. HALFAOUI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. G.O. IJEWERE
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD
M. M. AKRAM
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. H. WAGENMAKERS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pérou</u> :	M. F. VALDIVIESO M. J. BENAVIDES
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. G. RUSSIN M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. J. MOPERT
<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMMERHAYES M. L.J. MIDDLETON Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTEINIUS M. H. BERGLUND M. G. ANDERSSON M. S. THEOLIN M. G. EKHOLM
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. J. STRUCKA M. E. ZAPOTOCKY M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELIYAN M. B.P. PROKOFIEV M. Y.K. NAZARKINE M. V.M. GANJA M. V.V. LOCHTCHININE M. Y.V. KOSTENKO M. M.M. IPPOLITOV M. G.V. BERDENNIKOV M. V.A. EVDOKOUCHINE M. V.A. KROKHA
<u>Venezuela</u> :	M. R.R. NAVARRO M. O.A. AGUILAR

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Yougoslavie :

M. M. VRHUNEC
M. M. MIHAJLOVIC

Zaire :

M. OSIL GNOK
Mme C. ESAKI EKANGA KABEYA

Secrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel
du Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité
du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Je déclare ouverte la cent cinquante-deuxième séance plénière du Comité du désarmement et donne à présent la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Eugene Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, qui est venu à Genève pour prendre la parole devant le Comité aujourd'hui.

M. ROSTOW (Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président,

C'est toujours une expérience émouvante et pondératrice que de se trouver dans cette très belle salle. Les souvenirs de nombreuses batailles perdues et gagnées flottent dans l'air, nous rappelant que les bonnes intentions ne suffisent pas. C'est un honneur pour moi, Monsieur le Président, d'être ici aujourd'hui et je vous remercie de votre bienveillant accueil. Ma délégation anticipe un mois constructif et fructueux au Comité sous votre présidence. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans cette entreprise et je vous assure de l'appui et de la coopération de la délégation des Etats-Unis au cours du mois qui vient. Je voudrais également, au nom de ma délégation, ajouter un mot d'appréciation au sujet de la façon dont votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Anwar Sani, d'Indonésie, a exercé ses absorbantes fonctions durant le mois d'août.

L'automne dernier, nombre d'entre vous qui êtes présents ici aujourd'hui ont participé à la réunion de la Première Commission de l'Assemblée générale, à laquelle j'ai exposé la position des Etats-Unis. Je m'efforcerai de ne pas répéter ce que j'ai dit à cette occasion, mais un certain degré de répétition est inévitable pour maintenir la continuité et souhaitable pour mettre en relief notre position. Je m'en excuse, Monsieur le Président, et je vous prie, ainsi que mes autres collègues, de bien vouloir me pardonner.

A la Première Commission, j'ai souligné l'appui constant que les Etats-Unis ont apporté aux travaux du Comité du désarmement. Le Comité a pris une mesure pratique après l'autre pour réduire le danger de guerre, en particulier le danger de guerre nucléaire. C'est pour nous tous un motif de détermination et de fierté que d'avoir réalisé ces mesures, qui ont imprimé un vigoureux élan au mouvement de limitation des armements en général et au rôle que le Comité et ses prédécesseurs ont joué dans les négociations diplomatiques qui ont amené les nations à conclure une série d'accords : le Traité d'interdiction partielle des essais, en 1963; le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 1968; le Traité interdisant de placer des armes sur les fonds marins, en 1971; la Convention sur les armes biologiques, en 1972, et la Convention sur les techniques de modification de l'environnement, en 1977.

Par son mandat et ses méthodes de travail, le Comité du désarmement a un caractère particulier parmi les organismes multilatéraux. Il a pour objectif non seulement d'adresser des exhortations aux nations, mais aussi de dégager des consensus en vue de prendre des décisions réalistes sur les questions dont il est saisi.

En soulignant l'importance des travaux du Comité, je voudrais éviter tout malentendu. Le Comité ne peut pas et ne doit pas imposer un consensus lorsqu'il n'en existe pas. La volonté de parvenir à un compromis sur des questions non essentielles est l'un des aspects les plus importants et les plus intéressants de la démocratie; elle est à la base de la vie politique et sociale dans les sociétés démocratiques.

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency,
Etats-Unis d'Amérique)

Elle est également importante pour établir des possibilités de coopération internationale. L'Organisation des Nations Unies représente en définitive un centre où s'harmonisent les efforts déployés par les Etats Membres pour atteindre les buts de la Charte. Cependant, la réalisation d'un compromis sur des questions non essentielles ne peut pas et ne doit pas signifier l'effacement des divergences fondamentales. La Charte est fondée sur le principe du respect de l'égalité de droits des nations, grandes et petites. On ne saurait en aucun cas rechercher un consensus en demandant à une nation de sacrifier ses droits naturels fondamentaux.

Cela peut sembler un paradoxe, mais l'établissement d'un consensus est souvent facilité par l'exposé franc et détaillé des points de divergence. Lorsqu'un consensus n'est pas possible, il peut être important, pour aboutir finalement à un accord, de comprendre clairement les raisons de cet état de choses. C'est notamment pour ce motif, parmi d'autres, que les Etats-Unis n'hésiteront pas à exposer leurs vues sur les questions controversées dont s'occupe le Comité. Nous attendons la même franchise des autres délégations. Je puis vous assurer qu'en élaborant nos positions futures, nous prendrons dûment en considération les vues différentes des nôtres.

Conformément à ce principe, je voudrais maintenant appeler l'attention sur les liens essentiels qui existent entre l'état de la politique mondiale et un certain nombre de projets de limitation des armements qui figurent ou devraient figurer à notre ordre du jour. Tout bien considéré, les efforts de limitation des armements font partie intégrante de la politique mondiale. Ils devraient influencer sur la formation de la politique mondiale et servir de catalyseur en vue de la paix. Or, l'inverse est également vrai. A tout moment, l'état de la politique mondiale ne peut que trop facilement neutraliser et supprimer les possibilités de limitation des armements. Tel est le défi auquel se heurtent tous ceux qui oeuvrent aujourd'hui pour la cause de la paix.

I

Dans les observations que j'ai faites l'automne dernier à la Première Commission, j'ai fait valoir qu'il y a un certain manque de réalisme à examiner traditionnellement les nombreuses questions qui reviennent sans cesse à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Comité dans le cadre de la limitation des armements. J'ai dit que cette tendance à s'éloigner de la réalité tient à ce que les Nations Unies ont pris l'habitude de passer sous silence l'élément central de toute étude objective du problème de la paix : l'influence décroissante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte sur le comportement des Etats. Cette phrase capitale est nécessairement le premier commandement de la Charte. Elle interdit la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Cette interdiction n'est tempérée que par le "droit naturel" de légitime défense, individuelle ou collective, qui est protégé de façon catégorique par l'Article 51 et par les pouvoirs du Conseil de sécurité.

Cependant, au cours des deux dernières décennies, et notamment de la seconde d'entre elles, on a assisté à une marée croissante de menaces à la paix, de ruptures de la paix et d'agressions - actions qui ont comporté une menace ou un emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tels ou tels Etats dans toutes les parties du monde. De l'Asie du Sud-Est aux Antilles, les uns après les autres, les Etats se voient menacés d'être attaqués ou le sont effectivement. Des agressions non provoquées sont commises sans même invoquer le prétexte de la légitime défense. Des bandes armées et des terroristes traversent impunément des frontières politiques pour attaquer l'indépendance politique des Etats.

L'habitude de garder un silence honteux ou d'élever des protestations impuissantes face à l'agression a de nombreuses conséquences, toutes mauvaises. La plus

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency,
Etats-Unis d'Amérique)

insidieuse, à long terme, est peut-être l'effet qu'elle exerce sur le droit international. Le droit reflète les règles de conduite qu'une société juge équitable. Les normes juridiques peuvent survivre, même si elles ne sont pas respectées parfaitement ou dans l'immédiat, tant que la société s'efforce de les appliquer et finit par le faire effectivement. Mais lorsque la violation de normes juridiques consacrées devient la règle et non l'exception; lorsqu'une société ne fait aucun effort sérieux pour veiller à ce que ses normes juridiques soient respectées, ces déclarations cessent d'être des normes valables pour devenir de pieuses platitudes. Je vous demande de regarder une mappemonde et de compter le nombre d'endroits où la guerre sévit en violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, et d'examiner ensuite si notre impuissance à assurer strictement et en toute impartialité le respect de cet Article n'équivaut pas en fait à le rejeter en tant que principe constitutionnel pour la communauté des nations.

De l'avis des Etats-Unis, cette question devrait être le premier point inscrit à l'ordre du jour du Comité du désarmement. Si le paragraphe 4 de l'Article 2 devenait lettre morte, la recherche du désarmement serait une activité relevant du don- quichottisme et de l'utopie. Je n'emploie pas ces mots dans un sens péjoratif. L'esprit de Cervantes et celui de St. Thomas More sont indispensables à la civilisation. Cependant, nous voulons que la limitation des armements soit davantage qu'un rêve ou qu'une aspiration. Dans un monde où règnerait l'anarchie, les efforts entrepris pour négocier des accords de limitation des armements cesseraient d'être un moyen pratique de renforcer et de sauvegarder la paix. Ils ne représenteraient rien de plus qu'une protestation désespérée de l'esprit humain, un cri du coeur exprimant l'aspiration passionnée de l'homme à la raison et à la décence dans un monde qui deviendrait de jour en jour plus irrationnel et plus menaçant.

Motivées par la crainte et leur soif de pouvoir, grandes et petites nations s'arment fièvreusement, tout en continuant à réciter la litanie du désarmement et de la limitation des armements. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que nous n'ayons conclu aucun accord important de limitation ou de réduction des armements depuis près de dix ans.

La cause essentielle du déclin de l'influence du paragraphe 4 de l'Article 2 sur les affaires mondiales et de l'éclipse correspondante dans le domaine de la limitation des armements est la politique expansionniste de l'Union soviétique et l'extraordinaire accroissement de la puissance militaire sur laquelle cette politique est fondée.

La propagande soviétique reconnaît que le monde vit sous la menace, mais elle proclame que cette menace à la paix est causée par une prétendue "course aux armements", qui prend la forme d'un effort déployé par l'Occident pour obtenir une supériorité militaire par rapport à l'Union soviétique et déclencher ensuite une guerre nucléaire. Or, il n'y a pas de course aux armements. Nous pouvons tous voir clairement quelle a été l'histoire de l'équilibre militaire entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Pendant de nombreuses années après 1945, l'Union soviétique a disposé de forces armées classiques plus importantes que celles des Etats-Unis, lesquels, pour leur part, avaient des forces nucléaires supérieures. Durant les années 1970, l'Union soviétique a continué d'accroître ses forces, tant classiques que nucléaires, cependant que les Etats-Unis demeuraient stables dans le domaine nucléaire et réduisaient leurs forces classiques. Les Etats-Unis ne se sont pas livrés à une course aux armements. Au contraire, ils ont accepté ce qu'ils ont décrit comme un effort de la part de l'Union soviétique en vue d'atteindre la parité et l'égalité, de se faire une place au soleil, d'acquiescer un statut reconnu de grande puissance.

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique)

Lorsque l'Union soviétique parvint à l'égalité, nombreux furent ceux qui, à l'Ouest, crurent qu'elle cesserait d'accroître sa puissance militaire et s'installerait dans la coexistence pacifique, conformément aux dispositions de la Charte.

Aujourd'hui, personne, à l'Ouest, ne peut accepter cette façon de voir. L'Union soviétique a atteint la parité militaire avec les Etats-Unis, quel que soit le critère sur lequel on se fonde, et pourtant elle continue d'accroître ses forces armées et d'étendre son empire au moyen de la force.

Face à cette situation, les Etats-Unis, ses alliés et de nombreuses autres nations se sont attelés, sans enthousiasme, à la lourde tâche consistant à moderniser leurs forces armées, dans un effort tardif de rétablir l'équilibre militaire.

L'Union soviétique n'est pas à l'origine de tous les troubles dans le monde. Beaucoup d'entre eux se produisent sans son intervention. Mais elle exploite et manipule les troubles régionaux pour élargir sa zone de domination. Forts de l'exemple soviétique, d'autres Etats sont tentés de commettre eux aussi des agressions, espérant jouir de l'impunité dont l'Union soviétique a bénéficié jusqu'ici dans ses aventures impérialistes.

L'expansion soviétique n'est pas un phénomène marginal à la périphérie de la politique mondiale. Elle constitue au contraire un des principaux éléments déterminant le cours des événements. L'expansionnisme soviétique vise à détruire l'équilibre mondial des forces, dont dépend le maintien de la liberté. La poussée soviétique dans ce sens est allée trop loin. Elle a provoqué une vague de peur qui se transformera en une vague de panique si nous n'agissons pas rapidement et efficacement pour que les dispositions du paragraphe 4 de l'Article 2 redeviennent un élément de droit actif dans les relations internationales.

Les Etats-Unis sont convaincus que le moment est venu pour les peuples du monde et leurs gouvernements de demander à l'Union soviétique d'accepter la seule règle possible pour une véritable détente, à savoir celle du respect scrupuleux des dispositions de la Charte des Nations Unies concernant l'utilisation internationale de la force.

Lorsque nous expliquons ce point de vue aux représentants soviétiques, ils répondent parfois que nous leur demandons de renoncer à une politique extérieure enracinée dans la nature même de la société et de l'Etat soviétiques. A cet argument, les Etats-Unis répondent que nous reconnaissons à l'Union soviétique le droit de prêcher le credo communiste à volonté et en toute liberté. Aucune démocratie ne pourrait envisager une position différente. Ce que nous ne pouvons accepter, ce que le système d'Etat ne peut tolérer, c'est la thèse selon laquelle l'Union soviétique a un droit particulier - et exclusif - de répandre sa foi par le glaive. Aucun organisme des Nations Unies, aucun spécialiste dans aucun pays n'a été capable de concilier cette position soviétique fondamentale avec la Charte ou avec le droit international coutumier, qui est le contexte juridique de la Charte. Aucun Etat ne peut accepter une doctrine qui autoriserait ses voisins à lancer des armées ou des bandes armées à travers ses frontières ou à envoyer des armes à ceux qui défieraient son autorité. La doctrine soviétique tente en fait de réaliser la quadrature du cercle. Sur le plan théorique, elle a échoué. Dans la pratique, les positions qu'elle défend se sont révélées incompatibles avec les conditions nécessaires à une coopération au sein de la communauté internationale des Etats.

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique)

Les dirigeants de l'Union soviétique peuvent imaginer qu'ils ont beaucoup progressé ces dernières années en direction de leur objectif de domination. Mais il s'agit là d'une illusion. Au prix d'énormes efforts, l'Union soviétique a obtenu, au cours de ces trois dernières décennies, des gains sensibles dans son entreprise impérialiste. Mais ses efforts ont modifié sa position stratégique. Ils ont provoqué la formation d'une vaste coalition de nations déterminées à préserver leur liberté. Il est clair que l'Union soviétique ne pourra jamais atteindre son objectif, même en faisant la guerre.

La morale de ce tragique chapitre de l'histoire du vingtième siècle est claire, et nous insistons sur cette morale pendant qu'il est temps de changer de cap et de reprendre la voie de la paix.

En politique mondiale, l'intérêt national supérieur des Etats-Unis réside dans un système de paix où les nations respectent les dispositions de la Charte concernant l'utilisation internationale de la force. La satisfaction de toutes nos autres ambitions politiques mondiales - stabilité et progrès économiques, respect des droits de l'homme, progrès sur les plans de l'alphabétisation, de l'instruction et de la culture, et encouragement en faveur d'un changement pacifique progressif - dépend en dernier ressort de la réalisation et du maintien de la paix à cet égard.

Nous sommes d'avis que l'instauration d'un système de paix est également dans l'intérêt national supérieur de tous les autres Etats. En effet, en adhérant à la Charte, chaque Etat s'est solennellement engagé à l'égard de tous les autres Etats à considérer la paix dans ce sens comme étant dans son intérêt national supérieur. Il devrait être évident maintenant, pour reprendre des termes utilisés jadis par le Ministre soviétique des affaires étrangères, Maxime Litvinov, que la paix est indivisible. La dynamique de la guerre exclut tout sanctuaire. Comme l'a dit le Président Reagan, le monde ne peut justifier ni tolérer un double critère en ce qui concerne l'utilisation de la force. Tous doivent obéir aux mêmes règles. Pour reprendre les termes du Secrétaire d'Etat Haig, "les dispositions de la Charte régissant l'emploi de la force dans les relations internationales n'auraient plus aucune influence sur le comportement des nations si l'Union soviétique maintenait sa ligne de conduite agressive".

Nous espérons que la présente session du Comité du désarmement apportera une très large contribution à la cause de la paix, en faisant appel aux membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils renouvellent leur engagement en faveur d'une politique de respect strict et ferme des dispositions du paragraphe 4 de l'Article 2. L'examen du problème ici même, et la poursuite de cet examen à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement qui doit se tenir prochainement, devraient aider à susciter, dans l'opinion publique du monde entier, une nouvelle attitude qui pourrait forcer toutes les nations à accepter la vision qui avait marqué la Conférence de San Francisco, où la Charte avait été approuvée, en 1945, à la suite d'une guerre épouvantable.

Le politique soviétique en Pologne met en évidence la signification de ce que nous proposons ici.

Depuis plusieurs années, il est clair que, à l'exception d'une mince couche de fonctionnaires du Parti et de l'Etat, le peuple polonais recherche pour sa patrie un nouvel ordre, qui soit caractérisé par la liberté et le pluralisme dans chacun des aspects de la vie de la nation. Par dessus tout, le peuple polonais a manifesté clairement que l'esprit qui a soutenu la nation polonaise entre 1792 et 1918 reste indomptable.

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique)

La Pologne et les autres pays d'Europe orientale s'étaient vu promettre un libre choix par les trois Alliés victorieux qui se sont réunis, il y a plus de vingt-cinq ans, à Yalta et à Potsdam. En une occasion célèbre, le Président Kennedy a dit que "nos deux peuples, qui vivent présentement dans le danger" ne pourront pas vivre en paix tant que n'aura pas été tenue la promesse soviétique d'un libre choix en Europe occidentale.

Mais les promesses soviétiques faites à Yalta et à Potsdam au sujet de l'Europe orientale n'ont pas été tenues. Ces promesses transforment par elles-mêmes la crise polonaise en une préoccupation internationale profonde et légitime, en particulier depuis que les autres clauses de l'accord passé après la guerre se sont aussi détériorées.

La crise polonaise comprend une autre dimension internationale encore plus fondamentale. Le coup d'Etat militaire, en Pologne, et l'imposition de la loi martiale par le dictateur militaire de la Pologne, ont été des actes réalisés avec la complicité et la participation soviétiques, sous la menace contraignante que, si les forces armées polonaises n'agissaient pas, l'Union soviétique le ferait elle-même. Il s'agit là d'une menace et d'une utilisation de la force qui contreviennent au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, d'une violation flagrante de la paix dans l'une des régions stratégiques les plus sensibles et les plus importantes de la politique mondiale.

Enfin, les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN ont souligné que les événements de Pologne constituent une infraction à l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a été signé à Helsinki en 1975. Les garanties et les espoirs incorporés dans ce document renforcent la conviction que ce qui se passe en Pologne n'est pas un problème purement intérieur.

Dans la crise polonaise, l'objectif des Etats-Unis a été non seulement de souligner la gravité de ce qui se passe, mais encore d'offrir à l'Union soviétique un moyen pacifique et constructif de concilier ses préoccupations de sécurité avec les demandes légitimes du peuple polonais. Le système étatique, tel qu'il a évolué après 1945, doit s'adapter à un changement pacifique. S'il ne parvient pas à plier, il ne manquera pas de se rompre. Dans sa déclaration du 23 décembre, le Président Reagan a donc proposé la coopération des Etats-Unis pour de grands programmes visant à des mesures efficaces qui restaureraient la vitalité de l'économie polonaise, sans aucunement menacer les intérêts légitimes de l'Union soviétique en matière de sécurité. Il a rappelé l'offre américaine du Plan Marshall, à la fin des années 1940, offre que la Pologne a d'abord acceptée puis a été forcée de rejeter. En même temps, le Président Reagan a mis en garde contre des mesures qui déchaîneraient les démons de la guerre. Nul ne saurait prévoir ni maîtriser les conséquences d'une telle évolution.

Les Etats-Unis nourrissent de grands espoirs au sujet d'une issue équitable et raisonnable de la crise polonaise. Un tel changement intervenant dans la politique soviétique pourrait rendre possibles de nombreux autres accords, et contribuer à préparer la voie à une amélioration véritable du climat de la politique mondiale et du tissu de la communauté internationale.

II

L'un des principaux moyens sur lequel nous comptons pour atteindre cet objectif est la négociation d'accords équitables et équilibrés de réduction des armements nucléaires, et particulièrement des armements nucléaires offensifs.

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique)

Comme le Président Reagan l'a clairement indiqué dans son discours du 18 novembre 1981, notre politique, en ce qui concerne ces pourparlers, est de proposer les réductions qui sont nécessaires pour que chaque partie acquière une capacité de dissuasion égale à l'égard de la guerre nucléaire. Cette politique de dissuasion égale dénierait à l'une ou à l'autre partie la capacité d'utiliser ou de brandir les armes nucléaires comme instrument d'agression ou de coercition politique. Mesurer la dissuasion et distinguer les armes de représailles de celles qui peuvent être utilisées comme armes d'agression sont des problèmes complexes. Avec de la bonne volonté, ils peuvent être résolus.

La politique des Etats-Unis en ce qui concerne les armes nucléaires comprend actuellement plusieurs éléments différents. S'agissant des missiles nucléaires de portée intermédiaire, basés à terre, des négociations ont commencé dans une atmosphère constructive, et la proposition du Président Reagan d'abolir tous ces systèmes d'armes, quel que soit leur emplacement, est actuellement examinée. La politique américaine de limitation des armements ne se borne aucunement à cet aspect du problème. Dans son discours du 18 novembre 1981, le Président Reagan a aussi proposé la reprise rapide des négociations soviéto-américaines sur la réduction du nombre des missiles de portée intercontinentale, la réanimation des négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces et une attaque vigoureuse du problème des mesures visant à diminuer le risque d'une attaque par surprise et le risque d'une guerre déclenchée à la suite d'une incertitude ou d'une erreur de calcul. Le Président a déclaré que toutes ces propositions s'appuient "sur les mêmes principes équitables : réductions substantielles et militairement importantes des forces, plafonds égaux pour des types analogues de forces, et dispositions adéquates de vérification".

Voilà donc le cadre politique à l'intérieur duquel les Etats-Unis oeuvrent pour parvenir à une limitation des armements. Je peux vous assurer que les Etats-Unis joueront pleinement leur rôle dans la recherche de solutions pour ces problèmes, si l'Union soviétique permet, en adoptant une politique de retenue, que se poursuive toute la gamme des négociations sur la limitation des armements et des autres activités de coopération dans ce domaine.

Ces piliers majeurs de la politique de limitation des armements des Etats-Unis revêtent une importance fondamentale pour les questions sur lesquelles le Comité a concentré une grande partie de son attention depuis sa création. Au premier plan de ces questions figure celle d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Dans les nombreux débats qui ont été consacrés ici à ce problème, l'opportunité ultime d'une interdiction des essais n'a pas été mise en doute, mais l'unanimité a manqué au sujet des questions d'approche et de calendrier.

Le Gouvernement des Etats-Unis a examiné la question des essais nucléaires dans le contexte de ses incidences, non seulement sur les efforts de limitation des armements, mais aussi sur la nécessité de maintenir la stabilité de l'équilibre nucléaire, en gardant présente à l'esprit, en particulier, l'importance de parvenir à des mesures efficaces de vérification et d'assurer le respect de toutes les restrictions convenues.

Il est clair que tout examen de la question d'un arrêt complet des explosions nucléaires doit être lié à la capacité des pays occidentaux de maintenir des forces de dissuasion crédibles. Il est également clair qu'une interdiction des essais ne saurait, par elle-même, mettre fin à la menace posée par les armes nucléaires. Les limitations imposées aux essais doivent nécessairement être examinées dans le contexte du large éventail des questions nucléaires. Les moyens directs de réaliser des progrès

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique)

sur la voie de l'élimination de la menace nucléaire sont la restauration du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies en tant que réalité de la politique mondiale, la négociation de réductions significatives des armes nucléaires et, en fin de compte, l'élimination finale de ces armes. Ainsi, bien qu'une interdiction complète des essais nucléaires demeure un élément dans la gamme complète des objectifs à long terme des Etats-Unis en matière de limitation des armements, nous ne pensons pas que, dans les circonstances actuelles, une interdiction complète des essais puisse contribuer à réduire la menace posée par les armes nucléaires ou à maintenir la stabilité de l'équilibre nucléaire. Les Etats-Unis partagent pleinement le vif souci qu'éprouvent les membres du Comité de progresser rapidement dans l'effort accompli pour décharger la politique mondiale du fardeau des armes nucléaires. Les Etats-Unis oeuvreront de façon constructive avec le Comité dans ses efforts pour parvenir à cette fin.

Dans le domaine des armes chimiques, le Comité du désarmement a déjà accompli un travail utile, et les Etats-Unis félicitent les présidents des précédents groupes de travail des armes chimiques et les délégations qui ont participé si efficacement à cet effort. Le Président Reagan a maintenant réaffirmé l'appui des Etats-Unis aux efforts visant à réaliser une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques et donné pour instruction aux représentants des Etats-Unis de participer activement à cette importante tâche. Les Etats-Unis voient dans le Comité du désarmement le forum approprié pour oeuvrer à la conclusion d'une convention sur les armes chimiques. Ils se proposent donc de concentrer leurs efforts sur l'élaboration, dans le cadre du Comité, d'une convention interdisant les armes chimiques. Ils estiment que le groupe de travail a pu mener à bien la plus grande partie de sa tâche initiale et, ce faisant, identifier d'importants domaines d'accord et de désaccord. L'étape suivante est de voir s'il est possible d'harmoniser les vues sur les principaux éléments d'un accord éventuel. Cette étape est indispensable pour parvenir à l'objectif ultime du Comité, et la délégation des Etats-Unis est donc favorable à l'adoption, pour le groupe de travail, d'un mandat révisé lui permettant d'entreprendre cette tâche essentielle.

Ce n'est un secret pour personne que les vues divergent largement sur le problème de la vérification du respect des accords de limitation des armements. Les Etats-Unis estiment que le groupe de travail des armes chimiques devrait attacher une attention particulière aux problèmes de la vérification et du respect des engagements pris, tant du point de vue politique que du point de vue technique. Je prie instamment les membres du groupe de travail d'utiliser toute leur science et toute leur capacité d'invention pour rechercher les moyens de surmonter les problèmes nombreux et complexes auxquels nous sommes confrontés dans ce domaine. L'un de ces problèmes est celui des stocks non déclarés et des installations non déclarées de fabrication, de garnissage et de stockage d'armes chimiques. Par ailleurs, lorsque les experts des armes chimiques se réuniront, je demande que, tout en poursuivant leurs travaux sur les normes de toxicité, ils soient invités à examiner des techniques prometteuses de contrôle permanent de la fermeture des installations de fabrication et de garnissage des armes chimiques. Ainsi, le Comité pourra faire appel à notre compétence collective pour surmonter l'un des principaux obstacles relatifs à la vérification d'un accord éventuel. Les Etats-Unis sont persuadés que, dans ce domaine comme dans d'autres, le problème de la vérification du respect des accords de limitation des armements exige une coopération active entre les signataires et non pas le recours aux seuls moyens techniques nationaux.

Avant d'en terminer avec la question des groupes d'experts, je voudrais m'arrêter un instant sur les travaux du groupe d'experts scientifiques, dont les efforts ont été axés jusqu'ici sur l'échange international de données sismologiques. Vous n'ignorez pas que les Etats-Unis ont toujours participé activement aux activités de ce groupe.

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique)

Nous tenons à ce que ce travail se poursuive aussi longtemps que des résultats utiles seront obtenus, et nous sommes décidés à apporter toute notre assistance aux activités entreprises par ce groupe. Nous n'ignorons pas l'intérêt que d'autres délégations ont exprimé en ce qui concerne l'élargissement du mandat du groupe, qui permettrait d'envisager d'éventuels échanges de données sur les explosions nucléaires et sur certains autres événements inhabituels survenant dans l'atmosphère. Nous avons aussi examiné cette possibilité, et nous aimerions procéder à un échange de vues officieux à ce sujet avec d'autres délégations. A cet égard, l'intention est d'accroître l'aptitude du groupe d'experts scientifiques à contribuer utilement à l'amélioration de nos capacités de vérification.

A la dernière session de l'Assemblée générale, la question de la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique a fait l'objet d'un débat animé, qui s'est achevé par l'adoption de deux résolutions, lesquelles impliquent toutes deux l'inscription de ce problème à l'ordre du jour du Comité. Les Etats-Unis estiment que c'était là une action appropriée. Il s'agit d'une question ardue et complexe qui ne peut être dissociée des problèmes plus vastes de la limitation des armements. En raison de l'ampleur des problèmes en jeu, nous ne pouvons pas nous attendre à des progrès immédiats à cet égard. C'est là un problème qui doit être abordé avec d'innombrables précautions. Il présente des ramifications innombrables et des risques multiples. Un démarrage précipité sans réflexion préalable appropriée pourrait compromettre définitivement notre objectif, à savoir la réalisation d'un environnement stable dans l'espace extra-atmosphérique. Au stade actuel, les Etats-Unis sont disposés à examiner la question d'une façon informelle et générale lors de réunions officieuses du Comité, au cours desquelles diverses vues et propositions pourront être soigneusement évaluées avant que d'autres mesures ne soient prises.

Je n'ai pas encore mentionné trois des points qui ont figuré à l'ordre du jour du Comité dans le passé et qui attendent une décision finale. Je veux parler du projet de traité sur les armes radiologiques, de la question des arrangements efficaces pour garantir aux Etats non dotés d'armes nucléaires que des armes nucléaires ne seront pas utilisées contre eux et de l'élaboration d'un programme global de désarmement. Les Etats-Unis souhaitent que le traité sur les armes radiologiques soit bientôt mis au point. Comme nous l'avons dit déjà à de nombreuses reprises, cela ne serait pas une étape déterminante de l'action pour faire rentrer le génie nucléaire dans sa bouteille, mais ce serait tout de même une étape et bien sûr tout ce que nous pourrions faire dans ce domaine doit être fait. Tout retard ne peut que compliquer encore la conclusion d'un accord final sur ce traité.

A propos d'une autre question que le Comité a examinée activement au cours de ses trois dernières sessions, celle des garanties de sécurité dites négatives, je tiens à réaffirmer l'assurance unilatérale donnée par les Etats-Unis lors de la première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, en 1978. Comme nous l'avons dit à l'époque :

"Les Etats-Unis n'utiliseront pas d'armes nucléaires contre un Etat non doté d'armes nucléaires quel qu'il soit partie au Traité sur la non-prolifération, ou ayant pris tout engagement ferme comparable de caractère international de ne pas acquérir de dispositifs explosifs nucléaires, sauf dans le cas d'une attaque contre les Etats-Unis, ses territoires ou ses forces armées, ou contre ses alliés, par un Etat allié à un Etat doté d'armes nucléaires ou associé à un Etat doté d'armes nucléaires pour mener ou soutenir l'attaque."

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency,
Etats-Unis d'Amérique)

Les Etats-Unis maintiennent cette déclaration qui constitue une garantie fiable et ferme. Cependant, nous avons participé et nous demeurons disposés à participer aux travaux du groupe de travail qui s'occupe de cette question et nous nous associerions à un consensus concernant le rétablissement de ce groupe. Les Etats-Unis estiment que la mise au point d'une assurance commune, ainsi qu'on l'a suggéré, serait extrêmement difficile, bien que nous ne soyons certes pas opposés à ce concept.

La tâche d'élaborer un Programme global de désarmement, confiée au Comité par la première session extraordinaire consacrée au désarmement, est extrêmement importante. Nous appuyons fermement cet effort et nous continuerons d'œuvrer de façon constructive à l'élaboration d'un programme significatif, pour présentation à la deuxième session extraordinaire. De l'avis des Etats-Unis, pour que le consensus nécessaire soit réalisé, ce programme doit être réaliste et refléter les besoins de tous les Etats en matière de sécurité. Il devrait fournir aux Etats des directives quant aux mesures à prendre, l'objectif global étant de promouvoir la stabilité et la paix dans le monde.

III

La complexité croissante des armes modernes et les bouleversements de la politique mondiale ont fait ressortir toute l'importance du respect des traités en tant que responsabilité incombant à notre Comité. La confiance est un élément essentiel de la paix, que Montesquieu a définie comme un état de tranquillité dans lequel personne n'a de raisons de craindre son voisin. Ce critère n'est malheureusement pas rempli aujourd'hui dans de nombreuses régions du monde. Aucun des voisins de l'Union soviétique ne peut dire qu'il n'éprouve aucune crainte quant à l'inviolabilité de ses frontières. Et, plus généralement, la politique expansionniste de l'Union soviétique provoque des inquiétudes bien au-delà de ses voisins immédiats, dans d'autres Etats qui craignent de subir le sort de l'Afghanistan, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la République démocratique allemande ou de la Bulgarie. Des questions troublantes se sont posées quant au respect par l'Union soviétique d'accords internationaux relatifs à la guerre chimique et biologique. Ces questions intéressent tous les Etats de la communauté mondiale. Elles font planer un doute sur la possibilité de vérifier si l'Union soviétique respecte ou non les traités relatifs à la limitation d'autres armements, en particulier des armements nucléaires.

En 1967, la Croix-Rouge internationale a publié des documents inquiétants concernant l'emploi d'armes chimiques soviétiques au Yémen. Aujourd'hui, les présomptions initiales touchant l'emploi d'armes chimiques létales au Laos, au Kampuchea et en Afghanistan ont été confirmées par de nouveaux éléments de preuve en provenance d'Asie du Sud-Est, concernant l'emploi de mycotoxines létales interdites, qui sont des armes de guerre particulièrement cruelles et inhumaines. La fabrication et l'emploi de telles armes soulèvent des questions très graves quant au respect des restrictions internationales existantes à de telles activités, y compris la Convention de 1972 sur les armes biologiques ou à toxines et le Protocole de Genève de 1925, auxquels l'Union soviétique est partie. Cette circonstance démontre qu'il faut examiner plus avant si les dispositions concernant la vérification et le respect des accords internationaux sont suffisantes.

Il importe que tous les pays intéressés fassent tout leur possible pour coopérer avec le groupe d'experts des Nations Unies chargé d'étudier cette question. Il ne suffit pas d'appeler simplement l'attention sur ces problèmes. Nous devons recevoir des réponses

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency,
Etats-Unis d'Amérique)

L'épidémie d'anthrax survenue en 1979 à Sverdlovsk n'a jamais été expliquée de façon adéquate. L'Union soviétique et ses amis et alliés ont nié avec véhémence que l'Union soviétique utilise de quelque façon que ce soit des toxines ou autres armes chimiques. Mais elle se refuse totalement à discuter de ces questions en détail ou à fournir la coopération qui serait requise pour apaiser les inquiétudes légitimes de la communauté mondiale. Face aux demandes en la matière, le comportement soviétique n'a fait qu'accroître les soupçons et les inquiétudes de toutes les personnes de bonne volonté. C'est un fait particulièrement important pour les travaux de notre Comité.

Il importe donc essentiellement que nous fassions de la vérification du respect des traités de limitation des armements un élément central de notre programme de travail. Tant que les pays ne seront pas d'accord sur le principe d'une coopération internationale étendue pour surveiller l'application de ces accords et veiller à ce qu'ils soient respectés, les mesures de limitation des armements et de désarmement ne pourront pas développer tous leurs effets en tant que programmes de paix. L'Union soviétique a récemment déclaré qu'elle continuait de compter principalement sur des moyens nationaux de vérification du respect des traités de limitation des armements, mais qu'elle était prête à accepter des méthodes de vérification en coopération, si les circonstances rendaient ces procédures nécessaires et souhaitables. Les Etats-Unis se félicitent de cette assurance. Ils rappellent qu'en 1947 l'Union soviétique avait fait une déclaration beaucoup plus complète, pour dire qu'elle était prête à accepter l'inspection et d'autres moyens de vérification en coopération dans l'intérêt de la limitation des armements, lors de l'examen de la proposition des Etats-Unis concernant le contrôle international de l'énergie nucléaire, connue sous le nom de plan Baruch. Vu le caractère critique et l'instabilité de l'atmosphère internationale, il est indispensable que l'Union soviétique aille au-delà de la déclaration du Président Brejnev du 23 novembre 1981, pour revenir à l'offre antérieure, plus large, du Ministre des affaires étrangères, M. Gromyko.

Jusqu'ici je n'ai mentionné qu'en passant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est qu'à de nombreux égards il est encore impossible de prévoir nettement la forme et la nature de la contribution qu'elle pourrait apporter à nos efforts communs. Ce qui va se passer à New York en juin dépend en grande partie de ce qui va intervenir au Comité d'ici là. Les travaux du Comité sur le Programme global de désarmement constitueront un apport important. Les Etats-Unis souhaitent contribuer activement et énergiquement à ces efforts. Mais, évidemment, tout ne dépend pas de ce que nous faisons ici. Beaucoup dépendra de la façon dont les Etats conforment leur comportement à leurs objectifs et intentions déclarés. Les travaux de la deuxième session extraordinaire subiront particulièrement l'influence de ce facteur. Espérons que dans la mesure où nous pouvons agir sur les événements, le Comité contribuera à ce que la session extraordinaire soit marquée par une appréciation réaliste du rôle de la limitation des armements dans les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité dans l'intérêt de toute l'humanité.

M. TELLALOV (Bulgarie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter mes félicitations les plus sincères de la délégation bulgare à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement au début d'une session importante et lourde de responsabilités. Notre coopération vous est toute acquise.

Permettez-moi de vous remercier cordialement, ainsi que tous mes collègues qui m'ont souhaité la bienvenue comme nouveau représentant de la République populaire de Bulgarie, et d'exprimer en même temps mon désir sincère d'entretenir avec tous des relations amicales fondées sur le respect mutuel, conformément aux buts et objectifs

(M. Tellalov, Bulgarie)

élevés assignés à cet important organisme de négociations multilatérales sur le désarmement. La plupart d'entre vous ont une expérience humaine, politique et diplomatique extrêmement vaste et surtout une expérience toute particulière en matière de désarmement; c'est donc pour moi un honneur que de me joindre à votre groupe en faisant fond sur votre coopération.

Dans ma première intervention au Comité du désarmement, je ne présenterai que quelques considérations sans entrer dans le détail des négociations sur telle ou telle question.

Nous constatons tous avec regret que la situation internationale dans laquelle doit agir notre Comité demeure complexe et tendue. Au lieu de désarmement et de détente, on évoque de plus en plus fréquemment une nouvelle spire dans la course aux armements, de nouvelles doctrines de "guerre nucléaire limitée", d'attaques nucléaires "préventives" et autres, et un accroissement des budgets militaires. La dernière manifestation de cette tendance est la présentation du projet de budget militaire des Etats-Unis pour l'année prochaine. Tout cela, naturellement, accroît le risque de conflits, et en particulier de guerre nucléaire.

A notre avis, cette évolution des relations internationales résulte de la politique de confrontation croissante, de recherche de la supériorité militaire, de pression politique et militaire à l'échelle mondiale et de répression des forces qui luttent pour la libération nationale et sociale, imposée ces temps derniers par les milieux impérialistes du principal pays occidental.

Cette orientation est inacceptable non seulement pour notre pays et les autres pays socialistes, mais aussi pour les milliards d'habitants de notre planète, et funeste pour ses auteurs eux-mêmes. C'est pourquoi nous ne nous laisserons pas de répéter et d'avertir que dans cette situation internationale actuelle si complexe et si lourde de menaces contre la paix, nous devons nous orienter non vers une plus grande confrontation, mais au contraire vers des actions concrètes visant à résoudre des problèmes internationaux par des négociations, vers la conclusion d'accords et de traités internationaux sur la limitation, la réduction et l'élimination des armements.

Guidés par ces considérations de principe, les pays socialistes membres du Pacte de Varsovie ont déclaré, à la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères tenue les 1er et 2 décembre 1981 à Bucarest : "Les Etats représentés à la réunion estiment que, dans les conditions actuelles, le devoir supérieur de chaque Etat, de chaque homme d'Etat responsable, est de faire preuve de retenue, d'accorder ses actions aux besoins vitaux de l'humanité pour conserver et renforcer la paix, d'utiliser les réalisations matérielles et scientifiques non pour exterminer les peuples et détruire la civilisation, mais pour résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se posent aux peuples, pour relever leur bien-être et faire fleurir leur culture" (fin de citation).

Aujourd'hui plus que jamais encore par le passé, l'objectif le plus urgent est de faire cesser la course aux armements et de prendre des mesures concrètes et véritables de désarmement, surtout dans le domaine nucléaire.

Convaincue de la nécessité urgente de prendre des mesures pour réduire les risques de guerre nucléaire, y compris à l'échelle régionale, la Bulgarie, comme vous le savez, a proposé d'examiner concrètement l'idée de faire des Balkans une zone exempte d'armes

(M. Tellalov, Bulgarie)

nucléaires. A ce sujet, le Secrétaire général du Comité central du Parti Communiste de Bulgarie et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, M. Todor Jivkov, a déclaré dans son allocution lors du 300ème Anniversaire de la création de l'Etat bulgare que notre pays est prêt à organiser à Sofia à cette fin une rencontre des dirigeants des Etats balkaniques. La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans les Balkans et dans d'autres régions de l'Europe feraient beaucoup pour renforcer la confiance entre les Etats de l'Ancien continent.

Nous nous félicitons de la reprise des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements nucléaires en Europe et de la position de l'URSS exprimée par L.I. Brejnev dans sa déclaration lors de sa rencontre avec le Conseil consultatif de l'Internationale socialiste sur le désarmement. Nous nous associons à sa demande pressante pour que soient également reprises dans un avenir proche les négociations sur la limitation des armements stratégiques, sur la base d'un strict respect des principes d'égalité et de sécurité égale des parties.

L'adoption à la rencontre de Madrid d'une décision concernant la convocation d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe aurait une signification particulière pour la paix et la sécurité sur notre continent. C'est en oeuvrant dans ce sens, et non en manoeuvrant pour transformer la rencontre de Madrid en arène pour se livrer à des attaques et à des interventions dans les affaires intérieures des pays socialistes, que l'on pourrait contribuer au renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe.

Je ne cacherai pas qu'en ma qualité de nouveau venu aux séances du Comité j'ai été désagréablement surpris d'entendre dans cette salle des interventions d'où il ressort que les intentions et les approches seraient tout à fait différentes à Madrid et ici à Genève. Comment expliquer les attaques ouvertes et l'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain tel que la Pologne ? Certains sont même allés plus loin en critiquant l'idéologie et le régime intérieur de l'URSS et d'autres pays socialistes.

C'est malheureusement dans cet esprit qu'a prononcé aujourd'hui son discours M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, dont nous attendions, non pas une longue harangue politique remplie d'accusations contre l'Union soviétique et d'autres pays dont le mien, mais des propositions plus concrètes portant sur des questions dont s'occupe le Comité du désarmement.

Nous désapprouvons et contestons ces tentatives visant à présenter des mesures constitutionnelles prises par un gouvernement comme un obstacle à notre travail. A notre avis, il s'agit là d'une nouvelle campagne de propagande, d'un rideau de fumée ayant pour objet de dissimuler les nombreuses décisions concrètes et dangereuses prises à l'OTAN au sujet de la fabrication et du déploiement de types toujours nouveaux d'armements.

Les auteurs de ces actions estiment-ils que la campagne contre les pays socialistes peut leur servir à cacher et à justifier l'absence de volonté politique de parvenir à des mesures réelles de limitation de la course aux armements et de désarmement ?

Nous partageons l'inquiétude exprimée ici, à savoir qu'il serait vraiment inopportun et déplorable que notre Comité, unique forum de négociations multilatérales sur le désarmement, se transforme en un club de rhétorique, de diffamation et de dénigrement au lieu de s'occuper de son travail si lourd de responsabilités.

(M. Tellalov, Bulgarie)

C'est pourquoi notre délégation se joint à l'appel formulé par la délégation soviétique et nombre d'autres délégations en vue d'activer les travaux du Comité et de parvenir à des résultats réels dans les négociations afin de fournir une contribution substantielle au renforcement de la sécurité internationale et de créer une bonne base pour la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La République populaire de Bulgarie apprécie pleinement le rôle que le Comité du désarmement peut jouer en élaborant, dans un esprit de sérieux et de responsabilité et sur la base d'une bonne organisation de son travail, des accords appropriés sur un certain nombre de problèmes de désarmement.

L'importance capitale que les Etats accordent aux négociations sur le désarmement s'est exprimée par l'adoption de nombreuses résolutions à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. De nombreux orateurs qui m'ont précédé ont souligné à juste titre que notre Comité est confronté à de nouveaux problèmes et à de nouvelles responsabilités pour répondre à la volonté de l'énorme majorité des pays membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est ce qu'exigent de nous l'opinion publique mondiale, les peuples du monde entier.

Il est incontestable que parmi les questions que nous examinons, la priorité revient au désarmement nucléaire et à l'ensemble des questions liées à la limitation de la course aux armements nucléaires et à la réduction du danger d'une guerre nucléaire. A cet égard, un caractère particulièrement actuel revient à la Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée à sa dernière session sur l'initiative de l'Union soviétique.

Le groupe des pays socialistes au Comité a proposé une série de mesures concrètes, y compris la création d'un groupe de travail qui serait chargé d'entamer des négociations sur le désarmement nucléaire conformément aux dispositions du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire. La proposition d'arrêter la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et de réduire graduellement leurs stocks jusqu'à leur élimination complète se trouve sur la table des négociations depuis trois ans déjà.

Une autre question extrêmement importante est celle de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Notre délégation partage les préoccupations de l'énorme majorité des délégations au Comité et s'associe à la demande de créer un groupe spécial. Nous avons toujours accordé beaucoup d'importance aux négociations trilatérales entre l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, mais nos espoirs que les interlocuteurs occidentaux finiraient par réagir positivement aux initiatives constructives de l'Union soviétique ne se sont pas réalisés.

Notre délégation continuera d'apporter sa contribution aux activités du groupe d'experts sur les problèmes du contrôle sismologique du respect d'un futur traité.

L'arrêt général et complet des essais d'armes nucléaires est indissolublement lié à la question de l'apparition de nouveaux types d'armes nucléaires. Un exemple de cette sombre perspective est la décision de l'administration américaine actuelle de mettre en fabrication des armes nucléaires à neutrons. En nous efforçant de régler cette question, nous ne devons pas nous laisser arrêter par des prétextes artificiels comme, par exemple, l'argument selon lequel l'arme à neutrons ne serait pas, dans son principe, un nouveau type d'arme et qu'il serait impossible de l'examiner séparément.

(M. Tellalov, Bulgarie)

L'essentiel est de commencer sans retard des négociations en vue d'élaborer une convention interdisant ce type d'arme. En effet, de nombreux spécialistes affirment catégoriquement qu'il aurait pour résultat d'abaisser le "seuil nucléaire".

Une question étroitement liée au problème des armes nucléaires est celle du renforcement des garanties de sécurité des Etats non nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires. L'intérêt que notre délégation porte à cette question est bien connu. Avec d'autres délégations de pays socialistes, nous apportons notre contribution aux activités du groupe de travail compétent. Notre objectif demeure la conclusion d'une convention internationale, compte tenu des autres propositions formulées dans le même sens. A ce propos, nous considérons le moment venu d'entamer des négociations sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement.

Notre délégation est convaincue que le Comité devrait concentrer son attention sur l'élaboration d'un traité sur l'interdiction de placer des armes quelles qu'elles soient dans l'espace extra-atmosphérique et apporter sa contribution à cette fin. Nous appuyons pleinement la proposition faite par le chef de la délégation soviétique, l'Ambassadeur Issraéliyan, concernant la création d'un groupe de travail spécial pour mener des négociations en vue d'élaborer de concert le texte d'un tel traité.

Le déroulement des négociations sur les armes chimiques constitue un exemple de la façon dont les efforts entrepris par le Comité prennent du retard par rapport à la création et au déploiement de nouveaux types d'armes encore plus redoutables. Avec les autres pays socialistes et l'énorme majorité des membres du Comité, nous préconisons une activation des négociations dans le cadre d'un mandat de nature à ouvrir la voie à l'élaboration des dispositions concrètes d'une future convention.

Nous avons appuyé l'appel de l'Assemblée générale en faveur d'une reprise rapide des négociations bilatérales, et nous estimons que, pour sa part, le Comité devrait prêter une attention particulière aux armes chimiques binaires et d'autres nouveaux types, ainsi qu'à la non-implantation d'armes chimiques dans les pays où il n'y en a pas actuellement.

Notre délégation attache une importance considérable à la question des nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes. Nous insistons en faveur de la création d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, compte tenu de l'examen de cette question à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes convaincus que c'est précisément la création d'un tel groupe qui permettrait de procéder à une étude approfondie de la question dans le cadre d'une structure organisationnelle permanente et dûment orientée.

Je ne m'arrêterai pas à la question du Programme global de désarmement étant donné que la délégation tchécoslovaque a exposé la position générale des pays socialistes. Nous espérons que toutes les délégations feront preuve d'une approche constructive, ce qui permettrait au groupe de travail de s'acquitter de son mandat sous la direction de l'un des participants les plus éminents aux négociations multilatérales sur le désarmement, le chef de la délégation mexicaine, l'Ambassadeur Robles.

En approchant de la fin de ma première intervention au Comité, je voudrais citer un extrait d'une déclaration faite par Todor Jivkov, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, qui exprime fort bien notre position à l'égard des questions

(M. Tellalov, Bulgarie)

relatives à la course aux armements et nos efforts en faveur de l'adoption de mesures réelles dans le domaine du désarmement. Dans l'interview que Todor Jivkov a récemment accordée au Président de "Pergamon Press", Robert Maxwell, il a déclaré ce qui suit :

"La Bulgarie est un petit pays et il ne nous est pas indifférent de savoir si nous devons affecter des ressources supplémentaires à notre défense dans le contexte d'une nouvelle spirale de la course aux armements ou si nous pourrions consacrer ces ressources à l'édification pacifique, à l'amélioration des conditions d'existence de notre peuple. Il ne nous est pas du tout indifférent de savoir si de nouveaux missiles nucléaires américains "Cruise" et "Pershing-2" seront déployés en Europe occidentale, d'autant plus que la Bulgarie se trouverait dans leur rayon d'action. Telle est également notre attitude à l'égard de la décision de fabriquer des armes à neutrons qui, selon telles ou telles conceptions stratégiques, devraient également être déployées sur notre continent.

La question n'est pas de savoir si la Bulgarie et d'autres pays socialistes disposent de types d'armes analogues ou ont la possibilité d'en fabriquer. Ce qui importe, c'est que l'accumulation continue de types d'armes nouveaux sans cesse plus dangereux et plus coûteux ne rend pas la paix plus sûre. Au contraire, l'énorme accumulation des armements devient par elle-même une effroyable menace pour l'humanité."

Pour conclure, je voudrais dire encore une fois qu'au cours de la session et conformément au programme de travail du Comité, la délégation bulgare présentera ses propres considérations concrètes sur les problèmes figurant à notre ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. SANI (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement. Ma délégation tient à vous assurer de sa coopération sans réserve dans l'exercice de vos fonctions. Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier les distingués collègues qui, dans leurs déclarations, ont eu des paroles aimables à mon égard. Pour ma part, je voudrais exprimer une fois de plus ma profonde reconnaissance pour la coopération et l'assistance qui m'ont été accordées durant mon mandat par toutes les délégations, ainsi que par le Secrétaire du Comité, M. l'Ambassadeur Jaipal, et ses collaborateurs.

Monsieur le Président, depuis l'adoption, il y a de nombreuses années, de la Charte des Nations Unies, la communauté internationale n'a cessé d'affirmer la nécessité du désarmement. Cette nécessité, en particulier s'agissant du désarmement nucléaire, a été constamment rappelée. Hélas, il n'a pas été possible de traduire ces déclarations dans des actions concrètes. Chacun réclame à grands cris le désarmement, mais en fait, la course aux armements, y compris dans le domaine nucléaire, ne s'est pas ralentie. Le nombre d'armes nucléaires figurant dans les arsenaux des puissances nucléaires n'a cessé de croître en quantité et en capacité de destruction, au point que celle-ci est devenue inimaginable. Ainsi, le danger de guerre nucléaire, loin de diminuer, pour ne pas dire d'être éliminé, n'a fait que croître. L'impatience qu'a la communauté internationale de voir prendre rapidement des mesures concrètes de désarmement, en particulier par les puissances nucléaires et les nations ayant les plus grands arsenaux militaires, s'est fréquemment manifestée.

(M. Sari, Indonésie)

Ces dernières années surtout, des milieux non gouvernementaux et des particuliers de diverses régions du monde ont organisé des réunions, adopté des résolutions, fait des déclarations et publié des appels, des manifestations populaires ont eu lieu exigeant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement. Le problème aujourd'hui ne semble pas être tellement d'attirer l'attention de tous les peuples, de mobiliser davantage l'opinion publique mondiale et de donner un puissant élan à la cause du désarmement, telle qu'elle a été formulée au paragraphe 99 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement que de savoir comment les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et ce comité répondront concrètement à l'exigence de l'opinion publique internationale, et comment ils traduiront en actes concrets et positifs la détermination qu'ils ont solennellement réaffirmée, aux termes du paragraphe 126 du Document final, "à oeuvrer au désarmement général et complet et à poursuivre collectivement leur effort en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales, d'éliminer la menace de la guerre, en particulier de la guerre nucléaire, de mettre en application des mesures pratiques visant à arrêter et à inverser la course aux armements; de renforcer les procédures facilitant le règlement pacifique des différends; et de réduire les dépenses militaires et d'utiliser les ressources ainsi libérées de façon à favoriser le bien-être de tous les peuples et à améliorer la situation économique des pays en développement". Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est traduire en actes concrets ces paroles solennelles, et pas continuer de répéter les mêmes déclarations sans les accompagner de la décision politique d'agir, décision qui fait cruellement défaut.

Etant un pays en développement et intensifiant son effort pour accroître le bien-être de son peuple, l'Indonésie est vitalemment concernée par le succès des efforts de désarmement. Nous croyons que des réalisations concrètes dans le processus de désarmement renforceront la paix et la sécurité au niveau international comme au niveau régional, condition indispensable pour que le processus de développement national se déroule sans entrave. Il y a en effet une étroite relation entre le désarmement, d'une part, et la paix et la sécurité internationales et le développement, d'autre part. Comme il est dit aux paragraphes 34 et 35 du Document final, les progrès réalisés dans l'un de ces domaines ont des effets bénéfiques sur, ou favorisent grandement la réalisation de progrès dans les autres domaines. Nous avons pris note des deux intéressantes études relatives, respectivement, aux rapports entre le désarmement et le développement, et entre le désarmement et la sécurité internationale, qui ont été préparées par le Secrétaire général avec l'assistance de groupes d'experts, et qui ont été soumises à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, l'an dernier. Ma délégation espère sincèrement que la réduction de la tension internationale, les progrès de la détente, la confiance mutuelle entre les nations et le respect des principes de la Charte des Nations Unies prévaudront à nouveau, créant une atmosphère qui permettra au Comité du désarmement de travailler avec plus de succès et d'efficacité dans l'accomplissement de la tâche que lui a confiée la communauté internationale : tout faire pour obtenir un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Toutes les nations, les plus puissantes en particulier, doivent s'employer à créer une atmosphère politique internationale favorisant le processus de désarmement. L'holocauste causé par une guerre nucléaire ne touchera pas que les puissances nucléaires, il ne s'arrêtera pas à leurs frontières. C'est donc avec un profond sentiment de déception que nous avons dû observer, pratiquement sans rien pouvoir faire, la partie de bras de fer entre les puissances nucléaires, dont l'enjeu est l'existence même de l'humanité tout entière. Nous observons avec la plus profonde inquiétude l'aggravation du climat politique international, marqué par un affrontement politique constant et la rivalité entre des nations puissantes armées jusqu'aux dents, l'aggravation de la tension internationale et l'intensification de la course aux armements. C'est dans

(H. Sani, Indonésie)

ce contexte que ma délégation aimerait exprimer l'espoir que les négociations sur les armes nucléaires de portée intermédiaire en Europe, qui se sont engagées entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, auront des résultats positifs favorisant le processus de désarmement.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, d'évoquer brièvement la question de l'ordre du jour et du programme de travail de cette session de notre comité. Cette première partie de la session de 1982 a un caractère spécial, car nous nous réunissons juste avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Notre travail devrait donc viser à contribuer autant que possible au succès de cette deuxième session extraordinaire. Etant le mécanisme créé par l'Assemblée à la première session extraordinaire, il est logique que le Comité du désarmement soumette à la deuxième session extraordinaire une évaluation de la contribution qu'il a apportée à la mise en pratique du Programme d'action contenu dans le Document final de la première session extraordinaire. Comme il est dit dans la résolution 36/92F, le Comité du désarmement est prié de présenter à l'Assemblée, à la deuxième session extraordinaire, un programme global de désarmement, programme qui sera une contribution précieuse aux travaux de cette deuxième session extraordinaire. Le Comité est également prié d'intensifier ses négociations sur les questions prioritaires de désarmement, afin d'être en mesure de contribuer, par des réalisations concrètes, au succès de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, et de soumettre à l'Assemblée générale, à cette deuxième session extraordinaire, un rapport spécial sur l'état d'avancement des négociations sur les diverses questions qu'il étudie. En organisant notre travail, nous devons donc garder à l'esprit la contribution que nous sommes censés apporter à la deuxième session extraordinaire. Les quelque douze semaines dont nous disposons devraient par conséquent être utilisées de la manière la plus efficace. Etant donné le caractère spécial de la deuxième session extraordinaire, le rapport que doit établir le Comité pour le soumettre à l'Assemblée devrait avoir lui aussi un caractère spécial, qu'il s'agisse de sa forme ou de son contenu, et nous devons en discuter de façon détaillée aussitôt que possible. De l'avis de ma délégation, ce rapport devrait également contenir une évaluation de l'action du Comité depuis sa restructuration par l'Assemblée générale lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, il y a près de quatre ans.

En ce qui concerne l'ordre du jour, ma délégation n'a pas de difficulté à accepter le projet proposé par le Secrétariat. Nous approuvons l'inclusion d'autres mesures pour empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, comme nouveau point de l'ordre du jour. Nous pensons cependant que, vu le peu de temps dont il dispose, le Comité devrait déterminer avec soin l'ordre de priorité et le temps à attribuer à l'examen de chacun des points de l'ordre du jour, afin d'être effectivement en mesure d'apporter une contribution valable à la deuxième session extraordinaire. Le programme de travail devrait donc être élaboré de façon à consacrer le plus de temps possible aux négociations sur les thèmes qui, de l'avis du Comité, offrent les meilleures perspectives de déboucher sur des résultats concrets susceptibles d'être présentés à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement aux fins d'examen et, espérons-le, d'adoption, par exemple le programme global de désarmement.

En ce qui concerne la création de groupes de travail spéciaux sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires et sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, la position de ma délégation est bien connue. Elle continue d'estimer que, puisque le groupe de travail spécial s'est révélé l'organe le plus approprié pour conduire des négociations sérieuses, des groupes de travail spéciaux devraient être créés pour étudier les deux thèmes auxquels le Document final a accordé le degré de priorité le plus élevé, comme l'a demandé à plusieurs reprises le Groupe des 21

(M. Sani, Indonésie)

depuis le commencement des travaux du Comité il y a trois ans et comme l'Assemblée générale l'a demandé instamment, plus récemment, à sa trente-sixième session, au paragraphe 1 du dispositif de sa résolution 36/92F. La création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires est devenue d'autant plus urgente que nous ne pouvons compter sur une proche réouverture des négociations tripartites sur l'interdiction des essais nucléaires. Ma délégation approuve aussi la reconstitution et la reprise immédiate des travaux des groupes de travail spéciaux sur les garanties de sécurité négatives, les armes chimiques et les armes radiologiques. Nous nous félicitons que le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement ait été autorisé à poursuivre ses travaux sans interruption sous la présidence compétente de M. l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique. Nous espérons que le Comité pourra aussi présenter, à la deuxième session extraordinaire, les résultats des négociations sur les trois derniers sujets que j'ai mentionnés, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 36/96A, au paragraphe 1 de sa résolution 36/97B et au paragraphe 2 de sa résolution 36/92F. Ma délégation estime cependant, comme je l'ai dit précédemment, que la répartition du temps donné à ces groupes de travail devrait se faire de façon réaliste, conformément au degré de priorité accordé par le Comité aux thèmes considérés, sur la base d'une évaluation réaliste de leur contribution respective à la deuxième session extraordinaire. Ma délégation espère que le Groupe de travail des armes chimiques pourra recevoir un mandat plus large, qui lui permette d'élaborer effectivement un projet d'instrument international sur l'interdiction des armes chimiques, comme l'a demandé instamment l'Assemblée générale au paragraphe 3 de sa résolution 36/96A et au paragraphe 3 de sa résolution 36/96B. Si nous réussissions, même partiellement, cela serait une contribution précieuse à la deuxième session extraordinaire. Ma délégation accorde une grande importance au programme global de désarmement que le Comité devrait présenter à la deuxième session extraordinaire. Au sujet de ce programme, qu'il me soit permis de faire quelques brèves observations sur deux questions, celle des "priorités" et celle du "calendrier" à prévoir pour l'application du programme. Le programme global du désarmement n'est naturellement pas une fin en soi. C'est son application concrète qui est essentielle pour le désarmement. L'application du programme devrait aboutir, comme indiqué aux paragraphes 9 et 109 du Document final, à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, qui constitue l'objectif ultime du processus de désarmement.

Quant aux priorités à adopter dans les négociations pour atteindre cet objectif ultime du désarmement, elles devraient être les suivantes :

En premier lieu, l'objectif immédiat des efforts de désarmement, c'est-à-dire, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 8 du Document final, "l'élimination du danger de guerre nucléaire et l'application de mesures visant à arrêter et à inverser la course aux armements et à ouvrir la voie à une paix durable";

En deuxième lieu, les types d'armes et de mesures de désarmement mentionnés comme priorités dans le Document final. Je citerai à cet égard le paragraphe 45 du Document final : "les priorités pour les négociations sur le désarmement seront les suivantes : armes nucléaires; autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques; armes classiques, y compris toute arme pouvant être considérée comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination; et réduction des forces armées".

La proposition formulée par le Groupe des 21, dont ma délégation fait partie, est contenue dans le document CD/230 et reflète les dispositions pertinentes du Document final, telles que celles des paragraphes 8 et 45.

(M. Sani, Indonésie)

Pour ce qui est de l'application du Programme global de désarmement, si une durée définie n'est pas fixée pour l'ensemble du Programme, ainsi que pour chacune de ses étapes, il perdra sa valeur en tant que programme. L'engagement politique pris par les Etats d'appliquer le Programme n'aura pas alors une grande signification pratique et il ne sera plus qu'un document contenant une liste de recommandations sans aucune indication de la date à laquelle leur mise en oeuvre devrait être achevée. Ce n'est certainement pas ce que la communauté internationale attend. On a entendu, depuis trente-cinq ans, des déclarations, des exposés, des promesses et d'autres formes d'expression de l'intention de faire des efforts sérieux de désarmement. La communauté internationale attend certainement davantage; elle attend une action concrète fondée sur un programme convenu. Elle veut certainement pouvoir compter que des résultats concrets dans le processus de désarmement se matérialisent après une période déterminée. Elle veut aussi qu'après un certain temps, la génération future, sinon la génération actuelle, vive dans un monde où règne une paix durable. Il est donc essentiel de fixer un calendrier précis pour la mise en oeuvre du Programme global de désarmement. L'existence d'étapes implique qu'un système d'examen permette à la communauté internationale de faire le bilan de la mise en oeuvre des mesures envisagées à chaque étape du Programme. A la lumière de cet examen, une décision pourrait être prise pour étendre à l'étape suivante la mise en oeuvre de certaines mesures inachevées. Dans le cas où des mesures auraient été achevées avant la fin de l'étape concernée, il faudra prendre des décisions pour que la mise en oeuvre des mesures de l'étape suivante puisse commencer immédiatement. Il faudra naturellement user d'une certaine souplesse dans l'application réelle des étapes du Programme.

Monsieur le Président, nous avons espéré qu'il serait possible d'attendre le prochain millénaire comme une ère de paix et de prospérité pour tous les peuples du monde, quand la menace que la possibilité d'une guerre nucléaire fait peser sur la survie de l'humanité aurait été éliminée parce que nous aurions réalisé un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, l'objectif ultime du processus de désarmement, quand les immenses possibilités du progrès technique et les ressources disponibles pourraient servir exclusivement à améliorer le bien-être de l'humanité. Cependant, devant les réalités actuelles, je doute vraiment qu'il soit possible de matérialiser cet espoir pour l'an 2000. Mais en tout cas, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour qu'il soit réalisé le plus rapidement possible pendant les premières années du nouveau millénaire. Que nous soyons en mesure de le faire ne dépend pas tellement de pays tels que l'Indonésie, mais plutôt des puissances nucléaires, particulièrement des deux superpuissances, et des nations militairement importantes avec leurs énormes arsenaux d'armes nucléaires et d'armes classiques perfectionnées. C'est devenu un cliché que de dire que pour chaque être humain, homme, femme ou enfant, il existe l'équivalent de 3 tonnes de TNT prêt à l'anéantir. D'après l'"Etude d'ensemble des armes nucléaires" (A/35/392), plus de 500 milliards de dollars sont dépensés par an à des fins militaires, ce qui, d'après l'"Etude des rapports entre le désarmement et le développement" (A/36/356), représente 19 fois environ l'assistance officielle fournie par les pays de l'OCDE en 1980 pour répondre aux besoins des pays en développement où vivent les deux tiers de l'humanité, parmi lesquels 570 millions souffrent de malnutrition, 800 millions sont analphabètes, un milliard et demi n'ont guère ou pas du tout accès aux services médicaux et 250 millions d'enfants ne vont pas à l'école. Ma délégation prend note avec une préoccupation profonde des remarques du Secrétaire général dans son message au Comité daté du 2 février, où il est dit, entre autres, que "l'ordre de grandeur des sommes qu'il faudrait pour satisfaire les besoins essentiels de la race humaine tout entière pendant un an est, selon les estimations, inférieur à ce que coûte la course aux armements pendant un mois". Mais peut-être

(M. Sani, Indonésie)

devons-nous répéter et répéter encore ces faits pour que ceux qui ont la possibilité primordiale du désarmement prennent conscience de ce qu'il est déjà bien tard pour inverser la course aux armements et oeuvrer avec sérieux pour le désarmement et la paix.

En ce qui concerne la date de clôture de la session actuelle, compte tenu que le Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement commencera à se réunir le 26 avril et que cette deuxième session extraordinaire commencera elle-même le 7 juin, ma délégation préfère que cette première partie de notre session de 1982 se termine le vendredi 16 avril avec la possibilité, toutefois, de la prolonger de quelques jours si cela nous permet vraiment de fournir une contribution plus positive et plus valable à la deuxième session extraordinaire.

Il nous faudra travailler sous la pression du temps si nous voulons soumettre une contribution significative à la deuxième Session extraordinaire, car la présente session de notre Comité est la dernière d'ici là. Il faudra que le Comité fasse preuve non seulement de son utilité, mais aussi de son efficacité en tant que forum multilatéral unique dans le domaine du désarmement. Il faudra qu'il soumette un rapport basé sur des faits concernant son succès ou son manque de succès et qu'il justifie son existence devant une tribune mondiale très critique et fort impatiente. En toute justice, on ne peut blâmer le Comité de n'avoir pas encore su obtenir des résultats concrets. Comme nous le savons tous, le Comité a travaillé intensément, mais le climat politique international l'a empêché d'obtenir les résultats que nous souhaitons tous. Il faudra peut-être examiner nos méthodes de travail pour voir s'il ne serait pas possible d'y apporter des améliorations. Le distingué représentant des Pays-Bas a longuement parlé de cet aspect dans son intervention à notre première séance plénière.

Je vais conclure ma déclaration en exprimant l'espoir de ma délégation, peut-être irréaliste dans les circonstances actuelles, que l'atmosphère politique internationale s'améliorera dans un avenir proche et mènera ainsi le Comité au succès dans les efforts qu'il fait pour parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, objectif ultime du processus de désarmement. Toutefois, je ne suggère en aucune façon que nous attendions que cette amélioration du climat politique international se produise. Au contraire, la détérioration de l'atmosphère politique internationale devrait renforcer notre détermination d'obtenir autant de résultats concrets que possible dans nos négociations. Nous devons persister dans nos efforts pour réaliser le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire. Il n'y a pas d'autre choix; l'autre branche de l'alternative est la destruction de l'humanité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un sujet de profonde satisfaction pour ma délégation de voir le représentant d'un pays ami comme l'Iran guider les débats de notre comité pendant ce mois de février. L'Iran et l'Inde ont une longue histoire de liens intimes qui englobent la culture, la tradition et la langue. C'est dans l'esprit de notre héritage commun que ma délégation vous promet sa pleine coopération et son appui dans votre tâche difficile.

J'aimerais aussi exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, qui a présidé avec une telle maîtrise les dernières étapes du travail de notre comité pendant sa session de 1981.

(M. Venkateswaran, Inde)

La mort prématurée de notre distingué collègue de l'Italie, l'Ambassadeur Montezomolo, nous a tous privés d'un diplomate confirmé d'une grande expérience. Permettez-moi d'exprimer à la délégation italienne nos condoléances profondes et sincères.

Permettez-moi aussi de profiter de cette occasion pour dire adieu à l'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas, qui a souvent animé ce Comité de ses déclarations pénétrantes et qui a mérité le respect de tous ceux qui ont travaillé avec lui. Je lui souhaite plein succès et une vie personnelle heureuse dans sa nouvelle affectation, et puisqu'il n'est pas présent ici aujourd'hui, je demanderai au représentant des Pays-Bas de bien vouloir lui transmettre les sentiments de ma délégation.

Au nom de la délégation indienne, j'aimerais aussi souhaiter la bienvenue parmi nous à nos collègues d'Australie, de Birmanie, de Bulgarie, des Etats-Unis d'Amérique, d'Italie, du Nigéria, de la République fédérale d'Allemagne et de Tchécoslovaquie, qui se sont joints à nous pour la première fois à cette session. Je suis sûr que le travail de notre Comité sera considérablement enrichi et amélioré par leurs contributions.

Monsieur le Président, la première moitié de la session de 1982 du Comité du désarmement a acquis une signification et une importance spéciales, avec la deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement qui doit se tenir en juin. Dans quelques mois, notre comité et son travail seront l'objet d'un examen minutieux et d'une évaluation intense par la communauté internationale. Si les résultats de la trente-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est terminée récemment, sont une indication, nous pouvons nous attendre à quelques questions qui iront au fond des choses quant à l'utilité pratique et à l'intérêt de notre Comité en tant qu'organisme multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

Dans son intervention du 2 février, qui a donné à réfléchir, l'Ambassadeur Fein s'est référé à certaines tendances inquiétantes dans les activités de la Première Commission à New York, et ici dans notre comité. Si la Première Commission paraît parfois improductive pour ce qui est des résultats concrets, la responsabilité en échoit sûrement à ceux qui, au cours des ans, n'ont accordé aucune attention aux résolutions solennelles de l'Assemblée générale. Par exemple, l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, nous a rappelé les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale adoptées par des majorités écrasantes ou même par consensus, demandant la cessation complète des essais d'armes nucléaires. Cela n'ajoute certainement rien au prestige et à l'autorité de l'Assemblée générale que certains Etats dotés d'armes nucléaires continuent à faire fi avec cynisme et mépris de ces mêmes résolutions auxquelles ils ont eux-mêmes souscrit.

Le Comité du désarmement se trouve dans un dilemme similaire. Pendant ces deux dernières années, nous avons subi le triste spectacle d'une minorité déterminée empêchant notre Comité de s'acquitter du mandat de négocier qui lui a été solennellement confié. L'interdiction des essais nucléaires et le désarmement nucléaire ont beau être des points ayant la priorité la plus élevée dans notre ordre du jour, des négociations multilatérales sur des questions spécifiques et concrètes au titre de ces points n'ont pas encore commencé. Si d'autres membres de ce comité se sont opposés à la tentative de transformer cet organe en ce que Mme Thorsson, de la Suède, a appelé à juste titre une "boîte postale" pour des projets de traité de faible priorité, tels que la

(M. Venkateswaran, Inde)

Convention sur les armes radiologiques élaborée par les grandes puissances, leur attitude ne devrait pas alors être considérée simplement comme une tactique pour empêcher le progrès.

J'aimerais ajouter ici une mise en garde. Il est vraiment trop facile de repousser les préoccupations des Autres Etats comme étant "peu judicieuses" ou "mal veillantes", tout en réservant la gloire de la "sincérité" et du "réalisme" à ses propres initiatives. Gardons nous d'être victimes de ce type de myopie qui fait dire que le fusil que l'on tient à la main est pour la paix alors que celui que tient un autre est pour la guerre.

Dans le même contexte, les propositions pour améliorer l'efficacité et les méthodes de travail de ce comité méritent un examen sérieux, mais la question fondamentale reste une question politique : les grandes puissances sont-elles prêtes à accepter, sans réserve, le principe des négociations multilatérales sur le désarmement ? Tant que ce principe n'est accepté qu'en paroles, je crains qu'aucune réforme des méthodes de travail ne donne les résultats concrets que nous souhaitons tous.

Monsieur le Président, l'élaboration d'un Programme global de désarmement a été, à juste titre, le thème principal des déclarations que nous avons entendues jusqu'ici. Toutefois, soit dans leur approche du Programme, soit dans celle de la question du désarmement lui-même, certains de nos collègues ont une fois de plus souligné la nécessité de ce qu'on a appelé le "réalisme". Dans sa déclaration du 4 février, l'Ambassadeur Wegener, de la République fédérale d'Allemagne, a dit, je cite :

"Réalisme doit aussi être le mot d'ordre pour la deuxième session extraordinaire elle-même. Les objectifs ambitieux doivent être confrontés aux réalités, et l'examen et l'évaluation des résultats de la période écoulée doivent aboutir à une planification judicieuse pour les mois à venir. Les perspectives réelles de progrès concrets au cours de cette période doivent prendre le pas sur la poursuite d'objectifs trop ambitieux."

L'Ambassadeur du Japon a parlé dans le même sens dans sa déclaration du 4 février. Il a également pensé qu'il serait "plus sage d'éviter une approche trop ambitieuse et de s'efforcer de rédiger un programme viable et réalisable".

Dans le passé, notre délégation a critiqué cette insistance sur le "réalisme", apparemment pratique et raisonnable. En fait, ce que ce type de réalisme sous-entend, c'est une perpétuation indéfinie du statu quo actuel; pis encore, il sous-entend même une nouvelle détérioration du climat de sécurité pour les nations du monde en développement et non alignées. Au nom de ce réalisme, on nous demande d'accepter la notion d'un équilibre pernicieux de la terreur nucléaire et de vivre indéfiniment sous la menace d'une guerre thermonucléaire. Lorsque les Etats non alignés et ceux non dotés d'armes nucléaires expriment des préoccupations légitimes au sujet de leur sécurité et cherchent à garantir la survie de leurs populations, on les traite comme des idéalistes, comme des rêveurs qui demandent la lune. J'aimerais souligner qu'il n'en est pas ainsi. Nous ne sommes pas des moralistes cherchant à promouvoir des "objectifs ambitieux" ou prêchant des idées "trop ambitieuses". Nous recherchons simplement notre survie dans un monde que la technologie a rétréci pour en faire un petit voisinage, un monde dans lequel la sécurité de chaque nation réside dans la sécurité collective de tous. La sécurité d'un pays ne peut plus être seulement définie en fonction de sa région ou de son voisinage.

(M. Venkateswaran, Inde)

Tout voisinage aujourd'hui est mondial par son étendue et un adversaire réel ou potentiel peut se trouver aussi souvent au-delà des océans que de l'autre côté des frontières. Comme l'a reconnu ce matin M. Eugène Rostow, qui parlait pour les Etats-Unis, "la dynamique de la guerre exclut tout sanctuaire". Les réalistes qui sont parmi nous n'ont toujours pas répondu à une question qu'on leur a maintes fois posée. Est-il admissible qu'un Etat ou un groupe d'Etats poursuive ses intérêts en matière de sécurité d'une façon qui mette en péril la sécurité des autres Etats et menace la survie même de l'espèce humaine ? Dans le Document final de la première session extraordinaire, il a été reconnu par consensus qu'une guerre nucléaire aurait des conséquences dévastatrices tant pour les non-belligérants que pour les belligérants. Comment peut-on s'attendre à ce que nous vivions avec la réalité de la menace croissante d'un désastre nucléaire ? Est-ce un "objectif ambitieux" que de chercher à éliminer ce danger ? Est-il "trop ambitieux" de rechercher sa propre survie ? On aurait pensé que c'était simplement une question de bon sens et que tous reconnaîtraient que le droit de vivre est le premier et le plus fondamental des droits de l'homme.

Un autre aspect de cette espèce particulière de "réalisme" qu'on nous impose concerne la relation entre diverses mesures de désarmement. Il est reconnu depuis longtemps, je pourrais ajouter : "de façon universelle", qu'il convient d'accorder la plus haute priorité, dans les négociations sur le désarmement, à l'élimination des armes nucléaires. Cela est clairement inscrit, sans équivoque, dans le Document final. Toutefois, durant les négociations sur le Programme global de désarmement, quelques délégations ont cherché à renverser cet ordre de priorités et soutenu qu'il est irréaliste d'espérer que le désarmement nucléaire puisse avoir lieu sans un couplage intégral avec le désarmement classique. On nous dit que la réalité de la dissuasion nucléaire et la disposition des forces nucléaires et classiques en Europe, par exemple, interdisent de concevoir le désarmement nucléaire sans une réduction concomitante et "équilibrée" des forces classiques.

Il est un autre aspect de la "réalité" de la dissuasion nucléaire qui a peut-être échappé à certains de nos collègues. A cet égard, je ne saurais citer meilleure autorité que M. Iklé, ancien directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, et maintenant Sous-Secrétaire à la défense. Prenant la parole lors d'un séminaire Harvard-MIT, le 26 février 1974, M. Iklé a déclaré, je cite :

"Les modèles apparemment rigoureux de la dissuasion nucléaire sont bâtis sur la règle suivante : 'ce que vous ne pouvez calculer, vous le laissez de côté'. Par exemple, les 'duels de missiles' ignorent habituellement les retombées. Et les calculs sont incapables de traiter certains détails critiques touchant le manque de fiabilité."

M. Iklé a ajouté :

"Toute notre façon de penser la dissuasion manque d'empirisme. Contrairement à tout autre domaine de l'action humaine, la dissuasion nucléaire est unique, en ce sens qu'elle exige - de manière absolue - que nous élaborions des solutions exactes sans expérience directement pertinente et sans expérimentation. Il ne saurait, ici, y avoir de tâtonnements ni d'apprentissage véritable."

(H. Venkateswaran, Inde)

On nous a dit que la dissuasion nucléaire avait en fait empêché une guerre nucléaire, que si elle n'existait pas le désastre même que nous cherchons tous à éviter pourrait bien nous frapper. Est-ce là un argument valable ? Voilà ce qu'a dit à ce sujet M. Iklé :

"Comme vous le savez tous, nos efforts pour empêcher une guerre nucléaire pourraient échouer, non seulement en raison d'une capacité de représailles inadéquate pour décourager une attaque délibérée, mais encore pour d'autres motifs, tels qu'un accident, un processus d'escalade non voulu, ou une combinaison d'échecs et de causes que nous n'aurions pu prévoir ni même imaginer. Exprimée en ces termes, nul ne conteste la proposition qu'une situation de dissuasion mutuelle ne garantit pas par elle-même la prévention de la guerre nucléaire."

Les Etats non dotés d'armes nucléaires et non alignés ont été les premiers à recommander plusieurs mesures propres à empêcher la guerre nucléaire qui tiennent compte précisément de la réalité que nombre de nos collègues refusent de reconnaître. Nous avons proposé une interdiction totale du recours aux armes nucléaires en attendant le désarmement nucléaire. Nous avons demandé des négociations sur des mesures urgentes de désarmement nucléaire. Malheureusement, ces mesures ont été accueillies par une tactique d'obstruction. Dans sa résolution 36/81 B, l'Assemblée générale a demandé aux Etats dotés d'armes nucléaires de présenter leurs propres idées au sujet de cette question vitale, lors de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Cette résolution, dont l'Inde avait été l'un des parrains, a été adoptée par consensus. Nous espérons qu'à la deuxième session extraordinaire, l'Assemblée générale n'aura pas à écouter la vieille théorie, toujours la même, selon laquelle la dissuasion nucléaire empêcherait la guerre nucléaire. Suffisamment de choses ont été dites à ce sujet pour souligner le besoin d'autres mesures plus véritablement réalistes, et nous voulons croire que les puissances dotées d'armes nucléaires présenteront de leur côté des propositions constructives sur cette question vitale.

Notre délégation considère le Programme global de désarmement comme la concrétisation d'une stratégie internationale de désarmement. Si cette stratégie doit avoir un sens, alors elle doit indiquer non seulement le point de départ et la destination, mais aussi l'itinéraire à suivre. Tracer l'itinéraire à mesure que nous progressons, comme certains de nos collègues le suggèrent, n'équivaudrait guère à une stratégie. Il est vrai que l'itinéraire que nous traçons maintenant pour nous-mêmes peut exiger certains détours, compte tenu du terrain réel que nous devons traverser. Mais se lancer dans un voyage sans avoir une idée de l'itinéraire, en allant tout droit devant soi, c'est cela qui devrait être taxé de trop ambitieux et d'aventureux. Et c'est exactement ce que le document CD/205, présenté au nom d'un groupe de pays occidentaux, nous a demandé de faire.

L'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne s'est élevé contre le fait que, dans le document CD/223, qui contient une liste de mesures pour un projet de programme global de désarmement, le Groupe des 21 a non seulement indiqué l'axe principal des négociations, mais aussi prévu des résultats détaillés. L'essence de la stratégie réside dans l'anticipation. Si les mesures incluses dans un programme global de désarmement étaient de caractère général, il n'y aurait pas de plan stratégique et pas de carte pour guider notre progression. Et je suis sûr que les membres du Comité se rappelleront que, durant notre session de 1981, le Groupe des 21 avait recommandé que certaines questions générales, mais concrètes et de fond, fassent l'objet de négociations sur le désarmement nucléaire dans un groupe de travail spécial du Comité. La réaction de plusieurs de nos collègues a été que

(M. Venkateswaran, Inde)

ces questions étaient d'un caractère trop général et que des négociations ne pourraient pas avoir lieu avant que nous n'ayons identifié des mesures spécifiques. Eh bien, Messieurs, il a été tenu compte de cette objection, et le Groupe des 21 a identifié des questions spécifiques au sujet desquelles négocier. Si les Etats eux-mêmes doivent décider de ce qu'ils vont négocier, et quand ils vont le faire, pourquoi s'embarrasser d'un programme global de désarmement ?

Il a été dit que les progrès en matière de désarmement exigent des négociations laborieuses et graduelles, et que les négociateurs ne doivent pas travailler sous la pression du temps. Cela aurait été valable si les décisions qui touchent à la mise au point et au déploiement des armements étaient prises aussi laborieusement et aussi graduellement, et ne faisaient intervenir que de faibles augmentations s'étalant sur de longues périodes. Mais combattre une inondation, ce qu'est en réalité la course aux armements, en plantant un lent cortège de fascines dénote un idéalisme et une ambition dont ne sont certainement pas coupables les membres du Groupe des 21 !

Le Groupe des 21 envisage un programme global de désarmement divisé en quatre phases, dont la mise en pratique doit respecter un calendrier négocié et convenu. Mais ce calendrier restera souple. Les parrains du document CD/223 ne croient pas en un calendrier mécanique, ni en la magie et en l'automatisme d'un calendrier que les événements futurs pourraient rendre inutile et vain, comme l'a prétendu le représentant de la République fédérale d'Allemagne. C'est une indication du problème de communication qui semble nous séparer que, malgré des explications et des éclaircissements répétés de la part de membres du Groupe des 21, le représentant de la République fédérale d'Allemagne puisse encore faire de telles observations. Nous n'envisageons pas, au Groupe des 21, un calendrier rigide ou automatique pour la réalisation du Programme global de désarmement. Toutefois, nous pensons certainement que si ce programme doit avoir une quelconque signification, s'il doit être un document politiquement opérationnel, il doit au moins comprendre un calendrier indicatif pour l'application des diverses mesures. Les priorités énoncées dans le Programme ne peuvent être conçues et recevoir une signification pratique qu'en termes de séquences chronologiques touchant la mise en oeuvre des catégories de mesures. De même, l'interdépendance des diverses mesures doit nécessairement se refléter dans le calendrier de leur mise en oeuvre. Cela devrait aller de soi.

Avant tout, nous devons garder présent à l'esprit l'objet de l'adoption d'un programme global de désarmement. Si l'adoption de ce programme ne doit avoir absolument aucune incidence sur les décisions des Etats pour ce qui est des armements, si les Etats ne peuvent espérer, avec quelque degré de confiance, que leur sécurité globale s'améliorera par suite de la mise en oeuvre graduelle mais planifiée du Programme, alors celui-ci ne serait-il pas comme l'une des résolutions improductives de l'Assemblée générale dont l'Ambassadeur Fein a parlé ? Tous les Etats planifient, des années à l'avance, leurs armements et leur attitude en matière de défense. Il s'agit là de réalisme. Serait-il réaliste d'espérer qu'un programme global de désarmement sans contenu précis et même sans calendrier indicatif quant à sa mise en oeuvre pourrait avoir une quelconque incidence sur les plans des Etats en matière d'armements ?

Le représentant de la République fédérale d'Allemagne semble de nouveau avoir mal compris un autre aspect de l'approche adoptée par le Groupe des 21 à l'égard du Programme global de désarmement.

(ii. Venkateswaran, Inde)

Il a prétendu que le document CD/223 prévoit un calendrier de négociations étroitement planifié, comportant des prescriptions détaillées quant à ce qui doit être négocié et réalisé dans les stades ultérieurs, tout à fait indépendamment des résultats des stades précédents. Cela n'est tout simplement pas exact. Ce qui est contenu dans chaque stade du Programme, tel que le conçoit le Groupe des 21, c'est l'hypothèse que les mesures contenues dans le stade précédent ont été appliquées. Tous les plans se conforment nécessairement à une telle pratique. Toutefois, les parrains du document CD/223 n'ont jamais suggéré que ce qui devrait être négocié et mis en oeuvre dans les stades ultérieurs serait tout à fait indépendant des résultats des stades précédents. Je suis étonné que cette accusation ait été portée bien que ma délégation et un certain nombre d'autres délégations membres du Groupe des 21 aient expliqué plusieurs fois, devant le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, que le mécanisme d'examen prévoirait le réajustement du programme et les modifications à y apporter, compte tenu des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des stades précédents. Il reste à énoncer les détails du mécanisme d'examen, mais le principe est parfaitement clair et sans équivoque.

Je veux croire que ma déclaration d'aujourd'hui aura fait justice une fois pour toutes des diverses conceptions fausses qui semblent exister quant à la manière dont le Groupe des 21 envisage l'élaboration du Programme global de désarmement. La philosophie du désarmement des États non dotés d'armes nucléaires et non alignés s'appuie sur des fondations solides et réalistes. Elle est orientée vers l'obtention de résultats pratiques et trouve ses racines dans une appréciation réfléchie des dangers auxquels nous faisons face. Ceux qui nous accusent si facilement de manquer de réalisme et d'être trop ambitieux feraient bien de soumettre à un examen minutieux les hypothèses sur lesquelles ils ont eux-mêmes fondé leur approche.

Avant de conclure, j'aimerais dire que nous avons pris note de la déclaration détaillée qui a été faite par le représentant de la Tchécoslovaquie, le 2 février, et qui présente les vues d'un groupe de pays socialistes sur un projet de Programme global de désarmement. Nous sommes en train d'examiner les propositions précises qui ont été faites dans cette déclaration et nous présenterons nos observations motivées à une date ultérieure. En même temps, nous espérons que les parrains du document CD/205 reconsidéreront leur position à la lumière des éclaircissements que nous avons donnés aujourd'hui.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard, ainsi que de la façon obligeante dont vous vous êtes référé à mon pays.

ii. IJEJERE (Nigeria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux délégations qui vous ont félicité pour votre accession à la présidence pour ce premier mois de la session de 1982. Ma délégation, qui est aussi celle d'un pays non aligné, vous offre toute sa coopération pour l'accomplissement de votre tâche délicate. Votre éminent prédécesseur, ii. l'Ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, mérite aussi nos compliments pour la maîtrise avec laquelle il a conduit les travaux du Comité à la fin de la session de 1981. Je tiens par ailleurs à m'associer aux condoléances adressées à la délégation italienne à l'occasion du décès de notre ami et collègue, ii. l'Ambassadeur Montezemolo. Que son âme repose en paix !

Je profite aussi de l'occasion pour adresser mes vifs remerciements à vous-même et à tous ceux qui m'ont souhaité la bienvenue au Comité, et avec qui je compte bien coopérer étroitement.

(li. Ijewere, Nigéria)

C'est maintenant un truisme que de dire que nous traversons des temps de grave tension internationale. La distinction entre le bien et le mal s'obscurcit et la conception qu'ont nos semblables du noble idéal des droits de l'homme a été prostituée dans une atmosphère de guerre froide. Aujourd'hui, les jugements formés en matière de violation des droits de l'homme ne sont plus fonction que des idéologies de chacun. Dans le domaine des droits de l'homme, l'honnêteté n'est guère plus qu'un vain mot. S'il y avait eu suffisamment d'objectivité à cet égard, les racistes d'Afrique du Sud auraient été les premiers à tomber sous le coup de sanctions économiques.

Aux yeux d'un pays en développement comme le Nigéria, les conséquences économiques et sociales de la course aux armements sont si désastreuses que la poursuite de celle-ci compromet la réalisation d'une coopération économique fructueuse entre les différentes nations du monde. En fait, si cette course se poursuit à son rythme actuel, elle finira par engendrer tant de suspicions et de tensions entre pays que toutes les formes raisonnables de coopération disparaîtront. Ma délégation souscrit aux conclusions formulées par l'ambassadeur de France, li. de la Gorce, dans la déclaration qu'il a faite mardi dernier, selon laquelle :

"... la cause du désarmement [pourrait servir également] les deux grands objectifs de la coopération internationale : la sécurité, le progrès économique et social, notamment au profit des moins favorisés."

Nous vivons dans un monde véritablement menacé par la guerre nucléaire, et ma délégation partage les préoccupations de ceux qui ont dit qu'une guerre nucléaire ne produirait "pas de vainqueurs, mais seulement des vaincus". La menace d'autodestruction de l'humanité résultant de l'accumulation colossale d'armes nucléaires par quelques Etats n'a jamais été si grande.

A la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, ma délégation a été à l'origine de la déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement. Notre objectif était alors, comme il l'est aujourd'hui, de voir l'avènement, avant la fin de la décennie, d'un monde plus sûr, grâce à des mesures efficaces de désarmement, et beaucoup plus équitables du point de vue économique. Les tendances actuelles donnent fort à penser que cet objectif risque de ne pas être réalisé. Cela serait un désastre pour l'humanité, comme le Président de mon pays, Son Excellence Alhaji Shehu Shagari, l'a déclaré à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en octobre 1980 :

"La course aux armements a pris un nouvel élan, fort dangereux, à un moment où la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a échoué. Le dialogue Nord-Sud sur les problèmes économiques du monde est dans l'impasse en raison d'une incapacité très regrettable à se mettre d'accord même sur les procédures de démarrage des négociations. L'impasse actuelle dans l'atmosphère de négociations entre les pays en développement et les pays développés est terrifiante pour tous. Peut-être le monde est-il plus près qu'on ne s'en rend compte de l'abîme, de la marge critique entre la survie et le désastre."

Ma délégation a toujours contesté que les nations puissent fonder leur sécurité sur les doctrines de la dissuasion nucléaire parce que nous, les laissés pour compte de la course nucléaire, voulons aussi survivre. Nous continuerons à défendre l'idée que les doctrines de dissuasion, d'équilibre stratégique et de parité sont toutes fondées sur les intérêts égoïstes de sécurité des Etats dotés d'armes nucléaires,

(H. Ijewere, Nigéria)

qui refusent obstinément de prendre en considération les intérêts vitaux de la sécurité des Etats tiers. Comme ma délégation l'a dit à plusieurs occasions, plus les armes nucléaires sont sophistiquées et nombreuses, plus le risque de guerre nucléaire est grand.

Monsieur le Président, en Afrique les dangers d'une prolifération d'armes nucléaires vont croissant en raison de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud et malgré que l'Organisation de l'unité africaine ait pris, en 1964 déjà, une décision sur la dénucléarisation de l'Afrique; cette évolution ne peut que constituer un sérieux obstacle sur la voie de la paix dans le continent africain. Dans le paragraphe 12 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacré au désarmement, il est dit que :

"Il est certain que l'accumulation massive d'armements, l'acquisition de techniques relatives aux armements et aussi, éventuellement, d'armes nucléaires, par des régimes racistes, constituent un défi et un obstacle de plus en plus dangereux pour une communauté mondiale confrontée à l'urgente nécessité de désarmer."

Mon pays n'est que trop conscient des dangers que l'acquisition d'armes nucléaires par l'Afrique du Sud présente pour le continent africain. En outre, grâce au rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (document A/35/402), la communauté mondiale peut se faire clairement une idée des dangers que présente le régime raciste de Prétoria. En effet, comme il est dit au paragraphe 89 du rapport :

"Le prix que l'Afrique du Sud aurait à payer, sur le plan diplomatique et politique, pour l'acquisition et le déploiement d'armes nucléaires serait élevé et atteindrait probablement des proportions catastrophiques si elle faisait usage de ces armes. Toutefois, dans leur tentative désespérée de préserver le système d'apartheid, les dirigeants sud-africains s'abstiendront éventuellement de faire une analyse rationnelle des inconvénients et des avantages."

Mon pays a toujours saisi les occasions pour déplorer, dans différents forums, la collusion qui existe entre l'Afrique du Sud et ses alliés occidentaux et nous profitons de cette occasion de le faire au Comité du désarmement.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'arrêter brièvement sur quelques-uns des points importants qui, de l'avis de ma délégation, devraient retenir l'attention du Comité durant cette session, surtout à cause de la tenue prochaine de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

L'interdiction des essais nucléaires, ainsi que la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, représentent les deux questions les plus cruciales et prioritaires dont le Comité devrait s'occuper de toute urgence. C'est presque un lieu commun de déclarer que tout ce qu'on peut dire en faveur d'un traité d'interdiction des essais a déjà été dit. Les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies témoignent de l'intérêt constant que la communauté internationale porte à cette question. La plus récente résolution 36/85 des Nations Unies, intitulée "Application de la résolution 35/145 B de l'Assemblée générale", dans les paragraphes de son dispositif, non seulement réaffirme le rôle indispensable du Comité du désarmement dans la négociation d'une interdiction des essais nucléaires, mais en outre, dans le paragraphe 6 :

"Prie le Comité du désarmement de prendre les mesures nécessaires, y compris la création d'un groupe de travail, pour engager, à titre hautement prioritaire, dès le début de sa session qui doit se tenir en 1982, des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais."

(M. Ijewere, Nigéria)

Ma délégation a appuyé cette résolution et nous espérons qu'il sera possible, au cours de la présente session, de créer un groupe de travail sur un traité d'interdiction complète des essais.

Nous partageons l'opinion de ceux qui disent que tous les obstacles techniques à la conclusion du traité ont été pleinement explorés et que ce qui reste, c'est la volonté politique de négocier chez les Etats dotés d'armes nucléaires. L'interdiction des essais nucléaires présente une importance cruciale pour la tâche urgente consistant à mettre fin au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de telles armes, et à prévenir la prolifération horizontale des armes nucléaires. Cela ressort clairement du paragraphe 51 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Monsieur le Président, étant donné que quelques mois seulement nous séparent de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, il serait extrêmement utile si le Comité du désarmement pouvait, sans plus tarder, s'entendre au sujet de la création d'un groupe de travail sur un traité d'interdiction complète des essais. Cette décision serait une contribution positive du Comité du désarmement dans l'exercice de la responsabilité en matière de négociations qui lui a été confiée par la communauté internationale. Dans ce contexte, ma délégation demande aux Etats dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas donné jusqu'ici leur assentiment de se joindre au consensus qui existe au Comité en la matière.

En tant que coauteur du document de travail CD/204, ma délégation estime également que la règle du consensus ne devrait pas être interprétée au Comité de manière à entraver les progrès des travaux de celui-ci, surtout dans un domaine aussi crucial et vital que celui d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

Pour ceux d'entre nous qui ont été suffisamment confiants pour signer le Traité sur la non-prolifération nucléaire, le fait que les dispositions de l'article VI soient devenues lettre morte est un sujet de grave préoccupation.

Monsieur le Président, j'ai déjà mis en relief les dangers d'une guerre nucléaire. Ma délégation ne saurait partager l'opinion selon laquelle les armes nucléaires devraient être utilisées comme un moyen de corriger des asymétries perçues dans le domaine des armements classiques. Cette opinion est insoutenable ne fût-ce que parce que les armes nucléaires sont des armes de destruction massive et ne sauraient être comparées avec des armements classiques.

Ma délégation s'est félicitée des réunions officieuses structurées sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire qui ont été tenues à la dernière session et elle estime qu'à la présente session également, de nouvelles réunions devraient avoir lieu pour maintenir l'élan engendré par ces réunions. Dans ce contexte, le document de travail du Groupe des 21 (CD/180) devrait fournir une base solide pour des discussions structurées conduisant à la création d'un groupe de travail.

Ma délégation estime que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement devrait marquer le début d'une nouvelle conception des sessions extraordinaires et c'est pourquoi elle continue d'attacher une grande importance au Programme global de désarmement. Les sessions extraordinaires ne devraient pas être de simples rassemblements périodiques, mais avec un lien organique avec l'examen de la mise en application du Programme global de désarmement. Nous sommes convaincus que sous la direction de

(M. Ijewere, Nigéria)

l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, ce groupe de travail accomplira les progrès nécessaires. Toutefois, ma délégation n'est que trop consciente du fait que l'issue des négociations en cours dépendra de la volonté politique de négocier. En l'occurrence, elle s'associe à l'opinion exprimée par le représentant du Mexique dans sa déclaration d'ouverture, à savoir que dans l'élaboration du Programme global de désarmement, toute déviation par rapport à la lettre et à l'esprit du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement constituerait un pas en arrière pour la cause du désarmement.

Les négociations intensives menées en janvier ont donné quelques résultats utiles. Ma délégation a constaté avec intérêt une convergence d'opinions croissante entre les différents groupes et nous pensons que cette tendance, si elle se maintenait, serait de bon augure pour l'élaboration fructueuse du Programme global de désarmement.

De l'avis de ma délégation, un élément crucial que le Programme global de désarmement devrait prendre en considération est celui des rapports entre le désarmement et le développement. La récente étude de l'Organisation des Nations Unies sur cette question indique, entre autres, au paragraphe 391 de ses conclusions :

"La présente recherche conduit fortement à penser que le monde peut, soit poursuivre la course aux armements avec une singulière énergie, soit s'orienter consciemment et avec une promptitude délibérée vers un développement économique et social stable et équilibré dans le cadre d'un ordre économique et politique international plus acceptable. Il ne peut poursuivre les deux objectifs à la fois."

Monsieur le Président, il est devenu manifeste au cours des trois dernières années que les Etats dotés d'armes nucléaires se préoccupent davantage des intérêts étroits de leur sécurité que de donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties crédibles à l'effet qu'ils ne seront pas menacés d'une utilisation d'armes nucléaires et ne feront pas l'objet d'une telle utilisation. L'attitude actuelle des Etats dotés d'armes nucléaires ne saurait que conduire à une expansion périlleuse de la prolifération horizontale des armes nucléaires avec tous les dangers inhérents à une telle escalade.

Je m'abstiendrai, dans mon intervention d'aujourd'hui, de parler en détail de la raison pour laquelle les déclarations faites par les Etats dotés d'armes nucléaires ne suffisent pas pour constituer des garanties crédibles. Ma délégation estime que l'Article 51 de la Charte des Nations Unies est d'application limitée, non seulement dans le contexte de la guerre classique, mais aussi quant à son champ d'application, étant donné qu'il ne semble viser que les alliés des Etats dotés d'armes nucléaires respectifs. La résolution 255 du Conseil de sécurité n'est pas significative, elle non plus, étant donné que des problèmes se poseront à nouveau si la menace d'utiliser des armes nucléaires est proférée par ou est dirigée contre un des alliés des Etats dotés d'armes nucléaires.

Ma délégation estime que le Groupe de travail des "garanties de sécurité négatives" devrait continuer à rechercher et à élaborer une "formule commune" d'application universelle. Nous sommes d'avis que les diverses solutions envisagées par ce groupe de travail au cours de la dernière session devraient être explorées plus avant. Les structures établies dans le cadre d'alliances, les déploiements de troupes et la dissémination des armes nucléaires donnent aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties très limitées. Toutefois, une véritable convention internationale sur des

(M. Ijewere, Nigéria)

"garanties de sécurité négatives" mettrait ces Etats à l'abri d'un chantage nucléaire. Dans sa résolution 36/95, intitulée "Conclusions d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires", l'Assemblée générale a fait appel :

"à tous les Etats, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord sur une approche commune, et en particulier sur une formule commune, qui pourrait figurer dans un instrument international ayant force obligatoires".

Ma délégation espère que cette volonté politique si nécessaire se manifesterait au cours des travaux du Groupe de travail.

Pour ce qui est des autres groupes de travail, ma délégation estime que, pendant la présente session, le Groupe de travail spécial des armes chimiques devrait manifestement, dans le cadre de son mandat, aller au-delà de la simple discussion du problème. A notre avis, le Groupe de travail, investi d'un mandat dûment révisé, pourrait s'engager sur la bonne voie de l'élaboration d'un texte de convention. A ce propos, nous accueillons favorablement l'offre faite ce matin au nom des Etats-Unis par M. Rostow, en ce qui concerne la révision du mandat pour les armes chimiques. Toutefois, les dispositions doivent encore être précisées en ce qui concerne le rôle du Comité consultatif, les procédures de plainte et le champ d'application de la Convention et la vérification. Cela vaut également pour le Groupe de travail spécial des armes radiologiques. Au stade actuel des négociations, les délégations devraient redoubler d'efforts pour réduire leurs divergences de vues sur la question du champ d'application et des définitions et avancer progressivement vers la conclusion d'une convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques.

J'aimerais maintenant présenter quelques observations sur l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour de la session annuelle. Mon pays est l'un de ceux qui ont manifesté une vive préoccupation au sujet de la militarisation accrue de l'espace extra-atmosphérique. L'utilisation accrue d'armes antisatellites, de lasers à haute énergie et d'armes à faisceaux de particules fait de cet espace un futur champ de bataille. Comme cette évolution est contraire à l'esprit et à la lettre du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, qui vise à encourager les utilisations pacifiques pour le bien de l'humanité, ma délégation estime que la question doit être inscrite, pour examiner parmi les points prioritaires que le Comité doit traiter.

Ma délégation attache aussi beaucoup d'importance au rapport spécial que le Comité adressera à la deuxième session extraordinaire. A son avis, ce rapport devrait se présenter sous la forme d'une évaluation de la contribution du Comité du désarmement - seul organe de négociation multilatéral - aux négociations sur le désarmement. Il serait nécessaire que le Comité examine la question sans tarder, afin qu'une décision puisse être prise quant à la présentation à donner au rapport spécial.

Il reste très peu de temps avant la deuxième session extraordinaire. Or, la tâche de notre Comité est considérable, et l'on attend beaucoup de nous. Nous ne pouvons donc nous permettre de perdre en discussions de procédure le temps précieux qui nous reste. Ma délégation espère que le Comité adoptera cette semaine le projet d'ordre du jour provisoire et le programme de travail et passera immédiatement à des négociations de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

(M. Ijewere, Nigéria)

Permettez-moi, pour terminer, de citer une fois encore un extrait de l'allocution que le Président de la République fédérale du Nigéria a prononcée à l'Assemblée générale, en 1980. A cette occasion, il a dit ce qui suit :

"La situation internationale actuelle, très incertaine, pousse tous ceux à qui a été confiée la responsabilité de garantir le destin de l'humanité à prendre le temps de réfléchir. Les temps ont changé. Les conditions ont changé. Les notions et les structures qui ont fait éclater certaines des crises internationales actuelles ne sauraient rester inchangées. Toute institution organique privée des moyens de s'adapter au changement est privée des moyens de survivre. La somme de plus de 500 milliards de dollars que les pays développés ont consacrée depuis 1960 à la recherche et au développement de moyens militaires dépasse, et de loin, ce dont ont besoin les deux tiers de l'humanité pour éliminer la pauvreté et la dégradation. Il faut qu'il y ait désarmement, surtout désarmement nucléaire, si nous voulons épargner à l'humanité une anxiété indicible et un holocauste. Il faut désarmer pour libérer des ressources en vue du développement."

C'est là un objectif que ma délégation entend poursuivre. Je me demande si les pays qui ont axé leur politique économique sur la lutte contre l'inflation ont jamais pris conscience du fait que cette bataille ne pourra pas être gagnée tant que la course aux armements continuera à son niveau actuel.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous avons pratiquement épuisé le temps dont nous disposons ce matin. Si le Comité est d'accord, je suggérerai que nous suspendions maintenant la séance plénière et que nous la reprenions cet après-midi, à 15 h 15. S'il n'y a pas d'objections, nous agirons en conséquence.

La séance est suspendue à 13 h 15; elle est reprise à 15 h 15.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La cent cinquante-deuxième séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Le Comité entendra maintenant les orateurs restants inscrits pour prendre la parole aujourd'hui.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, le 2 février la délégation soviétique a exposé sa position sur les principaux points inscrits à l'ordre du jour du Comité. Nous avons cru devoir le faire à l'ouverture de la session actuelle, car nous voulons mener dès le début les travaux du Comité dans un esprit constructif. Si le Comité du désarmement réussit à progresser dans les domaines concrets de la limitation de la course aux armements et du désarmement, il apportera une contribution non négligeable à la solution du principal problème qui se pose aujourd'hui à l'humanité, l'élimination du risque de guerre. Malheureusement, depuis quelque temps, ce risque ne fait que croître au lieu de diminuer, ce qui accroît les responsabilités du Comité.

Dans la situation internationale actuelle, la tâche du Comité est passablement ardue. Nous condamnons donc résolument les agissements des délégations qui s'efforcent de compliquer encore les négociations au Comité, en y introduisant des problèmes sans rapport avec la teneur des négociations et en emmêlant en un même noeud gordien des problèmes ayant un caractère totalement différent. Nous sommes profondément convaincus que la tâche du Comité consiste à concentrer toute l'attention sur les problèmes de la limitation de la course aux armements, à analyser objectivement les difficultés réelles qui apparaissent au cours des négociations sur le désarmement et à coopérer pour les surmonter.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Peut-on nier que la principale menace à la paix réside actuellement dans l'intensification effrénée de la course aux armements et l'élaboration de systèmes d'armes toujours nouveaux, destinés avant tout à porter le premier coup et de doctrines fondées sur la perspective d'une guerre nucléaire et d'une victoire dans une telle guerre ?

Il est vrai que dans son intervention d'aujourd'hui, la délégation américaine a affirmé qu'il n'y a pas de course aux armements. Incroyable mais vrai. Si l'on se fonde sur cette affirmation, il apparaît que les Etats-Unis n'augmentent pas leurs armements, n'accroissent pas leurs arsenaux, ne gonflent pas leur budget militaire dans d'énormes proportions. Tout cela, semble-t-il, n'est qu'illusion. Voyons donc les faits tels qu'ils se présentent à nous aujourd'hui.

Ces jours derniers, nous avons été témoins de la présentation aux organes législatifs des Etats-Unis d'un projet de budget fédéral pour l'exercice 1983 qui reflète assez exactement la politique d'intensification de la course aux armements. Il devient traditionnel aux Etats-Unis, et aussi dans les pays de l'OTAN, de se préparer aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées au désarmement en procédant à de nouveaux et brusques accroissements des budgets militaires. C'est ce qui s'est produit en 1978 lorsque, durant la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, les pays de l'OTAN ont pris la décision d'accroître systématiquement les budgets militaires des pays membres de cette alliance militaire et politique pour des années à venir. Cette fois, il est question d'une augmentation encore plus grande des budgets militaires. A la veille de la deuxième session extraordinaire, on se prépare à adopter aux Etats-Unis le plus énorme budget militaire jamais vu depuis la guerre. Selon le message du Président des Etats-Unis sur ce budget, les dépenses consacrées uniquement aux forces nucléaires stratégiques des Etats-Unis doivent passer en 1983 de 16 à 23 milliards de dollars, celles consacrées aux forces dites à destination générale, de 88 à 106 milliards de dollars. La marine de guerre et les forces d'intervention rapide bénéficieront d'augmentations se chiffrant par de nombreux milliards. Rien que pour la construction des porte-avions, on envisage de dépenser 6,8 milliards de dollars. Pour l'année prochaine, le montant des crédits demandés au titre des dépenses militaires s'élève à 258 milliards de dollars. Sans doute faut-il considérer comme un "cadeau-surprise" pour la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement la décision du Président Reagan d'entreprendre la production en grand de nouveaux types d'armes chimiques pour un coût chiffré à 700 millions de dollars. Il est peu probable que la communication de M. Rostow selon laquelle les Etats-Unis consentiraient à négocier au Comité du désarmement une interdiction des armes chimiques puisse rendre cette pilule moins amère. Tout cela aura pour résultat que le montant total des dépenses militaires des Etats-Unis sur cinq années atteindra un niveau véritablement effarant, supérieur à 1 600 milliards de dollars.

Sur le plan concret, que deviendront ces milliards ?

Au début d'octobre 1981, le Président Reagan a annoncé son "programme stratégique" pour les années 1980, qui non seulement renforce et élargit les plans déjà approuvés, mais prévoit la création et le déploiement de nouveaux systèmes d'armes. Ce programme stratégique des Etats-Unis accorde une place particulière au déploiement de missiles balistiques intercontinentaux "MX" dont chacun sera pourvu de 10 têtes

(N. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

d'une extrême précision, capables d'atteindre des objectifs fortement protégés, c'est-à-dire de missiles utilisables pour porter un coup décisif.

Les missiles balistiques "Trident-2" lancés par sous-marin, dont les dirigeants américains ont autorisé la construction et le déploiement, auront pratiquement les mêmes capacités militaires que les missiles "IX". Pendant les années 1980, on envisage également de créer le bombardier "B-1B" ayant des caractéristiques nouvelles et d'équiper de missiles stratégiques de croisière la flotte de bombardiers "B-52" avec diverses modifications. En même temps, on n'épargne aucun effort pour mettre au point des moyens efficaces de défense antimissiles, créer des moyens de guerre spatiale, étendre considérablement et renouveler le potentiel chimique des Etats-Unis et réarmer les forces terrestres à un niveau qualitatif plus élevé.

La décision de déployer en Europe occidentale près de 600 missiles américains de portée moyenne occupe une place particulière dans les plans américains d'acquisition de la supériorité militaire; il en résultera que la supériorité du bloc de l'OTAN sera portée à 50 % pour les vecteurs de cette catégorie et à 100 % pour les charges nucléaires correspondantes.

Tout bien considéré, les dirigeants américains espèrent vivement "remporter" la course aux armements en s'assurant la supériorité dans le domaine qualitatif. Dans un avenir proche, les deux tiers au moins du budget fédéral de recherche-développement des Etats-Unis serviront à créer une base scientifique et technique pour la mise au point de nouveaux types d'armements toujours plus destructeurs. Par ailleurs, on développe activement la production de nouveaux systèmes d'armes. Un exemple frappant est celui des plans concernant les missiles de croisière. Dans son intervention du 2 février devant le Comité, le chef de la délégation suédoise, Mme I. Thorsson, a fort justement évoqué les conséquences que pourraient avoir de telles spéculations sur la supériorité technologique en matière d'armements. Il est difficile de ne pas souscrire à ses mises en garde.

On peut légitimement se demander pourquoi les Etats-Unis ont besoin d'un budget militaire aussi gigantesque, à quelles fins sont adoptés les nombreux programmes de mise au point des nouvelles générations d'armes, y compris des armes de destruction massive ? En réponse à cette question, on invoque fréquemment un prétendu retard que les Etats-Unis et même tout le bloc de l'OTAN auraient pris sur l'Union soviétique et les pays du Pacte de Varsovie. Cette affirmation est totalement fautive et facile à réfuter, pour peu que l'on examine les faits.

Depuis la Seconde guerre mondiale le monde a déjà connu plusieurs accélérations très dangereuses de la course aux armements, déclenchées chaque fois sur l'initiative des Etats-Unis et de leurs alliés - ce que nous avons déjà maintes fois confirmé par des exemples -, mais ces dernières années on a vu s'établir et subsister un équilibre militaire approximatif aussi bien entre l'URSS et les Etats-Unis qu'entre le Pacte de Varsovie et l'OTAN. Cet équilibre existe, aussi bien dans le domaine des forces nucléaires stratégiques que dans celui des forces armées et armements classiques et tant au niveau mondial que dans le cadre des différentes régions.

Lors de la signature du Traité SALT II, l'URSS et les Etats-Unis ont échangé, sur le nombre de leurs armements stratégiques, des données détaillées que les membres du Comité connaissent bien.

(II. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'Union soviétique disposait d'environ 2 500 vecteurs stratégiques et les Etats-Unis, de 2 300. Mais en même temps, les Etats-Unis distançaient sensiblement l'URSS, de plus du tiers, pour le nombre des têtes stratégiques. Au total il existait cependant dans ce domaine une égalité approximative, que l'application du Traité aurait dû encore renforcer. Les dirigeants américains les plus autorisés reconnaissent d'ailleurs, en 1979, et après cette date, l'existence d'une situation d'égalité approximative dans ce domaine.

Que s'est-il passé depuis la signature du Traité SALT II ? Est-il pensable qu'en un an ou deux, l'Union soviétique ait pu s'assurer une supériorité, et de plus une supériorité considérable, dans le domaine des moyens stratégiques, dont la création exige de très nombreuses années ? Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, A. Haig, a dû reconnaître lors d'une interview accordée à des journalistes américains à Washington, le 5 juin 1981, que l'affirmation relative à une supériorité de l'URSS en ce domaine était une pure invention, en disant : "... en ce qui concerne les forces nucléaires stratégiques, la parité approximative continue d'être maintenue entre nos deux pays".

Cette égalité approximative existe aussi pour les moyens nucléaires de moyenne portée en Europe à savoir les principaux armements nucléaires des types missile ou aéroporté qui équipent les pays de l'OTAN et peuvent atteindre des objectifs sur le territoire de l'URSS à partir des territoires des pays d'Europe occidentale et des zones maritimes avoisinantes, c'est-à-dire des engins d'une portée de 1 000 km et plus, d'une part, et les armements soviétiques correspondants de portée analogue déployés dans la partie européenne de l'URSS d'autre part. Les pays de l'OTAN disposent de 986 vecteurs de ce type utilisables sur le continent européen. Ce chiffre comprend 723 avions américains, 64 missiles balistiques et 55 bombardiers que possède le Royaume-Uni, ainsi que les 98 missiles et 46 bombardiers dont dispose la France. L'Union soviétique dispose de 975 unités d'armements analogues, dont 461 avions et 514 missiles.

Une évaluation exhaustive de la situation concernant les négociations qui se déroulent actuellement à Genève sur les armements nucléaires en Europe, et auxquels M. Rostow s'est référé dans sa déclaration, a été donnée au cours de l'entretien entre L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS et les représentants du Conseil consultatif de l'Internationale socialiste pour le désarmement, qui a eu lieu il y a quelques jours à Moscou. Etant donné l'importance considérable de cette évaluation, la délégation soviétique compte demander que le texte de cet entretien soit distribué comme document officiel du Comité.

Les chiffres concernant l'importance des forces armées des armements classiques dont disposent les pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie sont non moins significatifs. La comparaison dans ce domaine est certainement plus difficile en raison de la diversité et de l'hétérogénéité ainsi que des différences de structure et d'organisation. Mais si l'on s'en tient aux éléments principaux, on obtient le tableau d'une égalité approximative. Par exemple, les effectifs des forces armées des pays du bloc de l'Atlantique Nord s'élèvent à 4,9 millions d'hommes, tandis que ceux des pays de l'Organisation du Pacte de Varsovie sont inférieurs à 4,8 millions. En ce qui concerne le nombre des chars, l'OTAN en possède 24 000 et les pays du Pacte de Varsovie un peu plus, soit 25 000. Dans le domaine de l'aviation, bien que les pays du Pacte de Varsovie aient un peu plus d'avions militaires (dans un rapport de 1,2 à 1), l'OTAN possède

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

la supériorité pour les possibilités militaires offertes par les moyens d'appui aérien (dans un rapport de 3 à 1) ainsi que pour le nombre des hélicoptères (dans un rapport de 1,8 à 1). L'échange de données chiffrées lors des négociations de Vienne, dont le plus récent portait sur la situation au 1er janvier 1980, confirme l'existence d'une égalité approximative des effectifs des armées de terre et de l'air de part et d'autre en Europe centrale, où les pays de l'OTAN disposent de 991 000 hommes et ceux du Pacte de Varsovie de 979 000 hommes.

Nous pourrions prolonger cette juxtaposition de données chiffrées confirmant l'existence d'un équilibre. On peut trouver des données détaillées comparables concernant les divers types d'armements de l'Union soviétique et des Etats-Unis, des pays du Pacte de Varsovie et de l'OTAN dans un livre publié à Moscou en janvier 1982 par le Ministère de la défense de l'Union soviétique et intitulé "D'où viennent les menaces pour la paix ?", que nous pourrions communiquer aux délégations intéressées. Les renseignements qu'il contient confirment de façon convaincante que l'équilibre n'existe pas seulement sur le papier, mais aussi dans la réalité. Les Etats-Unis n'ont nullement besoin de rattraper un retard en matière d'armements, car ils n'en ont aucun par rapport à l'URSS.

Les stratèges occidentaux ignoreraient-ils tout cela ? Il ne fait pas de doute qu'ils sont au courant. Et cependant ils élaborent et adoptent aujourd'hui des plans visant à développer leurs armements dans toutes les directions, plans qui n'ont jamais connu d'équivalent pendant toute la période d'après-guerre. A quoi bon tout cela ? A rompre, à détruire la parité établie et à assurer la suprématie militaire des Etats-Unis et des pays de l'OTAN sur l'Union soviétique et ses alliés. Le Président Reagan a indiqué assez clairement l'objectif des Etats-Unis lorsqu'il a déclaré en toute franchise, le 17 octobre de l'année passée, lors d'un entretien avec des journalistes de la presse provinciale américaine que "les Russes ne pourront pas nous suivre". Nombre d'observations formulées par le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, M. Weinberger, notamment au cours du voyage qu'il effectue actuellement dans la région du Moyen-Orient, vont dans le même sens.

Sur le plan concret, la politique américaine en ce qui concerne les négociations sur la cessation de la course aux armements et le désarmement correspond pleinement aux plans des Etats-Unis qui visent à obtenir la suprématie militaire. Les Etats-Unis ont rompu les négociations avec l'Union soviétique sur des questions aussi importantes que la limitation des armements stratégiques, l'interdiction des armes chimiques, l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, la limitation des activités militaires dans l'océan Indien, etc. Au Comité du désarmement, voilà déjà bien des années que l'ouverture de négociations concrètes sur de nombreux aspects essentiels de la limitation des armements et du désarmement est bloquée.

Toute initiative, toute mesure de limitation des armements qui risquerait d'affecter tant soit peu les plans américains de course aux armements est déclarée inadéquate. Nous avons appris aujourd'hui qu'il en était ainsi pour l'interdiction des essais d'armes nucléaires - mesure qui est demandée depuis longtemps par une écrasante majorité d'Etats, mais dont on nous dit qu'elle doit "être rapportée aux possibilités qu'ont les Etats occidentaux d'entretenir des forces d'endiguement crédibles". Nous soulignons qu'il s'agit seulement des Etats occidentaux. Mais si l'on juge à Washington que la création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires compromet toute la théorie et la pratique de l'endiguement, ce groupe ne sera pas créé.

(H. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Au sujet de l'attitude négative adoptée par les Etats-Unis à l'égard des négociations sur le désarmement, H. A. Cox écrit ce qui suit dans le numéro d'aujourd'hui de l'International Herald Tribune : "Cependant, le principal facteur qui entraîne le refus d'engager des négociations sérieuses est l'existence, au sein de l'administration Reagan, de conflits politiques non encore résolus, la position majoritaire est toujours celle des faucons, qui s'opposent à un véritable contrôle et à de véritables réductions des armements. Ils préfèrent poursuivre la chimère de la supériorité nucléaire. Au lieu de réduire les armements nucléaires, ils cherchent à fabriquer et à déployer des missiles IX, Trident-2 et Pershing-2 qui, selon certains d'entre eux, permettraient aux Etats-Unis de mener victorieusement une guerre nucléaire. Ils s'efforcent de faire en sorte que l'emploi de l'arme nucléaire devienne un moyen de guerre rationnel. Cette tentative est non seulement dangereuse à l'extrême, mais insensée."

Les pays de l'OTAN s'efforcent de dissimuler leur approche négative à l'égard des négociations sur le désarmement en se référant aux événements intervenus dans diverses régions du monde. A propos de la situation en Pologne, qui a été évoquée aujourd'hui par M. Rostow dans sa déclaration, nous voudrions préciser ce qui suit.

Pour justifier tant bien que mal leur ingérence dans les affaires polonaises, les pays de l'OTAN psalmodient sur des modes divers la légende selon laquelle la loi martiale en Pologne aurait été proclamée sous la pression de l'URSS et des autres pays socialistes et l'Union soviétique aurait contribué à l'évolution actuelle de la situation en Pologne. Ce sont là de pures inventions.

Les solutions appliquées par les plus hautes instances polonaises sont des solutions nationales polonaises, et ne regardent que les polonais et eux seuls. Qui pourrait être plus compétent pour en parler que les dirigeants polonais ?

Toutefois, il faut indiquer clairement que l'Union soviétique ne saurait être indifférente au sort de sa voisine socialiste, la Pologne. Des centaines de milliers de citoyens soviétiques ont donné leur vie pour libérer la Pologne de l'esclavage fasciste, et ni le peuple soviétique, ni le peuple polonais ne peuvent effacer ce sacrifice de leur mémoire.

Enfin, quand on cherche à rompre des négociations et que l'on fait tout son possible pour retarder le règlement des problèmes prêts d'être résolus dans le domaine de la cessation de la course aux armements, toutes les ficelles sont bonnes, y compris les allusions à la situation dans tel ou tel pays.

La déclaration du représentant des Etats-Unis, H. Rostow, que nous avons entendue aujourd'hui, est un exemple typique à cet égard. De même que nombre de ses prédécesseurs au temps de la guerre froide, il voit la source de tout mal dans "la main de Moscou". Que de fois n'avons-nous déjà pas entendu de telles déclarations ! A écouter H. Rostow, on pourrait même avoir l'impression qu'il n'existe dans le monde que deux Etats : les Etats-Unis et l'URSS, et que les autres Etats et les autres peuples n'exercent aucune influence particulière sur la situation mondiale.

Dans cette déclaration, H. Rostow reprend pour l'essentiel toutes les thèses fondamentales de la propagande américaine actuelle, par lesquelles les Etats-Unis s'efforcent de justifier leur politique qui consiste à accumuler de gigantesques arsenaux afin d'obtenir la suprématie militaire.

(M. Issraélian, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous n'avons pas l'intention d'engager une polémique avec M. Rostow, ce qui ne ferait que détourner le Comité des questions urgentes dont il doit s'occuper. Je voudrais seulement appeler l'attention sur les circonstances suivantes.

Sous le couvert de déclarations totalement fausses sur une prétendue menace militaire soviétique, les Etats-Unis tentent de s'assurer une prépondérance militaire qui menacerait bien d'autres pays que l'Union soviétique. Tout pays dont le régime déplaît aux milieux dirigeants américains risquerait fort de tomber sous les coups de la puissance militaire américaine. Nous n'imiterons pas M. Rostow en passant en revue la situation dans les pays dans les affaires intérieures desquels interviennent les américains. Ces pays et régions, plongés dans des situations de crise par la faute des Etats-Unis sont bien connus. Nous avons par ailleurs appelé l'attention sur le fait que ceux qui cherchent à nouer les ficelles, dans leur analyse de la situation internationale, n'ont pas jugé bon de mentionner l'annexion des hauteurs du Golan par Israël, agression qui fut catégoriquement condamnée il y a quelques jours par l'Assemblée générale des Nations Unies, le maintien de l'occupation de la Namibie par les envahisseurs sud-africains, la violence sanguinaire de la junte militaire au Salvador, le sang répandu depuis de si longues années en Ulster, et tant et tant de noeuds gordiens de la vie internationale, qu'il est urgent de dénouer. D'autre part, le Comité du désarmement n'est pas à notre avis un lieu approprié pour l'examen de questions qui, bien qu'actuelles, sont sans rapport direct avec les problèmes de la limitation de la course aux armements. Il serait irréaliste de soutenir le contraire.

Ce qui serait véritablement réaliste, ce serait de résoudre les problèmes internationaux les plus aigus à la table des négociations, sur un pied d'égalité et de sécurité égale, compte tenu des intérêts légitimes de chacun. C'est précisément cette solution que propose l'Union soviétique, et qui a été une nouvelle fois exposée d'une façon autorisée lorsque le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, L.I. Brejnev, a reçu les représentants du Conseil consultatif de l'Internationale socialiste pour le désarmement, la semaine dernière. Comme l'a souligné L.I. Brejnev, les responsables soviétiques sont fermement convaincus que :

"Le fait pour n'importe quel Etat de construire sa politique en comptant sur une guerre nucléaire, sur une victoire dans une guerre nucléaire, serait faire preuve de folie, jouer de façon irresponsable et aventuriste avec le sort de l'humanité.... La diplomatie exige que l'on cherche à dénouer les choses, pas à les nouer. Aucune épée ne saura trancher le noeud gordien des situations conflictuelles et des problèmes litigieux du monde contemporain. La seule voie possible est celle des négociations constructives et patientes, des négociations assurant une réduction réelle des armements et leur destruction".

C'est précisément une telle approche que préconise l'Union soviétique.

M. de QUEIROZ DUARTE (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de notre Comité et de vous assurer, au nom de ma délégation et au nom de l'Ambassadeur Souza e Silva, la pleine coopération de ma délégation durant votre présidence.

Je parlerai aujourd'hui de certains des aspects de la procédure aux sessions de 1982, notamment de ceux concernant l'ordre du jour et le programme de travail ainsi que l'organisation des activités du Comité lui-même.

(M. de Queiroz Duarte, Brésil)

Il est capital que le Comité parvienne rapidement à des décisions sur ces points de procédure. Cela ne signifie toutefois pas que ces décisions doivent être prises à la légère, ni que leurs incidences et les fondements des diverses propositions ne doivent pas être examinés en profondeur. Ce serait une erreur que de considérer les questions de procédure comme accessoires et susceptibles d'être réglées à la hâte et superficiellement. Nous savons tous que l'organisation rationnelle des travaux, particulièrement des organes multilatéraux comme le Comité du désarmement, est une étape fondamentale vers l'accomplissement des activités de fond. Le temps consacré aux débats de procédure ne doit donc pas être considéré comme perdu. Soit dit en passant, ce n'est pas sans raison que nous avons entrepris l'élaboration d'un Programme global de désarmement, qui constituera le cadre nécessaire pour les activités concrètes de désarmement proprement dit.

Ma délégation considère donc la discussion de l'ordre du jour et du programme de travail comme une question sérieuse et importante, car elle affecte la substance même de notre activité. Elle ne souscrit donc pas à l'opinion de ceux qui ont demandé au Comité d'en finir rapidement avec ses débats de procédure, sous prétexte que le Comité devrait se concentrer sur l'élaboration de son rapport à la deuxième session extraordinaire, comme si la présentation d'un tel rapport constituait une fin en soi. A notre avis, le problème le plus important qui se pose ici est celui des mesures à prendre pour progresser concrètement dans l'étude des questions prioritaires soumises au Comité, afin que les résultats que nous obtiendrons dans ces domaines prioritaires constituent en eux-mêmes une contribution précieuse à la deuxième session extraordinaire et puissent ainsi être mentionnés dans notre rapport à la session extraordinaire.

Ma délégation considère donc les discussions qui ont eu lieu la semaine dernière au cours de réunions officielles du Comité comme étant d'un intérêt direct pour l'achèvement rapide de nos travaux. Nous espérons que les éclaircissements sur les diverses positions que nous fourniront les débats nous permettront de parvenir rapidement à des résultats satisfaisants, et qu'ainsi le Comité sera en mesure de s'occuper plus efficacement et d'une façon plus rationnelle des questions de fond dont il a à débattre.

Cela étant, j'aimerais revenir brièvement sur l'un des points évoqués au cours de ces réunions. Nombre de délégations, notamment celles du groupe occidental, ont appuyé la suggestion du secrétariat concernant l'inclusion d'un nouveau point relatif à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Puis-je suggérer en passant que, dans l'avenir, le secrétariat se contente, sauf instruction contraire du Comité lui-même, d'établir un projet d'ordre du jour comprenant les points renvoyés de la précédente session du Comité, avec une liste complète des résolutions de l'Assemblée générale appelant une action spécifique de la part du Comité. Cela contribuerait à éliminer les malentendus et permettrait au Comité de fournir des instructions précises quant à la forme que devrait prendre le projet d'ordre du jour.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre ici sur des suggestions visant à améliorer l'efficacité du Comité, mais peut-être quelques mesures simples pourraient-elles contribuer grandement à atteindre cet objectif. Par exemple, prendre

(II. de Queiroz Duarte, Brésil)

les mesures administratives nécessaires pour faire en sorte que les documents et les comptes rendus in extenso soient traités et distribués plus rapidement, en particulier lorsque des déclarations n'ont pas été préparées à l'avance.

Au stade actuel du débat sur l'ordre du jour, les partisans du projet du secrétariat ont indiqué, en tant que base pour proposer l'inclusion du point relatif à l'espace extra-atmosphérique, que l'Assemblée générale, dans deux des résolutions de sa trente-sixième session, demande que le Comité du désarmement soit saisi de cette question. Bien que les deux résolutions diffèrent légèrement quant à la façon dont elles traitent le sujet, ce qui a suscité certaines divergences de vues vendredi dernier, il semble possible de parvenir à un compromis sur la formulation du nouveau point proposé. Cependant, la position de la délégation brésilienne découle d'autres considérations, à notre avis absolument fondamentales. Nous n'avons nullement l'intention de contester la demande adressée par l'Assemblée générale au Comité, et en fait nous n'avons formulé aucune objection quant au fond de l'une ou de l'autre des résolutions au moment de leur discussion et de leur vote à l'Assemblée. Le Brésil a toujours estimé que les décisions de l'Assemblée générale devaient être mises à exécution par le Comité, et que les délégations ici représentées avaient l'obligation de se conformer à ces décisions. J'aimerais seulement rappeler qu'au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, le représentant du Brésil à la Première Commission, l'Ambassadeur Souza e Silva, parlant des deux projets de résolution sur l'espace extra-atmosphérique présentés, respectivement, par quelques délégations socialistes et quelques délégations occidentales, a dit ce qui suit :

"Le Brésil, de concert avec d'autres États Membres, a souligné pendant de nombreuses années la nécessité d'agir rapidement pour assurer la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Il est grand temps de faire de sérieux efforts multilatéraux pour que l'espace extra-atmosphérique soit réservé à des fins exclusivement pacifiques."

Dans la même déclaration, l'Ambassadeur Souza e Silva a commenté comme suit l'invitation adressée au Comité du désarmement de se saisir de cette question :

"Nous voudrions seulement dire que le Comité du désarmement est actuellement saisi de six questions de fond inscrites à son ordre du jour, y compris deux questions auxquelles l'Assemblée générale a accordé à plusieurs reprises un rang de priorité élevé. Il s'agit de l'interdiction des essais nucléaires et de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire."

La délégation brésilienne à la Première Commission a même envisagé de modifier les deux projets de résolution de telle sorte que la question de l'espace extra-atmosphérique soit renvoyée au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique plutôt qu'au Comité du désarmement. Au cours des contacts exploratoires que nous avons eus à ce sujet, nous avons rencontré la sympathie des auteurs de l'un des projets, mais l'opposition résolue des auteurs de l'autre. Nous avons finalement renoncé à présenter un amendement, et nous avons voté pour les deux résolutions, avec une explication de vote qui précise notre position quant à l'organe le plus approprié dont on dispose pour négocier efficacement et rapidement le fond de cette question.

Si je me suis senti obligé de rappeler ces faits, c'est parce que les appréhensions exprimées l'automne dernier à New York semblent malheureusement s'être concrétisées. Les délégations de l'Est et de l'Ouest nous suggèrent l'inscription d'un nouveau point de l'ordre du jour en se référant à une décision spécifique par laquelle l'Assemblée générale demande au Comité du désarmement de s'en saisir;

(M. de Queiroz Duarte, Brésil)

mais qu'en est-il des points déjà inscrits à l'ordre du jour auxquels l'Assemblée générale attribue le degré le plus élevé de priorité et d'urgence dans un si grand nombre de décisions et pour laquelle elle réclame d'une façon répétée et poignante une action multilatérale concrète à bref délai de la part du Comité et de trois de ses membres ?

Pour ce qui est de ces points prioritaires, qui concernent d'une part l'interdiction des essais d'armes nucléaires et d'autre part la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, ainsi que chacun le sait, nous avons vu les efforts déployés, principalement par le Groupe des 21, pour faire démarrer des négociations concrètes au Comité du désarmement, systématiquement réduits à néant par les objections répétées de deux des membres du Comité. Aucun des deux membres n'a jusqu'ici présenté de propositions spécifiques sur la façon de traiter effectivement de ces questions au sein de cet organe multilatéral, en dépit des demandes répétées de l'Assemblée générale, dont j'ai parlé tout à l'heure, auxquelles il faut ajouter, bien entendu, le Document final lui-même. Ce que nous avons entendu ce matin de la bouche du distingué représentant des États-Unis, M. Rostow, n'annonce aucun changement dans cette attitude.

Au cours du débat de vendredi dernier sur l'ordre du jour et le programme de travail, une suggestion a été formulée par le représentant des États-Unis, l'Ambassadeur Fields, en vue de fusionner les points 1 et 2 en une formulation unique. Sauf erreur, l'Ambassadeur Fields a dit que cet amendement pourrait susciter des "propositions constructives" sur chacun de ces deux points. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur les raisons qui rendent cette suggestion inacceptable aux yeux de ma délégation, et, je le pense, de la grande majorité des autres délégations. J'aimerais seulement rappeler que l'on nous a répété à de nombreuses reprises, tant ici que dans d'autres forums, que les questions nucléaires sont hautement complexes. La fusion des points 1 et 2 ne ferait qu'ajouter à la complexité de ces questions. L'inclusion d'un point "composite" ainsi formé ne semble guère le moyen le plus approprié pour régler le problème de la cessation des essais d'armes nucléaires, auquel la communauté mondiale a consacré de nombreuses années de discussions et d'études et qui n'attend plus que la volonté politique de deux États nucléaires pour faire l'objet de négociations multilatérales au sein du Comité. Cependant, j'attends avec intérêt les propositions constructives et concrètes que la délégation des États-Unis pourrait présenter à ce sujet.

J'en finirai avec ces remarques en réitérant l'opinion de ma délégation, à savoir que les débats de procédure que nous avons entamés sont de la plus haute importance pour le succès de nos efforts. Pour sa part, la délégation brésilienne se propose de continuer d'y participer dans l'esprit constructif qu'elle a manifesté tant de fois au Comité et que partagent beaucoup d'autres délégations. Par ailleurs, nous ferons tout pour que l'ordre du jour et le programme de travail que nous adopterons finalement soient conformes aux responsabilités et aux attributions que l'Assemblée générale a confiées au Comité et aux priorités qu'elle a définies dans ses résolutions. Nous sommes persuadés qu'ainsi le Comité du désarmement sera en mesure d'apporter la meilleure contribution possible au succès de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, c'est-à-dire l'ouverture de négociations de fond sur les questions prioritaires dont il est saisi.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

M. TIEN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, au nom de la délégation chinoise, je voudrais commencer mon intervention en vous félicitant de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le premier mois de sa session de 1982. J'ai l'espoir sincère que, sous votre direction compétente, le Comité effectuera un bon début dans ses travaux. Je désire aussi exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, Son Excellence M. l'Ambassadeur Sani, pour sa contribution aux travaux du Comité. J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour saluer les nouveaux représentants qui sont venus pour participer cette année aux travaux du Comité. La délégation chinoise exprime ses sincères condoléances à l'occasion de la disparition de l'Ambassadeur Vittorio Cordero de Montezemolo, d'Italie.

Au cours de cette session de printemps du Comité, qui comprend la dernière série de séances avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la délégation chinoise est prête à coopérer avec les autres délégations dans un effort commun pour accomplir les tâches importantes qui ont été confiées au Comité.

Monsieur le Président, trois ans se sont écoulés depuis que la première session extraordinaire consacrée au désarmement s'est tenue en 1978. Pendant cette période, un certain nombre d'événements graves se sont produits dans le monde et la situation internationale est de plus en plus tendue et troublée. Les deux dernières années, en particulier, ont été caractérisées par une situation extrêmement instable. Le danger de guerre augmente et des menaces croissantes pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Tous ces faits sont un motif de préoccupation et d'anxiété pour les peuples du monde. Il est décevant de voir que, malgré les efforts considérables accomplis par de nombreuses délégations, aucun progrès important n'a été réalisé au cours des trois dernières sessions du Comité. Les deux superpuissances, loin de ralentir leur course aux armements, sont entrées maintenant dans une nouvelle étape de cette course. L'une des superpuissances, tout en proclamant bien haut qu'elle a établi un "programme de paix pour les années 1980", accroît dans des proportions gigantesques sa force militaire en vue d'obtenir une suprématie militaire complète. Après être parvenue à une parité nucléaire approximative, elle n'épargne aucun effort pour développer et perfectionner ses vecteurs à têtes multiples indépendamment guidés (MIRV), et continue à déployer des missiles mobiles de moyenne portée et à construire de nouveaux types de sous-marins porteurs de missiles, dans l'intention de dépasser sa rivale sur le plan de la technique militaire. Dans le domaine des armements classiques, tout en maintenant la suprématie quantitative, elle améliore rapidement la qualité de ses armes. L'autre superpuissance, craignant de se voir distancée, augmente actuellement ses dépenses militaires, met au point de nouveaux types de missiles stratégiques et de sous-marins porteurs de missiles et renforce les capacités de combat de ses forces classiques. Tout cela démontre clairement que l'absence de progrès réels vers le désarmement tient essentiellement au fait que les superpuissances ne concrétisent pas par des actes leurs intentions déclarées de désarmement et méprisent totalement le désir ardent et la légitime exigence des peuples du monde de voir se réaliser le désarmement.

En outre, parallèlement à l'expansion croissante des armements des deux superpuissances, leur rivalité s'intensifie dans le monde entier. En Asie, l'une des superpuissances recourt à la force pour étendre sa poussée stratégique vers le Sud. Elle continue d'occuper militairement l'Afghanistan et renforce les troupes qui y sont stationnées afin d'éliminer et de massacrer le peuple afghan. De plus, elle appuie les hégémonistes régionaux qui continuent d'occuper le Kampuchea.

Ils ont obstinément refusé de mettre en oeuvre les nombreuses résolutions solennelles adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies pour demander leur retrait inconditionnel de l'Afghanistan et du Kampuchea, encourageant ainsi une sévère condamnation de la part des pays et des peuples épris de justice. En Europe, les deux superpuissances modernisent leurs armements, renforcent leurs déploiements militaires et procèdent fréquemment à des manoeuvres militaires de grande envergure. L'évolution récente montre que la tension en Europe centrale s'est aggravée et que la situation y est devenue plus complexe qu'auparavant. Même en Europe septentrionale, une région relativement calme dans le passé, on a vu se produire un grave incident au cours duquel un sous-marin étranger a pénétré dans les eaux territoriales d'un Etat neutre.

Il convient également de noter qu'au Moyen-Orient, Israël, après avoir bombardé le réacteur nucléaire iraquien, vient d'annexer sans vergogne les hauteurs syriennes du Golan, créant ainsi de nouvelles tensions dans cette région, sans tenir aucun compte de la vive opposition de l'opinion publique mondiale. La dégradation de la situation mondiale n'a pu que nuire au climat international nécessaire aux négociations sur le désarmement.

Un grand nombre de petits et moyens pays sont mécontents et profondément préoccupés de l'aggravation de la situation mondiale, de l'intensification de la course aux armements et du danger croissant de guerre. Ils sont résolument opposés à l'agression et à l'expansion hégémonistes qui menacent la paix mondiale; ils exigent l'arrêt de la course aux armements et oeuvrent activement en faveur du désarmement. Nous pensons que pour réaliser des progrès en matière de désarmement, il importe d'établir des principes appropriés et des méthodes efficaces, compte tenu de la situation internationale, y compris l'état actuel de la course aux armements. Actuellement, les deux superpuissances possèdent les niveaux d'armements les plus élevés du monde. Il ressort du rapport adressé en 1980 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'Assemblée générale et intitulé "Etude d'ensemble des armes nucléaires", et des données fournies par des établissements de recherche de réputation internationale, que les deux superpuissances disposent de 48 000 ogives nucléaires de tous types, soit 97 % du nombre total d'ogives nucléaires qui existent aujourd'hui dans le monde. Leurs dépenses militaires représentent les quatre cinquièmes du total mondial, qui s'élève à environ 500 milliards de dollars, dépassant ainsi de loin les dépenses militaires totales de plus de cent autres pays. Et le pouvoir de destruction et d'extermination de leurs armes nucléaires et classiques est encore plus formidable et sans rapport avec celui du reste du monde. La gravité de cet état de choses réside non pas seulement dans leur puissance militaire, mais surtout dans la lourde menace qu'il fait peser sur la paix mondiale et sur la sécurité des nations. L'une de ces superpuissances, qui préconise à grands cris la détente et le désarmement, s'est en fait rendue coupable d'actes d'agression, d'expansion et d'hégémonie particulièrement flagrants. Pour sauvegarder la paix mondiale et réduire le risque de guerre, il est donc impérieux de s'opposer à l'hégémonisme et d'exiger des deux superpuissances qu'elles donnent l'exemple en désarmant elles-mêmes.

Au cours de notre débat sur le problème du désarmement, il a aussi été question du déséquilibre existant entre les Etats nucléaires et les Etats non nucléaires. Dans le monde actuel, seuls quelques pays possèdent des armes nucléaires; la grande majorité en sont dépourvus. Le bon sens veut donc que les Etats non nucléaires invitent les Etats nucléaires à procéder au désarmement afin de réduire et d'éliminer ce déséquilibre. Nous admettons l'idée selon laquelle tous les Etats

(M. Tien Jin, Chine)

nucléaires devraient assumer leurs propres responsabilités en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Pour notre part, nous avons toujours encouragé et appuyé les efforts déployés par les peuples du monde en faveur de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires. Pour ce qui est des mesures spécifiques à prendre, compte tenu de la réalité et de la gravité de la menace que font peser les deux superpuissances sur la paix et la sécurité internationales, nous estimons que les conditions ne seront devenues favorables à une réduction des armements des autres puissances nucléaires et des Etats militairement importants que le jour où ces superpuissances auront véritablement et substantiellement réduit et détruit leurs armements. Lorsque l'écart existant entre les deux superpuissances et les autres Etats en matière d'armements aura été réduit, les autres Etats nucléaires devront les imiter en réduisant leurs armements dans des proportions raisonnables jusqu'au jour où la destruction totale des armes nucléaires aura été opérée. Au cours de ce processus, lorsque la prolifération verticale des armes nucléaires aura pris fin et que la menace nucléaire à laquelle sont confrontés de nombreux pays petits et moyens sera réduite, des conditions favorables seront créées pour la prévention de la prolifération horizontale des armes nucléaires.

Il convient de souligner ici que toute invitation adressée sans discrimination à tous les Etats nucléaires et à tous les Etats militairement importants pour qu'ils procèdent simultanément au désarmement, sans considération de l'énorme déséquilibre entre les armements des Etats ni de l'origine des menaces à la paix et à la sécurité internationales, ne contribuerait qu'à perpétuer la prépondérance militaire des superpuissances et à entretenir leur capacité d'agression, d'expansion, de menace et de chantage. Or, les superpuissances s'efforcent précisément de ruser en réclamant le désarmement simultané d'autres pays afin de s'assurer un prétexte pour refuser de réduire leurs armements. C'est pourquoi les représentants de nombreux pays ont souligné lors de diverses conférences pertinentes des Nations Unies que la responsabilité du désarmement devait incomber en premier lieu aux superpuissances. Les propositions relatives au désarmement soumises par le Groupe des 21 reflètent également l'idée que les superpuissances devraient montrer l'exemple en matière de désarmement. La délégation chinoise souscrit à ces propositions, qu'elle juge pleines de bon sens. Nous estimons que l'un des principes essentiels du désarmement doit être que les deux puissances le plus fortement armées prennent d'abord l'initiative du désarmement, et que c'est là un important critère pour juger si le désarmement est véritablement entamé.

Je voudrais maintenant passer à certains autres points de l'ordre du jour de la présente session du Comité du désarmement. Le Programme global de désarmement sera l'un des principaux thèmes de discussion à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Actuellement, le Comité du désarmement est appelé à élaborer un projet de programme global de désarmement et à le soumettre à la session extraordinaire pour examen et adoption. L'expérience des deux dernières années montre que l'élaboration d'un programme satisfaisant exige encore de grands efforts. En vue d'accélérer le processus de désarmement, le Groupe des 21 a activement entrepris l'élaboration d'un programme et soumis des suggestions et des propositions raisonnables, ce dont nous lui savons gré.

A notre avis, afin d'accélérer le processus de désarmement, l'élaboration du programme doit se poursuivre compte tenu de la situation internationale et de l'état actuel de la course aux armements, et refléter pleinement le principe fondamental que les deux superpuissances doivent être les premières à réduire leurs armements. Pour être effectivement exécuté, le Programme devrait être mis en oeuvre par étapes.

(M. Tien Jin, Chine)

Pour chacune de ces étapes, un calendrier indicatif devrait être fourni. En outre, il conviendrait d'établir un mécanisme de vérification et les procédures nécessaires pour examiner son fonctionnement. Puisque le Programme doit être élaboré au cours de négociations sérieuses, les Etats doivent assumer les obligations et les responsabilités qui en découlent en s'engageant à l'appliquer honnêtement.

L'interdiction des armes chimiques a toujours fait l'objet d'une grande attention aux sessions du Comité du désarmement. L'emploi répété de ces armes de destruction massive pour exterminer les populations a suscité de sérieuses préoccupations dans l'opinion publique mondiale. L'année dernière, on a encore maintes fois signalé une utilisation d'armes chimiques en Afghanistan, au Kampuchea et ailleurs. Il est inquiétant de constater que les superpuissances largement pourvues d'armes chimiques intensifient la fabrication, la mise au point et le déploiement de ces armes. L'élaboration d'une convention internationale sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques n'en devient que plus urgente. Nous souscrivons à la proposition de nombreux pays concernant la reconduction du mandat du groupe de travail.

Nous maintenons que l'interdiction prononcée dans la future convention devrait englober l'utilisation des armes chimiques. Cette nouvelle interdiction compléterait et renforcerait celle figurant dans le Protocole de Genève de 1925. Afin d'assurer l'application de la future convention, il faut que des mesures strictes et efficaces de vérification internationale soient prévues, y compris des inspections sur place portant sur l'utilisation des armes chimiques, la destruction des stocks de ces armes et du démantèlement des installations qui les produisent.

Voyons maintenant la question des garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. Devant la gravité de la menace nucléaire, de nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires exigent qu'en attendant le désarmement nucléaire, les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent inconditionnellement à ne pas les utiliser ou menacer de les utiliser contre les Etats qui en sont dépourvus et que des négociations soient ouvertes dès que possible sur cette base en vue de conclure une convention internationale à ce sujet. La délégation chinoise appuie cette demande. Nous sommes prêts à examiner favorablement les propositions qui ont été formulées ou qui le seront à ce propos, pour autant qu'elles conduisent vraiment au renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. A notre avis, les Etats dotés d'armes nucléaires devraient prendre en considération les demandes de garanties de sécurité que formulent fort légitimement les Etats non dotés de ces armes. N'écoutant que leurs intérêts égoïstes, les grandes puissances nucléaires imposent diverses conditions aux Etats non dotés d'armes nucléaires et exigent que ces derniers se mettent d'abord au service de leur propre sécurité. Cette pratique qui consiste à mettre la charrue avant les boeufs ne manquera pas de gêner les efforts du Comité dans ce domaine.

Dans les résolutions qu'elle a adoptées à sa trente-sixième session, l'Assemblée générale demande au Comité du désarmement d'examiner à sa session actuelle la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ces dernières années, les deux superpuissances ont tout mis en oeuvre pour développer la technologie militaire utilisée dans l'espace extra-atmosphérique. Elles disposent de certaines armes spatiales qui ont presque atteint le stade opérationnel. L'extension à l'espace extra-atmosphérique de la course aux armements à laquelle elles se livrent est un autre aspect saillant de leur compétition dans ce domaine.

(M. Tien Jin, Chine)

La mise au point d'armes spatiales, qui constitue une nouvelle menace pour la paix et la sécurité mondiales, a suscité des craintes et des inquiétudes dans la communauté internationale. Le Comité du désarmement serait bien avisé d'étudier les moyens propres à empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous affirmons que cet espace, qui est le patrimoine commun de l'humanité, doit être utilisé à des fins pacifiques dans l'intérêt de celle-ci. Nous sommes opposés à toute activité militaire dans l'espace extra-atmosphérique qui mette en péril la paix et la sécurité. En même temps, nous condamnons la pratique qui consiste à prêcher contre la militarisation de l'espace extra-atmosphérique tout en s'employant vigoureusement à mettre au point divers types d'armes spatiales.

Avant de conclure, je voudrais signaler qu'il ne reste pas beaucoup de temps avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. La délégation chinoise exprime l'espoir que cette deuxième session extraordinaire aura des résultats concrets et donnera ainsi une impulsion nouvelle à la cause du désarmement. Au cours de sa session actuelle, le Comité du désarmement devrait accélérer ses travaux afin de contribuer pleinement à la deuxième session extraordinaire. La délégation chinoise fera tout pour assurer le succès de la session actuelle du Comité du désarmement et celui de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

Cette intervention épuise ma liste des orateurs pour aujourd'hui. Y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait prendre la parole ?

M. de la GORCE (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je n'ai demandé la parole que pour une très brève remarque. Notre distingué collègue de l'Union soviétique a présenté dans son intervention tout à l'heure un tableau qui tend à prouver qu'il existe dans le domaine nucléaire une égalité approximative entre les moyens de l'Union soviétique, du Pacte de Varsovie, et ceux des Etats-Unis et de l'OTAN. La délégation française a entendu que l'Ambassadeur Issraelyan incluait dans cette évaluation les forces nucléaires françaises. Ma délégation tient à redire à ce propos que les moyens nucléaires français ne peuvent être comptabilisés avec ceux d'autres Etats. Ils ne relèvent, en effet, d'aucune autorité extérieure et ne dépendent que du Gouvernement français. C'est tout ce que j'ai à dire sur ce point, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le Coordinateur du Groupe des 21 m'a demandé d'informer les membres du Comité qu'une réunion du Groupe se tiendra demain, à 10 h 30, dans cette salle.

Je dois informer le Comité que nous avons une longue liste d'orateurs inscrits pour notre séance plénière de jeudi. Je ne pense pas que tous les membres inscrits pour ce jour-là puissent faire leurs déclarations pendant la séance du matin. En même temps, nous devrions garder présent à l'esprit que le Comité est déjà convenu que le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement se réunirait jeudi après-midi. Je pense donc que nous devrions tenir une troisième séance plénière cette semaine, vendredi matin. Vendredi matin, nous pourrions terminer les déclarations

(Le Président)

qui n'auront pu être faites jeudi, et s'il nous reste du temps, nous pourrions encore tenir notre réunion officielle immédiatement après la levée de la séance plénière. En cas de besoin, nous pourrions reprendre la réunion officielle vendredi après-midi. S'il n'y a pas d'objections, c'est ce que nous déciderons.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le jeudi 11 février, à 10 h 30. Comme il a été convenu au Comité, une réunion officielle se tiendra demain après-midi, à 15 heures.

La séance est levée à 16 h 45.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT CINQUANTE-TROISIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 11 février 1982, à 10 h 30

Président : M. Mohammad Jafar MAHALLATI (Iran)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. SALAH-BEY
M. M. MATI

Allemagne, République
fédérale d' : M. H. WEGENER
M. N. KLINGLER
M. W.E. von der HAGEN
M. W. ROHR

Argentine : M. J.C. CARSALES
M. V. BEAUGE
Mlle N. NASCIMBENE

Australie : M. D.M. SADLEIR
M. R.W. STEELE
M. T. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX
M. RAEYMAEKERS
M. J.-M. NOIRFALISSE
Mlle R. DE CLERCQ

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : H. K. TELLALOV
H. I. SOTIROV
H. K. PRAMOV
M. P. POPTCHEV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. G. SKINNER

Chine : M. TIAN JIN
M. YU MENGJIA
H. YANG MINGLIANG
M. LIN CHENG
M. FENG ZHENYAO

Cuba : H. L. SOLA VILA
M. P. NUÑEZ MOSQUERA

Egypte : M. EL S.A.R. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
H. H.N. FAHMY
Mlle W. BASSIM

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Etats-Unis d'Amérique : M. L.G. FIELDS
M. M. BUSBY
Mlle K. CRITTENBERGER
M. J. MISKEL
M. R.F. SCOTT
Mlle L.M. SHEA
M. J. GUNDERSEN

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France : M. F. de la GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. H. COUTHURES

Hongrie : M. I. KÖMÍVES
M. F. GAJDA
M. C. GYORFFY

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

Indonésie : M. CH. ANWAR SANI
M. E. SOEPRAPTO
M. HARYOMATARAM
M. B. SIMANJUNTAK

Iran : M. M.J. MAHALLATI
M. M. NOSTRATI

Italie : M. M. ALESSI
M. B. CABRAS
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. T. OKAWA
M. M. TAKAHASHI
M. K. TANAKA
M. T. ARAI

Kenya : M. C.G. MAINA
M. D. NANJIRE
M. J. MURIU KIBOI

Maroc : M. S.M. RAHHALI
M. M. HALFAOUI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. S.O. BOLD

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Nigéria : M. G.O. IJEWERE
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSÍ

Pakistan : M. M. AHMAD
M. M. AKRAM
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. J. BENAVIDES

Pologne : M. B. SUJKA
M. G. RUSSIN
M. T. STROJWAS

République démocratique
allemande : M. G. HERDER
M. H. THIELICKE
M. M. KAULFUSS
M. J. MOPERT

Roumanie : M. II. MALITA
M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D. SUMMERHAYES
M. L.J. MIDDLETON
M. CHICK
Mme J. LINK
Mlle J.E.F. WRIGHT

Sri Lanka : M. T. JAYAKODDY
M. S. PALIHAKKARA

Suède : Mme I. THORSSON
M. C. LIDGARD
M. C.M. HYLTIENIUS
M. H. BERGLUND
M. G. ANDERSSON
M. G. EKHOLM

Tchécoslovaquie : M. J. STRUCKA
H. E. ZAPOTOCKY

Union des Républiques
socialistes soviétiques : H. V.L. ISSRAELYAN
M. B.P. PROKOFIEV
H. Y.K. NAZARKINE
M. Y.V. KOSTENKO
M. M.II. IPPOLITOV
M. G.V. BERDENNIKOV

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Venezuela :

M. R.R. NAVARRO
M. O.A. AGUILAR

Yougoslavie :

M. M. VRHUNEC

Zaire :

M. B.A. NZENGEYA
Mme C. ESAKI EKANGA KABEYA

Secrétaire du Comité du
désarmement et Représentant permanent du
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du
Comité du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Je déclare ouverte la 153^{ème} séance plénière du Comité du désarmement.

Ainsi que le Comité en a décidé à sa dernière séance plénière, nous entendrons ce matin le plus grand nombre d'orateurs possible et nous tiendrons demain matin une autre séance plénière, afin que les représentants qui n'auront pu faire leur déclaration aujourd'hui puissent prendre la parole à ce moment-là.

M. SUMNERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de notre Comité et à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Je tiens aussi à exprimer notre reconnaissance à M. l'Ambassadeur Sani, pour la fermeté et la sagesse avec lesquelles il a dirigé nos travaux tant à la fin de l'année dernière qu'au début de cette année. J'adresse également un très chaleureux mot de bienvenue aux nombreux collègues qui participent pour la première fois à nos travaux.

Tout comme de nombreux distingués représentants qui ont pris la parole avant moi, ma délégation estime que la session du Comité du désarmement qui vient de s'ouvrir revêt une importance particulière, car elle sera suivie de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qu'elle servira en quelque sorte à préparer. Nous sommes tous très conscients du fait que l'on n'a pas répondu aux espoirs suscités par la première session extraordinaire, que les conflits armés continuent de causer bien des souffrances dans de nombreuses parties du monde et que la puissance militaire de beaucoup d'Etats ne cesse de progresser.

Face à cette situation difficile, le Gouvernement britannique continue de penser qu'il a avant tout la charge de garantir la sécurité de notre pays. A cet égard, il ne cesse de participer à la recherche de mesures équilibrées et vérifiables de limitation des armements, ce en quoi il répond aux vœux du peuple britannique. Ma délégation est consciente de l'ampleur de la tâche qui nous attend ici et des difficultés et divergences qu'il nous reste à surmonter; nous n'ignorons pas que la limitation des armements est un domaine dans lequel nous devons faire preuve d'imagination et de réalisme. Dans cet esprit, ma délégation est prête à participer pleinement et de façon constructive aux discussions au sein du Comité et de ses groupes de travail, dans l'espoir que des progrès sensibles pourront être réalisés avant l'ouverture de la session extraordinaire. Pour réaliser cet espoir, il importe, à notre sens, d'accorder une attention particulière aux domaines dans lesquels des progrès ont déjà été accomplis et où, semble-t-il, les chances d'aboutir rapidement à un accord sont meilleures. Les accords que nous cherchons tous à conclure devront être fondés sur la confiance et devront assurer une sécurité non diminuée pour tous les intéressés. Aussi des procédures de vérification sur lesquelles les deux camps puissent compter demeurent-elles indispensables au succès de notre entreprise. La nécessité d'accords en ce qui concerne un mécanisme de vérification adéquat est soulignée par les difficultés auxquelles a dû faire face le groupe d'experts des Nations Unies chargé d'enquêter sur les informations selon lesquelles des armes chimiques auraient été utilisées. Le fait que ces experts ont été incapables de présenter un rapport concluant à la fin de leur première année d'enquête est dû en grande partie aux difficultés qu'il leur a fallu vaincre pour pouvoir accéder à des zones où étaient signalées des violations du Traité. Nous espérons sincèrement qu'ils pourront bénéficier d'une plus grande coopération maintenant que leur mandat a été prolongé par la résolution 36/96 C de l'Assemblée générale.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

La question de la confiance se présente aussi dans une perspective plus large. Les gouvernements, auxquels les décisions en matière de limitation des armements appartiennent en dernier ressort, doivent tenir compte de considérations de caractère politique au plan international. On ne peut ignorer l'ombre portée, ces deux dernières années, sur les travaux de notre comité par l'occupation militaire d'un pays non aligné, l'Afghanistan. Aujourd'hui, l'imposition de la loi martiale en Pologne vient encore accroître la tension dans le monde. La pression soviétique sur la Pologne au cours de ces 18 derniers mois a été forte; c'est ainsi que l'on a procédé à des manoeuvres militaires d'intimidation aux frontières de la Pologne et que l'on a encouragé et appuyé l'imposition d'un gouvernement militaire. Il s'agit là d'une violation d'un certain nombre de principes acceptés sur le plan international, notamment de ceux qui ont trait à la souveraineté, à la non-intervention, à la menace de la force et à l'autodétermination. Ces violations ne peuvent avoir qu'une incidence négative sur nos travaux, car elles ébranlent la confiance mutuelle sur laquelle nous devons nous appuyer pour progresser. Toutefois, le fait que des négociations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sur les armes nucléaires de portée intermédiaire ont commencé est en soi très encourageant. Mon Gouvernement attache la plus haute importance à la progression de ces négociations. Le Royaume-Uni estime que la réalisation, dans l'un et l'autre camps, de l'option zéro pour les missiles de portée intermédiaire basés à terre représenterait une importante contribution à la stabilité internationale et permettrait donc d'avancer dans d'autres domaines de la limitation des armements où le Comité devrait se montrer très actif. Nous attendons aussi avec intérêt l'ouverture de négociations sur la réduction des armements stratégiques, dans lesquelles l'accent devrait être mis sur d'importantes réductions dans les arsenaux nucléaires des superpuissances. Nous sommes d'avis que ces négociations devraient débiter sans tarder.

Mon Gouvernement comprend bien les points de vue exposés devant notre Comité et la déception que provoque le fait qu'il n'a pas été possible jusqu'ici d'aboutir à une interdiction complète des essais. Il continuera à rechercher des progrès sur les questions touchant à une interdiction des essais.

J'en viens maintenant à d'autres aspects des travaux du Comité. Il est clair que nous avons beaucoup à faire dans un court délai. En particulier, nous n'avons que peu de temps pour nous acquitter de la tâche de préparer un programme global de désarmement, qui nous a été confiée à la première session extraordinaire. C'est pourquoi le Royaume-Uni s'est joint à d'autres Etats occidentaux pour présenter, au cours de la session d'été de l'année dernière, un projet de programme, qui a fait l'objet du document CD/205. Ma délégation a participé activement aux travaux du groupe présidé par M. l'ambassadeur García Robles depuis que les séances ont repris en janvier. Ces séances, selon nous, ont été très utiles et ont permis de clarifier différentes approches de certaines des questions clés, en particulier celle du problème des phases d'application et des mécanismes d'examen. Ma délégation se félicite que le Groupe ait maintenant commencé son travail de rédaction des textes pour certaines sections du programme, en particulier pour celle qui concerne les objectifs; il semble d'ailleurs qu'il y ait une assez bonne concordance entre les documents de travail présentés à ce sujet par les divers groupes et par divers Etats. Nous avons la ferme intention de terminer l'élaboration d'un projet de programme d'ici la fin de la présente session de printemps, c'est-à-dire en 11 semaines, ou guère plus peut-être que 20 séances du Groupe de travail. Cela devrait être possible mais, si nous voulons y parvenir, nous devons maintenir nos espoirs dans des limites raisonnables et pratiques.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

Comme toujours, ma délégation a écouté avec intérêt les observations présentées par M. l'Ambassadeur Venkateswaran, de l'Inde, dans sa déclaration du 9 février consacrée au programme global. Il n'est pas surprenant qu'il y ait un certain nombre de points sur lesquels notre façon de voir diverge de celle qui a été exprimée par la délégation indienne. En particulier, nous sommes surpris de constater que cette délégation considère que le document CD/205 ne permet pas de se rendre compte de l'itinéraire à suivre pour parvenir au désarmement général et complet. Selon nous, il indique cet itinéraire, notamment en ce qui concerne la première étape. Nous esquissons ensuite quelques solutions envisageables; mais nous ne jugeons pas possible, alors qu'il s'agit d'un terrain encore en grande partie inexploré, d'aller de l'avant sans un examen approprié. Toutefois, comme je l'ai indiqué, nous estimons que la possibilité d'aboutir à un accord sur le programme global existe et que nous devrions maintenant axer nos efforts là-dessus au sein du Groupe de travail.

Certes, comme je l'ai clairement fait savoir, ma délégation attache, à ce stade, une importance particulière aux négociations sur un programme global de désarmement, mais nous estimons aussi que les membres du Comité ne devraient pas perdre de vue qu'ils peuvent contribuer de façon plus directe à faire progresser les choses dans le domaine de la limitation des armements grâce aux travaux du Comité portant sur les armes radiologiques et, mieux encore, les armes chimiques.

En approuvant, à la trente-sixième session de l'Assemblée générale, la résolution 36/97 B, ma délégation a démontré qu'elle était persuadée de l'utilité de mener rapidement à bonne fin les négociations sur le texte définitif d'une convention interdisant les armes radiologiques. Nous sommes à nouveau prêts à jouer, à la présente session du Comité, un rôle constructif dans les discussions visant à mettre au point un texte généralement acceptable; le succès de ces discussions pourrait constituer un utile, quoique modeste, pas en avant sur la voie de la limitation des armements. L'importance de la mesure en question n'est pas tant liée au fait que des armes de ce genre pourraient très prochainement faire leur apparition - car les armes radiologiques seraient certainement d'un emploi très difficile - mais tient plutôt à la nature incalculable et incontrôlable d'effets qui pourraient persister longtemps après une guerre dans laquelle elles auraient été utilisées, et donc affecter les générations futures. C'est là une raison suffisante pour interdire cette catégorie d'armes potentielle. Je suis convaincu que nous avons le plus de chances d'atteindre notre objectif en nous concentrant sur les questions précises et susceptibles d'être bien définies que nous n'avions pas encore résolues à la fin de l'année dernière, plutôt qu'en nous montrant trop ambitieux.

Je voudrais parler maintenant des travaux du Groupe de travail des armes chimiques, qui a traité l'an dernier d'un grand nombre de questions sous la direction experte et énergique de M. l'Ambassadeur Lidgard, de la Suède. Le Royaume-Uni a détruit tous ses stocks d'armes chimiques il y a plus de dix ans et mon gouvernement continue à œuvrer, comme il l'a fait depuis le début des négociations au sein de la Conférence du Comité du désarmement, en faveur d'une interdiction des armes chimiques qui soit complète et efficace et dont le respect soit dûment contrôlable. Aussi ma délégation se félicite-t-elle vivement du large intérêt porté l'année dernière à la gamme de questions examinées. Le rapport du Groupe de travail a montré qu'il reste encore beaucoup à faire, mais il a aussi mis l'accent sur un certain nombre de domaines où les vues commencent à converger. Nous espérons que la dynamique créée l'an dernier se maintiendra au cours de la présente session; nous jugerions notamment très regrettable que les travaux du Groupe soient en quelque façon que ce soit retardés par des considérations de procédure. Nous espérons que de nouveaux progrès sensibles pourront être signalés à la session extraordinaire consacrée au désarmement, et,

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

à cet égard, nous avons l'intention de présenter, sous peu, des propositions détaillées sur la question de la vérification. Les idées du Royaume-Uni sur la question sont déjà bien connues. Alors qu'il existe manifestement des liens entre les divers éléments d'une convention, l'objectif du document de travail, tout en étant axé sur la vérification, sera d'expliquer les progrès réalisés dans ce domaine depuis que le Royaume-Uni a exposé son point de vue en 1976. La vérification demeure le problème central auquel nous avons à faire face dans l'élaboration d'une convention. Seule une solution satisfaisante de ce problème permettra aux parties à une convention d'avoir confiance en celle-ci.

Le Royaume-Uni estime que des dispositions relatives à la vérification seraient nécessaires pour chaque étape de l'application du programme en question, c'est-à-dire pour la déclaration et la destruction des stocks et des moyens et installations de production, puis pour la surveillance du respect de la convention par les Etats, y compris le contrôle des utilisations pacifiques autorisées d'agents de guerre chimique et d'agents à double fin. Il est également indispensable que la convention prévoit une procédure efficace de plainte.

Nous estimons que la vérification de la mise en oeuvre des mesures de destruction des stocks et des moyens et installations de production doit faire l'objet d'un contrôle international. Ensuite, la vérification du respect de la convention pourrait se faire par une combinaison de contacts tant bilatéraux que multilatéraux entre Etats parties, la responsabilité en étant confiée en dernier ressort à un organisme international - le Comité consultatif, au sujet duquel nous avons déjà présenté des propositions détaillées.

Parmi les autres points que le Comité doit traiter et auxquels nous attachons une grande importance figure une question portée à notre attention par les résolutions 36/97 C et 36/99 de l'Assemblée générale, à savoir celle de nouvelles mesures de limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation espère que cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la présente session du Comité et qu'on prévoira, dans le calendrier de nos travaux, du temps pour l'examen des problèmes techniques à examiner dans ce nouveau domaine de nos activités.

La question du calendrier de nos travaux, dont je viens de parler, me ramène au point que j'ai mentionné à propos du programme global. Nous avons un énorme travail à accomplir en relativement peu de temps car, pour des raisons pratiques, j'estime que nous devrions terminer notre session vers le milieu du mois d'avril. Je suis d'avis qu'il nous faudra tenir compte des possibilités réelles pour progresser sur tel ou tel point, et pas nécessairement de l'ordre des priorités attribuées théoriquement à certaines questions en fonction de leur importance globale dans le domaine du désarmement. Je propose également que nous envisagions d'en revenir à une pratique qui s'est révélée efficace au cours de notre session de 1980, et que nous réduisions le nombre de séances plénières, du moins pendant la dernière partie de la session, pour permettre un plus grand nombre de réunions officieuses, de séances de groupes de travail, etc. Cela pourrait être particulièrement utile lorsque nous commencerons à préparer nos rapports. Si nous voulons terminer les travaux de la présente session dans de bonnes conditions, il nous faudra prendre dès maintenant les dispositions qui s'imposent en ce qui concerne notre rapport spécial à l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

M. SADLEIR (Australie) : (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre nomination à la présidence de notre comité pour ce mois important d'ouverture de nos négociations, et du ton ferme et amical avec lequel vous avez déjà guidé notre travail. Je vous offre la coopération de ma délégation dans votre tâche difficile.

Bien que, personnellement, je n'aie pas eu l'honneur de travailler ici sous la présidence de M. l'Ambassadeur Sani, le distingué représentant de notre grand voisin du nord, je désire aussi exprimer, au nom de ma délégation et en celui de mes prédécesseurs, notre satisfaction devant la compétence avec laquelle il a rempli ses fonctions de Président à la fin de la session de l'an dernier et au début de cette année.

Je me permettrai aussi, au nom de la délégation australienne et en celui des personnes qui m'ont précédé à sa tête, d'exprimer à la délégation italienne notre sympathie profonde et sincère à la suite du décès de l'Ambassadeur Montezemolo. Sa sagesse et sa longue expérience seront vivement regrettées, en particulier en ce moment de l'histoire où de telles qualités sont si nécessaires.

Je profite aussi de cette occasion pour dire officiellement au revoir à l'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas, qui a tant contribué, par ses qualités de bon sens et de prévoyance, aux travaux du Comité. Je prie la délégation néerlandaise de bien vouloir lui transmettre nos meilleurs vœux de succès et de bonheur dans ses nouvelles fonctions.

Enfin, en tant que nouveau venu dans cet organe clé de la vie internationale, je me permettrai de remercier ceux qui m'y ont accueilli. Je ne me fais pas d'illusion, je sais que j'accepte une tâche difficile, mais rien ne pourrait davantage en valoir la peine. Avec l'aide et les encouragements que j'ai reçus de si nombreuses personnes partout dans cette salle, je me dispose à contribuer à notre oeuvre commune.

Nombre de nos collègues présents dans cette salle, en fait la plupart d'entre eux, ont déjà pris la parole devant le Comité du désarmement au cours de cette session. Dans tout ce qu'ils ont dit, je relève un thème commun, et c'est un thème important et encourageant, à savoir la nécessité que le Comité en vienne d'urgence aux choses sérieuses. Nous sommes tous parfaitement conscients que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement est toute proche. Nous savons tous que, durant cette session, les travaux du Comité seront jugés. L'Assemblée examinera attentivement la structure du Comité telle qu'elle a été élaborée lors de la première session extraordinaire. Inévitablement, la façon dont le Comité a rempli son mandat, en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, sera aussi jugée. Ceux qui ont pris la parole avant moi ont fait observer que, pour diverses raisons politiques et de procédure, le Comité n'a pas réalisé tout son potentiel. Toutefois, ils ont souligné qu'il n'était pas trop tard pour accomplir des progrès. Voilà le thème que je vous présente dans cette déclaration de l'Australie.

Si l'on pense à la session extraordinaire, il est clair que le Comité du désarmement s'est continuellement jugé lui-même. Cela ressort à l'évidence de la façon dont le Comité a continué, d'année en année, à évoluer. Comme le secrétariat l'a montré de façon si explicite, à la fin de notre dernière session, nous sommes devenus progressivement plus actifs, au point que la plupart des

(M. Sadleir, Australie)

délégations sont totalement mobilisées pour participer à toutes les séances maintenant prévues. En outre, nous avons été assidus dans les additions que nous avons apportées à notre ordre du jour, et nous avons fait preuve d'imagination en affinant la façon dont nous travaillons. Nous pouvons non seulement nous féliciter de cela, mais encore l'encourager.

Tant que le processus d'évolution se poursuit, tant que le Comité a encore un potentiel à exploiter, il semble à ma délégation qu'il n'y a pas de motif pour que sa composition ou sa structure fondamentale soient modifiées.

Déjà au cours de cette session, et fréquemment dans le passé, des délégations ont prié instamment le Comité du désarmement de se concentrer sur les questions prioritaires dans le domaine du désarmement. Ce faisant, les délégations ont avant tout demandé que le Comité en vienne au fond. C'est là une opinion que je partage.

Il n'est pas possible au Comité - et ce dernier n'est en aucune façon trop petit ou trop peu maniable - de s'occuper de toute la gamme des questions qui sont inscrites à l'ordre du jour du désarmement international : nous n'avons d'autre choix que de nous montrer sélectifs. En outre, s'il doit y avoir des résultats et, en tant qu'organe de négociation, c'est pour cela que nous sommes là, il nous faudra nous montrer économes en ce qui concerne le temps que nous consacrerons aux questions de procédure.

Pendant les trois années qui se sont écoulées depuis que le Comité a pris forme, il a développé, à un point impressionnant, ses capacités diplomatiques. Malheureusement, elles ont trop souvent été gaspillées. Nous avons été actifs, mais avons accompli peu de chose. Une approche différente est nécessaire. Nous ne devrions certainement pas tenter de copier la Première Commission, de New York. Nous ne devrions pas nous laisser impressionner par la quantité. Nous ne devrions pas gonfler notre ordre du jour de questions qui n'ont pas la moindre chance de produire des résultats. Nous devrions nous attaquer de façon sérieuse, réfléchie et énergique aux questions qui sont inscrites à notre ordre du jour. Lorsque nous rencontrons des obstacles, nous devrions nous montrer ingénieux et souples. Si un groupe de travail représente un cadre trop pesant pour notre négociation, nous devrions avoir recours à des structures plus légères et plus lâches. Si un mandat ne peut pas s'adapter précisément à tous les besoins, nous devrions rechercher quelque chose de plus général qui nous permette néanmoins de nous attaquer au fond des questions. Je ne vois rien qui nous empêche d'obtenir des résultats, des résultats concrets, au sujet de chaque point de notre ordre du jour.

Je ferai un tour rapide des principaux points de notre ordre du jour. A titre de préface, avant d'énoncer mes observations concernant les divers points, j'appelle l'attention sur deux aspects généraux de l'activité dans le domaine du désarmement international.

Le premier aspect sur lequel j'appelle l'attention est le climat politique dans lequel cette activité se déroule.

De nombreuses délégations prétendent, à juste titre, qu'il ne saurait y avoir de progrès sur le fond en matière de limitation des armements, de réduction des armements et de désarmement que si la confiance règne et s'il y a un esprit de confiance et de respect mutuel, bref, que si le climat politique international s'y prête. D'autres délégations affirment que le progrès dans ce domaine sensible et

(M. Sadleir, Australie)

crucial ne peut intervenir que s'il y a une volonté politique de progrès. Cela aussi est exact, mais ce n'est pas différent. Le climat politique et la volonté politique ne sont rien de plus que deux descriptions de la même chose : l'accord n'est possible que si les circonstances et les dispositions le permettent. Etant donné que les circonstances et les dispositions ne sont déterminées ni par ce qui est inanimé, ni par ce qui est abstrait, mais par des êtres humains, par vous et moi, la question nous concerne tous inéluctablement.

Les gouvernements ne peuvent pas mettre et ne mettent pas leur sécurité en péril - et les accords pour désarmer ou renoncer à quelque chose impliquent un élément de risque, même si ce risque ne peut être que réciproque - sans garanties substantielles qu'il n'en résultera aucun dommage pour leurs intérêts. La volonté politique n'a pas de sens si les garanties sont absentes et, en l'absence de telles garanties, le climat politique ne peut être qu'orageux.

Dans un monde de transitions dramatiques et de turbulence, ces garanties n'existent plus. Les espoirs d'une décennie se sont évanouis dans l'agonie de l'Afghanistan, bien que les artisans de cette agonie cherchent à la présenter comme une sorte de contribution, dans un esprit de dévotion au bien public, de générosité même, à la stabilité et à la sécurité internationales. Avec l'Afghanistan, c'est un type de coopération internationale qui a été détruit, suivi d'effets immédiats sur les progrès en matière de limitation des armements, ici au Comité, et ailleurs.

La sécurité internationale, le réseau des garanties qui s'enchevêtrent est tout d'une pièce. La rupture de ce réseau en quelque endroit que ce soit, le rompt inévitablement partout ailleurs. La dynamique de la guerre, comme deux orateurs ayant des points de vue très différents l'ont reconnu, exclut tout sanctuaire. La force qui déchire et torture l'Afghanistan continue d'être appliquée et, dans son application, nous nuit à tous.

Depuis la mi-décembre, une force d'un autre genre, mais pas tellement différente, a aussi été appliquée dans une région dont l'importance n'est pas moins centrale, à savoir la Pologne. Les pressions et les circonstances qui ont conduit à un régime militaire dans ce pays portent un coup non seulement à la Charte des Nations Unies, le testament sur lequel le monde moderne, sa stabilité et son progrès ont été construits, mais encore à l'Acte final d'Helsinki et aux principes acceptés des droits de l'homme. De ce fait, les circonstances qui entourent l'affaire de Pologne, associées à la poursuite de la guerre en Afghanistan, ont les conséquences les plus sérieuses pour la stabilité et la paix internationales. La Pologne demeure, et pas seulement pour les motifs que je décris, une cause légitime de préoccupation internationale, notamment pour les Australiens qui avec, oserais-je dire, la plupart des peuples, sinon tous les peuples représentés dans cette salle, ont versé leur sang, par centaines de milliers, durant deux guerres mondiales déclenchées par l'impuissance, la répugnance même, des Etats d'Europe à résoudre leurs problèmes régionaux et intérieurs sans recourir à la violence ou, comme nous le voyons aujourd'hui en Pologne, à la menace à peine voilée de la violence. C'est pour ces raisons que mon gouvernement déclare catégoriquement et clairement qu'il devrait être rapidement mis fin au pouvoir militaire en Pologne, que les libertés civiles et syndicales devraient être restaurées, et qu'il devrait y avoir un retour rapide à des conditions dans lesquelles le peuple polonais serait libre de résoudre ses propres difficultés sur la base d'une réconciliation et d'un consensus.

(M. Sadleir, Australie)

Si le climat politique est mauvais et si les garanties et les perspectives de sécurité ne sont pas aussi solides qu'elles pourraient l'être, il n'y a pas de raison pour que nous, ici au Comité, succombions au désespoir. Avant tout, nous sommes chargés par nos gouvernements, par nos peuples et par le système des Nations Unies, de travailler en vue du désarmement. Il s'agit là d'une responsabilité capitale. C'est précisément lorsque le climat politique est le plus difficile, que les garanties que chacun de nos Etats recherche manquent le plus, que nous devrions faire le plus d'efforts pour assumer nos responsabilités et parvenir à un accord quand il semble qu'aucun ne soit possible. Je me risquerai à dire qu'un résultat substantiel, un seul, produit par cette session contribuerait beaucoup à restaurer l'optimisme de la communauté internationale, qui a si tristement fait défaut ces dernières années.

Je vais maintenant passer aux points de notre ordre du jour. Le premier point, l'interdiction des essais nucléaires, a toujours présenté une importance particulière pour l'Australie. Plusieurs douzaines de résolutions sur le désarmement ont été adoptées à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, mais on peut dire que bien peu ont été réellement importantes pour les négociations sur le désarmement. Cependant, l'une d'elles, la résolution 36/85, est suffisamment équilibrée et suffisamment constructive pour indiquer la voie à suivre dans le traitement de la question de l'interdiction des essais nucléaires. Je suis heureux que l'Australie ait joué un rôle déterminant dans la rédaction du projet et que celui-ci ait recueilli 140 voix contre zéro lors du vote en séance plénière. La résolution souligne le rôle indispensable du Comité dans la négociation d'une interdiction des essais. Elle prie également le Comité du désarmement de déterminer les mesures institutionnelles et administratives nécessaires en vue de la mise en place, de l'essai et de l'exploitation d'un réseau international de surveillance sismique et d'un système de vérification efficace.

Dans le cadre de la résolution 36/85, il convient d'appeler à nouveau l'attention du Comité sur le document CD/95, que ma délégation a présenté en 1980 et qui contient une liste indicative de questions que pourrait examiner le Comité du désarmement. Dans le passé, de nombreuses délégations nous ont demandé instamment d'être plus ambitieux et de rechercher l'ouverture immédiate de négociations de grande envergure sur une interdiction complète des essais. De nombreuses délégations ont aussi estimé que des discussions au fond sur une interdiction complète des essais ne pouvaient avoir lieu que dans le cadre d'un groupe de travail. Ma délégation estime que, dans les circonstances actuelles, une position rigide ne nous facilitera pas les choses, qu'il s'agisse du contexte dans lequel, ou de la façon dont nous travaillons. Nous pensons qu'un examen détaillé et concret des éléments d'une interdiction des essais nucléaires peut et doit avoir lieu à une date rapprochée dans un sous-groupe du Comité qui pourrait être créé officiellement ou non. Le groupe spécial d'experts scientifiques est depuis longtemps un modèle de patiente activité pour l'un des aspects d'une éventuelle interdiction des essais nucléaires. Il n'y a aucune raison pour que les autres aspects ne soient pas traités avec la même efficacité.

Le second point de l'ordre du jour auquel ma délégation attache une importance particulière est la question des armes chimiques. Là encore, il existe une résolution des Nations Unies rédigée en termes énergiques et qui peut utilement nous guider. Il s'agit de la résolution 36/96 A. Là encore, le Comité a la possibilité de faire preuve d'imagination dans ses méthodes de travail et d'éviter de se laisser inutilement immobiliser par un obstacle placé sur sa voie. Il ne fait aucun doute que le mandat du Groupe de travail des armes chimiques a fait son temps et doit être révisé. Les termes exacts dans lesquels sera rédigé le nouveau mandat n'ont guère d'importance

(M. Sadleir, Australie)

dans la mesure où ils permettent au Groupe de travail de progresser. Selon nous, la tâche qui nous est dévolue est "l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques" et il est absolument inutile de perdre du temps à des discussions sémantiques avant de s'y attaquer.

L'urgence d'une interdiction des armes chimiques ne fait aucun doute. En raison de leur efficacité militaire, vu leur souplesse et leur impact, notamment pour une attaque surprise, ces armes sont largement déployées en Europe. Malheureusement, l'asymétrie des déploiements est telle que des rapports font état de plans visant à accroître encore les stocks et les systèmes d'armes chimiques existant déjà dans cette région. Il serait bien préférable que ces plans visent à obtenir une symétrie grâce à une réduction unilatérale de la préparation à la guerre chimique. En outre, comme les armes chimiques sont particulièrement efficaces contre les pays non protégés, les pays qui les possèdent sont constamment tentés de les employer contre des adversaires moins bien équipés. C'est là, très probablement, qu'il faut chercher la cause des informations provenant de l'Asie du Sud-Est et de l'Afghanistan selon lesquelles des agents chimiques y auraient été employés dans les conflits. Ces informations sont profondément affligeantes. L'interdiction que nous demandons devrait dissiper les ambiguïtés et combler les lacunes que l'on observe dans des interdictions connexes, à savoir le Protocole de Genève de 1925 et la Convention de 1972 sur les armes biologiques. Il importe au premier chef qu'une telle interdiction soit pleinement vérifiable. L'accomplissement par le Comité, au cours des prochains mois, de progrès vers une interdiction des armes chimiques serait un résultat qui pourrait à la fois justifier son existence et exercer un effet tonique sur le monde entier.

Un autre domaine dans lequel il est possible de progresser est celui des garanties à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Ce point, qui est le troisième inscrit à l'ordre du jour du Comité, a été le premier que l'on ait confié à un groupe de travail spécial. Jusqu'à présent, les travaux ont progressé lentement, mais il existe actuellement de réelles possibilités d'accélération. A la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation du Pakistan a présenté un projet de résolution adopté ultérieurement en tant que résolution 36/95 par 145 voix contre zéro, qui montre la route à suivre pour s'occuper de cette importante question. Ma délégation coopérera avec les autres délégations pour que nous aboutissions sur ce point. Il conviendrait que les Etats dotés d'armes nucléaires dont les positions, telles qu'elles ont été exposées à la première session extraordinaire, ont donné l'impulsion nécessaire à nos efforts dans ce domaine, fassent progresser la question afin que les résultats acquis soient reconnus par la deuxième session extraordinaire.

S'agissant du programme global de désarmement, je voudrais simplement déclarer que nous pensons que le moment est venu d'étudier sérieusement la rédaction de ce texte. Au mois de janvier, le Groupe de travail a consacré avec profit trois semaines à l'étude de toutes les grandes questions en jeu dans le programme prévu. Néanmoins le temps nous est mesuré, le débat général touche à sa fin et il faut maintenant travailler activement à la rédaction du programme. En conséquence, nous nous félicitons de la création de groupes de rédaction à participation non limitée, sous la direction éminente de l'Ambassadeur de la France, M. de la Gorce, et de l'Ambassadeur du Brésil, M. de Souza e Silva, pour les parties du programme concernant les objectifs et les priorités. A notre avis, la création de groupes de rédaction montre que l'on reconnaît qu'en l'occurrence, un groupe de travail est un instrument trop pesant pour accélérer les travaux du Comité. En conséquence, nous émettons l'avis qu'il

(M. Sadleir, Australie)

suffirait peut-être que le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement tienne une réunion officielle par semaine et que le reste du temps alloué au Groupe de travail soit réservé à des travaux de rédaction ou à des consultations officieuses.

Quant aux armes radiologiques, je me contenterai de dire que la délégation australienne s'est efforcée de jouer un rôle utile, l'année dernière, en rapprochant des vues dont la divergence avait jusqu'alors empêché le Comité de mener à bien l'élaboration de cette mesure limitée de désarmement. Au nom de ma délégation, je m'engage à continuer de tenir ce rôle cette année.

Pour des raisons qui tiennent en partie à sa situation géographique, l'Australie participe depuis longtemps à l'aventure que représente l'exploration de l'espace. Nous tenons beaucoup à ce que cette nouvelle frontière de l'humanité ne fasse pas l'objet d'abus. C'est pour cette raison que l'Australie, à la dernière session de l'Assemblée générale, a été l'un des auteurs de la résolution 36/97 C. Nous estimons que pendant la première moitié de la session de 1982, le meilleur moyen de faire avancer les travaux du Comité sur la question de l'espace extra-atmosphérique serait de procéder à un large échange de vues sur tous les aspects de cette question. Le Comité disposerait ainsi de meilleurs éléments d'information pour aborder ultérieurement le fond du problème.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation mongole vous adresse sincèrement la bienvenue à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité pour le mois de février et vous souhaite tout le succès possible dans votre importante mission. Nous remercions M. Anwar Sani, Ambassadeur de l'Indonésie, pour la contribution importante qu'il a apportée aux travaux du Comité pendant la période finale de la dernière session.

Nous adressons également la bienvenue à nos nouveaux collègues, représentants d'Etats membres du Comité, et les assurons de notre volonté de collaborer étroitement avec eux.

Deux décennies se sont écoulées depuis la création de l'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement à Genève et presque quatre ans depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Cela doit nous inciter à jeter un coup d'oeil rétrospectif et à nous interroger sur les résultats obtenus par le Comité du désarmement pendant cette période, ses activités actuelles et ce qui doit le préoccuper à l'avenir.

Pendant cette période, l'esprit de réalisme et de coopération, la volonté politique et l'esprit de décision ont prédominé dans cette enceinte, et l'on a assisté à des discussions longues et complexes qui ont abouti en fin de compte à des résultats concrets. Je n'ai pas l'intention de m'arrêter aux résultats d'ensemble des travaux du Comité au cours de la période écoulée. Ils sont connus de tous. Je voudrais seulement indiquer que si l'on n'élabore pas aujourd'hui avec une efficacité suffisante tel ou tel accord international sur des mesures partielles de désarmement, cela tient aux actes et aux politiques d'obstruction de certains Etats.

Comme on le sait, le Comité du désarmement, prenant en considération les dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire et les

(M. Erdembileg, Mongolie)

recommandations pertinentes des sessions ultérieures de l'Assemblée générale des Nations Unies, a défini des domaines concrets du désarmement sur lesquels devaient porter les discussions et établi chaque année son ordre du jour en conséquence.

Les participants aux entretiens sont déjà saisis de nombreux projets de documents portant sur presque tous les points de l'ordre du jour. Il faut souligner la place prédominante qu'occupent les propositions et initiatives concrètes présentées par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes. Il existe aussi toute une série de propositions intéressantes du Groupe des Etats membres non alignés et membres du Comité du désarmement.

Les pays socialistes se prononcent fermement et de façon constante pour la mise en route, dans les plus brefs délais, de négociations efficaces sur la question clé en matière de désarmement, à savoir celle de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Leur position de principe et leur approche concrète sont définies de façon claire et précise dans le document CD/4, fondé sur une proposition de l'Union soviétique relative à l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et à la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète.

Les Etats socialistes ont à maintes reprises exposé leurs vues sur la situation en ce domaine dans des déclarations communes contenant des évaluations générales des résultats de l'activité des dernières sessions du Comité du désarmement.

L'essentiel est que le Comité entreprenne sans tarder la préparation de négociations sur cette question la plus hautement prioritaire, ce qui exige la création d'un groupe de travail spécial doté d'un mandat approprié.

En l'occurrence, les pays socialistes partent du principe que l'adoption de mesures efficaces en vue du désarmement nucléaire et de la prévention de la guerre nucléaire prend une importance de premier plan dans les conditions actuellement difficiles qui caractérisent la situation internationale. Les peuples du monde sont profondément inquiets devant les risques croissants d'une catastrophe nucléaire résultant d'une course effrénée aux armements nucléaires et de la fameuse doctrine de l'utilisation limitée ou partielle des armes nucléaires.

C'est pourquoi, dans de nombreuses régions de la planète, y compris aux Etats-Unis, et dans de nombreux pays d'Europe occidentale, des manifestations antimilitaristes de masse se développent, exigeant catégoriquement l'adoption d'urgence de mesures appropriées pour écarter le danger d'une guerre comportant l'emploi d'armes nucléaires.

En ce domaine, nous voudrions souligner que la République populaire mongole accorde une grande importance aux entretiens soviéto-américains sur la limitation des armements nucléaires en Europe qui sont en cours à Genève. En République populaire mongole, on apprécie hautement la nouvelle proposition présentée par le Président L.I. Brejnev lors de sa rencontre et de ses entretiens avec des représentants du Conseil consultatif de l'Internationale socialiste pour le désarmement. Ces propositions, qui découlent de la position constamment adoptée par l'Union soviétique en matière de réduction des armes nucléaires pointées sur des objectifs en Europe, ont en réalité pour objet de permettre aux négociations de déboucher sur des résultats souhaitables fondés sur les principes de l'égalité et de la sécurité égale, ainsi que sur l'adoption d'une décision mutuellement acceptable visant à prévenir une catastrophe nucléaire.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Nous voudrions souligner à ce propos l'importance considérable de la "Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire", adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-sixième session sur l'initiative de l'Union soviétique. Dans ce document historique, l'Organisation des Nations Unies a solennellement proclamé que le fait pour un Etat d'employer le premier des armes nucléaires était le crime le plus grave contre l'humanité et a condamné résolument, comme incompatible avec les lois de la morale humaine et les nobles idéaux de l'Organisation des Nations Unies toute doctrine qui admet la possibilité que l'on prenne l'initiative d'employer des armes nucléaires, et elle a invité les dirigeants des Etats dotés d'armes nucléaires à agir de manière à éliminer le danger d'un conflit nucléaire.

Dans cette déclaration, il est souligné qu'il faut arrêter et inverser la course aux armements nucléaires par des efforts conjugués, grâce à des négociations menées de bonne foi et sur un pied d'égalité, et ayant pour objectif ultime l'élimination complète des armes nucléaires.

Telle est la volonté de la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Mais les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN et d'autres blocs militaires, qui continuent d'entraver au Comité du désarmement les efforts visant à préparer et entreprendre des négociations sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, ont adopté une attitude négative à l'égard de cette importante déclaration.

A sa dernière session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 36/92 E intitulée "Armes nucléaires sous tous les aspects". Cette résolution énonce toute une série de principes sur lesquels on pourrait se fonder pour préciser les questions qui devraient être soumises à examen dans le cadre de l'organe auxiliaire de notre Comité.

Il y est recommandé que le Comité du désarmement entreprenne d'abord l'examen des différents stades du désarmement nucléaire et leur contenu, notamment celui du premier stade. L'Assemblée générale estime également qu'il conviendrait d'envisager, dans le cadre de l'examen du contenu des mesures à prendre pendant le premier stade, la question de l'arrêt de la mise au point et de l'implantation de nouveaux types et systèmes d'armes nucléaires.

Comme de nombreuses autres délégations, la délégation mongole se prononce fermement au Comité pour la poursuite intensive, dans ce forum, de consultations auxquelles participeraient toutes les puissances nucléaires en vue d'engager sans tarder des négociations sur le fond de la question. Le fait que certaines puissances nucléaires ne soient pas prêtes à des négociations sérieuses est le facteur principal qui retarde l'élaboration, dans le cadre du Comité, d'un accord sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

La situation n'est pas meilleure en ce qui concerne les négociations trilatérales. Selon nous, ces négociations ont été interrompues par la faute des participants occidentaux. Nous les invitons à suivre l'exemple de l'Union soviétique, qui est prête à reprendre sans délai les négociations trilatérales pour pouvoir régler de façon positive la question de l'adoption d'autres mesures importantes dans le domaine de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

(M. Erdembileg, Mongolie)

La République populaire mongole a été et continue d'être en faveur d'un appel adressé instamment à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils adhèrent sans délai au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et s'abstiennent jusque là de procéder à des essais dans les milieux auxquels s'appliquent les dispositions de ce Traité.

Non seulement la Mongolie, mais aussi des pays d'autres régions sont profondément inquiets devant l'attitude négative que la Chine et les pays qui suivent sa politique adoptent à l'égard de cet appel lancé par la grande majorité des Etats du monde. Ce négativisme doit être résolument condamné.

Nous sommes fermement convaincus que le Comité de désarmement, où siègent les représentants de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, est appelé à jouer un rôle décisif pour obtenir la signature d'un accord international interdisant totalement les essais d'armes nucléaires. A cette fin, il faut créer d'urgence un groupe de travail spécial, comme l'ont proposé à maintes reprises les pays socialistes et le "Groupe des 21".

Si les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni font de nouveau obstacle à la mise en route de négociations sur le fond de la question, les efforts entrepris par la grande majorité des membres du Comité demeureront sans résultat et la responsabilité de l'absence, jusqu'à présent, de négociations véritables incombera à ceux qui ne veulent pas collaborer pour prendre cette mesure importante destinée à mettre fin au perfectionnement, à l'élaboration et à la prolifération des armes nucléaires.

Nous relèverons à ce sujet la décision des Etats-Unis de fabriquer et de déployer à vaste échelle l'arme nucléaire à neutrons, dont il est superflu de dévoiler ici le caractère barbare. Cet acte irréfléchi de l'administration de Washington a été accueilli avec beaucoup de préoccupations et une profonde inquiétude non seulement par les peuples d'Europe occidentale, mais aussi par ceux des autres régions du monde. Cette arme représente, en effet, un danger extrêmement grave pour l'humanité; elle ajoute aux arsenaux militaires un nouveau moyen de destruction massive et contribue à intensifier la course aux armements nucléaires.

Compte tenu de cette situation, l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trente-sixième session, a adopté pour la première fois, par un vote majoritaire (les Etats-Unis et quelques-uns de leurs alliés de l'OTAN ayant voté contre), la résolution 36/92 K, dans laquelle elle prie le Comité du désarmement d'entreprendre sans retard des négociations en vue de conclure une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons.

La délégation mongole souhaite que le Comité du désarmement prenne la décision de créer un groupe de travail spécial et entreprenne des négociations. Il pourrait se fonder utilement pour cela sur le projet de convention relatif à cette question présenté au Comité par le Groupe des pays socialistes.

Une autre question qui exige une décision d'urgence est celle de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement. L'accomplissement de cette tâche contribuerait à éviter la prolifération des armes nucléaires et faciliterait l'application, dans l'avenir, de mesures importantes visant à retirer complètement les armes nucléaires des territoires d'autres Etats.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Il faut constater avec regret que l'appel que l'Assemblée générale a adressé au Comité du désarmement vers la fin de 1980 pour qu'il commence sans retard des négociations sur cette question reste toujours sans effet. Les raisons en sont bien connues.

La délégation mongole voudrait rappeler aux membres du Comité que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, à sa session de l'année dernière, une recommandation analogue. Nous pensons que notre Comité doit être unanime pour ce qui est d'engager des négociations sur le fond de la question le plus rapidement possible et de prendre une décision sur la création d'un organe subsidiaire approprié.

La conquête de l'espace extra-atmosphérique remonte à un quart de siècle. A la même époque, les travaux ont commencé pour éviter que l'espace extra-atmosphérique ne soit utilisé à des fins militaires. On a élaboré et adopté plus d'un accord international interdisant de mettre sur orbite autour de la Terre et de placer dans l'espace par toute autre méthode tous engins porteurs d'armes nucléaires ou d'autres types d'armes de destruction massive.

Cependant, ces mesures se sont révélées insuffisantes pour écarter complètement le danger d'une militarisation de l'espace extra-atmosphérique. C'est la raison pour laquelle certains ont profité de l'absence, dans les accords internationaux existants, d'une disposition interdisant de placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes de types ne répondant pas à la définition des "armes de destruction massive". Comme on le sait, on étudie aux Etats-Unis divers projets de préparatifs militaires, tout un ensemble de programmes pour mener la guerre dans l'espace. Ces tentatives de transformer l'espace extra-atmosphérique en une arène pour la course aux armements peuvent avoir de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Afin de poursuivre la conquête pacifique de l'espace pour le bien de toute l'humanité et y prévenir le danger d'une course aux armements, l'Union soviétique a présenté une proposition importante concernant la conclusion d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique.

A notre avis, la proposition soviétique se fonde sur une approche globale à la solution du problème. Dans sa résolution 36/99 en la matière, l'Assemblée générale des Nations Unies recommande sans ambiguïté au Comité d'engager des négociations en vue d'aboutir à un accord sur le texte d'un tel traité.

A notre avis, il appartient aux membres du Comité de s'entendre au sujet de la création d'un groupe de travail spécial sur cette question et de convenir d'un mandat clairement déterminé pour ses travaux.

La délégation mongole partage de nouveau la préoccupation devant le fait qu'un accord sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction n'a pas encore été élaboré. De même, la poursuite des activités en matière de fabrication et de déploiement de nouveaux types d'armes chimiques éveille une profonde inquiétude.

Nous voudrions à ce sujet souligner l'importance de la disposition de la résolution 36/96 B, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies demande entre autres à tous les Etats de s'abstenir de toute action qui pourrait entraver les

(M. Erdembileg, Mongolie)

négociations sur l'interdiction des armes chimiques, et en particulier de s'abstenir de fabriquer et de déployer de nouveaux types d'armes chimiques, y compris des armes binaires, ou de chercher à implanter des armes chimiques sur le territoire d'Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Nous sommes aussi en faveur d'une concrétisation et d'un élargissement du mandat du groupe de travail spécial reconstitué.

La délégation mongole estime que pour obtenir des résultats positifs dans les efforts tant bilatéraux que multilatéraux visant l'interdiction complète des armes chimiques, il importe de faire preuve de volonté politique et de réalisme, d'une approche honnête et consciencieuse du fond de la question, ce qui existe insuffisamment ou peut-être même pas du tout chez certains participants occidentaux aux négociations.

D'autres questions dont l'examen se poursuit dans ce forum multilatéral exigent également une approche constructive et réaliste. Nous continuerons, pensons-nous, de mener des négociations complexes sur l'interdiction des armes radiologiques, ainsi que sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

La délégation mongole estime que le Comité du désarmement, lorsqu'il abordera l'examen du point de l'ordre du jour concernant les nouveaux types d'armes de destruction massive, devra prêter une attention particulière au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 36/89 de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Assemblée y demande aux Etats membres permanents du Conseil de sécurité et aux autres Etats militairement importants de faire des déclarations identiques, quant au fond, concernant la renonciation de mettre au point de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, en tant que premier pas vers la conclusion d'un accord général sur la question, étant entendu que ces déclarations seraient approuvées ultérieurement par une décision du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est de la question d'un programme global de désarmement, nous voudrions souligner que les pays socialistes se fondent dans l'ensemble sur les objectifs fondamentaux programmés dont ils s'inspirent dans leurs efforts communs en faveur de la paix et du désarmement, en particulier sur l'idée d'élaborer et d'adopter des mesures intégrées et convenues visant à faire cesser la course aux armements et à réaliser par étapes un désarmement réel dans les limites de délais convenus. Cette position claire et nette a été exposée en détail lors d'une récente séance plénière du Comité du désarmement.

Nous sommes aussi fermement d'avis que la mise en application pratique de mesures destinées à renforcer la paix et la sécurité internationales, à créer une atmosphère de confiance et de compréhension mutuelles entre les Etats, faciliterait inévitablement le processus du désarmement. En s'engageant à appliquer strictement les mesures propres à renforcer la confiance, à ne pas recourir ou menacer de recourir à la force, à ne pas se livrer à des attaques, les Etats pourraient contribuer beaucoup à promouvoir la cause du désarmement.

La République populaire mongole était profondément consciente de ces relations mutuelles lorsqu'elle a pris une initiative visant à la conclusion d'une convention sur la non-agression et le non-recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et de l'océan Pacifique.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Dans son message du 21 septembre 1981 adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le chef de notre Etat, M. Y. Tsedenbal, en formulant des considérations concrètes au sujet des dispositions essentielles d'une future convention de ce genre, a souligné, en particulier, qu'"il faudrait accorder une place importante à des dispositions prévoyant des actions énergiques des Etats participants, face à des questions aussi importantes pour le renforcement de la paix et de la sécurité que l'adoption de mesures visant à réduire la confrontation militaire, à freiner la course aux armements et à promouvoir le désarmement".

A ce que nous comprenons, cet élément important d'une relation mutuelle imprescriptible doit être concrètement reflété dans le chapitre approprié du projet de programme global de désarmement que l'on élabore ici.

La délégation mongole a l'intention de continuer à coopérer étroitement au sein du Groupe de travail spécial approprié, qui travaille intensément sous la direction expérimentée et habile du distingué Représentant du Mexique, M. l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles.

La présente session du Comité du désarmement se déroule dans un contexte où la situation dans le monde continue d'être tendue. En intensifiant une nouvelle phase de la course aux armements, en particulier dans le domaine nucléaire, les adversaires de la paix, de la détente et du désarmement s'efforcent d'obtenir une supériorité militaire, de perturber la parité existante dans le domaine militaire.

Il est impossible de ne pas voir aussi la montée de l'agressivité des forces de l'impérialisme et de la réaction dans diverses régions du monde. Les Etats-Unis et leurs principaux alliés ne se contentent pas de faire obstacle à un règlement équitable de situations explosives; il intensifie ouvertement leur politique et leurs menées expansionnistes.

La République populaire mongole, Etat asiatique attaché à la paix, est sérieusement préoccupée par la vive aggravation de la situation au Proche-Orient après l'annexion du territoire syrien des hauteurs du Golan par Israël, que celui-ci occupe illégalement et au mépris des décisions de l'Organisation des Nations Unies, y compris des résolutions du Conseil de sécurité, depuis 1967. Ces actes de banditisme d'Israël n'ont été perpétrés que grâce à l'appui militaire et diplomatique de l'administration de Washington. Comme on le sait, le veto des Etats-Unis au Conseil de sécurité a empêché celui-ci de prendre contre Israël des décisions prévues par la Charte des Nations Unies et a permis à cet agresseur effréné d'avoir les coudées encore plus franches. Et c'est alors qu'on tourne ainsi en dérision le bon sens des membres du Comité que le représentant des Etats-Unis verse des larmes de crocodile sur la violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte.

Cherchant à détourner l'attention des actes de leur protégé au Proche-Orient, les Etats-Unis donnent des dimensions démesurées à ce qu'ils appellent la question de Pologne, alors que les affaires intérieures de ce pays ne créent et ne peuvent créer nul problème international. Mais ces événements ont été jugés à Washington tout à fait appropriés pour détourner l'attention des actes agressifs d'Israël, des dialogues constructifs et de la solution de problèmes internationaux d'une autre actualité.

Le Gouvernement de la République populaire mongole, de concert avec les autres Etats socialistes, affirme résolument que les questions relevant des droits souverains de la Pologne socialiste doivent cesser de servir de prétexte pour accroître la tension

(M. Erdembileg, Mongolie)

internationale et détourner l'attention des peuples de la solution des problèmes capitaux du renforcement de la paix et de la sécurité, de la cessation de la course aux armements et du désarmement.

La poursuite de l'agression des racistes sud-africains contre les peuples d'Afrique épris de liberté n'est pas moins préoccupante. Comme au Proche-Orient, le foyer de tension qui existe en Afrique du Sud serait depuis longtemps éteint et toute l'Afrique serait devenue libre s'il n'y avait pas l'aide directe des Etats-Unis et d'autres Etats impérialistes, aide que l'Assemblée générale des Nations Unies a condamnée maintes et maintes fois.

Avec l'arrivée au pouvoir à Washington d'une nouvelle administration qui n'a pas honte d'affirmer publiquement ses sympathies pour les racistes, le régime de Prétoria dépasse toutes les bornes, comme en témoignent l'interruption de leurs programmes de règlement de la question namibienne et les actes permanents d'agression contre l'Angola et d'autres Etats voisins.

Tous ces faits, sans aucun doute, ont des incidences extrêmement négatives sur le climat international. Et ce sont, je le souligne, des faits, et pas des suppositions oiseuses et des exemples du système des deux poids et deux mesures que l'on trouve à profusion dans la récente intervention du représentant des Etats-Unis.

A propos justement de l'intervention de M. Rostow, je voudrais ajouter quelques mots. Je participe depuis de nombreuses années aux travaux du Comité du désarmement, et je connais par mes collègues l'activité antérieure de ce Comité. Comme beaucoup, j'en arrive à la conclusion que pendant les vingt années de l'histoire de cet organe, il n'y a pas eu peut-être d'intervention plus grossière dans la forme et plus calomnieuse dans le fond, dirigée contre tout un groupe d'Etats membres du Comité, que l'intervention du représentant des Etats-Unis à la dernière séance plénière. Cette intervention a consisté presque entièrement en un fatras d'insinuations antisocialistes et antisoviétiques de toute nature.

Monsieur le Président, la délégation mongole souhaite, comme la majorité des délégations des Etats membres, voir s'accroître l'efficacité et s'améliorer l'organisation des travaux du Comité du désarmement. Il faut aussi tenir compte du caractère particulier de l'étape actuelle des travaux du Comité, à l'approche de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

S'étant prononcé pour des négociations ininterrompues au sein de ce Comité sur les problèmes essentiels du désarmement, la délégation mongole, avec celle des autres pays socialistes, estime que le centre de gravité de l'action de ce forum doit se porter sur le travail des organes subsidiaires. Cela veut dire que les groupes de travail spéciaux doivent mener des négociations sur le fond des questions afin d'élaborer le texte d'accords appropriés. Il faut pour cela, à notre avis, prévoir la possibilité d'étendre dans le temps le fonctionnement des organes subsidiaires du Comité, indépendamment du calendrier de travail d'autres conférences internationales.

Pour conclure, Monsieur le Président, la délégation mongole tient à vous dire qu'elle est prête à coopérer étroitement avec les membres du Comité pendant cette session d'une importance particulière.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

M. JAYAKODDY (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les voeux et les félicitations de ma délégation, à vous qui représentez aussi un pays non aligné, à l'occasion de votre accession à la présidence de ce comité. Je vous promets le soutien et l'assistance de ma délégation dans la tâche difficile que vous aurez au cours de ce mois de février.

Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, louer les services qu'a rendus au Comité notre précédent Président, l'Ambassadeur Sani. Il l'a aidé avec compétence et tact à accomplir beaucoup de choses.

Qu'il me soit également permis d'ajouter un mot de bienvenue à l'intention de tous les distingués représentants qui ont pris place pour la première fois à ce Comité. Nous leur adressons tous nos voeux de succès dans leur travail ici.

Au début de chaque session de ce Comité, nous avons le privilège d'entendre des jugements dignes de crédit sur la situation politique internationale. Depuis la semaine dernière, nous avons de nouveau ce privilège, et il y a eu unanimité dans les vues exprimées à ce Comité sur l'aggravation du climat politique mondial. Les distingués représentants qui ont déjà pris la parole ont attiré l'attention sur le fait que la tension dans le monde a visiblement augmenté et que l'ère de la détente et des relations sereines n'a cessé de s'éloigner. De nouvelles ombres apparaissent et les perspectives de paix et de sécurité semblent reculer. Ma délégation est d'accord avec ces appréciations.

En même temps, nous avons entendu diverses interprétations des raisons pour lesquelles la situation internationale a évolué comme elle l'a fait l'an dernier. Divers diagnostics nous ont été proposés. Ma délégation peut difficilement approuver sans réserve toutes ces interprétations. A notre avis, les causes de la situation actuelle remontent à il y a plus de trente ans. Nous sommes convaincus que la sécurité et la paix internationales ne sont pas le produit d'arrangements au coup par coup et d'une coopération limitée dans un petit nombre de domaines, mais celui d'un processus permanent de détente. Ce processus ne doit pas être limité aux blocs ni aux puissances dominantes de ces blocs, il doit être à la fois universel et fonctionnel. Il ne peut naître et se développer que si la limitation des armements et la volonté de réaliser un véritable désarmement sont au centre même des politiques poursuivies.

Tant que l'on s'appuie sans réserve sur les théories baroques de l'équilibre des forces, avec le calcul de terreur qu'elles impliquent, il ne peut y avoir de processus de paix durable. Selon nous, c'est en comptant exclusivement sur les armes et en recherchant la parité ou la supériorité dans le domaine des arsenaux défensifs et offensifs que l'on crée et que l'on accroît les tensions internationales. Ce point de vue a été exprimé plus d'une fois dans ce Comité. Il semble qu'il n'ait convaincu personne. Nous continuons cependant d'espérer qu'avec le temps, de nouvelles conceptions de la sécurité nationale pourront être élaborées et acceptées.

Les débats de ce Comité, depuis qu'il a commencé ses travaux la semaine dernière, ont suscité deux questions dans l'esprit de ma délégation. Je ne serais pas surpris que d'autres partagent mes doutes. La première question qui se pose, au moins pour moi, est la suivante : cette session du Comité se réduira-t-elle à un échange continu d'accusations et de contre-accusations sur le point de savoir qui a causé la course aux armements, qui y participe, qui est devant et qui est derrière ? Je suis sûr que ce Comité ne peut arriver à aucune conclusion là-dessus. Le fait est qu'il y a une augmentation constante des dépenses militaires, de l'accumulation des armements, nucléaires et classiques. Compte tenu de cela,

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

que sommes-nous prêts à accomplir ? Nous pouvons débattre jusqu'à la fin d'avril ou au-delà sur le niveau des armements et sur la rapidité avec laquelle ils prolifèrent, nous demander qui en est responsable et dans quelle mesure, mais à la fin de la session, le volume des armements aura certainement augmenté, et nous n'aurons pas réuni de consensus sur une réponse à la question.

La deuxième question qui me préoccupe est de savoir si ce Comité sera finalement transformé en un simple thermomètre, indiquant le plus petit changement de température dans les relations entre l'Est et l'Ouest. Cessera-t-il d'être le forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, et deviendra-t-il un autre forum où nous délibérerons de la situation internationale, de ses causes et des moyens de l'améliorer ?

On a parlé ici de "couplages". Ces couplages finiront-ils par influencer plus que tout le reste sur ce qui se passe au Comité dans les semaines à venir, voilà une question qu'au moins certains d'entre nous doivent sûrement se poser. Ma délégation espère que le travail du Comité ne sera pas entravé par ces couplages qui, si l'on s'y tient jusque dans leur issue logique, nous mèneront certainement à l'échec.

Ma délégation espère que dans les moments très éprouvants que nous vivons, le Comité s'emploiera à remplacer la polémique par la persuasion, qui ouvre la voie à une négociation véritable et utile. Si nous n'arrivons pas à acquérir cet esprit lors de cette session du Comité, nous arriverons à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en bien mauvaise posture.

Je parle aujourd'hui du désarmement avec le point de vue d'un petit pays en développement, non aligné, et tout à fait insignifiant sur le plan des dépenses militaires. Sri Lanka a toujours pensé et continue de penser que sa sécurité n'est pas assurée et sauvegardée par un degré élevé de préparation militaire, propre à dissuader un adversaire futur. Nous pensons que la sécurité économique du pays et de tous ses citoyens dans des conditions de liberté et d'égalité est le moyen le plus sûr de sauvegarder et de défendre la souveraineté de l'Etat et du peuple. Cette sécurité ne peut être assurée et préservée que par une politique délibérée de développement qui permettra à des millions de Sri Lankais d'avoir un travail rémunérateur et honorable et de recueillir le fruit de leurs peines.

Mais notre développement économique n'est pas quelque chose que nous pouvons mener à bien dans l'isolement. Nous vivons et nous travaillons dans un monde interdépendant. Petit Etat insulaire, Sri Lanka dépend peut-être plus qu'un autre pays du monde extérieur. L'environnement international, politique et économique, a donc pour nous une très grande importance et c'est un facteur critique qui influence et conditionne le succès ou l'échec de nos propres efforts. Tant qu'il y a des tensions, des crises et des situations conflictuelles, l'environnement dans lequel nous oeuvrons en subit le contre-coup.

Une véritable limitation des armements et un véritable désarmement peuvent modifier rapidement et positivement le climat international, et il y a donc un important lien entre ces notions et notre effort de développement. Pour nous, le lien entre désarmement et développement est évident, fort et inévitable. Je ne vais pas me mettre à discuter de la question complexe du désarmement et du développement, bien que l'Assemblée générale ait recommandé à sa trente-sixième session, au paragraphe 7 de sa résolution 36/92 G, que ce Comité tienne compte dans les futures négociations sur le désarmement du rapport sur le désarmement et le développement, publié sous la cote A/36/356 et Corr.1, qui a été préparé par un groupe d'experts présidé par la distinguée représentante de la Suède, Mme Thorsson.

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

Je veux seulement aborder un aspect de la question, à savoir la contribution que le désarmement peut apporter à l'amélioration du climat international dans lequel tous les pays recherchent leur développement économique. Nous estimons qu'il est très difficile pour nous de rechercher notre sécurité telle que nous la concevons, c'est-à-dire à travers notre développement économique, dans le contexte de l'insécurité internationale. La course aux armements, la militarisation progressive de toutes les régions du monde et l'insécurité qui en résulte nous portent préjudice, car elles créent des inquiétudes et des craintes qui nous détournent de notre effort intérieur.

Qu'on me permette de donner un exemple. Il y a quinze ans, l'océan Indien était un océan pacifique dont chaque utilisateur maritime tirait parti, et tous les Etats riverains n'avaient guère ou pas du tout lieu d'être inquiets. Depuis, cette situation idéale s'est beaucoup dégradée. En 1971, Sri Lanka, de concert avec plusieurs autres Etats, a voulu faire adopter la déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Mais que s'est-il passé ? L'océan Indien est maintenant peuplé de toutes sortes de bâtiments de guerre, hérissés d'armes classiques et d'armes nucléaires. La tension dans la région s'est accrue. La stabilité régionale est sapée. Sri Lanka a été sans le vouloir catapulté dans le champ d'un échange nucléaire possible. La conséquence de tout cela est l'émergence de nouvelles préoccupations et de nouvelles inquiétudes pour nous. Celles-ci ne sont pas imaginaires, elles sont bien réelles. De telles situations peuvent se trouver ailleurs dans le monde. Beaucoup de pays en développement considèrent que l'insécurité internationale entrave leur effort de développement. Selon nous, ce n'est que dans des conditions de grande sécurité et de paix que nous pouvons vraiment affirmer notre liberté et notre indépendance et réaliser des progrès. Tel est notre objectif. Un climat de désarmement, libre de tensions, est une condition indispensable pour que nous réussissions à l'atteindre.

C'est pourquoi ma délégation demande instamment aux distingués représentants à ce Comité de donner plus de poids, dans leurs délibérations et leurs négociations, au désarmement comme facteur indispensable à la réalisation pacifique et soutenue du développement économique dans des pays comme le mien.

Nous pouvons, dans ce Comité, avoir des vues divergentes sur divers aspects de la question du désarmement et du développement, mais il me semble qu'il ne peut y avoir de désaccord entre nous sur le lien entre le désarmement et son impact sur la création d'un climat politique international exempt de tensions, où le développement est possible.

En insistant sur ce point, nous ne sous-estimons pas non plus et nous ignorons encore moins les événements qui se passent dans d'autres régions du monde. Ce qui se produit dans les relations Est-Ouest, ce qui modifie la sécurité d'une région ou de plusieurs régions du monde, a une importance critique pour le désarmement. Mais à notre avis, l'importance attachée à ces facteurs ne devrait pas l'être au détriment d'autres facteurs et ils ne devraient pas être les seuls à avoir une influence déterminante sur la portée, l'orientation et le rythme des négociations sur le désarmement, dans ce Comité ou ailleurs.

Au nom de mon Gouvernement je tiens à remercier les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour leur décision d'entreprendre et de poursuivre des négociations sur la réduction des armes nucléaires de théâtre de portée intermédiaire en Europe. C'est là une excellente initiative et nous espérons qu'elle se révélera fructueuse. Nous souhaitons que ces négociations permettent l'ouverture de négociations sur la réduction des armements stratégiques et que les deux pays ne s'écartent pas de la voie qu'ils ont décidé de suivre cette année. Nous

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

pensons que si les négociations actuelles et futures aboutissent, cela pourrait inciter les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques à abandonner leurs stratégies actuelles d'annihilation au bénéfice de stratégies nouvelles de paix. Voilà ce que le monde entier attend d'eux.

Dans quatre mois exactement les lumières de cette salle seront éteintes, les sièges seront vides et l'action se jouera à New York. Il n'est guère besoin de souligner l'importance et la signification de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement qui approche. Nous y attachons tous une grande importance et nous formons des vœux pour son succès. C'est la première des sessions extraordinaires à se tenir au cours de la deuxième Décennie du désarmement, et elle sera suivie par des millions d'êtres humains qui veulent y voir une étape très importante sur le voie tortueuse qui mène au désarmement général et complet. Il n'est pas exagéré de dire que jamais dans l'histoire humaine une aussi forte pression n'a été exercée pour faire aboutir une réunion sur le désarmement. Jamais auparavant tant d'espairs n'ont été placés dans une instance internationale pour qu'elle réalise une percée réelle et véritable sur la voie du désarmement.

Dans ce contexte, une responsabilité écrasante incombe au Comité à la présente session. Chacun ici est conscient de cette responsabilité, et les activités du Comité, par leur vigueur et leur dynamisme, en porteront sans doute le témoignage.

Pour ce qui est de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, ma délégation approuve d'une façon générale le document de travail 47 distribué par le secrétariat. J'aimerais faire quelques observations sur certains de ses points.

A notre avis, les points 1 et 2 sont toujours ceux auxquels la priorité la plus élevée doit être attribuée, bien que nous nous soyons révélés incapables de constituer des groupes de travail pour les examiner à la dernière session. La faveur que rencontre pourtant cette solution auprès de la majorité écrasante des membres du Comité ne saurait être sous-estimée. Selon nous, les discussions et débats sur ces deux points ont clairement montré qu'ils sont tous deux suffisamment avancés pour être examinés par des groupes de travail distincts. Cette opinion a été renforcée à la trente-sixième session de l'Assemblée générale et nous espérons que cette proposition ne rencontrera plus d'opposition.

On a proposé de fusionner les points 1 et 2, mais Monsieur le Président, vous avez bien voulu informer le Comité hier qu'il n'y avait pas de consensus à cet égard, et donc que les points en question resteraient inchangés. Ma délégation estime que c'était là la décision la plus sage qui puisse être prise.

Le thème principal de la session extraordinaire sera le Programme global de désarmement. Quelle sera la contribution du Comité à cet égard ? Le Comité a été saisi de documents de travail du Groupe des 21, d'un groupe de pays occidentaux et, la semaine dernière, de la Tchécoslovaquie, de la part d'un groupe de pays socialistes. Sous la présidence infatigable de M. l'Ambassadeur Garcia Robles qui, avec tact et habileté, et s'appuyant sur sa longue expérience, l'a aidé à mener ses travaux, le Groupe de travail a examiné d'une façon approfondie diverses idées et conceptions, les mesures, le calendrier et certains des problèmes concrets de la mise en oeuvre d'un Programme global de désarmement. Nous appuyons pleinement le document de travail CD/223 qui, bien que ne couvrant pas tous les aspects, n'en constitue pas moins une présentation complète non pas d'un programme utopique, mais d'une stratégie axée sur un

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

processus continu, graduel et équilibré menant vers le désarmement général et complet. Ma délégation convient que l'adoption d'un Programme global de désarmement ne suffira pas en elle-même à ouvrir les vannes d'un désarmement immédiat et universel. C'est pourtant un instrument nécessaire pour progresser d'une façon décisive et graduelle vers le désarmement général et complet. Il aidera à éviter les mouvements de valse-hésitation qui ont caractérisé les efforts de désarmement précédents. Nous y voyons un engagement solennel à poursuivre systématiquement les négociations sur le désarmement.

Certes, un tel instrument ne peut être négocié sans difficulté. C'est ce qu'ont révélé les délibérations du Groupe de travail. Mon éminent collègue, l'Ambassadeur de l'Inde, a expliqué et clarifié un certain nombre de points qui avaient été soulevés au Comité. Je suis sûr que ses explications contribueront à faciliter les progrès au sein du Groupe de travail.

Le Groupe des 21 présentera d'autres documents de travail sur des questions non abordées dans le document CD/223, qui, j'en suis sûr, aideront le Groupe de travail à parvenir rapidement à des décisions. L'élaboration du Programme global de désarmement est une nouvelle tâche, pour laquelle il faut frayer des voies nouvelles. Elle exige à la fois de la souplesse dans nos conceptions et une approche constructive et novatrice. Ma délégation est convaincue que ces qualités ne feront pas défaut au Groupe de travail.

Le projet d'ordre du jour prévoit qu'au point 7 nous discuterons des nouvelles mesures visant à empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation appuie pleinement toutes les mesures visant à préserver l'espace extra-atmosphérique en tant que patrimoine commun de l'humanité, qui ne doit pas devenir un nouveau théâtre de cette course aux armements que nous nous révélons incapables de contrôler sur Terre. Ma délégation peut donc admettre l'inscription de ce point à l'ordre du jour. Cependant, nous voudrions insister pour que le Comité accorde la priorité la plus élevée aux points dont nous sommes déjà saisis depuis si longtemps. Certes, nous devons avoir conscience de l'apparition de nouveaux dangers, mais il ne faut pas oublier que nous nous sommes montrés incapables de faire face aux sérieux dangers auxquels nous sommes exposés depuis si longtemps. Ma délégation espère donc que nous pourrions sans discussions prolongées parvenir à une décision mutuellement acceptable sur le point 7.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots au sujet du point 8 a) de l'ordre du jour; concernant le rapport spécial du Comité à la deuxième session extraordinaire. Ma délégation estime que le Comité devrait se réserver un laps de temps raisonnable et approprié pour la discussion sur ce point. Il s'agit là d'un type particulier de rapport. C'est le premier en son genre. Il devra aider la session extraordinaire dans ses délibérations sur le désarmement et dans l'étude du mécanisme du désarmement. Il ne peut donc pas être simplement une relation ou une récapitulation des succès ou des échecs qui auront marqué les travaux du Comité. Il doit constituer une évaluation, au moins dans une certaine mesure.

A notre avis, le rapport devrait donner une indication précise de la façon dont le Comité a fonctionné, compte tenu des mandats dont il a été investi. Tant par sa présentation que par son contenu, il devrait refléter d'une façon adéquate et exacte le fonctionnement du Comité. Nous souhaitons tous améliorer le mécanisme des négociations multilatérales sur le désarmement. Notre rapport peut faciliter la recherche du mécanisme optimal pour ces négociations.

En conclusion, même au risque de généraliser, je voudrais dire ce qui suit :
A Hiroshima, Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a déclaré :

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

"Auparavant, il était possible de détruire un village, une ville, une région, même un pays. Maintenant, la menace s'est étendue à la planète tout entière. Cela devrait en dernière analyse nous amener tous à réfléchir sur une considération morale essentielle : désormais, seuls un choix conscient et une politique délibérée peuvent permettre à l'humanité de survivre."

Si nous sommes ici, c'est parce que nos gouvernements ont fait ce choix et adopté la politique délibérée d'appui au désarmement. Notre tâche est d'exécuter ce que pour quoi nos gouvernements ont opté. La contribution que nous apporterons au processus du désarmement déterminera dans une certaine mesure l'état de guerre ou de paix dans lequel s'achèvera ce millénaire. Ma délégation est venue pour aider le Comité dans ses tâches parce que nous, les Sri-lankais, voulons la paix pour tous, pour l'Est, l'Ouest, le Nord et le Sud. C'est, à notre avis, dans ce sens que chacun de nous doit oeuvrer au Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

M. KÖMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité pour le premier mois de la session de 1982 et à vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de la délégation hongroise. Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance à M. l'Ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, qui a assumé avec succès les fonctions de Président depuis le début du mois d'août 1981 jusqu'à l'ouverture de la présente session. En adressant mes vives félicitations à nos nouveaux collègues, je tiens à les assurer que ma délégation est prête à maintenir les bonnes relations qu'elle a eues avec leurs prédécesseurs.

Une part importante des déclarations qui ont été faites jusqu'ici a été consacrée à une évaluation de la situation internationale. Je regrette de devoir constater que le ton général de cette évaluation est pessimiste et lourdement empreint d'inquiétude et de déception. La tendance alarmante qui a caractérisé ces dernières années subsiste aujourd'hui. Le climat international continue de se détériorer et le danger de guerre augmente. Les tentatives des milieux impérialistes extrémistes en vue de détruire l'équilibre des forces et d'obtenir la supériorité militaire ont provoqué une nouvelle escalade de la course aux armements, d'où un accroissement des tensions dans le monde, en particulier en Europe. Les campagnes de propagande violentes et hostiles de ces milieux et leur constante ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains ainsi que l'antisoviétisme et l'anticommunisme croissants empoisonnent l'atmosphère, sapent la confiance et empêchent le règlement de la plupart des problèmes et conflits politiques importants. Cette évolution a pour conséquence directe de rendre plus difficile que jamais la conduite de négociations sur la limitation des armements et le désarmement.

Ces derniers jours, notre Comité a été soumis à un barrage de déclarations moralisantes, qui avait pour seul objectif de détourner notre attention des intentions réelles de certains milieux et de dénaturer des faits reconnus depuis longtemps dans les manuels d'histoire. A l'attention de ceux qui auraient pu oublier la réalité brutale de l'histoire de la course aux armements et veulent créer un climat de peur en brandissant la menace militaire soviétique, permettez-moi de rappeler brièvement quel est le camp qui, dans la période d'après-guerre, a introduit le premier les diverses armes nouvelles et les divers systèmes de telles armes, quel est le camp qui n'a cessé de relancer vague après vague la course aux armements et quel est celui qui a été forcé d'y répondre :

(M. Kőmives, Hongrie)

- la bombe atomique a été introduite en 1946 par les Etats-Unis, et quatre ans plus tard seulement par l'Union soviétique;
- la bombe à hydrogène : en 1953 par les Etats-Unis, et un an plus tard par l'Union soviétique;
- le bombardier stratégique : en 1953 par les Etats-Unis, et quatre ans plus tard par l'Union soviétique;
- le missile balistique de portée intermédiaire : en 1950 par les Etats-Unis, et quatre ans plus tard par l'Union soviétique;
- l'arme nucléaire tactique : en 1955 par les Etats-Unis, et un an plus tard par l'Union soviétique;
- le missile balistique intercontinental : en 1955 par les Etats-Unis, et deux ans plus tard par l'Union soviétique;
- le sous-marin nucléaire : en 1956 par les Etats-Unis, et six ans plus tard par l'Union soviétique;
- le missile balistique lancé par sous-marin : en 1959 par les Etats-Unis, et neuf ans plus tard par l'Union soviétique;
- le missile antimissile : en 1960 par les Etats-Unis, et un an plus tard par l'Union soviétique;
- le corps de rentrée multiple : en 1964 par les Etats-Unis, et six ans plus tard par l'Union soviétique;
- le vecteur à têtes multiples indépendamment guidées : en 1970 par les Etats-Unis, et cinq ans plus tard par l'Union soviétique;
- le missile de croisière : en 1976 par les Etats-Unis;
- l'arme à neutrons : en 1981 par les Etats-Unis.

Cette liste de faits incontestables se passe de commentaires.

Par ailleurs, l'histoire des négociations multilatérales sur le désarmement montre que les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, ainsi que la conduite de négociations sérieuses entre eux sur des questions de limitation des armements et de désarmement, ont une incidence directe sur les négociations multilatérales. Toutefois, nous devons constater, à notre très vif regret, que les Etats-Unis ont arrêté ou gelé toutes ces négociations et continuent d'en empêcher la reprise. Comme ces négociations ont une incidence directe sur la sécurité de tous les Etats, le Gouvernement hongrois demande instamment que les négociations soviéto-américaines reprennent le plus tôt possible, notamment celles qui portent sur la limitation des armements stratégiques.

Récemment, nous avons pris note avec satisfaction de la réouverture, ici à Genève, des négociations soviéto-américaines sur le problème des armes nucléaires de moyenne portée en Europe, et nous espérons vivement que ces négociations donneront, dans le proche avenir, les résultats attendus.

(M. Kőmives, Hongrie)

Puisque je représente ici le gouvernement d'un Etat européen, permettez-moi de faire une brève observation au sujet de la reprise de la Conférence de Madrid. Malgré les tentatives déployées dès le début par les pays de l'OTAN pour empoisonner l'atmosphère, nous n'avons pas encore perdu tout espoir que les Etats participants à cette conférence parviennent à vaincre les difficultés auxquelles ils ont à faire face. Le Gouvernement hongrois attache une importance exceptionnelle à la décision qui devrait y être prise de convoquer dans les plus brefs délais une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe.

L'urgence de la question, dont témoignent les démonstrations massives et les actions publiques en faveur de la paix et du désarmement, est apparue également à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. A une écrasante majorité, les Etats Membres ont clairement exprimé leur détermination de préserver les résultats acquis jusqu'ici et de prendre de nouvelles initiatives en vue de négociations sérieuses.

A la trente-sixième session de l'Assemblée générale, les représentants de la République populaire hongroise ont expliqué en détail la position de mon Gouvernement sur tous les principaux points et ont contribué activement à l'adoption de plusieurs résolutions importantes. Aussi me contenterai-je aujourd'hui d'aborder quelques questions que nous considérons, à ce stade, comme présentant un intérêt exceptionnel. A des stades ultérieurs de nos débats, nous reviendrons plus en détail sur ces questions ainsi que sur d'autres points inscrits à notre ordre du jour et présenterons, chaque fois que cela sera possible, des propositions pratiques.

La question la plus hautement prioritaire pour le Comité reste celle de la cessation de la course aux armements nucléaires, de l'élimination de la menace de guerre nucléaire et de la prise d'un tournant décisif en vue de l'adoption de mesures de désarmement nucléaire. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale témoignent de l'urgence de cette question.

Parmi les résolutions adoptées à la trente-sixième session, l'une des plus significatives est la Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire. Sur l'initiative de l'Union soviétique, l'Assemblée générale a proclamé que les Etats et hommes d'Etat qui emploient les premiers les armes nucléaires commettent le "crime le plus grave contre l'humanité", pour lequel il ne peut y avoir et "n'y aura jamais ni justification ni pardon". De l'avis du Gouvernement hongrois, les Etats dotés d'armes nucléaires doivent remplir "le devoir suprême et l'obligation directe", exprimés dans la résolution en question, de mener, "de bonne foi et sur un pied d'égalité", des négociations ayant pour objectif ultime l'"élimination complète des armes nucléaires".

De nombreuses propositions ont été formulées à cet effet, telles que celle qui a été présentée en 1979 par le groupe des délégations socialistes au Comité. Selon le programme figurant dans le document CD/4, des négociations sérieuses devraient s'engager sans retard sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. Par la suite, il a également été proposé de créer un groupe de travail spécial chargé de fournir le cadre approprié pour ces négociations. Ma délégation estime que ces propositions restent valables et d'actualité, comme cela est confirmé par la résolution 36/92 E de l'Assemblée générale.

L'un des aspects les plus pressants du désarmement nucléaire est l'interdiction générale et complète de tous les essais d'armes nucléaires. Ma délégation, tout comme la grande majorité de celles qui sont présentes autour de cette table, préconise depuis longtemps la création d'un groupe de travail spécial qui serait chargé d'élaborer

(M. Kömives, Hongrie)

un traité sur cette question. Cela est devenu même encore plus urgent du fait que les négociations trilatérales ne reprendront vraisemblablement pas dans un avenir prévisible à cause de la position obstinée des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, la question de l'interdiction des armes nucléaires à neutrons doit retenir de toute urgence l'attention. Les délégations du groupe socialiste avaient donc présenté l'année dernière une proposition visant à ce que soit créé un organisme subsidiaire chargé d'élaborer un instrument international à cet effet. Dans sa résolution 36/92 K, l'Assemblée générale a prié le Comité du désarmement "d'entreprendre sans retard, dans un cadre organisationnel approprié, des négociations". Un groupe de travail spécial offrirait, selon nous, ce cadre, et le projet de convention présenté en 1978 par les délégations socialistes constituerait une base solide pour les activités de ce groupe.

Toujours dans le domaine du désarmement nucléaire, la délégation hongroise propose que le Comité accorde l'attention requise à des questions telles que celle de la non-implantation d'armes nucléaires sur les territoires d'Etats où il n'y en a pas actuellement, et celle du renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours à des armes nucléaires.

A cet égard, permettez-moi de me référer aux débats du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie au cours desquels l'on a mis tout particulièrement l'accent sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du continent européen, y compris l'Europe septentrionale et les Balkans. Dans le contexte des négociations sur le problème des armes nucléaires de moyenne portée en Europe, les participants à ces débats ont préconisé que l'on aboutisse en définitive à une Europe absolument exempte d'armes nucléaires.

Le problème des négociations sur l'interdiction des autres armes de destruction massive est tout aussi important étant donné que le nouveau cycle actuel de la course aux armements aurait des conséquences très dangereuses. Des informations concernant des projets de mise en fabrication d'une nouvelle génération d'armes chimiques connues sous le nom d'agents de guerre chimique binaires et de déploiement de ces armes en Europe ont éveillé une grande inquiétude sur notre continent et ailleurs. De telles mesures pourraient réduire à néant les résultats obtenus jusqu'ici. Ma délégation estime que l'on devrait fortement intensifier, cette année, le travail sur un traité visant à interdire la fabrication et le stockage des armes chimiques. Nous disposons d'une base solide pour un progrès substantiel, qui nous a été fournie par le groupe de travail qui était chargé de cette tâche l'année dernière. Ce groupe de travail devrait donc être rétabli le plus tôt possible, avec un mandat révisé approprié visant à porter nos activités à un niveau qualitativement nouveau afin d'entamer l'élaboration d'au moins certaines des dispositions du futur traité.

La résolution 36/96 B, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée dans le contexte de l'interdiction de la fabrication et du stockage des armes chimiques, contient au moins deux nouveaux éléments que le groupe de travail devrait garder présents à l'esprit. Par cette résolution, l'Assemblée :

"demande à tous les Etats de s'abstenir de toute action qui pourrait entraver les négociations sur l'interdiction des armes chimiques, et en particulier de s'abstenir de fabriquer et de déployer de nouveaux types d'armes chimiques, y compris des armes binaires, ou de chercher à implanter des armes chimiques sur le territoire d'Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle."

(II. Kőmives, Hongrie)

Il faut que le Comité du désarmement accorde l'attention voulue à la question des nouveaux types d'armes de destruction massive et des nouveaux systèmes de telles armes. Dans sa résolution 36/89, l'Assemblée générale a prié le Comité

"d'intensifier, avec l'aide d'experts gouvernementaux qualifiés, les négociations ayant pour objet d'élaborer un projet d'accord général ... et de rédiger le texte d'accords possibles sur certains types d'armes de ce genre".

Compte tenu des résultats positifs de nos activités menées dans le cadre des réunions officielles tenues avec la participation d'experts, ma délégation propose que le Comité envisage de tenir de telles réunions cette année également. Au cours de ces réunions, on pourrait penser au mandat à donner à un groupe d'experts gouvernementaux qui sera créé, nous l'espérons, dans un avenir proche.

La tenue de pareilles réunions serait également avantageuse du point de vue de la mise en oeuvre du paragraphe 3 de la résolution 36/89 par lequel l'Assemblée

"demande aux Etats membres permanents du Conseil de sécurité et aux autres Etats importants sur le plan militaire de faire des déclarations identiques, quant au fond, concernant le refus de mettre au point de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, en tant que premier pas vers la conclusion d'un accord général sur la question, étant entendu que ces déclarations seraient approuvées ultérieurement par une décision du Conseil de sécurité".

Le Comité pourrait examiner des formulations concrètes pour ces déclarations, en tenant compte de toutes les propositions existantes et des initiatives futures. La délégation hongroise est prête à présenter, à une étape ultérieure, de nouveaux détails à ce sujet.

En ma qualité d'ancien président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, outre l'importance de ce problème quant au fond, je me sens personnellement fortement concerné par ce sujet. Toutefois, je ne veux pas entrer dans des détails mais réaffirmer ma conviction que le Comité pourrait parvenir en quelques mois à un accord sur cette question si certaines délégations faisaient davantage preuve de souplesse. A notre avis, le problème de la protection des installations nucléaires civiles, qui est incontestablement important et actuel, devrait être traité et résolu séparément. C'est ainsi que nous devrions procéder pour obtenir des résultats sur ces deux problèmes. Voilà comment nous pourrions nous acquitter de la tâche que l'Assemblée générale nous a confiée par sa résolution 36/97 C.

Conformément à la recommandation contenue dans la résolution 36/99 de l'Assemblée générale, l'ordre du jour provisoire du Comité a été élargi cette année pour inclure un nouveau point. La délégation hongroise appuie pleinement l'inscription de ce point et suggère que le Comité décide sans tarder de créer un organe subsidiaire qui serait chargé d'examiner et d'élaborer un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique.

Avant de passer au dernier sujet de mon intervention, je voudrais faire quelques brèves observations sur quelques questions d'organisation. Contrairement à ce que nous avons réussi à faire tout au début de la session de printemps de l'année dernière, nous n'avons pas été jusqu'ici en mesure d'arriver à un consensus au sujet de notre ordre du jour et de notre programme de travail, ni même d'identifier les bases d'un tel consensus. Malheureusement, aucun signe d'un résultat rapide n'est visible à l'horizon en ce qui concerne la création de groupes de travail.

(H. Kömives, Hongrie)

Il s'agit là d'un état de choses réellement grave, car, cette année, nous devons plus que jamais auparavant intensifier considérablement nos efforts de négociation. Nous devons accélérer les discussions informelles sur des questions d'organisation et de procédure et utiliser pleinement le temps précieux dont nous disposons pour faire en sorte que le rapport que nous devons soumettre à la session extraordinaire ne soit pas un constat d'impuissance totale.

Ainsi que nous l'avons dit en diverses occasions, le Gouvernement hongrois attache une grande importance à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. A notre avis, il faudra que cette session donne une impulsion nouvelle aux efforts de désarmement déployés par tous les Etats. Elle devrait encourager l'élaboration de propositions réalistes, promouvoir des négociations sur ces propositions et créer l'atmosphère constructive qui est tellement nécessaire pour résoudre les nombreux problèmes qui se posent.

Nous espérons une session orientée vers l'action et nous voulons contribuer à son succès. Nous voulons faire en sorte que les résultats obtenus à la première session extraordinaire soient préservés et développés plus avant. Nous voulons promouvoir le maintien des principes consacrés dans le Document final et, sur cette base et conformément au programme d'action qu'il contient, nous voulons contribuer à l'élaboration et à l'adoption d'un programme global de désarmement. Un programme qui soit réaliste, bien équilibré et susceptible également de mobiliser un appui massif de l'opinion publique. Le représentant de la Tchécoslovaquie a exposé lors de la séance d'ouverture notre position à l'égard des éléments d'un tel programme et je n'ai donc pas besoin de le faire à nouveau maintenant.

Avant de conclure mon intervention, je souhaiterais présenter quelques observations au sujet d'une tendance fort dangereuse qui est apparue au début même de cette session. Sous le prétexte d'évaluer la situation internationale, les représentants de certains gouvernements ont pris la liberté d'utiliser ce Comité en tant que plate-forme pour des invectives politiques. La délégation hongroise rejette catégoriquement toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, ainsi que les allégations concernant des pressions et une campagne extérieures.

Je suis convaincu d'exprimer également les sentiments des autres délégations socialistes en estimant qu'il est encore plus regrettable que quelques représentants ne se soient pas contentés de lancer des calomnies et des accusations contre d'autres Etats. Ils sont allés plus loin et ont essayé de porter un jugement sur la nature d'un système social que d'autres, y compris un certain nombre de délégations autour de cette table, considèrent comme étant le leur.

La déclaration faite par M. Rostow, des Etats-Unis, a été absolument outrageante et sans précédent dans l'histoire de ce Comité. Au lieu de nous donner un exposé détaillé de la politique de désarmement de la nouvelle administration des Etats-Unis, ce que le Comité attend depuis longtemps, il a consacré environ les deux tiers de son temps à des attaques contre l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, y compris le mien. Ma délégation rejette cette tentative, qui ne peut qu'empoisonner l'atmosphère au Comité et ne sert qu'à entraver nos travaux dans une situation où une énorme majorité autour de cette table de négociation est prête à faire de son mieux pour obtenir des résultats tangibles.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

Nous avons épuisé le temps dont nous disposons ce matin. Nous continuerons donc, demain matin, à entendre les orateurs inscrits sur la liste.

(Le Président)

Le représentant des Etats-Unis désire exercer son droit de réponse; je lui donne donc la parole.

Le représentant de l'URSS a demandé la parole au sujet d'un point d'ordre.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, nous n'avons pas encore entendu tous les représentants inscrits pour cette séance, aussi je ne vois pas la nécessité d'accorder un droit de réponse. La semaine dernière, mardi, vous avez refusé ce même droit à une délégation qui avait demandé à parler le matin. La décision que le Comité a prise hier signifiait ceci : si tous les orateurs inscrits, c'est-à-dire les représentants des pays suivants : Royaume-Uni, Australie, Mongolie, Sri Lanka, Hongrie, Pakistan, Canada, Pérou, Cuba et Kenya n'ont pas le temps de parler aujourd'hui, nous continuerons demain matin d'écouter leurs interventions dans l'ordre de la liste, puisqu'il est prévu cet après-midi une réunion du Groupe de travail sur un programme global de désarmement. Si je comprends bien, le numéro 6 de la liste est le Pakistan. Son représentant n'a pu parler aujourd'hui. Donc, quand nous aurons écouté tous les orateurs inscrits, à commencer par le représentant du Pakistan, nous pourrons passer aux interventions dans l'exercice du droit de réponse.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : J'aimerais demander au représentant des Etats-Unis s'il est disposé à attendre jusqu'à ce que la liste des orateurs soit épuisée, ce qui sera le cas demain matin ?

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je ne désire nullement perturber les procédures de cet organe puisque nous sommes ici pour délibérer. Naturellement, mon objectif serait de répondre à une attaque assez virulente, sans parallèle, je crois, durant le temps de ma participation à cet organe, qui est court, mais aussi pendant le temps plus long de ma participation à des organismes internationaux dont les débuts remontent à une vingtaine d'années. Je préférerais donc répondre aux accusations tellement virulentes d'une délégation pendant qu'elles sont encore fraîches dans l'esprit des auditeurs, afin que ceux-ci comprennent bien ce à quoi je réponds. Toutefois, je serai heureux de m'en tenir à la décision que prendra le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie. Puisque l'heure est tardive, nous pouvons lever la séance maintenant. Le Japon a la parole.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Il ne s'agit pas du droit de réponse, Monsieur le Président, mais j'aimerais rectifier très respectueusement une petite erreur qui s'est glissée - par pure inadvertance, j'en suis sûr - il y a quelques minutes dans l'intervention de mon cher ami et distingué collègue, M. l'Ambassadeur Kōmives.

C'est le 6 août 1945 qu'a été larguée la première bombe atomique utilisée contre des êtres humains.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie. La prochaine séance plénière du Comité aura lieu demain, vendredi, à 10 h 30. Immédiatement après, nous tiendrons une réunion officieuse consacrée aux questions d'organisation qui sont en cours d'examen au Comité.

La séance est levée à 13 h 5.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT CINQUANTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 12 février 1982, à 10 h 30.

Président : M. Mohammad Jafar MAHALLATI (Iran)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. MATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. J.C. CARASALES M. V. BEAUGE Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. R.W. STEELE
<u>Belgique</u> :	
<u>Birmanie</u> :	U NGWE WIN U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. I. SOTIROV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. TIAN JIN M. YU MENGJIA M. YANG MINGLIANG Mme WANG ZHIYUN
<u>Cuba</u> :	M. L. SOLA VILA M. P. NUÑEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. I.A. FASSAN M. M.N. FAHMY Mlle W. RASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS Mlle K. CRITTENBERGER M. J. MISKEL M. R.F. SCOTT Mlle L.M. SHEA M. J. GUNDERSEN
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. F. GAJDA M. C. GYORFFY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

Indonésie : M. CH. ANWAR SANI
M. E. SOEPRAPTO
M. HARYOMATARAM
M. B. SIMANJUNTAK

Iran : M. M.J. MAHALLATI
M. S. MOHAMMADI

Italie : M. M. ALESSI
M. B. CABRAS
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. T. OKAWA
M. M. TAKAHASHI
M. K. TANAKA
M. T. ARAI

Kenya : M. C.G. MAINA
M. D. NANJIRE
M. J. MURIU KIBOI

Maroc : M. S.M. RAHHALI
M. M. HALFAOUI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. G.O. IJEWERE
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD
M. M. AKRAM
M. T. ALTAH

Pays-Bas : M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. J. BENAVIDES

Pologne : M. B. SUJKA
M. G. RUSSIN
M. T. STROJWAS

République démocratique allemande : M. H. THIELICKE
M. M. KAULFUSS
M. J. MOEPERT

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. L.J. MIDDLETON M. CHICK Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY M. S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTIENIUS
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. J. STRUCKA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. V.M. GANJA M. Y.V. KOSTENKO M. M.M. IPPOLITOV M. G.V. BERDENNIKOV M. S.B. BATSANOV
<u>Venezuela</u> :	M. R.R. NAVARRO M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MIHAJLOVIĆ
<u>Zaire</u> :	Mme C. ESAKI EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Je déclare ouverte la 154^{ème} séance plénière du Comité du désarmement.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Pakistan, de Cuba et du Kenya. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique prendra la parole à la fin de la séance dans l'exercice de son droit de réponse.

A ce sujet, j'aimerais préciser pour mémoire un aspect de la question de procédure soulevée hier. A notre 152^{ème} séance plénière, mardi 9 février, le Comité a pris la décision de tenir deux séances plénières différentes, hier et aujourd'hui, à cause de l'intervention du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement et de la longue liste d'orateurs inscrits pour la séance plénière de jeudi. J'ai rappelé cette décision au début de la séance plénière d'hier. J'ai donc agi correctement en donnant la parole à la fin de la première séance pour l'exercice de droits de réponse.

La situation était différente de celle de la semaine précédente, lorsque nous avons poursuivi dans l'après-midi du même jour la séance plénière ouverte le matin. La séance du matin avait été suspendue et celle de l'après-midi était une reprise de séance. C'est pourquoi j'ai donné la parole à la fin de cette séance pour l'exercice de droits de réponse.

M. ISSRAELIYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, à propos de votre explication, la délégation soviétique voudrait vous prier, à l'avenir, de ne pas faire distribuer des listes d'orateurs pour deux séances à la fois. On a distribué hier une liste de 10 orateurs, ce qui n'était encore jamais arrivé dans la pratique du Comité. Les listes d'orateurs sont distribuées pour une séance, et non pour deux. C'est la distribution d'une liste de 10 personnes qui a provoqué le malentendu que vous venez d'élucider. Je vous demanderai de bien vouloir appeler l'attention du secrétariat sur ce point.

M. AHIAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que la délégation pakistanaise a été peinée d'apprendre le décès de notre collègue, l'Ambassadeur Montezemolo. Je prie le distingué représentant de l'Italie d'accepter nos condoléances sincères et de les transmettre à la famille du défunt.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour rendre hommage à l'un de nos plus distingués collègues, l'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas, et lui souhaiter bonne chance dans sa nouvelle et importante affectation à La Haye. J'aimerais également souhaiter chaleureusement la bienvenue aux représentants qui se sont joints à nous pour la première fois cette année. Ma délégation aura plaisir à coopérer étroitement avec eux tous.

Nous apprécions sincèrement le rôle efficace et très important joué par l'Ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, qui a guidé les travaux du Comité du désarmement pendant le mois de clôture de sa dernière session et la phase d'ouverture de la session actuelle. C'était une tâche difficile, dont il s'est acquitté avec une grande habileté.

A l'ouverture de la quatrième session annuelle de ce Comité, la délégation pakistanaise est très heureuse de voir à la présidence le distingué représentant de la République islamique d'Iran. Les peuples de nos deux pays ont une foi, une culture et une histoire communes. Ils partagent l'aspiration d'ordonner leur vie nationale conformément aux préceptes de l'Islam. Je suis certain que nos deux pays continueront

(II. Ahmad, Pakistan)

à coopérer pour établir un climat de paix et de sécurité durables dans la région la plus vaste du Sud-Ouest asiatique, sur la base d'un strict respect des principes de la Charte des Nations Unies, particulièrement ceux concernant la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats.

Il est évidemment vital pour la communauté internationale de trouver une solution politique au conflit tragique de l'Afghanistan, sur la base du retrait immédiat des forces étrangères. Cela permettrait au peuple afghan de déterminer sa propre destinée et sa forme de gouvernement et de créer ainsi les conditions nécessaires pour que les plus de 3 millions d'Afghans réfugiés au Pakistan et en Iran retournent dans leur patrie dans la sécurité et dans l'honneur. Le Pakistan reste l'ardent partisan d'une telle solution politique, en faveur de laquelle des efforts sont faits actuellement sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le peuple et le Gouvernement du Pakistan souhaitent sincèrement vivre dans une paix et une amitié durables avec tous les pays voisins. L'accord que le Pakistan et l'Inde sont en train d'étudier pour un échange de garanties mutuelles de non-agression et de non-recours à la force est d'une importance évidente.

Le Pakistan est profondément préoccupé par le climat de confrontation et d'acrimonie qui caractérise actuellement les relations entre les deux superpuissances. Il va de soi que les tensions internationales ne peuvent être supprimées que si les Etats respectent scrupuleusement les principes de la Charte des Nations Unies. Simultanément, il faut s'efforcer de réaliser des progrès rapides et appréciables pour arrêter et inverser la course aux armements, particulièrement la course aux armements nucléaires, car elle contribue par elle-même à accroître la tension internationale.

Pour cette raison, le Pakistan se félicite de l'ouverture d'entretiens à Genève sur les armes nucléaires de portée moyenne et il espère que les deux parties à la négociation feront de leur mieux pour parvenir rapidement à un accord qui constituera une étape réelle et importante vers le désarmement nucléaire. Il espère aussi que les Etats-Unis et l'URSS s'entendront bientôt pour commencer des négociations sur les armes nucléaires stratégiques afin de parvenir à des réductions réelles et significatives de leurs arsenaux stratégiques.

L'importance de ces deux négociations, qui sont liées, pour le succès de tout le processus de désarmement saute aux yeux; on voit aussi clairement la responsabilité primordiale qu'ont les deux parties d'engager le processus d'un désarmement réel. En même temps, nous ferions bien de ne pas sous-estimer l'occasion politique que représente la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui va bientôt s'ouvrir. Malgré le climat politique inhospitalier actuel, cette session peut donner une impulsion au démarrage du processus de désarmement. Nous ne devrions pas non plus sous-estimer le rôle important que le Comité du désarmement peut jouer pour garantir que l'on ne manque pas l'occasion offerte par la deuxième session extraordinaire. Ma délégation se range donc à l'avis des orateurs qui ont émis l'avis que notre travail, pendant les douze prochaines semaines, devait viser principalement à faire en sorte que le Comité apporte la meilleure contribution possible au succès de la session extraordinaire.

Il ne fait pas de doute que la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires contribuerait immensément au succès de la deuxième session extraordinaire. Cependant, l'espoir de voir cela se réaliser s'est éloigné. Il devrait pour le moins

(M. Ahmad, Pakistan)

être possible au Comité de créer, lors de cette session, un groupe de travail sur une interdiction complète des essais et de faire en direction du traité quelques progrès qui pourraient être signalés à la session extraordinaire. Il existe naturellement une relation directe entre un désarmement nucléaire et un traité d'interdiction des essais, mais nous avons l'impression que l'interdiction des essais était un objectif immédiat et non à long terme de tous les pays, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. Nous ferions bien de considérer, à l'étape actuelle, les risques qu'entraînerait tout nouveau retard dans la conclusion d'un traité d'interdiction des essais. Il serait également bon de rappeler une fois de plus le lien qui existe entre les mesures visant à arrêter la prolifération verticale, et celles visant à arrêter la prolifération horizontale, des armes nucléaires.

Une autre question sur laquelle le Comité a été prié de conclure un accord destiné à être soumis à la deuxième session extraordinaire est celle des garanties de sécurité négatives. La délégation a été très satisfaite de l'appui quasi unanime dont a bénéficié le projet de résolution pakistanais sur cette question à la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Conformément à la recommandation de l'Assemblée contenue dans la résolution adoptée, ma délégation est prête à consacrer de nouveaux efforts intensifs à la recherche d'une approche commune ou d'une formule commune, et à étudier "notamment celles qui ont été envisagées par le Comité du désarmement au cours de sa session de 1981". Permettez-moi de rappeler, Monsieur le Président, qu'elles incluent principalement celle proposée par les Pays-Bas ainsi que les trois textes officieusement proposés par ma délégation. Toutefois, la discussion de l'année dernière a montré très clairement qu'un accord ne deviendrait possible que si les Etats dotés d'armes nucléaires revoyaient leurs positions, pour le moment divergentes, et répondaient d'une manière plus franche et plus crédible aux préoccupations des Etats non dotés d'armes nucléaires touchant leur sécurité. L'appel de l'Assemblée générale est lancé "en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord sur une approche commune, et en particulier sur une formule commune, qui pourrait figurer dans un instrument international ayant force obligatoire". Je ne peux pas faire mieux que de reprendre cet appel. Ainsi que l'Ambassadeur Fein l'a dit, "la balle est dans le camp des Etats dotés d'armes nucléaires". Nous attendons d'eux une réponse sérieuse et réfléchie, et pas seulement une réaffirmation de positions qui ne sont conçues que dans le contexte de leurs intérêts égoïstes et de leurs doctrines nucléaires.

Ma délégation serait heureuse que l'on reconstitue le Groupe de travail des armes chimiques. Nous espérons qu'il recevra un nouveau mandat qui lui permettra de s'attaquer à la tâche concrète de négocier le texte d'une convention sur les armes chimiques. Cet objectif est devenu particulièrement urgent avec les rumeurs persistantes sur l'utilisation d'armes chimiques dans certaines parties du monde et d'autres nouvelles concernant des décisions prises pour accroître et moderniser les stocks d'armes chimiques. De nouveaux retards ou une ambiguïté concernant la conclusion d'une convention sur les armes chimiques pourraient bien éroder le consensus international existant sur cette question et ajouter le spectre d'une guerre chimique générale à l'ombre nucléaire qui menace déjà l'humanité.

Ma délégation est prête à oeuvrer avec diligence pour conclure une convention interdisant les armes radiologiques, à temps pour la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Toutefois, nous restons pleinement convaincus par l'argument de la Suède selon lequel le seul moyen réalisable d'utiliser la radioactivité à des fins hostiles est actuellement de détruire ou d'endommager des installations nucléaires. Il faut que la convention sur les armes radiologiques aborde franchement cette question. Le Comité du désarmement ne devrait pas gaspiller un temps et des ressources limités à préparer un traité qui n'a aucune signification pour le présent ou l'avenir prévisible.

(M. Ahmad, Pakistan)

Il a été dit que le Programme global de désarmement constituerait la pièce maîtresse de la deuxième session extraordinaire. Le groupe de travail sur cette question a effectué un travail considérable et important sous la direction compétente et expérimentée de l'Ambassadeur Garcia Robles. Toutefois, nous ne voyons pas encore le jour au bout du tunnel.

Les principales positions intervenant jusqu'ici dans les négociations sont essentiellement définies dans le document CD/223 soumis par le Groupe des 21, le document CD/205 présenté par quelques pays d'Europe occidentale, et la position concertée des pays socialistes exprimée en leur nom par le représentant de la Tchécoslovaquie, le 2 février. Bien qu'elle n'ait pas fini d'étudier la déclaration en question, ma délégation note avec satisfaction qu'aux termes mêmes de celle-ci, "les propositions soumises par le Groupe des 21 coïncident largement avec la position concertée des pays socialistes...". Malheureusement, il existe une divergence assez considérable dans la conception et dans le fond, entre la position du Groupe des 21 et celle des délégations d'Europe occidentale.

Je voudrais profiter de cette occasion pour développer quelque peu les raisons de la position adoptée par le Groupe des 21 et répondre à certaines des critiques qui ont été formulées à l'égard du document CD/223.

Les "mesures" à inclure dans le programme global de désarmement constituent la partie essentielle du programme. Il est dit, dans le paragraphe 109 du Document final, que "le Comité du désarmement se consacrera à l'élaboration d'un programme global de désarmement, comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace...". Les mesures proposées dans le document CD/223 reflètent cet accord. Certaines ont pour objet d'arrêter la course aux armements, d'autres de réduire le niveau des armements et, d'autres encore de réaliser l'objectif final du désarmement général et complet. Par comparaison, le document CD/205 ne prévoit que des mesures de la première phase, laquelle, selon les auteurs du document, serait limitée aux négociations en cours. Pour le reste, il fournit une liste de questions à propos desquelles des négociations seraient entreprises ultérieurement, sans donner aucune indication sur leur contenu effectif ou leur échelonnement. A notre avis, un programme serait rien moins que global s'il ne s'étendait pas à toutes les mesures nécessaires pour réaliser le désarmement général et complet.

On a reproché au document CD/223 que les mesures qu'il prévoit sont trop détaillées et trop spécifiques. Je voudrais appeler l'attention sur le paragraphe 9 du Document final, où il est dit que "pour que le désarmement ... devienne une réalité, il est indispensable d'arrêter une série de mesures spécifiques de désarmement". Dans bien de ses parties, le document CD/223 reprend les dispositions déjà acceptées dans le Document final en y ajoutant seulement certaines précisions. Tel est particulièrement le cas pour les mesures de la phase I. La seule addition de fond apportée dans cette section du document CD/223 est celle, relative au paragraphe 50 du Document final concernant le processus de désarmement nucléaire, qui définit les objectifs de diverses négociations. Nous croyons comprendre que les négociations sur le désarmement sont toujours organisées en vue d'un objectif prédéterminé et plus ou moins défini. Comme l'a dit mardi dernier le représentant de l'Inde, si les Etats eux-mêmes doivent décider de ce qu'ils vont négocier, pourquoi s'embarasser d'un programme global de désarmement ? Ceux qui préfèrent une identification plus cryptique des mesures se fondent entre autres sur l'idée selon laquelle le Programme global de désarmement devrait constituer un "cadre" pour des négociations. Cependant, il ne faut pas confondre un cadre pour des négociations avec un schéma de

(M. Ahmad, Pakistan)

négociations comme celui suggéré dans le document CD/205. Nous sommes prêts à nous inspirer des éléments du Programme global de désarmement proposés par la Commission du désarmement, comme nous le recommande le distingué Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, mais nous ne pouvons pas nous limiter à ces "éléments" puisque le Comité du désarmement a été invité précisément à "élaborer" le Programme. En tout cas, la plupart des "éléments" constituent des résumés de dispositions énoncées d'une façon plus détaillée dans le Document final.

Pour ce qui est de l'échelonnement des phases du Programme global de désarmement, le paragraphe 9 du Document final indique que "ce programme, passant par toutes les étapes qui seront nécessaires, devrait aboutir au désarmement général et complet". Cela, à notre avis, allait sans dire. Il n'y a d'autre part aucune difficulté à identifier les mesures par lesquelles le Programme devrait commencer et celles par lesquelles il devrait finir. Ce qui est nécessaire, c'est de déterminer une séquence logique pour la ou les phases intermédiaires.

J'avoue que nous avons été assez surpris de voir que les auteurs du document CD/205 ne jugeaient possible d'inclure dans leur programme que des mesures de la première phase. En fait, leur document n'envisage même aucune des mesures de la phase finale qu'implique l'objectif même du Programme global de désarmement, à savoir le désarmement général et complet, et n'énumère les mesures intermédiaires que d'une façon schématique sans indication de leur échelonnement. D'autre part, les mesures spécifiques prévues en quatre phases dans le document CD/223 reflètent les priorités acceptées en matière de désarmement et un enchaînement rationnel du début jusqu'à la fin. Toutefois, nous ne prétendons pas que cette proposition ne puisse encore être améliorée ou que le classement ne puisse être modifié dans une certaine mesure.

On a beaucoup parlé de l'impraticabilité qu'il y aurait à introduire des "calendriers" pour l'application du Programme et de ses diverses phases. Par définition, un programme implique une séquence planifiée d'actions à entreprendre dans une période déterminée. Par exemple, le Programme d'action figurant dans le Document final de la première session extraordinaire contient bien un calendrier. On lit au paragraphe 44 que le Programme d'action "énumère les mesures spécifiques de désarmement dont l'application devrait se faire au cours des prochaines années ...". Naturellement, ces "prochaines années" sont maintenant écoulées et il n'a pas été fait grand'chose pour appliquer ces mesures, mais cela ne signifie nullement que le "calendrier" indiqué au paragraphe 44 ait été "impraticable" ou "irréaliste". Cela signifie plutôt que certains Etats n'ont pas tenu les engagements solennels qu'ils avaient assumés en vertu du Document final.

Puisque, parmi les mesures de la première phase du Programme global, figureront en principe celles non encore appliquées du Programme d'action du Document final, il existe déjà une indication du calendrier conformément auquel ces mesures devront être prises, c'est-à-dire les prochaines années. On peut discuter pour savoir si cela signifie trois, cinq ou sept ans. En outre, pour certaines des mesures de la deuxième phase, un "calendrier" a aussi été fixé. La Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement énumère les mesures qui devraient être réalisées pour la fin de la Décennie. Le Groupe des 21, extrapolant à partir de ces "calendriers" déjà acceptés et prenant en considération les périodes plus ambitieuses envisagées dans les projets de traité de 1962 des Etats-Unis et de l'URSS sur le désarmement général et complet, a suggéré que le Programme global de désarmement soit exécuté en quatre phases s'échelonnant sur deux décennies.

Bien entendu, le Groupe des 21 ne manque pas de réalisme au point de croire, dans le domaine du désarmement, en "la magie et l'automatisme d'un calendrier" pas plus que nous ne sommes convaincus de "la magie du marché" dans le domaine économique. J'espère que les critiques adressées au Groupe pour avoir proposé des calendriers "rigides" ou

(M. Ahmad, Pakistan)

"inflexibles" ne sont que le résultat d'un malentendu, plutôt qu'une interprétation délibérément fautive de notre position. Les calendriers que nous avons proposés pour le Programme global de désarmement et chacune de ses phases sont, comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, indicatifs, c'est-à-dire qu'ils indiquent ce que nous considérons être la période souhaitable pour la mise en oeuvre de certaines mesures. Il peut arriver, pour diverses raisons, par suite, par exemple, de l'absence de confiance mutuelle entre les Etats concernés, que ces mesures ne soient pas appliquées durant la période indicative. Mais cela ne signifie pas que le calendrier indicatif de leur application était "irréaliste" ou peu souhaitable. Au contraire, l'existence d'un calendrier agirait comme un stimulant pour des négociations, car il représenterait l'espoir concerté de la communauté internationale.

En outre, rien n'empêcherait par la suite de procéder à un réajustement réaliste du calendrier de chaque phase du Programme, compte tenu des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ce dernier. Cela pourrait bien être une tâche importante du mécanisme qu'il faudra créer pour examiner la mise en oeuvre du Programme. Ma délégation est donc heureuse de noter que le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne a accepté la nécessité d'une "fonction dynamique, une fonction de temps (qui doit être) incorporée au Programme", et qu'il envisage un rôle pour le mécanisme d'examen dans ce processus. Peut-être y a-t-il possibilité d'un compromis sur ce point.

Une autre question controversée est la nature du Programme, ou, de façon plus spécifique, le genre d'obligations qu'il créerait pour les Etats ou d'engagements auxquels elle les contraindrait. A plusieurs reprises, la délégation pakistanaise a exprimé l'opinion que le Programme devrait créer des obligations juridiquement contraignantes. Nous fondons notre proposition sur la conception qui est liée au Programme depuis qu'il a été proposé, à la suite de l'impasse touchant les projets de traité de désarmement général et complet proposés par l'URSS et les Etats-Unis. Cette interprétation du Programme global de désarmement, comme quelque chose qui créerait des obligations pour les Etats, a été confirmée à maintes reprises par des résolutions de l'Assemblée générale, et en particulier dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Par exemple, le paragraphe 109 du Document final énonce que "Les négociations (j'insiste sur le mot "négociations") sur le désarmement général et complet devront être menées en même temps que les négociations sur des mesures partielles de désarmement. Dans ce but, le Comité du désarmement se consacrera à l'élaboration d'un programme global de désarmement ...". Les négociations, en particulier les négociations au sein de ce Comité, ont, sans exception, pour objet de réaliser des accords engageant les Etats sur le plan juridique. Le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne a dit que "même les partisans d'un programme global de désarmement qui soit 'juridiquement contraignant' n'ont pas été jusqu'ici en mesure de montrer comment cet effet contraignant pourrait être techniquement réalisé". La procédure normale serait que le Comité du désarmement négocie et adopte le Programme global de désarmement, tout comme la Conférence du Comité du désarmement a négocié des instruments tels que le Traité sur la non-prolifération, après quoi le Programme serait approuvé par l'Assemblée générale, soit par consensus, soit par un vote majoritaire, et transmis aux Etats pour signature et ratification conformément à leurs procédures nationales.

Ma délégation est prête à examiner attentivement d'autres vues à ce sujet. Toutefois, nous mettrions sérieusement en doute la valeur et la nécessité d'un document qui ne créerait pas, pour les Etats, d'obligations concrètes et contraignantes de mettre en oeuvre le Programme global. La seule "solemnité" dans l'adoption du Programme ne saurait créer la confiance, parmi les Etats, que les uns et les autres assumeront les responsabilités interdépendantes.

(M. Ahmad, Pakistan)

Et, en l'absence d'un tel engagement clair et net, il est probable que le Programme connaîtrait un sort analogue à celui des déclarations et des programmes solennels précédemment adoptés par l'Organisation des Nations Unies. Prétendre le contraire serait nous tromper les uns les autres, et peut-être nous tromper nous-mêmes et nos peuples.

Bien entendu, il est tout à fait évident que le Programme ne sera mis en oeuvre "que si la communauté internationale peut vraiment s'y rallier" et que s'il reflète "les intérêts de sécurité de toutes les parties concernées". Toutefois, il convient de se rendre compte que la communauté internationale est aujourd'hui composée principalement de pays non alignés et de pays en développement, qui représentent les deux tiers de l'humanité. Les intérêts de la sécurité de ces pays ont été ignorés, non pendant des décennies, mais durant des siècles. Si le processus du désarmement conçu dans un programme global de désarmement doit être "réaliste", il faut qu'il réponde aux intérêts de la sécurité de ces pays, maintenant et dans l'avenir. Il doit fournir une garantie d'équilibre et de sécurité non seulement à ceux qui obtiennent ce résultat par le déploiement d'armements considérables, mais aussi à la grande majorité des Etats qui sont relativement désarmés et militairement vulnérables. Tôt ou tard, un nouvel équilibre des forces plus équitable s'établira, non pas tant entre l'Est et l'Ouest qu'entre le Nord et le Sud. Il est évident que le désarmement devrait être la voie privilégiée pour parvenir à cet équilibre. Mais, s'il devient manifeste que les Etats militairement puissants ne sont pas disposés à abandonner leur supériorité militaire, que ce soit pour préserver l'équilibre entre eux ou pour exercer une domination sur des Etats plus faibles, il est probable que la course aux armements revêtira un caractère véritablement mondial et infiniment plus dangereux dans sa menace pour la survie de l'humanité. Malheureusement, il semble que l'histoire ait choisi cette voie; le défi qui s'impose à nous est de lui faire faire demi-tour. Voilà la "réalité" à laquelle nous devons faire face.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard et de la façon obligeante dont vous vous êtes référé à mon pays. Moi aussi, je suis convaincu que les peuples de nos deux pays poursuivront leur coopération étroite conformément aux préceptes de l'Islam. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, M. l'Ambassadeur Solá Vila.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole à une séance plénière du Comité, permettez-moi de vous adresser nos voeux très sincères, Monsieur l'Ambassadeur Mahallati, représentant de l'Iran révolutionnaire et non aligné, qui allez présider les travaux du Comité du désarmement pendant le mois de février. Nous sommes certains que, sous votre direction, les travaux du Comité prendront la bonne voie et nous tenons à vous dire que vous pourrez compter à tout moment sur la collaboration de la délégation cubaine.

Permettez-moi aussi de féliciter votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Sani, d'Indonésie, qui a présidé le Comité avec tant d'habileté à la fin de sa session de 1981.

Je veux également joindre mes condoléances à celles qui ont été adressées à la délégation italienne à l'occasion du décès de l'Ambassadeur Montezemolo.

Permettez-moi enfin de souhaiter au nom de ma délégation la bienvenue aux nouveaux représentants de l'Australie, de la Bulgarie, de la Birmanie, de la Tchécoslovaquie, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, du Nigéria et des Etats-Unis d'Amérique, dont nous attendons la contribution aux travaux du Comité.

(M. Solá Vila, Cuba)

Monsieur le Président, la délégation cubaine s'oppose à ce que l'on introduise dans ce forum de négociations multilatérales sur le désarmement, unique par ses caractéristiques, des critères politiques étrangers à l'essence de ses travaux qui, loin de les aider, entraveraient le processus des négociations et tendraient à écarter le Comité de ses véritables fonctions.

Il convient de souligner en particulier que certaines des voix que nous avons entendues ces jours-ci et qui prétendaient analyser la situation internationale et ses répercussions éventuelles sur les travaux du Comité, sont celles-là mêmes qui gardent un silence honteux devant le massacre de dizaines de milliers de personnes en Amérique centrale.

Au Salvador, précisément, la junte génocide qui usurpe le pouvoir aux intérêts légitimes de ce peuple héroïque a assassiné plus de 32 000 personnes depuis janvier 1980, avec l'appui absolu de Washington. Ce n'est pas par hasard que, selon les organes de presse, il y a au Salvador un officier nord-américain pour neuf militaires salvadoriens.

Certaines des voix qui ont prétendu évaluer ici la situation internationale sont les mêmes que celles qui se taisent devant l'attitude provocatrice et agressive des Etats-Unis dans la mer des Caraïbes et approuvent l'exécution de manoeuvres militaires menaçantes et intimidantes dans cette zone, ainsi que les actes incessants et illégaux d'hostilité et d'agression militaire, politique et économique du Gouvernement nord-américain contre les Etats de la région.

Ce sont ces mêmes voix qui soutiennent, sous une forme ou sous une autre, l'occupation de la Namibie et les excès de l'Afrique du Sud en Afrique australe, et qui se taisent devant l'annexion de territoires au Moyen-Orient et les agressions contre le peuple palestinien de la part du régime sioniste.

Il faut reconnaître que les séances actuelles du Comité du désarmement se tiennent dans une période d'aggravation constante du climat international; nous devons en chercher les causes dans la poursuite de la course aux armements et l'augmentation continue des budgets militaires.

La communauté internationale voit comment certains Etats s'efforcent de maintenir la spirale des armements; comment ils introduisent dans leurs arsenaux de nouveaux types et systèmes d'armes de toutes sortes, malgré l'opposition croissante de l'opinion publique; comment ils créent et développent de nouvelles notions et doctrines militaires comme celle de la "guerre nucléaire limitée" qui, en définitive, ne servent qu'à accroître le danger d'un holocauste nucléaire, et comment ils appliquent des politiques ayant pour but d'éviter la coopération entre les Etats et d'encourager la confrontation et les intrigues.

Face à cette réalité, les négociations sur le désarmement assument une telle importance que tout doit être fait pour prévenir le danger de guerre nucléaire et garantir la paix et la sécurité internationales de façon stable et durable.

Dans ce contexte, ma délégation attache une grande importance aux négociations en vue du désarmement nucléaire. Non seulement cette question est reconnue comme prioritaire au paragraphe 45 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais la nécessité et l'urgence qu'il y a à prévenir le danger de guerre nucléaire et à assurer le désarmement nucléaire sont constamment soulignées dans l'ensemble du Document.

(M. Solá Vila, Cuba)

Dans le programme de travail du Comité, les points prioritaires sont également l'interdiction des essais d'armes nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, étant donné l'influence incontestable qu'exercent ces deux éléments sur la course aux armements et les dangers que comportent les armes nucléaires pour la survie de l'humanité.

A ce propos, le 9 février, lors de la dernière session plénière du Comité, nous avons entendu dire qu'il n'y a pas de course aux armements, sinon dans les arguments de je ne sais quelle propagande.

Est-il imaginable que certains croient pouvoir progresser sur la voie de la paix en adoptant pareille attitude ? Comment peut-on concilier pareil retour en arrière avec le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978 consacrée au désarmement ? Comment peut-on méconnaître ainsi sans vergogne tout ce qui est dit dans le Document final quant à la nécessité d'arrêter et d'inverser la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires ?

On a maintes fois évoqué au Comité la nécessité d'une volonté politique de tous les Etats participant aux discussions; cependant, la volonté politique est un élément qu'il nous est impossible de créer ici; nous devons l'apporter de nos pays respectifs.

Dès le début de ses travaux, le Comité doit donner au désarmement nucléaire et à l'interdiction des essais nucléaires la priorité qui leur a toujours été reconnue.

Lorsque nous discuterons de la création des organes subsidiaires dont le Comité doit disposer à ses séances de printemps, il nous faudra absolument tenir compte de ces priorités, et c'est pourquoi nous appuyons fermement la création immédiate de deux groupes de travail chargés respectivement des questions relatives à l'interdiction des essais d'armes nucléaires et au désarmement nucléaire. Il va sans dire qu'étant donné la responsabilité qui leur incombe, tous les Etats dotés d'armes nucléaires doivent être représentés à ces groupes de travail; nous attendons d'eux qu'ils adoptent l'attitude que leur impose leur situation d'Etats dotés d'armes nucléaires.

Peut-être convient-il de souligner à nouveau que la création de groupes de travail en tant qu'organes subsidiaires du Comité a été reconnue comme l'une des approches les plus efficaces pour accélérer les travaux du Comité.

Dans ce contexte, ma délégation appuie la création immédiate des groupes de travail pour continuer à progresser sur la voie, déjà ouverte au cours des années précédentes, de la recherche d'un accord sur l'interdiction des armes chimiques, sur l'interdiction des armes radiologiques et sur l'octroi de garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

Ma délégation se félicite de voir que dès le début de sa session de 1982, le Comité a déjà décidé que le Groupe de travail sur l'élaboration d'un Programme global de désarmement poursuivra ses travaux sous la direction de l'Ambassadeur Garcíá Robles. Nous avons ainsi l'assurance que cet organe de négociation pourra présenter un projet de programme pour adoption à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

(II. Sola Vila, Cuba)

De même, ma délégation estime que le Comité du désarmement a le devoir de rechercher les moyens de satisfaire aux demandes formulées par l'Assemblée générale des Nations Unies pour qu'il entreprenne des négociations en vue de la conclusion d'une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons, et qu'il élabore un traité interdisant le déploiement de tout type d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Plus tard, nous évoquerons en détail les questions dont s'occupe le Comité, mais je voudrais présenter quelques brèves observations sur la procédure à suivre pour leur examen.

La nécessité d'élaborer une convention interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques et prévoyant la destruction des stocks existants devient sans cesse plus urgente, compte tenu de l'accélération constante de la course aux armements, dont témoigne la récente décision du Gouvernement des Etats-Unis de permettre que leur fabrication continue.

L'an passé, le Groupe de travail sur les armes chimiques a accompli des progrès considérables qui devront être poursuivis cette année afin que la convention soit adoptée avec la diligence voulue.

L'élaboration de mesures urgentes ayant pour effet d'éviter le développement des armes chimiques, y compris des armes binaires, exige la création d'un groupe de travail investi d'un mandat adéquat qui lui permette de participer pleinement à l'élaboration de la convention.

Ma délégation espère qu'il sera possible de prendre une telle décision cette année, à une date rapprochée.

En ce qui concerne l'élaboration d'un traité d'interdiction des armes radiologiques, rien ne justifie un nouveau délai.

Dans sa résolution sur cette question, l'Assemblée générale demande au Comité du désarmement de poursuivre les négociations sur le traité de sorte que le texte puisse en être présenté à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'élaboration d'un traité interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques, surtout si elle était réalisée à la session de printemps de cette année, non seulement répondrait à la demande de l'Assemblée générale, mais constituerait un élément des plus positifs pour les travaux de ce Comité.

Pour ce qui est de l'octroi de garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires, ma délégation estime que le Comité du désarmement ne doit pas suspendre ses travaux face à des propositions de compromis qui ne permettent pas de mener à bonne fin l'adoption d'un instrument international sur une question aussi importante.

La formulation de déclarations ayant une teneur identique de la part de tous les Etats dotés d'armes nucléaires ne doit pas être considérée comme un objectif à atteindre, mais comme l'une des approches que l'on pourrait provisoirement envisager en attendant l'élaboration de l'instrument international susmentionné.

(M. Sola Vila, Cuba)

Je crois maintenant de mon devoir de faire quelques brèves observations sur l'élaboration du Programme global de désarmement.

En premier lieu, il a été amplement reconnu au Comité que c'est là une des tâches particulières qui nous incombent en raison de l'imminence de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'adoption du Programme global de désarmement au cours de la session extraordinaire donnerait un élan considérable aux négociations sur le désarmement, et permettrait de les acheminer plus sûrement vers l'objectif du désarmement général et complet.

De l'avis de ma délégation, le Programme global de désarmement constitue un ensemble de mesures de désarmement logiquement liées, qui doivent être réalisées en une série de phases successives dans un délai déterminé.

L'application du Programme global de désarmement aurait pour effet non seulement d'assurer le succès des négociations sur le désarmement dans toutes les instances, mais de contribuer au maintien d'un climat international de compréhension et de coopération entre les Etats, dans lequel le renforcement de la détente internationale prendrait un caractère permanent et où tous les Etats jouiraient également de la paix et de la sécurité. A cet égard, nous insistons particulièrement sur l'instauration du Nouvel ordre économique international.

Dans sa résolution 36/92 F, intitulée "Rapport du Comité du désarmement", dont ma délégation a été l'un des auteurs, avec un important groupe de pays membres du Comité, l'Assemblée générale non seulement prie le Comité du désarmement d'intensifier ses négociations sur les questions prioritaires de désarmement, mais invite les membres du Comité participant à des négociations séparées sur des questions prioritaires à redoubler d'efforts en vue de parvenir à une conclusion positive.

C'est dans ce contexte que ma délégation salue l'ouverture de négociations entre l'URSS et les Etats-Unis sur la limitation des armes nucléaires en Europe, qui ont débuté le 30 novembre de l'année passée.

Compte tenu de l'importance que ma délégation attache aux négociations menées hors de ce cadre, et reconnaissant l'influence positive qu'exercerait le déroulement de celles-ci sur les négociations du Comité, nous estimons qu'il est indispensable et urgent de reprendre les entretiens bilatéraux et trilatéraux sur le contrôle et la limitation des armements, qui sont actuellement interrompus sans aucune justification.

La reprise de ces négociations permettrait non seulement de donner une lueur d'espoir à la communauté internationale en ce qui concerne toutes les négociations sur le désarmement mais, nous en sommes certains faciliterait considérablement les travaux que doit accomplir ce Comité et les réalisations que l'on attend de lui.

Il me reste à ajouter, pour le moment, que ma délégation fonde toutes ses espérances sur le succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu en juin et juillet de cette année, à New York, et qui sera la deuxième consacrée par cet important organe aux questions de désarmement au cours de ses trente-six années d'existence.

(M. Sola Vila, Cuba)

Cette session extraordinaire devrait marquer un progrès par rapport à celle de 1978, et ses résultats devraient permettre d'accélérer l'application du Document final adopté à cette époque.

Il va sans dire que la responsabilité qui incombe à notre Comité en ce qui concerne la réalisation de cet objectif, ne peut être négligée, et que nous devons donc y consacrer dès maintenant tous nos efforts.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard et de la façon obligeante dont vous vous êtes référé à mon pays. Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, M. l'Ambassadeur Maina.

M. MAINA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière à cette session du Comité, j'aimerais vous présenter mes félicitations pour votre accession à la Présidence du Comité pour ce mois. Nous vous louons de la façon dont vous avez dirigé nos débats, et ma délégation vous apportera un appui et une coopération sans réserves.

Je voudrais aussi rendre hommage à mon distingué ami, M. l'Ambassadeur Anwar Sani, d'Indonésie, pour le rôle qu'il a joué comme Président du Comité depuis août 1981. Ma délégation n'a pu assister à la session d'été du Comité pour des raisons indépendantes de sa volonté, et les informations que nous avons sur le travail accompli montrent que nous avons manqué une session passionnante.

Je tiens aussi à présenter des condoléances sincères à la délégation italienne et, par son intermédiaire, à la famille de feu M. l'Ambassadeur Vittorio Cordero di Montezemolo. Au Comité du désarmement, c'était un collègue précieux, et son amitié et sa contribution aux travaux du Comité manqueront à ceux qui ont eu l'occasion de travailler à ses côtés.

Nous nous réunissons à un moment où la situation internationale, du point de vue de la politique et de la sécurité, est précaire et très tendue. Tout indique que la tournure que prennent les événements dans le monde aujourd'hui pourraient avoir des conséquences sérieuses à moins qu'il ne soit mis fin à cette évolution. Nous ne pouvons siéger à ce Comité et ne rien dire à propos de cette évolution, puisqu'elle est directement liée à nos travaux. Nous ne voyons pas la moindre justification au silence. Nous ne pouvons croire que nos travaux ici aboutiront au moindre résultat tant que les principales parties déclareront en tous lieux, même au Comité, qu'elles favorisent les armements, la chose même que ce Comité a pour mission d'éliminer.

Il serait très impressionnant et passionnant d'observer la façon dont les deux superpuissances manoeuvrent et cherchent à se rejeter la responsabilité de l'évolution présente, si cela n'était si terriblement tragique. Ma délégation accepte l'idée que le Comité n'est pas le forum approprié pour soulever tous les problèmes qui ont contribué au développement des tensions actuelles dans le monde. Nous savons aussi que s'il fallait le faire maintenant, chacun d'entre nous, au Comité, pourrait attribuer la responsabilité de ces tensions à différentes parties, selon que nous le jugerons à propos. Mais attribuer des responsabilités n'est ni le rôle ni la fonction de ce Comité.

Limitée par ces considérations, ma délégation se demandait que déduire de l'intervention très importante du distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique et de la réponse également impressionnante du distingué représentant de l'Union soviétique, au début de cette semaine.

(M. Maina, Kenya)

Faisant abstraction du fait regrettable que ni l'un ni l'autre de ces pays ne saurait revendiquer un comportement clair et sans faille dans les relations internationales de ces trente dernières années, nous avons pensé que ces deux interventions véhiculeraient peut-être un autre message, plus important pour les travaux du Comité. Je fais allusion au différend touchant l'équilibre des forces entre les deux camps. On a d'abord retenu que l'équilibre des forces avait été atteint mais qu'il était maintenant perturbé, d'où la nécessité de rétablir la situation en fabriquant davantage d'armements. Puis est venue la dénégation que cet équilibre ait été perturbé. Des chiffres ont été cités à l'appui de l'affirmation selon laquelle l'équilibre des forces continuerait d'exister. Ni l'équilibre allégué, ni les données utilisées pour évaluer cet équilibre ne font l'objet d'une vérification ou d'un contrôle international. Ces deux éléments sont au centre des travaux du Comité et il est pertinent de se demander si le climat et le moment sont propices pour élaborer au Comité un mécanisme international de vérification, même si le contrôle devait venir par la suite. Il s'agirait là d'une approche constructive face au différend actuel et aux appels angoissés qui se font entendre un peu partout en faveur d'une augmentation des armements et de la préparation à la guerre. Si elle était adoptée, elle pourrait désamorcer la situation actuelle et peut-être représenter la première mesure tangible propre à renforcer la confiance si fondamentale pour les travaux du Comité.

En isolant ce thème dans les importantes interventions des deux délégations, nous n'avons pas sous-estimé les autres éléments de ces contributions à notre débat. Nous ne pouvons en aucune façon, pour ne mentionner qu'un seul de ces éléments, détourner l'attention des obligations fondamentales que tous les Etats ont assumées conformément à la Charte des Nations Unies.

Dans cette première intervention, je désire simplement ajouter quelques observations à ce que de nombreuses délégations ont déjà dit au sujet de nos travaux. Ce Comité existe déjà depuis maintenant trois ans. Il serait décevant qu'il n'ait rien à montrer, en juin, sous forme d'un texte achevé de traité international couvrant l'un ou l'autre des aspects de nos travaux. Rien de ce que nous pourrions dire sur la difficulté de nos travaux, ni aucune comparaison avec les prédécesseurs du Comité du désarmement ne calmera les espoirs déçus de la communauté internationale, qui étaient nés avec la création du Comité du désarmement, il y a près de quatre ans. Cela ne nie en aucune façon tout le travail fortement motivé que le Comité a accompli jusqu'à présent, mais souligne bien la nécessité de donner la plus haute priorité à la préparation de notre rapport à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est inutile à cette heure tardive d'élargir l'ordre du jour ou de consacrer trop de temps à débattre des questions de procédure, et même de la question brûlante de la création de nouveaux groupes de travail, avant de pouvoir faire état de progrès substantiels dans les travaux des groupes de travail existants. L'effectif de notre délégation est tout à fait limité et je pense qu'il en va de même pour d'autres délégations. La délégation du Kenya demande donc instamment au Comité de tenir compte de ce fait dans la détermination des priorités de travail et l'établissement du calendrier de chaque programme d'activité.

Je me permettrai de conclure mes observations en disant que ma délégation est pleine d'optimisme et d'espoir en ce qui concerne les travaux du Comité. Nous ne sommes nullement découragés par ce qui ne nous paraît être que des nuages sombres qui traversent passagèrement la scène internationale. Nous croyons que, tôt ou tard, il se produira une percée dans notre recherche de la voie menant au désarmement. Nous pensons n'avoir d'autre choix que de poursuivre nos efforts avec une détermination sans faille. Tous les éléments nécessaires au succès nous semblent réunis. Ce qui nous échappe apparemment, à l'heure actuelle, c'est l'habileté requise pour les assembler.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique dans l'exercice de son droit de réponse.

II. FIELDS (Etats-Unis) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, me référer à mes observations au sujet de la décision prise par la présidence, des observations que vous avez faites ce matin à propos de la continuation de la séance d'hier et des explications de votre décision d'hier.

Ma délégation n'a pas l'habitude de retarder les importants travaux du Comité en usant de façon inconsidérée de son droit de réponse. En fait, jusqu'ici, nous avons délibérément évité de prendre la parole, afin d'économiser le temps précieux du Comité. Pour ne pas perdre encore du temps aujourd'hui, je m'abstiendrai donc d'accorder aux accusations injustifiées et grotesques que le représentant de Cuba vient de lancer contre mon pays une attention qu'elles ne méritent pas. Toutefois, je me vois contraint de répondre brièvement à l'accusation virulente et sans fondement formulée hier par le représentant de la Mongolie.

Le distingué Ambassadeur de Mongolie a qualifié l'intervention de M. Rostow de "grossière" et de "calomnieuse". Il s'agit là d'une attaque d'un caractère personnel contre un représentant officiel d'un Etat membre, venu en tant qu'invité exposer au Comité le point de vue des Etats-Unis. Cette attaque viole toutes les règles de la bienséance en vigueur dans un organe collégial comme notre Comité auxquelles je suis habitué. Elle est dégradante, non seulement pour un hôte de notre Comité, mais aussi pour le Comité lui-même. Toutefois, j'ai constaté que l'Ambassadeur de Mongolie n'avait réfuté, et, en fait, ne pouvait réfuter aucun des arguments de fond présentés par M. Rostow dans sa déclaration.

Le représentant de la Mongolie s'est déclaré surpris que les Etats-Unis, comme de nombreux autres orateurs ces derniers jours, parlent, dans le cadre des travaux du Comité, de l'agression en Afghanistan et de la perte des droits de l'homme en Pologne. Je m'étonne franchement de cette déclaration, qui implique que la communauté internationale devrait ignorer ces menaces à la paix mondiale. Pour notre part, nous ne fermons certainement pas les yeux devant ces actes honteux.

Je voudrais aussi brièvement mettre les choses au point à propos de trois autres questions. Premièrement, je tiens à rappeler au représentant de la Mongolie - et aussi au représentant de Cuba - que les Etats-Unis se sont résolument et à maintes reprises opposés à la doctrine odieuse de l'apartheid et condamné le racisme sous toutes ses formes. Ils n'ont jamais approuvé, et n'approuveront jamais, une forme de racisme quelle qu'elle soit. En fait, nous avons mené notre guerre la plus sanglante - notre guerre civile - pour libérer notre nation du fléau de l'esclavage, puis nous avons inscrit dans notre Constitution une interdiction frappant cette forme ignoble de racisme et adopté, dans cette même Constitution, des dispositions garantissant des droits égaux à tous les citoyens. Deuxièmement, je voudrais faire observer que pendant même que nous sommes réunis dans cette salle aujourd'hui, les Etats-Unis poursuivent activement des consultations en vue d'instaurer la paix dans la région de l'Afrique australe et l'indépendance de la Namibie.

(H. Fields, Etats-Unis)

Enfin, je voudrais rappeler au représentant de la Mongolie que les Etats-Unis ont condamné, dans tous les forums appropriés, les actions d'Israël sur les hauteurs du Golan.

Monsieur le Président, j'espère que nous ne serons pas détournés à nouveau de notre importante tâche au Comité par des attaques sans fondement et des insultes adressées à des représentants officiels qui viennent exposer devant notre Comité les vues de leurs gouvernements.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, je n'abuserai pas de la patience des membres du Comité en intervenant longuement encore une fois. Mais ma délégation se voit dans l'obligation de rappeler sa position après ce que nous venons d'entendre dans la déclaration faite par le distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique. Dans sa déclaration, celui-ci s'est en effet permis à l'égard de mon pays diverses attaques concernant des accusations non fondées. Mais si l'on examine le fond de la question, le représentant des Etats-Unis n'a pratiquement pu réfuter aucune des thèses présentées hier dans notre déclaration. Qui pourrait en fait nier que la politique agressive d'Israël, appuyée et inspirée par les Etats-Unis d'Amérique, est depuis des décennies déjà l'une des principales sources de tension, non seulement au Proche-Orient, mais aussi dans le monde entier. A sa session extraordinaire, il y a tout juste quelques jours, l'Assemblée générale a adopté une décision qui cloue au pilori l'agresseur, c'est-à-dire Israël et ses protecteurs américains, et qui démontre clairement que si le Proche-Orient est l'un des points les plus chauds de notre planète, c'est en raison des actes incessants de brigandage international commis par Israël.

Qui pourrait nier les excès commis depuis de longues années par les racistes sud-africains, qui bénéficient d'un soutien moral illimité - et pas seulement moral - de la part de nombreux Etats occidentaux, et, en premier lieu, des Etats-Unis d'Amérique ? Il nous semble que nos collègues des pays africains auraient beaucoup à dire à ce sujet.

Dans sa déclaration d'hier, la délégation mongole s'est bornée à mentionner ces deux régions, où la situation est effectivement très préoccupante. Mais les Etats-Unis ne limitent nullement à ces régions leurs activités visant à réprimer les mouvements de libération nationale des peuples, saper la coopération internationale et appuyer des régimes dictatoriaux réactionnaires. Les fournitures d'armes américaines à la clique du Kouo-min-tang à Taïwan, effectuées conformément à la théorie des "deux Chines", ne sont-elles pas autre chose qu'une tentative d'aviver encore un autre foyer de tension dans le monde ? La République populaire mongole, qui figure au nombre des Etats asiatiques épris de paix, est un voisin de la République populaire de Chine. Nous avons toujours considéré et nous considérons qu'il n'y a qu'une seule Chine, la République populaire de Chine. Ces derniers temps, la situation en Extrême-Orient se détériore du fait que les Etats-Unis d'Amérique, en fournissant des armes à Taïwan, aggravent la tension dans cette région. Aujourd'hui, dans son intervention, mon collègue cubain, l'Ambassadeur Sola Vila, a déjà démasqué le rôle des Etats-Unis, qui soutiennent des régimes antipopulaires terroristes en Amérique latine et en particulier la junte salvadorienne qui, avec des armes américaines et avec la participation de soi-disant conseillers américains, répand à profusion le sang du peuple salvadorien. Des milliers et des milliers de Salvadoriens sont morts victimes de la junte, qui s'accroche au pouvoir grâce à l'aide financière, militaire et politique des Etats-Unis. Ces jours-ci, des cris de colère et de protestation se font vigoureusement entendre dans le monde entier contre la terreur inhumaine que fait régner au Salvador la junte salvadorienne, avec l'appui des Etats-Unis d'Amérique.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Enfin, peut-on fermer les yeux sur les ingérences incessantes des Etats-Unis dans les affaires intérieures des Etats asiatiques, notamment de l'Iran, et sur leurs tentatives de faire évoluer les événements dans ce dernier pays dans un sens favorable pour les Etats-Unis. Je pense que tout cela est incontestablement lié aux questions du non-recours à la force, de l'inadmissibilité de l'expansionnisme, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et du terrorisme international.

Nous ne voulions pas aborder d'autres questions, pour ne pas détourner l'attention du Comité de l'accomplissement de ses tâches, mais nous avons dû le faire, je le répète encore une fois, parce que le distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique et quelques représentants d'autres pays ont jugé bon d'entraîner le Comité dans une discussion sur les causes de la tension internationale, en essayant, ce faisant, de tout présenter à l'envers. A ce propos, je voudrais souligner que la délégation mongole, tout comme d'autres délégations qui cherchent vraiment à progresser dans le domaine du désarmement, s'oppose catégoriquement à ce que ces questions soient liées aux négociations sur le désarmement et à l'obtention de résultats concrets dans ces négociations. Nous demandons à la délégation des Etats-Unis d'Amérique et à celles d'autres pays de donner au Comité la possibilité de s'occuper des problèmes en vue de la solution desquels il a été créé.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, José Martí a dit que les mots étaient faits pour dire la vérité et non pour la masquer. Or, les faits démentent ce qui vient d'être dit. Qui a opposé son veto, au Conseil de sécurité, aux justes sanctions réclamées contre Israël et l'Afrique du Sud en raison de leurs constantes violations de la Charte des Nations Unies ? Je répète que le Comité n'est pas un forum à polémiques. Pour notre part, la polémique ne nous fait pas peur et nous ne la fuyons pas, mais nous estimons qu'il y a d'autres lieux pour s'y livrer. Notre Comité a été créé pour négocier; par respect pour nous, pour vous tous et pour la délégation nord-américaine elle-même, je n'en dirai pas plus.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation soviétique voudrait évoquer une question qui, à notre avis, est importante, à savoir l'incident qui s'est produit hier et qui nous a sérieusement préoccupés et mis en garde. Il s'agit des cris menaçants proférés par un des visiteurs qui assistaient à la séance. Nous n'avons pas compris ce qu'il vociférait, ni même bien distingué dans quelle langue il s'exprimait, mais il a incontestablement perturbé le bon ordre des travaux du Comité. Eu égard au terrorisme qui sévit dans cette partie du monde, nous pensons qu'il faudrait envisager des mesures de sécurité propres à assurer au Comité des conditions de travail normales. Nous ne savons pas s'il existe, dans la pratique habituelle de l'Organisation des Nations Unies, tels ou tels contrôles du comportement des visiteurs. En tout cas, nous voudrions demander au secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la répétition d'incidents de cette nature car, outre que cela perturbe le travail normal du Comité, cela peut aussi représenter une menace pour n'importe lequel de ceux qui sont assis autour de cette table. Quelques collègues ont dit qu'il s'agissait apparemment d'un homme pas tout à fait bien portant et il est possible qu'il se soit trouvé ici fortuitement. Mais à notre avis, ce n'est pas la place la plus indiquée pour des malades.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation mongole, appuyer l'observation que vient de faire le distingué représentant de l'Union soviétique.

Comme vous le savez, de par son effectif, la délégation mongole est peut-être bien la moins nombreuse au Comité du désarmement, et ses membres doivent assister à de nombreuses conférences internationales, y compris à la session actuelle de la Commission des droits de l'homme et à d'autres encore. Là, effectivement, se déroulent des débats fort tumultueux et chaque fois que j'entre dans la salle des séances, j'y trouve deux ou trois membres des services de sécurité, voire même davantage. Chaque fois, ils vérifient non seulement les badges, mais également les laissez-passer individuels. Je dis cela, Monsieur le Président, parce qu'hier, après un incident de ce genre, j'ai attiré l'attention du secrétariat là-dessus et lui ai demandé de rappeler à l'ordre des visiteurs assis dans la galerie.

J'approuve entièrement les considérations exprimées par le distingué représentant de l'Union soviétique. En effet, le Comité du désarmement est un forum international important, où siègent des représentants de gouvernements. J'estime que des mesures de protection et de sécurité appropriées sont indispensables pour assurer au Comité des conditions de travail normales. Je voudrais appeler votre attention, Monsieur le Président, ainsi que celle du secrétariat, sur ce point.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. JAIPAL (Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : Hier, immédiatement après ce malheureux incident, en fait au moment même où il se produisait, j'ai envoyé mon adjoint à l'extérieur de la salle pour intercepter l'homme avec l'aide du fonctionnaire du Service de sécurité et déterminer son identité. Nous avons obtenu des précisions à son sujet. Il s'agissait d'un touriste venu ici de France avec sa femme et son enfant. Il s'est excusé de l'incident et on a pu constater qu'il n'était pas armé. Toutefois, nous avons demandé au chef du Service de sécurité de renforcer ici les mesures de sécurité, qui n'étaient manifestement pas tout à fait suffisantes hier, et je pense que cela sera fait. Si vous le voulez, je demanderai au Service de sécurité d'assurer le même contrôle de sécurité que celui, très strict, qui est exercé à la Commission des droits de l'homme. Je ne pense pas que ce soit difficile; il est certain que le contrôle de l'accès à la galerie du public doit être plus strict.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Y a-t-il une délégation qui souhaite prendre la parole ? Le secrétariat a distribué aujourd'hui un document officiel contenant un calendrier indicatif des séances et réunions qui doivent se tenir la semaine prochaine. Bien entendu, comme beaucoup de choses dépendront des résultats de nos discussions sur les questions d'organisation, il s'agit là d'un calendrier provisoire, qu'il nous faudra peut-être modifier par la suite. S'il n'y a pas d'objections je considérerai que le Comité adopte ce document officiel.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je ferai une très brève observation ainsi qu'une proposition. Pour des raisons de force majeure, je devrai m'absenter de Genève le jeudi 18, vers 14 heures. Il me sera donc impossible d'être ici ce jour-là pour la séance du Groupe de travail sur un programme global de désarmement, qui, comme vous le savez et comme cela est indiqué sur le calendrier établi par le secrétariat, se tiendra normalement ce jeudi-là à 15 heures.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Je me demande, Monsieur le Président, s'il serait possible que la réunion officieuse de notre Comité, actuellement prévue pour le mercredi 17 à 15 heures, se tienne le jeudi 18 à la même heure, afin que le Groupe de travail sur un programme global de désarmement puisse se réunir le mercredi 17, à 15 heures, au lieu du jeudi 18, à la même heure.

M. MAINA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai pris note de votre observation selon laquelle le programme pourrait être modifié. Mais, j'ai quelques préoccupations en ce qui concerne les points inscrits pour mercredi et vendredi. Les questions que nous sommes censés régler aujourd'hui après notre séance plénière portent sur la création d'organes subsidiaires et la participation d'Etats non membres du Comité. A ce sujet, vous allez présenter un nouveau projet de programme et certaines de ces questions sont réglées. J'espère que l'observation à propos de la modification du programme concerne cet aspect particulier, car autrement les décisions sur certaines questions très simples seraient plus longues à prendre ou renvoyées à plus tard.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation n'a pas d'objection à formuler en ce qui concerne le programme de travail proposé, étant entendu qu'il s'agit d'un programme provisoire; en effet, l'inscription ici d'un point qui figure sur l'ordre du jour provisoire, à savoir l'interdiction des essais nucléaires, pourrait impliquer qu'il y a adoption de l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas, du moins pour ce qui est de ma délégation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Comme je l'ai signalé, le calendrier est provisoire, de sorte que cela ne pose pas de problème. S'il n'y a pas d'objections, nous allons l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

Comme convenu, je convoquerai une réunion officieuse cinq minutes après la levée de notre séance plénière. La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le mardi 16 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 10.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT CINQUANTE-CINQUIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 16 février 1982, à 10 h 30 et à 16 heures

Président : M. Mohammad Jafar MAHALLATI (Iran)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M.A. SALAH-BEY
M. M. MATI

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER
M. W.E. von dem HAGEN
M. N. KLINGLER
M. W. ROHR

Argentine : M. J.C. CARSALES
M. V. BEAUGE
Mlle N. NASCIBENE

Australie : M. R.W. STEELE
M. T.C. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX
Mlle R. de CLERCQ
M. J.M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI
U NGWE WIN
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV
M. I. SOTIROV
M. P. POPTCHEV
M. K. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. G. SKINNER

Chine : M. TIAN JIN
M. YU MENGJIA
Mme WANG ZHIYUN
M. LIN CHENG
M. FENG ZHENYAO
M. HU XIAODI

Cuba : M. L. SOLA VILA
M. P. NUNEZ MOSQUERA

Egypte : M. I.A. HASSAN
M. M.N. FAHMY
Mlle W. BASSIM

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. B. BUSBY Mme S. BURKE Mlle K. CRITTENBERGER M. J. GUNDERSEN M. J. MISKEL
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. F. GAJDA M. C. GYORFFY
<u>Inde</u> :	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. CH. ANWAR-SANI M. E. SOEPRAPTO M. HAYOMATARAM M. B. SIMANJUNTAK
<u>Iran</u> :	M. M.J. MAHALLATI M. S. MOHAMMADI
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. T. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	M. C.G. MAINA M. DON NANJIRA M. J. MURIU-KIBOI
<u>Maroc</u> :	M. S.M. RAHHALI M. M. HALFAOUI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pérou</u> :	M. F. VALDIVIESO M. J. BENAVIDES
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. G. RUSSIN M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. J. MOEPERT
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMMERHAYES Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTIENIUS M. H. BERGLUND M. G. EKHOLM M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. J. STRUCKA M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELIAN M. Y.K. NAZARKINE M. B.P. PROKOPIEV M. V.M. GANJA M. Y.V. KOSTENKO M. M.M. IPPOLITOV M. G.V. BERDENNIKOV M. S.B. BATSANOV
<u>Venezuela</u> :	M. R.R. NAVARRO M. O.A. AGUIJAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaire</u> :	M. BAGVENI ADEITO NZENGEYA Mme C. ESAKI EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Je déclare ouverte la cent cinquante-cinquième séance plénière du Comité du désarmement. Sur la liste des orateurs inscrits pour aujourd'hui je lis les noms des représentants de la République démocratique allemande, de la Pologne, du Venezuela, de l'Algérie, de la Birmanie, de l'Argentine et de la Suède.

Nous ne pourrons peut-être pas entendre toutes ces déclarations ce matin et nous reprendrons donc la séance plénière cet après-midi pour achever la liste des orateurs. Immédiatement après nous aurons une réunion officieuse pour poursuivre l'examen des questions d'organisation qui exigent des décisions de la part du Comité.

Je donne maintenant la parole au premier orateur sur ma liste, le représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Herder.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :
Monsieur le Président, avant de commencer ma déclaration, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour ce mois-ci. Je peux vous assurer que ma délégation vous apportera un soutien et une coopération sans réserve dans l'accomplissement de votre tâche délicate. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Anwar Sani, d'Indonésie, qui a si bien dirigé nos travaux en août dernier et qui a contribué activement à préparer la présente session. J'aimerais en outre souhaiter sincèrement la bienvenue aux nombreux et nouveaux collègues qui sont venus nous rejoindre récemment. Je peux leur donner l'assurance que ma délégation entend avoir avec eux les mêmes excellentes relations que celles qu'elle a eues avec leurs prédécesseurs. Je voudrais également m'associer aux nombreuses autres délégations qui ont déjà présenté leurs condoléances à la délégation italienne après le décès de notre distingué collègue, l'Ambassadeur Montezemolo.

Cette année, la session du Comité du désarmement présente une importance particulière. Le Comité est invité à s'acquitter de sa tâche à un moment où la course aux armements atteint d'énormes proportions. Quelques semaines à peine nous séparent de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à laquelle le Comité du désarmement devra rendre compte du résultat de ses activités.

Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je voudrais parler surtout des deux problèmes ci-après :

- la situation internationale générale et ses répercussions sur le Comité du désarmement;
- l'interdiction complète des essais et le désarmement nucléaire.

Le Comité du désarmement tient sa session de 1982 dans une situation internationale très compliquée. Jamais, depuis la deuxième guerre mondiale, la paix n'a été aussi menacée qu'aujourd'hui.

Deux conceptions principales de la situation mondiale se dégagent de plus en plus. Les premières séances du Comité au cours de cette session de printemps en ont apporté la preuve.

Une approche que la République démocratique allemande appuie vigoureusement, vise le maintien de la paix, une coopération mutuellement avantageuse entre les Etats, la

(M. Horder, République démocratique allemande)

cessation et l'inversion de la course aux armements et la prévention d'un holocauste nucléaire. Notre pays est pour la poursuite de la politique de détente par des mesures concrètes orientées vers ces objectifs. Tous les problèmes internationaux devraient être résolus au moyen d'un dialogue constructif. L'une des expressions récentes de cette approche se trouve dans la dernière proposition de l'Union soviétique pour une réduction par étapes des armements nucléaires de portée moyenne en Europe. L'application de cette proposition entraînerait une réduction des deux tiers du nombre d'armes de ce type par les deux parties jusqu'en 1990. Nous sommes convaincus qu'en présence d'une volonté politique des parties de négocier un tel accord sur la base du principe de l'égalité et d'une sécurité égale, les négociations de Genève sur la réduction des armements nucléaires en Europe peuvent et doivent être menées à bonne fin.

Il y a à peine quelques jours, M. Erich Honecker, Chef de l'Etat de la République démocratique allemande, a appuyé vigoureusement cette proposition. Il a déclaré que, malgré la campagne de calomnies menée par les partisans du surarmement, l'Union soviétique, en plein accord avec ses alliés, poursuit une politique visant à résoudre le problème le plus important de notre temps, le maintien de la paix.

Cette approche devrait également guider le travail de notre comité dans l'accomplissement de ses tâches. Ma délégation s'y emploie vigoureusement.

En même temps, nous ne pouvons pas fermer les yeux devant la renaissance d'une autre approche, entièrement différente, des affaires internationales. Au seuil des années 1980, certains milieux bien connus ont intensifié leurs efforts pour remplacer la détente par la confrontation, la limitation des armements et le désarmement par le surarmement ou, comme ils disent, par un armement complémentaire. En vérité, la pierre angulaire de cette politique est la tentative d'obtenir une supériorité militaire au moyen de programmes gigantesques d'armement. On ne peut s'empêcher de penser que ces forces luttent pour la création d'une véritable situation de prébelligérance, tant dans le domaine matériel que dans celui de la propagande. Partout où il y a des conférences ou des négociations internationales, que ce soit à Genève, à Madrid, à Vienne ou ailleurs, les ennemis de la détente ont considérablement multiplié leurs activités. Une partie intégrante de cette politique est la campagne qui a été lancée récemment de l'autre côté de l'océan Atlantique contre l'Union soviétique et d'autres Etats socialistes, et qui a aussi été introduite dans ce Comité il y a quelques jours. Les déclarations arrogantes des représentants des Etats-Unis et d'autres Etats occidentaux visant à imposer à un Etat souverain la façon de construire son ordre social constituent une grave ingérence dans les affaires intérieures de la Pologne, un Etat ami voisin de la République démocratique allemande. En outre, cette campagne est clairement une tentative de faire croire au Comité que les problèmes intérieurs de la Pologne ont provoqué une crise internationale.

Sous plus d'un aspect, ces tentatives représentent une violation de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final sur la sécurité et la coopération en Europe. Outre les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures, elles ont violé des règles de conduite internationale aussi fondamentales que les principes de souveraineté, l'accomplissement de bonne foi des obligations de droit international et la coopération entre les Etats. Il ne devrait y avoir aucun doute : il est peu probable qu'une telle approche puisse promouvoir la fiabilité, la prévisibilité et la stabilité dans les relations internationales. Il est plaisant que ces tentatives soient le fait d'un Etat qui non seulement appuie le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud et la politique d'annexion d'Israël, mais aussi n'exclut pas, comme un membre de son gouvernement l'a annoncé, la possibilité d'utiliser la force militaire dans la

(M. Herder, République démocratique allemande)

région des Antilles et qui considère que l'Amérique centrale est "au centre de ses préoccupations stratégiques". Malheureusement, il ne s'agit pas là de simples déclarations.

L'année dernière, la majorité des membres du Comité du désarmement ont eu pleinement raison de rejeter, sur la base du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, les tentatives de certains Etats pour rendre l'activité du Comité du désarmement dépendante de la situation internationale qui, de l'avis de ces Etats, "n'était pas mûre" pour un désarmement. Cette année encore, ceux qui sont responsables de la récente aggravation de la situation internationale nous disent qu'il devrait y avoir un lien entre le désarmement et ce qu'ils appellent la "modération" de certains Etats dans les affaires internationales. Au moins deux facteurs essentiels paraissent être à la base de ce dangereux concept de "couplage".

Premièrement, il sous-entend que seuls les Etats socialistes, les Etats non alignés et d'autres Etats s'intéressent au désarmement et que les Etats-Unis les obligeraient en participant aux négociations sur le désarmement. Mais le maintien de la paix, la réalisation d'un désarmement ne sont-ils pas les objectifs communs de tous les Etats et de tous les peuples ? Deuxièmement, alors que les autres Etats devraient conduire leur politique étrangère d'une manière agréable aux Etats-Unis, ces derniers revendiquent des droits illimités, et une stabilité mondiale à leur goût, comme la "Pax Americana" des années de la guerre froide.

On ne peut manquer à ce sujet d'être d'accord avec M. W. Averell Harriman, l'homme politique américain bien connu qui, dans un article publié en novembre 1981, dans l'"International Herald Tribune", a écrit : "Au lieu d'un 'contrôle réel des armements', qui a été promis il y a un an, nous n'avons que la promesse d'entretiens sans fin sur les armements nucléaires en Europe et l'absence totale d'entretiens sur les armements stratégiques jusqu'à l'année prochaine". Après les événements récents survenus ici à Genève, nous devons nous demander si nous verrons même cette année le début des négociations en question.

Il est parfaitement évident que ce "couplage", non seulement gêne les négociations sur le désarmement, mais aussi est clairement en contradiction avec le Document final, dans le premier paragraphe duquel on trouve le texte suivant :

"L'arrêt de la course aux armements et le désarmement véritable sont des tâches qui revêtent la plus haute importance et la plus grande urgence. Ce défi historique doit être relevé aussi bien pour protéger les intérêts économiques et politiques de toutes les nations et de tous les peuples du monde que pour leur assurer une sécurité véritable et un avenir pacifique."

Il y a tout juste une semaine, nous avons entendu un sermon sur la Charte des Nations Unies, le comportement international et "une évaluation réaliste du rôle de la limitation des armements".

On nous a beaucoup parlé d'une "nouvelle approche de la limitation des armements", de "réductions significatives" des armements nucléaires, etc. Mais il n'y a eu aucun engagement clair à l'égard des points prioritaires de l'ordre du jour du désarmement international tels que la poursuite du processus SALT avec le maintien de tous les résultats positifs déjà obtenus. Il n'a pas été question d'une interdiction complète des essais, ni d'une interdiction complète des armes chimiques.

(H. Herder, République démocratique allemande)

Il y a eu en outre des tentatives pour minimiser l'importance de ces questions vitales. Mais cette approche correspond-elle à la lettre et à l'esprit du Document final ? Est-ce la bonne façon de contribuer à l'élaboration d'un programme global de désarmement et de préparer la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement ? Comment se présente le "système de paix" qui devrait être construit par une telle approche ?

En fait, outre la rhétorique, rien n'a été dit au sujet du rôle du Comité du désarmement en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement. Aucune proposition concrète n'a été soumise ni même mentionnée.

Il y a eu en outre une tentative de transformer le Comité du désarmement en une espèce de tribunal pour condamner la société socialiste. Nous n'avons pas l'intention d'entamer ici de longues discussions sur les avantages et les inconvénients des sociétés socialistes et capitalistes. Mais nous voudrions assurer à ceux qui étaient si prompts à soulever ici ce sujet : la population de mon pays est très fière des réalisations de plus de trente ans de développement socialiste. Il est de fait que pendant ce temps historiquement court, la République démocratique allemande, petit pays socialiste, avec une population de seulement 17 millions d'habitants, est devenue l'une des dix premières puissances mondiales, avec une industrie très développée, une agriculture moderne et un taux de croissance élevé du revenu.

Ce n'est pas dans le socialisme que des programmes sociaux sont constamment réduits pour accroître les budgets militaires. Ce n'est pas dans le socialisme que des millions de travailleurs sont sans travail pendant qu'une mince couche de la population réalise des profits énormes. En outre, grâce à la politique des pays socialistes, l'Europe vit actuellement la période de paix la plus longue de son histoire. Les Etats parties au Pacte de Varsovie ont recherché depuis bien des années et ont enfin obtenu la convocation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cette politique a été réaffirmée à la fin de l'année dernière à la réunion de Bucarest des Ministres des affaires étrangères des pays du Pacte de Varsovie. Les Etats représentés à cette réunion ont déclaré que, pour eux,

"... il n'y a pas eu, il n'y a pas et il n'y aura pas de doctrine stratégique autre qu'une doctrine défensive. Ils n'ont pas l'intention d'élaborer une capacité nucléaire de première frappe. Telle n'était pas leur intention dans le passé et ce ne le sera pas dans l'avenir. Ils ne recherchent pas la supériorité militaire et ne le feront jamais. Ils sont pour la réalisation d'une parité militaire à un niveau inférieur par l'application de mesures de désarmement, et pour la réduction et l'élimination de la confrontation militaire en Europe.

Les Etats représentés à la réunion sont convaincus que personne n'a rien à gagner dans la course aux armements. Si quelqu'un décidait de déclencher une guerre nucléaire dans l'espoir de la gagner, il provoquerait une catastrophe nucléaire pour l'humanité et y serait inévitablement lui-même détruit. Une guerre nucléaire ne peut pas être limitée."

En ce qui concerne la population de la République démocratique allemande, dont a parlé il y a tout juste une semaine le distingué représentant des Etats-Unis, permettez-moi de l'assurer qu'elle ne se sent pas du tout menacée par le pays qui nous a libérés du joug fasciste et qui a perdu 20 millions des siens dans la seconde guerre mondiale. La menace réelle pour la survie même de mon peuple émane de l'Occident.

(II. Herder, République démocratique allemande)

Dès maintenant, des milliers d'armes nucléaires sont déployées dans notre voisinage occidental. D'après les plans de l'OTAN, d'autres missiles nucléaires devraient être ajoutés en 1983 et après.

Nous sommes néanmoins convaincus qu'une politique qui menace la paix et la coopération internationale n'a aucune perspective. Le large mouvement de paix qui se développe actuellement en Europe et dans d'autres régions du monde montre que les populations reconnaissent de plus en plus le danger lié à la mise au point et à l'implantation sur leur sol de systèmes nouveaux, toujours plus perfectionnés, de destruction massive. Nous autres ici, au Comité du désarmement, nous ne devrions pas négliger ce mouvement.

A ce sujet, permettez-moi de citer M. Erich Honecker, le Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, qui a déclaré au début de cette année :

"La raison et la bonne volonté doivent prévaloir pour sauver l'humanité d'une catastrophe nucléaire. La réponse aux questions de guerre et de paix est trop importante pour être laissée aux forces qui luttent pour la supériorité militaire et qui voient le mot 'désarmement' de son sens."

Permettez-moi maintenant de passer aux deux points prioritaires de notre ordre du jour, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, et l'interdiction complète des essais.

Le désarmement nucléaire reste l'un des points prioritaires de l'ordre du jour du Comité du désarmement. Devant le danger croissant d'une guerre nucléaire, il est plus urgent que jamais de prendre dans ce domaine des mesures efficaces, si nous voulons éviter le risque d'être jetés dans une catastrophe nucléaire. Permettez-moi de rappeler à ce sujet l'opinion unanime des participants au premier Congrès international des médecins pour le désarmement nucléaire, selon laquelle les intérêts des générations présentes et de toutes les générations futures exigent la prévention d'une guerre nucléaire.

La Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire dont le texte a été soumis par l'Union soviétique à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies tient compte de cette nécessité urgente de notre temps. Elle est l'expression d'une politique constante et systématique dirigée vers la protection de la paix. Il est dit, dans cette résolution que ceux qui emploient les premiers des armes nucléaires commettent le crime le plus grave contre l'humanité; elle condamne en outre toute doctrine qui admet la possibilité que l'on prenne l'initiative d'employer des armes nucléaires et de provoquer ainsi le risque d'une guerre nucléaire.

Si toutes les puissances dotées d'armes nucléaires acceptaient l'idée de cette déclaration, cela constituerait une mesure efficace pour éviter le danger d'une telle guerre.

Permettez-moi de rappeler ce qu'a dit M. L.I. Brejnev, Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS : "S'il n'y a pas de première frappe nucléaire, il n'y aura naturellement ni deuxième ni troisième frappe".

Il n'est que trop logique de penser qu'une approbation unanime de cette déclaration donnerait une impulsion puissante aux efforts déployés pour le désarmement nucléaire.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Malheureusement, cela ne paraît pas être le cas. Nous ne pouvons cacher notre préoccupation profonde devant les déclarations qui essayent d'habituer l'humanité à l'idée d'une utilisation possible des armes nucléaires. À titre d'exemple, j'aimerais mentionner la déclaration faite en janvier de cette année par M. E. Rostow, le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis. Dans sa déclaration il a dit que :

"pour nous, la dissuasion veut dire deux choses : elle veut dire empêcher une guerre nucléaire, et elle veut dire aussi, en ce qui concerne nos intérêts nationaux supérieurs, garder la possibilité d'utiliser si nécessaire des armes nucléaires si ces intérêts supérieurs sont menacés par une attaque classique. C'est là un fait" - a souligné M. Rostow - "que bien des gens oublient parfois, tant aux Etats-Unis qu'en Europe et au Japon, mais c'est un fait".

Cependant, c'est aussi un fait que l'humanité n'a pas besoin de nouvelles doctrines en matière de dissuasion, de guerre nucléaire "gagnable" ou de quoi que ce soit d'autre. Dans ce domaine, le Comité du désarmement doit jouer un rôle plus actif et plus efficace. Il doit faire face à ses responsabilités et entreprendre sans retard des négociations sur le désarmement nucléaire en plein accord avec le paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacré au désarmement.

Comme précédemment, ma délégation souhaite voir utiliser toutes les possibilités du Comité du désarmement pour engager des négociations sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et sur leur destruction. Notre approche de ce problème se fonde sur le document CD/4.

De telles négociations pourraient être préparées par un organe approprié du Comité du désarmement, un groupe de travail spécial ou tout autre organe subsidiaire.

La création de cet organe pourrait être envisagée au cours des consultations proposées dans le document CD/193. Ces consultations devraient être reprises sans retard. Elles devraient faciliter la réalisation d'un consensus concernant un groupe de travail spécial sur le point 2.

La résolution 36/92 E a donné au Comité un mandat concret à cette fin.

Au début de son travail, en se fondant sur le paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacré au désarmement, le groupe pourrait considérer tous les aspects liés aux phases du désarmement nucléaire et leur contenu provisoire. Le groupe pourrait ainsi concentrer son travail sur la première phase.

Dans le cadre de la discussion sur la teneur des mesures à prendre pendant la première phase, il faudrait étudier la question de l'arrêt de la mise au point et du déploiement de nouveaux types et systèmes d'armes nucléaires.

L'objectif de la première phase devrait donc être d'arrêter la course aux armements nucléaires dans sa dimension qualitative, et de créer ainsi des conditions favorables à des mesures de désarmement nucléaire dans les phases suivantes.

En général, l'élaboration des phases du désarmement nucléaire devrait être fondée sur les grands principes suivants :

(M. Herder, République démocratique allemande)

- Tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient participer aux négociations sur le désarmement nucléaire et aux accords correspondants.
- Le degré de participation de chaque Etat doté d'armes nucléaires aux mesures de chaque phase doit être déterminé eu égard à l'importance quantitative et qualitative des arsenaux existants des Etats dotés d'armes nucléaires et d'autres Etats concernés.
- Chaque mesure individuelle devrait être partie intégrante d'un programme d'ensemble de désarmement nucléaire qui garantirait l'approche générale nécessaire pour résoudre les problèmes liés à l'élimination des armes nucléaires.
- Les mesures de chaque phase pourraient être appliquées graduellement dans un ordre prédéterminé ou parallèlement selon un calendrier.
- Ces mesures de désarmement devraient être renforcées par des garanties politiques et juridiques appropriées.

Ces principes répondent pleinement aux intérêts de sécurité de tous les Etats. Ils ne contiennent aucune condition préalable, mais visent à maintenir une sécurité non diminuée de toutes les parties concernées pendant tout le processus de désarmement nucléaire.

Partant de ces considérations, la délégation de la République démocratique allemande propose le mandat suivant pour un groupe de travail spécial sur le point 2 :

"Le Comité du désarmement décide de créer, pour la durée de sa session de 1982, un groupe de travail spécial chargé d'élaborer, sur la base du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, les phases du désarmement nucléaire, en vue de préparer des négociations multilatérales appropriées sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Le groupe de travail spécial fera rapport au Comité du désarmement sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la première partie ainsi que de la deuxième partie de sa session de 1982".

La mise au point de l'arme nucléaire à neutrons souligne le besoin d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Nous sommes aujourd'hui plus convaincus que jamais que ce point mérite toujours la priorité la plus élevée dans nos travaux. L'urgence d'une telle mesure a été soulignée année après année à l'Assemblée générale des Nations Unies, dans ce comité et à d'autres tribunes. Malheureusement, au moins l'un des participants aux anciennes négociations tripartites a déclaré maintenant, en contravention du Document final et de l'ordre du jour du Comité du désarmement, qu'une interdiction complète des essais n'est plus à l'ordre du jour. Pourquoi ? Qu'est-ce qui a changé ces dernières années ? Il est permis de penser qu'aujourd'hui plus que ces dernières années, le pays en question souhaite procéder à des essais nucléaires pour porter ses forces au niveau nécessaire pour maintenir une "dissuasion crédible", comme l'on nous dit. Il y a manifestement des intérêts qui s'opposent de cette façon aux effets ci-après, indiqués en 1978 devant la Sous-Commission de la recherche-développement de la Commission des forces armées du Sénat des Etats-Unis :

"En général, il est très probable qu'une interdiction complète des essais empêchera la mise au point de toute nouvelle ogive et le stockage de toute ogive d'un type non testé. Par conséquent, pendant qu'une interdiction complète des essais sera en vigueur, il est probable qu'une modernisation future des forces stratégiques sera influencée, et limitée, par la conception des ogives ayant été déjà expérimentées et pouvant être adoptées pour répondre aux besoins ...

(M. Herder, République démocratique allemande)

Une détérioration progressive, plutôt qu'une désintégration de l'ensemble des forces nucléaires, est la conséquence la plus probable d'une interdiction complète des essais de durée illimitée. D'après l'expérience acquise pendant le moratoire sur les essais avant 1964, il sera difficile de garder longtemps nos meilleurs scientifiques et techniciens nucléaires, de maintenir un niveau élevé de compétence parmi ceux qui restent et d'attirer et de former de nouveaux spécialistes".

Je pense qu'il n'y a rien à ajouter à cela.

Devant la grande attention que l'on accorde à une interdiction complète des essais, nous invitons instamment les participants aux négociations trilatérales à les reprendre immédiatement et à les mener rapidement à bonne fin. Le moment est maintenant venu pour le Comité du désarmement d'engager sans retard des négociations sur tous les aspects d'un traité d'interdiction complète des essais. Il serait donc tout à fait indiqué de créer un groupe de travail spécial pour négocier le texte d'un tel traité. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires auraient la possibilité d'expliquer leur position et de participer à la solution de ce problème vital qui se pose dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le groupe de travail spécial à créer devrait tenir compte de toutes les propositions faites et de toutes les initiatives prises ces dernières années au sujet d'une interdiction complète des essais, ainsi que des rapports adressés au Comité du désarmement par les trois parties aux négociations.

Afin de hâter la création d'un groupe de travail spécial sur le point 1, nous proposons le mandat ci-après :

"Le Comité du désarmement décide de créer, pour la durée de sa session de 1982, un groupe de travail spécial du Comité chargé de négocier un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires, compte tenu de toutes les propositions existantes et des initiatives futures. Le groupe de travail spécial fera rapport au Comité du désarmement sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la première partie ainsi que de la deuxième partie de sa session de 1982".

Outre le désarmement nucléaire et le traité d'interdiction complète des essais, le Comité du désarmement devrait s'occuper de l'interdiction des armes nucléaires à neutrons. A ce sujet, le Comité doit appliquer les résolutions 36/92 K de la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, où cette dernière prie, expressément, le Comité du désarmement d'entreprendre sans retard, dans un cadre organisationnel approprié, des négociations en vue de conclure une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons. Je n'ai pas l'intention de développer ce point. Je voudrais seulement ajouter la voix de ma délégation à toutes celles qui ont proposé de prendre des mesures immédiates afin de négocier le texte d'un accord en la matière.

Une attention suffisante devrait aussi être portée au problème de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement. Pour conclure, je voudrais vous prier, Monsieur le Président, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer un examen approfondi des points 1 et 2 de notre ordre du jour.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Sujka.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord présenter à la délégation italienne les sincères condoléances de ma délégation après la disparition prématurée de notre distingué collègue de l'Italie, l'Ambassadeur Cordero di Montezemolo.

Ma délégation s'associe à tous les orateurs qui ont pris la parole avant moi pour vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à la présidence du Comité du désarmement. Avec nos meilleurs vœux et nos félicitations, Monsieur le Président, je vous offre l'entière coopération et l'appui de ma délégation dans votre difficile tâche.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour remercier, au nom de ma délégation, l'Ambassadeur Sani, d'Indonésie, et lui rendre hommage pour la contribution qu'il a apportée à la bonne conclusion des travaux de la session de 1981 et pour les efforts qu'il a déployés en préparant la session de cette année.

Au nom de ma délégation, je souhaite la bienvenue dans cette salle à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs de l'Australie, de la Birmanie, de la Bulgarie, des Etats-Unis d'Amérique et de la République fédérale d'Allemagne, ainsi qu'aux nouveaux représentants de l'Italie et de la Tchécoslovaquie qui participent pour la première fois à cette session du Comité du désarmement.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de dire adieu à l'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas, avec qui j'ai eu d'excellents rapports personnels, malgré nos divergences politiques. Je lui souhaite un plein succès dans ses nouvelles fonctions et je prie la délégation néerlandaise de bien vouloir lui transmettre mes vœux.

Monsieur le Président, nous espérons que les négociations que nous allons poursuivre au Comité au cours des deux prochains mois ou à peu près apporteront une contribution importante aux résultats de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En se rendant à Genève, ma délégation avait pour instruction de n'épargner aucun effort, d'être constructive et de faire preuve de souplesse toutes les fois qu'il était possible, afin de contribuer ici à la noble cause du désarmement et de la paix. En conséquence, je voudrais tout d'abord parler des points de notre ordre du jour qui constituent ou devraient constituer, de l'avis de ma délégation, l'objet essentiel de nos débats au Comité.

Selon ma délégation, les négociations constructives qui se dérouleront dans cette enceinte au cours des deux prochains mois devraient aboutir aux résultats suivants : élaboration d'un projet de programme global de désarmement, obtention de résultats précis, du moins dans l'élaboration d'un projet de convention sur l'interdiction des armes radiologiques, à tout le moins commencement des travaux concernant le texte de la convention sur l'interdiction des armes chimiques et négociations au sein des groupes de travail spéciaux sur des points capitaux de l'ordre du jour, tels que la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, et le traité d'interdiction complète des essais. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'explicitier certaines de ces questions prioritaires.

Le Document final de la première session extraordinaire, ainsi que d'innombrables résolutions et diverses initiatives concernant le désarmement, ont en vue des négociations portant spécifiquement sur la cessation de la course aux armements nucléaires. La Pologne est à l'origine de certaines de ces initiatives et en a appuyé bien d'autres. Nous sommes résolus à agir conformément à la lettre et à l'esprit de ces initiatives.

(M. Sujka, Pologne)

Nous appuyons pleinement les recommandations contenues dans les résolutions 36/92 E et 36/92 F adoptées à la dernière session de l'Assemblée générale. Plus précisément, ma délégation appuie sans réserve la demande que l'Assemblée générale a faite au Comité du désarmement de créer à la présente session un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. De concert avec les délégations des autres pays socialistes, ma délégation a participé activement à tous les débats du Comité, ainsi qu'à l'élaboration des documents correspondant à ce point de l'ordre du jour, à commencer par le document CD/4, établi tout au début de l'existence du Comité du désarmement sous sa forme actuelle. Nous continuerons de le faire, profondément convaincus que la création de ce groupe de travail constitue une nouvelle étape nécessaire pour remplir le mandat du Comité au sujet de ce point de l'ordre du jour.

Je voudrais aussi approuver le projet de mandat que le distingué représentant de la République démocratique allemande vient d'élaborer pour ce groupe de travail.

Il en est de même pour la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Le Comité ne devrait pas différer plus longtemps la création d'un groupe de travail spécial sur cette question, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale qui ont été adoptées ces dernières années, ou qui ont été formulées plus récemment dans les résolutions 36/84 et 36/92 F. Il importe de garder présent à l'esprit ce que rappelle la résolution 36/84 : "... depuis 1972, ... tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire ...". Il est regrettable que, comme le soulignent les rapports de la dernière session du Comité et la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale, seule l'attitude négative de deux Etats dotés d'armes nucléaires ont empêché le Comité du désarmement de répondre au vœu général en créant un groupe de travail spécial sur cette question. Ce groupe de travail, qui devrait être créé sans plus tarder, devrait examiner tous les aspects du problème des essais d'armes nucléaires et viser à élaborer au plus tôt le texte du traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

S'agissant du problème complexe de la cessation de la course aux armements nucléaires, je dois évoquer la question des armes nucléaires à neutrons. Dans sa résolution 36/92 K, l'Assemblée générale a prié le Comité "... d'entreprendre sans retard, dans un cadre organisationnel approprié, des négociations en vue de conclure une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons". Ma délégation estime, Monsieur le Président, que le meilleur cadre organisationnel pour élaborer une telle convention serait un groupe de travail spécial. Nous disposons à cet effet d'une assez bonne base de départ avec le projet de convention proposé par le groupe des pays socialistes à la Conférence du Comité du désarmement et avec les nombreux échanges de vues auxquels on a procédé sur cette question et qui pourraient être poursuivis et approfondis au sein du groupe de travail.

En ce qui concerne les points de l'ordre du jour sur lesquels nous avons concentré nos efforts dans des groupes de travail l'année dernière, je voudrais présenter les vues de ma délégation sur les armes chimiques et sur le programme global de désarmement.

Au sujet des armes chimiques, nous prenons note avec une profonde préoccupation des informations faisant état d'une dangereuse tendance à la course aux armements chimiques. Le Gouvernement des Etats-Unis procède à des préparatifs en vue de fabriquer une nouvelle génération d'armes chimiques et plus particulièrement des armes binaires.

(M. Sujka, Pologne)

Comme les membres du Comité ne l'ignorent pas, nous n'avons pas pu engager précédemment de négociations concrètes sur un projet de texte de convention sur les armes chimiques. Cet échec est dû principalement à la position d'au moins une délégation, qui préconisait un mandat assez limité pour le Groupe de travail des armes chimiques. Nous sommes satisfaits d'apprendre maintenant que les Etats-Unis seraient prêts à appuyer les efforts visant à interdire les armes chimiques. Ma délégation se félicite de cette déclaration. Elle signifie, selon nous, que la délégation américaine accepte l'élargissement du mandat du Groupe de travail des armes chimiques. Compte tenu de cette considération, ma délégation estime qu'une proposition visant à élargir le mandat de ce groupe recueillera un consensus. S'il dispose d'un mandat élargi, qui nous obligera à entreprendre l'élaboration d'un projet de convention, le Groupe de travail devrait évidemment appuyer ses travaux sur les solides fondations qu'il a posées au cours des deux dernières sessions du Comité du désarmement sous la direction éminente des Ambassadeurs du Japon et de la Suède. Comment aller plus loin ? Nous sommes tous conscients que l'étape actuelle des négociations permet de dégager les convergences et les divergences existant sur les nombreuses questions dont nous sommes saisis. Dès lors, le Groupe devrait commencer cette année à élaborer des dispositions concernant spécifiquement les questions sur lesquelles on est parvenu à une convergence de vues ou à l'unanimité, et s'efforcer de rapprocher les positions pour les questions sur lesquelles il existe encore des divergences de vues. Le Groupe pourrait peut-être alterner ses travaux en s'attachant à tour de rôle à élaborer des dispositions spécifiques et à réduire les divergences.

Permettez aussi, Monsieur le Président, à ma délégation, en tant que coauteur de la résolution 36/96 B, de rappeler le paragraphe 5 de cette résolution, où l'Assemblée générale "demande à tous les Etats de s'abstenir de toute action qui pourrait entraver les négociations sur l'interdiction des armes chimiques, et en particulier de s'abstenir de fabriquer et de déployer de nouveaux types d'armes chimiques, y compris des armes binaires, ou de chercher à implanter des armes chimiques sur le territoire d'Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle." Nous sommes convaincus que cette exigence devrait être énoncée clairement dans nos travaux sur la future convention concernant les armes chimiques.

Le distingué représentant de la République socialiste tchécoslovaque, qui a pris la parole le 2 février, a exposé de façon très détaillée les vues que partagent les pays socialistes, dont la Pologne, sur l'ensemble du programme global de désarmement, ainsi que sur ses divers chapitres. Je n'ai guère d'observations à ajouter, si ce n'est pour souligner à nouveau qu'étant donné la proximité de la deuxième session extraordinaire, où l'Assemblée doit approuver ce programme, ma délégation est de celles, nombreuses, qui estiment que le Comité doit élaborer le projet de programme global au cours de sa présente session de printemps. Ce qu'il nous faut, c'est une approche réaliste et naturelle de l'objectif principal : négocier un désarmement général et complet. Qu'il me soit permis de dire, Monsieur le Président, qu'à ce sujet je partage pleinement les vues qui ont été exprimées ici, il y a une semaine, par le distingué représentant de l'Inde.

En fait, je n'ai qu'une observation à ajouter au débat sur les principes du programme global de désarmement. Je veux parler des arguments avancés en faveur du "couplage". Si chacun des membres du Comité doit adopter une approche fondée sur le "couplage", nous serons à coup sûr dans l'impossibilité d'élaborer un véritable programme global de désarmement. En conséquence, ma délégation est d'avis que les négociations sur le désarmement, qui exigent beaucoup de temps et d'efforts laborieux,

(M. Sujka, Pologne)

comme l'expérience passée l'a démontré, ne devraient pas être liées à d'autres faits de la vie internationale. Nous pensons que ce devrait être là l'un des principes du futur programme global de désarmement.

Telle est la position que ma délégation a adoptée sur les principales questions en se rendant au Comité du désarmement pour participer à sa session de 1982. Nous sommes prêts à coopérer avec toutes les délégations, car nous pensons qu'il est essentiel de réaliser des progrès tangibles cette année. Pour la politique extérieure de la Pologne socialiste, aucun objectif n'est plus important ni plus urgent que d'assurer une paix durable et une coopération multilatérale entre toutes les nations du monde. Ce résultat ne peut être atteint qu'en arrêtant la course insensée aux armements en vue de parvenir à un désarmement général et complet.

C'est la raison pour laquelle nous sommes de plus en plus préoccupés par l'accroissement des tensions. Les causes ne manquent pas pour justifier ces appréhensions. Des foyers de conflits armés internationaux ne sont toujours pas éteints. Des territoires étrangers sont annexés et diverses formes d'ingérence étrangère et de pression s'exercent sur des Etats et sur des nations. Ce sont là des faits réels. Nous assistons également à des manoeuvres visant à créer des foyers de tension artificiels et à justifier sous divers prétextes une politique d'intensification de l'effort d'armement, y compris la fabrication de nouveaux types d'armes.

Dès le premier jour de la session de cette année, nous avons observé ici, au Comité du désarmement, des tentatives pour jouer la carte polonaise. Certes, quelques-uns de ceux qui jouent cette carte reconnaissent que le Comité n'est pas un forum approprié pour ce jeu, mais ils continuent de la jouer.

Ma délégation se voit contrainte de soulever cette question, d'autant plus qu'elle s'est bornée jusqu'à présent à écouter patiemment toutes les accusations mensongères lancées contre mon pays, mon gouvernement et ma nation. Si nous n'avons rien dit c'est essentiellement dans le souci d'épargner au Comité un temps précieux, afin de lui permettre de poursuivre la tâche qu'on attend de lui.

Ceux qui évoquent les affaires de mon pays dans ce forum prétendent qu'il ne s'agit pas seulement de ses affaires intérieures. Selon eux, les événements de Pologne, en réduisant le degré de confiance dans les relations internationales et en menaçant la sécurité internationale, entravent toutes les négociations sur le désarmement.

C'est là, Monsieur le Président, une interprétation unilatérale et politiquement tendancieuse, qui est commode pour ceux qui saisiraient volontiers n'importe quel prétexte pour servir leurs propres objectifs et qui n'hésiteront pas à tirer parti de toute mesure s'écartant de leur propre politique pour justifier opportunément leurs actions. Aujourd'hui, on nous dit que la responsabilité de la nouvelle course américaine aux armements revient non seulement à l'Union soviétique, qui aurait acquis un avantage considérable en matière d'armes nucléaires, chimiques et classiques, mais à la Pologne, qui est accusée de saper le climat de confiance internationale si nécessaire aux négociations sur le désarmement.

Pourquoi la Pologne fait-elle l'objet d'accusations aussi graves ? La raison en est simple : la loi martiale a été instituée en Pologne par l'autorité légalement compétente à cet effet, en pleine conformité avec la Constitution et avec l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La loi martiale, instituée au nom des intérêts supérieurs du pays, prévoit l'abrogation temporaire de certaines libertés civiles garanties par la Constitution.

(M. Sujka, Pologne)

Mais les chefs de certaines délégations siégeant au Comité semblent ignorer que le Premier Ministre du Gouvernement polonais a déclaré, le 13 décembre 1981, ce qui suit :

"Je tiens à ce que tout le monde comprenne les motifs et les objectifs de notre action. Nous ne nous acheminons pas vers un coup d'Etat militaire, vers une dictature militaire. Notre nation est suffisamment forte et sage pour mettre au point un système démocratique efficace de gouvernement socialiste. Dans ce système, les forces armées sauront rester à leur place normale, c'est-à-dire dans les casernes. A long terme, aucun des problèmes de la Pologne ne saurait être résolu par la force".

Le Premier Ministre a ajouté ensuite :

"M'adressant à l'ensemble de l'opinion mondiale, je lance un appel pour que l'on comprenne les circonstances exceptionnelles qui ont rendu nécessaires, en Pologne, des mesures d'urgence. Ces mesures ne représentent un danger pour personne. Elles ont pour seul objectif d'éliminer les menaces intérieures et de prévenir ainsi des dangers pour la paix et la coopération internationale. Nous avons l'intention de respecter les traités et accords conclus".

Ces orateurs n'ont pas non plus tenu compte de ce qui avait été dit précédemment par des représentants de leurs propres pays, lesquels, à juste titre, s'étaient montrés très préoccupés du sort de la Pologne au moment où ce pays était au bord du chaos et de l'anarchie. Permettez-moi ici de citer encore le Premier Ministre de mon gouvernement, qui, le 24 décembre de l'année dernière, s'exprimait en ces termes :

"Que chacun de nous réponde aujourd'hui franchement, en conscience, à la question de savoir où allait la Pologne et pendant combien de temps un pays déchiré chaque jour par des grèves, bouillonnant de tension et plongé dans un climat de haine artificiellement provoqué pouvait survivre. Je pose cette question également aux milieux étrangers qui, déjà il y a une quinzaine de jours, conseillaient aux Polonais de se mettre au travail et de rétablir l'ordre et la discipline. Aujourd'hui, ces mêmes milieux protestent bruyamment contre les mesures qui ont été prises précisément à cette fin. Ce qui peut donner l'impression que quelqu'un a intérêt à faire en sorte que le chaos règne en Pologne et à transformer le pays en un débiteur insolvable, en un organisme malade de notre continent".

Pour certaines des délégations siégeant au Comité, tout cela n'a guère d'importance. Elles disposent de leurs propres informations provenant de leurs propres sources, qui sont les seules crédibles, et personne n'est autorisé à savoir d'où et de qui elles proviennent. Ici même, dans notre forum de négociations multilatérales sur le désarmement, nous sommes accusés de violer les droits de l'homme. Toutefois, l'on passe adroitement sous silence le fait que les autorités polonaises ont notifié au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'introduction de la loi martiale, en pleine conformité de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui reconnaît le droit de déroger à ses obligations si l'urgence de la situation l'exige.

Nous sommes soumis à des pressions, à un chantage et à des restrictions économiques, menacés et accusés de violer les dispositions de l'Acte final d'Helsinki. Pourtant, dans ce même document, il est déclaré solennellement, entre autres, que :

"Les Etats participants respectent mutuellement leur égalité souveraine et leur individualité ainsi que tous les droits inhérents à leur souveraineté et englobés dans celle-ci, y compris, en particulier, le droit de chaque Etat à l'égalité juridique, à l'intégrité territoriale, à la liberté et à l'indépendance politique. Ils respectent aussi le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, social, économique et culturel ainsi que celui de déterminer ses lois et ses règlements".

Je voudrais demander qui, en réalité, viole les dispositions de cet Acte final d'Helsinki ? Est-ce celui qui promulgue des lois qu'il considère indispensables pour sauver l'Etat dont il a la charge et pour maintenir la stabilité sur notre continent, ou plutôt celui qui annonce au monde entier que cette mesure ne lui plaît pas et demande brutalement, jusque dans cette salle, de modifier ces lois conformément à ses vœux ?

Dans les interventions de quelques délégations du Comité, nous avons entendu des déclarations polémiques qui jettent un doute sur le fait que l'introduction de la loi martiale en Pologne est exclusivement une affaire intérieure. Mais aujourd'hui, après avoir écouté la déclaration de M. Rostow, je crois mieux comprendre à quoi sert cette polémique. Elle a pour but de créer artificiellement, au sein de notre Comité, des problèmes qui serviraient d'écran pour nous faire admettre combien sont justifiées les augmentations des budgets militaires et la fabrication de nouveaux types d'armes et combien est importante la lutte du "monde libre" contre la "menace du communisme".

Devons-nous comprendre que le Comité du désarmement se réduirait pratiquement à un groupe de nobles et hardis défenseurs de la démocratie, de la justice et de la liberté dans le monde, face à un autre groupe, composé, lui, d'un oppresseur aux ambitions impérialistes et d'une poignée d'Etats opprimés, tellement opprimés qu'ils n'osent même pas le reconnaître. Le reste serait constitué de ceux qui, n'étant pas informés, ont besoin des directives et des instructions du sage monde libre pour savoir qui est qui et où il va.

Les tentatives de transformer la situation en Pologne en une affaire internationale offrent aussi à quelques délégations l'occasion de nous donner des conseils et des directives, et de fixer des conditions que, selon eux, la Pologne devrait remplir pour retrouver sa crédibilité et rétablir le climat favorable à des négociations sur le désarmement. Le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne s'est montré très clair sur ce point. On est presque tenté de faire observer que les conseils et les recommandations, s'ils ne sont pas sollicités, ne peuvent être donnés que chez soi et qu'il est assez mal venu de les offrir aux autres sans y avoir été invité. Cela revêt une importance particulière dans les relations internationales. Ma délégation n'a demandé ni à la délégation de la République fédérale d'Allemagne, ni à aucune autre de lui donner des conseils ou de lui faire des recommandations sur la question de savoir avec qui, quand et comment nous devons négocier en Pologne. Puisque le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne s'est présenté ici comme un expert en sociologie des relations humaines, permettez-moi de lui demander pourquoi il n'a pas donné à son propre gouvernement des conseils sur la façon de résoudre le problème du chômage ou d'empêcher la discrimination en matière d'emploi d'éléments "politiquement suspects" dans son propre pays. Nous nous souvenons encore très bien en Pologne, les conseils et les instructions que nous avait donnés, il y a quarante-cinq ans, à propos du couloir dit de Gdansk [Dantzig], un Etat dont la succession a été réclamée après la guerre par les forces politiques qui ont contribué à poser les fondements de la République fédérale d'Allemagne. Le Gouvernement polonais de l'époque n'a pas suivi ces "conseils". Nous savons ce qu'il est advenu par la suite.

Nous nous souvenons fort bien de cette leçon d'histoire et c'est pourquoi nous demandons avec fermeté qu'aucun pays ne s'offre jamais pour donner des instructions de ce genre à un autre pays et que les Etats et les nations coopèrent entre eux dans une atmosphère de respect mutuel. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne s'est même permis de qualifier le gouvernement constitutionnel de mon pays de "régime militaire". Cette expression n'est même pas utilisée par les membres de son propre gouvernement. Comble de l'ironie, il l'a employée alors qu'il exprimait l'espoir d'un retour à un climat de confiance. A son tour, M. Rostow n'a pu

(M. Sujka, Pologne)

s'empêcher de qualifier le Premier Ministre du Gouvernement constitutionnel de mon pays de "dictateur militaire". C'est là, me semble-t-il, une façon vraiment curieuse de rétablir la confiance mutuelle.

Je viens, Monsieur le Président, d'un pays qui, quoique pauvre, et certainement beaucoup plus pauvre que celui de M. Rostow, possède un sens aigu de la dignité; je n'invoquerai donc pas le droit de réciprocité et n'emploierai pas de termes abusifs à l'endroit du chef du gouvernement du pays de M. Rostow. Pour moi, il est inadmissible de faire usage d'un langage offensant dans les relations mutuelles entre représentants d'Etats, car, quand on en vient aux épithètes, c'est manifestement que l'on manque d'arguments. Permettez-moi de faire observer qu'il était assez facile pour le représentant des Etats-Unis de recourir aux arguments de la force lorsqu'il a essayé de nous endoctriner sur des questions sans rapport avec l'ordre du jour de notre Comité. Mais il lui a été beaucoup plus difficile, comme l'ont fait remarquer les distingués Ambassadeurs de l'Union soviétique, de la Hongrie, de la Bulgarie et de la République démocratique allemande d'utiliser la force de ses arguments lorsqu'il a abordé, quoique brièvement, les points de l'ordre du jour.

Je ne voudrais pas abuser davantage du temps du Comité pour des questions sans rapport avec l'ordre du jour et me bornerai donc, dans la dernière partie de mon intervention, à citer un court extrait du discours que le Premier Ministre de mon gouvernement, Wojciech Jaruzelski, a prononcé le 25 janvier de cette année à la session du Parlement polonais. Je cite :

"Nous agissons dans une situation internationale extrêmement compliquée. Je parlerai ouvertement, sans subtilités diplomatiques. C'est ici, en Pologne, que le processus visant à démanteler l'équilibre des forces d'après-guerre en Europe, de même que dans le monde, devait s'engager. Pour réaliser la déstabilisation, pour obtenir une suprématie unilatérale, il fallait saper les fondements de la paix en Europe, c'est-à-dire réduire à néant les accords de Yalta et de Potsdam. Le coût de l'opération aurait été assumé par les Polonais. L'objectif n'ayant pu être atteint avant le 13 décembre, on s'efforce maintenant de l'atteindre par des menaces, un boycott et les soi-disant sanctions.

Nous nous félicitons de la politique réaliste et clairvoyante des gouvernements et des milieux politiques, économiques et financiers qui se sont opposés à ce diktat et sont déterminés à défendre le droit de prendre des décisions souveraines, et nous leur en sommes reconnaissants. Nous en prenons note aujourd'hui et nous ne manquerons pas de nous en souvenir à l'avenir.

Malheureusement, d'autres Etats de l'Alliance de l'Atlantique-Nord ont lancé une guerre psychologique et de propagande contre la Pologne. L'arme économique et alimentaire a été utilisée. On prétend que les sanctions économiques sont dirigées contre le Gouvernement de la République populaire de Pologne, contre le Conseil militaire de salut national. Ce qui est faux, car en fin de compte, ces sanctions sont dirigées contre le peuple polonais, contre chaque Polonais. L'objectif des sanctions est clair : paralyser l'économie polonaise, rendre impossible le règlement de la crise, affamer la nation pour qu'elle se rende et provoquer un conflit intérieur. Voilà ce qu'est la prétendue approche humanitaire. Il s'agit là d'une leçon que nous devons apprendre par coeur. Les Polonais doivent être punis parce qu'ils n'ont pas laissé ériger au coeur de l'Europe un bûcher sur lequel leur Etat devait être brûlé, parce que, pour une fois au moins, ils ont réagi avant qu'il ne soit trop tard.

(M. Sujka, Pologne)

L'hypocrisie n'a pas de frontières. Un gouvernement qui, depuis des années, torpille l'application de sanctions contre le plus vaste camp de concentration, c'est-à-dire la République Sud-africaine, n'hésite pas à appliquer des sanctions contre la Pologne.

Le chef du Gouvernement polonais n'a pas exigé que les dirigeants du syndicat des contrôleurs aériens, emmenés menottes aux poignets dans les prisons américaines, soient libérés; le Gouvernement polonais n'a pas fait de déclarations au sujet d'une évaluation du respect des droits de l'homme en Irlande du Nord. Le Parlement polonais n'a pas débattu de la question de savoir si une interdiction d'exercer un emploi frappant des personnes dont la façon de penser dérange, telle que celle qui est en vigueur en République fédérale d'Allemagne, est compatible ou non avec la Déclaration des droits de l'homme. Nous respectons le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Nous sommes en droit d'attendre que, réciproquement, ce principe soit également appliqué à notre égard. Que certains pays nous dictent qui doit négocier en Pologne et avec qui est tout simplement ridicule et anachronique. Il en allait ainsi au siècle passé, lorsque les métropoles agissaient de la sorte avec leurs colonies.

Jamais, au cours de l'histoire, les Polonais n'ont cédé à un ultimatum venant de l'extérieur. Apparemment, il n'est pas donné à tout le monde à l'étranger de comprendre notre histoire, notre sens de l'honneur et de la dignité. Il existe des controverses et des conflits dans notre pays, mais aucune force extérieure ne les réglera.

De même, nous rejetons l'insinuation selon laquelle la décision d'instituer la loi martiale nous aurait été imposée et inspirée. On s'efforce de faire croire qu'un pays socialiste souverain, un Etat ayant derrière lui une histoire millénaire, un pays disposant d'une armée forte, est un enfant qui doit être tenu par la main. La vérité est que la décision a été prise par nous, sur la base de notre propre évaluation, et que nous l'avons appliquée par nous-mêmes.

Il est regrettable que le rôle de principal organisateur des actions anti-polonaises ait été assumé par l'actuel gouvernement des Etats-Unis, un pays avec lequel la Pologne a des liens traditionnels d'amitié. Nous ne perdons pas l'espoir de voir le réalisme y reprendre le dessus".

J'espère que le texte que je viens de citer fournit une réponse claire à chacun de ceux qui ont parlé ici des affaires de mon pays.

Avant de terminer, Monsieur le Président, je voudrais revenir un instant sur la question du "couplage". Approuvant les critiques exprimées ici au sujet de ce "couplage" par de nombreuses délégations, la délégation polonaise tient à rappeler que, pour elle, le Comité du désarmement a été invité par la communauté internationale à mener des négociations multilatérales sur la cessation de la course aux armements, sur des accords de désarmement dans un monde tel qu'il est, la composition du Comité étant celle qui a été décidée il y a quatre ans et les Etats membres respectant mutuellement leur égalité et leur individualité ainsi que la spécificité de leurs systèmes socio-politiques et leur appartenance à tel ou tel bloc militaire et politique ou au mouvement non aligné. Que personne ne cherche à faire la leçon à quiconque ou à accuser quiconque. Nous avons suffisamment à faire, et peu de temps devant nous. Je partage pleinement l'opinion exprimée par le distingué représentant du Mexique, qui, dans son intervention du 2 février, a dit entre autres que "... l'acceptation de la thèse du 'couplage' ... signifierait que des négociations sérieuses sur le désarmement ne pourraient jamais ou presque jamais avoir lieu". Quant à certains "experts" qui essaient d'imposer au Comité la thèse du "couplage", je voudrais leur poser la question suivante : si chacun de nous appliquait une méthode de ce genre et bénéficiait d'un tel droit, serions-nous en mesure de répondre aux espoirs que la communauté internationale a placés dans le Comité du désarmement ? On peut très légitimement poser cette question,

(M. Sujka, Pologne)

non seulement du fait de l'expérience que nous avons acquise, mais aussi en raison des perspectives qui se dégagent de certaines déclarations faites jusqu'ici au cours de nos débats.

S'inspirant des intérêts suprêmes de la paix et de la sécurité internationale, ma délégation se déclare prête à participer activement à l'entreprise commune menée pour que le Comité continue de jouer son rôle de forum de négociation. Nous tenons à exprimer notre profonde conviction qu'il n'est pas encore trop tard pour réussir dans cette entreprise.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Navarro.

M. NAVARRO (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, Je souhaiterais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité; nous féliciterons aussi votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sani, de l'Indonésie, pour la maîtrise dont il a fait preuve en dirigeant nos travaux pendant le dernier mois de la session précédente. Nous adressons aussi la bienvenue aux distingués collègues qui se sont attaqués avec nous à la tâche importante qui incombe au Comité du désarmement. Nous adressons enfin nos condoléances à la délégation italienne, à l'occasion du décès de l'Ambassadeur Cordero di Montezemolo.

Aujourd'hui, notre déclaration a pour objet de présenter brièvement le document que notre délégation a jugé opportun de soumettre au Comité du désarmement et qui, grâce à l'excellente coordination des travaux du secrétariat, est aujourd'hui disponible dans toutes les langues de travail.

Il s'agit du document CD/238, intitulé "Déclaration sur les conséquences de l'emploi des armes nucléaires", qui est le résultat d'une étude sur cette question, effectuée par l'Académie pontificale des sciences à la demande de Sa Sainteté Jean Paul II.

Après avoir été préparée par un groupe de 14 scientifiques spécialisés de différents pays, cette étude a été remise directement par Sa Sainteté Jean Paul II aux dirigeants des puissances nucléaires et, par l'intermédiaire de la Nonciature apostolique, aux autres pays de la communauté internationale.

Eu égard à son contenu et surtout à l'autorité spirituelle émanant de Sa Sainteté Jean Paul II cette étude effectuée par l'Académie pontificale des sciences apparaît complémentaire des autres études préparées par les organisations gouvernementales et non gouvernementales en ce domaine.

A la lecture de ce document, il nous faut répéter notre conviction que les armes nucléaires ne peuvent pas trouver de justification, de même que l'on ne saurait prétendre parvenir à la paix par le recours à une menace aussi terrible.

Nous estimons que c'est dans la participation des peuples à tous les aspects de la vie humaine que réside la paix, et qu'il nous faudra admettre progressivement ce fait si nous voulons atteindre notre objectif du désarmement et les autres grands objectifs que l'humanité se propose pour réaliser son plein développement.

Le problème des armes nucléaires ne tient pas seulement à la menace qu'elles constituent pour la survie de l'humanité, mais aussi au fait qu'elles entravent le développement intégral de cette dernière.

(M. Navarro, Venezuela)

Par ces quelques lignes, nous avons voulu appeler l'attention sur les rapports qui existent entre le désarmement et les autres aspects de la vie humaine, afin de replacer le désarmement dans son contexte et pouvoir ainsi travailler dans le cadre du Comité, à faire progresser la cause du désarmement, mais sans perdre de vue les idéaux suprêmes de l'humanité.

En conclusion, je voudrais indiquer que notre délégation s'adressera prochainement au Comité pour exposer son point de vue sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Salah-Bey.

M. SALAH-BEY (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer la satisfaction de ma délégation à voir le représentant de l'Iran occuper la présidence du Comité. Je vous adresse toutes mes félicitations et vous réitère la pleine disponibilité de ma délégation à coopérer avec vous. Mes félicitations s'adressent également à l'Ambassadeur Sani, de la délégation de l'Indonésie, pour la manière dont il a assuré la présidence de nos travaux. Il m'est également agréable de souhaiter la bienvenue à nos collègues au sein du Comité du désarmement et de leur souhaiter un plein succès dans leur mission. Un de nos anciens collègues, l'Ambassadeur Cordero di Montezemolo, est décédé. Je voudrais associer ma délégation aux condoléances qui ont été adressées à la délégation de l'Italie, en leur priant de les transmettre à la famille de l'Ambassadeur di Montezemolo.

Toutes les délégations membres du Comité du désarmement s'entendent pour constater que la situation internationale s'est aggravée depuis la fin de la session d'été du Comité. Les avis des uns et des autres diffèrent sans doute sur les raisons d'une telle aggravation. S'il semble que nous soyons tous d'accord pour ne pas prolonger le débat sur ce point, il n'est pas inutile de souligner à nouveau les liens existants entre la course aux armements et l'aggravation de la tension internationale et, par la même, de s'interroger sur la finalité véritable du seul organisme multilatéral de négociations du désarmement qu'est le Comité du désarmement.

Périodiquement, des voix s'élèvent pour nous expliquer que, la tension internationale se détériorant, telle ou telle puissance se doit d'augmenter ses moyens de détruire ou de dissuader l'adversaire potentiel.

De la même manière, on nous assure que ce qu'il est convenu d'appeler la course aux armements n'est rien d'autre que la recherche légitime de la parité militaire.

Ma délégation a eu l'occasion de déclarer pour quelles raisons elle refusait d'admettre le caractère inévitable de la course aux armements et de la recherche de la parité ou de la supériorité militaires, qui aboutissent toutes deux à la conclusion inacceptable que tous les efforts véritables en faveur du désarmement resteront vains.

Rappelons-nous qu'il n'y a pas eu de session du Comité du désarmement sans que les délégations aient constaté une aggravation de la tension internationale. Malheureusement, les travaux de notre Comité s'en ressentent du fait que les grandes puissances militaires entretiennent la spirale sans fin de la tension internationale et de la course aux armements.

Monsieur le Président, Plusieurs dangers guettent le Comité du désarmement. Celui de la paralysie est sans doute le plus évident, puisque celle-ci consacrerait la vanité d'une négociation multilatérale sur le désarmement. Nos travaux n'ont pas atteint ce stade définitif, bien que sur différents points de l'ordre du jour, en particulier les deux premiers, les progrès enregistrés soient pratiquement nuls.

(M. Salah-Bey, Algérie)

Le second danger serait de transformer cette enceinte en une tribune chargée de relayer les attaques et les accusations d'un camp contre l'autre. Ces attitudes sont exactement le contraire de la négociation, et les échanges polémiques ne constituent pas un substitut à la négociation. Nous ne pouvons les considérer que comme un paravent derrière lequel se dissimule mal le refus d'aborder véritablement les questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour du Comité du désarmement.

La tendance dramatique à la confrontation met en évidence le blocage d'un système de relations internationales fondé sur le partage en zones d'influence entre les blocs. Cette conception, qui fait dépendre la paix et la sécurité internationales de la seule confiance entre les blocs et lie le devenir de la majorité de l'humanité à celui d'une région déterminée, ne manque pas d'avoir des conséquences directes sur les efforts en faveur du désarmement et sur les travaux du Comité du désarmement.

Le concept d'une paix internationale où toute solution de conflit doit nécessairement passer par la recherche d'ajustements entre grandes puissances est dangereux car il limite, quand il y parvient, les bienfaits relatifs de la détente à une certaine région au détriment du reste du monde.

Limitée au domaine politique, fondée sur la recherche de l'équilibre des forces, la période dite de la détente s'est révélée incapable de préserver la paix et encore moins de freiner la course aux armements. Le moins surprenant est que cette période a connu une accélération qualitative et quantitative de la course aux armements.

Chaque année nous avons assisté, impuissants, à la mise au point de nouvelles armes, toujours plus perfectionnées, plus meurtrières, plus coûteuses. La course aux armements dans l'espace et les océans prend des dimensions nouvelles, génératrices de tensions. Les technologies nouvelles en matière d'armement provoquent des changements tactiques et stratégiques dangereux qui abaissent chaque jour davantage le seuil de probabilité d'une catastrophe nucléaire. L'on semble s'éloigner davantage de l'objectif d'un désarmement général et complet, qui est à l'ordre du jour des organisations internationales depuis plusieurs décennies.

Monsieur le Président, L'existence d'arsenaux nucléaires est considéré aujourd'hui comme la menace la plus grave qui pèse sur le devenir de l'humanité. La stratégie de la dissuasion nucléaire, que l'on prétend ériger en garante du maintien de la paix et de la sécurité internationales, porte en elle les prémices d'une compétition sans fin dans le domaine de l'armement nucléaire. Loin de favoriser la détente, elle accroît la méfiance entre les partenaires et attise les divergences idéologiques entre les deux blocs. Elle sous-tend la politique des zones d'influence et nourrit la rivalité entre les blocs.

Plus absurde encore, cet immense gaspillage de ressources humaines, matérielles et financières représente une ponction gigantesque que cette politique fait subir à l'économie mondiale au détriment du développement économique et social.

S'il est vrai que l'on ne peut bâtir un système de sécurité internationale sur des arsenaux nucléaires, il est indéniable que tout progrès dans l'entreprise du désarmement créera les conditions favorables à un élargissement et au renforcement d'une détente véritable.

Monsieur le Président, En brossant un tableau plutôt sombre de la situation internationale, il ne s'agit pas pour nous de rajouter au pessimisme général, mais la gravité et le sérieux de la situation ne nous permettent pas d'ignorer les dangers qui nous menacent.

(M. Salah-Bey, Algérie)

L'angoisse et l'inquiétude devant le phénomène de la course aux armements qui fait désormais partie de notre environnement quotidien s'expriment de plus en plus sous la forme d'une prise de conscience collective de la nécessité d'éviter la catastrophe nucléaire.

Les manifestations en faveur du désarmement qui se sont déroulées dans un grand nombre de pays ces derniers mois sont les symptômes encourageants du refus d'accepter passivement les risques que fait courir à la survie de l'espèce humaine, la politique de la dissuasion nucléaire.

De l'avis de ma délégation, ce vaste mouvement de protestations sans frontières politiques, idéologiques ou géographiques ne peut être considéré comme une simple manifestation de marginaux détachés de la réalité. Il s'agit au contraire "d'une des plus grandes promesses politiques actuelles" et nous devons, quant à nous, tenir compte de ce profond et légitime désir de vivre dans un monde sans crainte permanente du cataclysme.

Cette revendication d'un désarmement réel et immédiat qui prend de plus en plus d'ampleur au sein de l'opinion publique se fait l'écho des nombreuses recommandations et résolutions des instances internationales en faveur du désarmement. Faut-il rappeler à cet égard, ainsi que l'ont fait de nombreux orateurs avant moi, que l'Assemblée générale a, lors de la dernière session, adopté une cinquantaine de résolutions sur les problèmes du désarmement ?

Monsieur le Président, Sans nul doute la session présente du Comité revêt une importance particulière, car elle se tient à la veille de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Si nous sommes d'avis que le Comité n'est pas tenu de s'acquitter de l'ensemble des tâches qui lui ont été confiées avant la deuxième session extraordinaire, nous nous demandons cependant comment le Comité du désarmement pourrait se présenter devant l'Assemblée sans être en mesure de faire état du moindre résultat significatif.

Il est indéniable que l'absence de résultats positifs réduirait considérablement la crédibilité de notre Comité et ferait naître des doutes quant à l'efficacité du mécanisme institué par la première session extraordinaire.

Pourtant ce mécanisme semblait à l'origine réunir les facteurs de succès :

*Pour la première fois, les cinq puissances nucléaires s'étaient trouvées autour d'une table de négociation,

*Le cadre de réalisation d'un désarmement global et complet était tracé dans le Document final de la première session extraordinaire, adopté par consensus. Les principes, les objectifs et les priorités étaient clairement définis,

*De nombreuses études ont été élaborées dans divers domaines du désarmement,

Aussi, comment pourrions-nous expliquer qu'après quatre années de négociations aucune des recommandations de la première session extraordinaire consacrée au désarmement n'a été réellement mise en oeuvre ?

Pour notre part, nous ne voyons malheureusement pas d'autres explications que le manque de volonté politique et de détermination des grandes puissances. Il nous apparaît de plus en plus que la volonté politique demeure, à l'étape actuelle, le facteur décisif pour la mise en oeuvre d'une négociation véritable de mesures de désarmement.

(M. Salah-Bey, Algérie)

Peut-on concevoir, en effet, qu'après trois sessions annuelles, le CD n'a même pas pu être en mesure d'entamer des négociations officielles sur les questions hautement prioritaires de l'interdiction totale des essais nucléaires et de la cessation de la course aux armements, questions qui sont à l'ordre du jour des négociations depuis deux décennies et dont tous les aspects ont été explorés :

Comment, par ailleurs, ne pas juger avec sévérité l'intransigeance de certaines puissances nucléaires, qui n'ont pas changé leurs déclarations unilatérales destinées à donner une garantie de sécurité aux Etats non nucléaires, tout en imposant à ces derniers de nouvelles obligations. Peut-on être aussi indifférents au souci de sécurité des Etats non nucléaires et particulièrement de ceux qui ont refusé de lier leur sort à l'une ou l'autre des deux superpuissances, sans que cette attitude entraîne des jugements sévères à l'égard des puissances nucléaires en cause ?

Au moment où les dangers d'une relance de la course aux armes chimiques se concrétisent, nous nous demandons aussi sur quelle logique on se base pour refuser de donner un mandat plus précis au groupe de travail des armes chimiques pour qu'il puisse négocier le texte d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Pourtant il ne nous échappe pas que grâce aux résultats obtenus par ce groupe de travail, nous sommes plus près d'un accord sur les armes chimiques que d'aucune autre mesure dont le CD est saisi.

Par ailleurs, serons-nous en mesure de présenter pour approbation à la deuxième session extraordinaire sur le désarmement un programme global de désarmement dont les éléments ont été définis par la Commission du désarmement ? Le peu de temps qui nous reste et les divergences qui subsistent ne nous poussent pas à l'optimisme, malgré les efforts déployés par les pays membres du Groupe des 21.

Ce sont là, Monsieur le Président, des interrogatoires auxquelles nous ne trouvons pas d'autres réponses que l'absence de la volonté de négocier véritablement. En réalité, et c'est ce qui est le plus déplorable, c'est que certaines puissances continuent obstinément de considérer le désarmement comme dépendant des missions qu'elles exercent à l'échelle planétaire et n'attachent aucun crédit à l'approche multilatérale.

Ma délégation a eu l'occasion de rejeter pareille conception. Elle a eu également l'occasion de souligner la responsabilité toute particulière des grandes puissances militaires pour la sauvegarde de la paix dans le monde.

Ma délégation est au contraire d'avis que le Comité du désarmement se doit d'assumer pleinement sa responsabilité dans l'élaboration des mesures de désarmement. Certes, les efforts bilatéraux ou régionaux doivent être encouragés et nous applaudissons chaque fois qu'un accord est réalisé dans ce cadre. Ces efforts ne sauraient cependant se substituer aux travaux du CD et encore moins servir de prétexte pour empêcher cet organe de négociation de réaliser sa tâche principale.

Monsieur le Président, Ma délégation est convaincue que la formule des groupes de travail spéciaux constitue le seul mécanisme pour mener des négociations de fond sur les divers points de l'ordre du jour du CD. C'est la raison pour laquelle nous considérons que les quatre groupes de travail doivent être reconduits afin qu'ils puissent reprendre immédiatement leurs travaux en vertu des mandats existants, en même temps que le Comité du désarmement examinera la question de l'élargissement de leur mandat. Nous pensons en particulier, à cet égard, au mandat du groupe spécial des armes chimiques.

Nous souhaitons fermement, par ailleurs, que le CD puisse arriver sans tarder à un consensus sur la création de deux groupes de travail chargés, respectivement, de négocier un traité interdisant les essais nucléaires et de dégager les éléments susceptibles d'arrêter la course aux armements. Il s'agit là, comme chacun le sait, de deux questions hautement prioritaires qui sont au coeur de la question du désarmement. Faut-il rappeler aussi que cette année encore, l'Assemblée générale des Nations Unies a réitéré, dans ses résolutions 36/84, 36/85, 32/92 F, son appel pour que des négociations sur ces deux questions puissent avoir lieu à titre hautement prioritaire au sein du CD lors de sa session en 1982?

(M. Salah-Bey, Algérie)

S'agissant des armes chimiques, autre question importante qui ne cède la priorité qu'aux armes nucléaires, nous sommes convaincus que grâce au remarquable travail réalisé par le groupe de travail, il est possible d'arriver à un résultat positif si tous les participants acceptent les concessions mutuelles nécessaires en ce qui concerne les questions qui restent en suspens.

Malgré le peu de progrès enregistré par le groupe de travail spécial qui discute des garanties de sécurité négatives, ma délégation estime que ce groupe doit poursuivre ses travaux, car nous sommes convaincus qu'un accord est possible pour autant que certains Etats dotés d'armes nucléaires revoient leurs positions sous l'angle de l'intérêt collectif et prennent en compte le souci de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Le Groupe de travail sur un programme global de désarmement devrait s'efforcer de parvenir à un accord global sur des mesures concrètes de désarmement par phases définies, dans un cadre chronologique déterminé. Pour être efficace, cet accord devrait envisager une formule liant les Etats en ce qui concerne la mise en oeuvre des mesures arrêtées. Ma délégation soutient fermement les propositions contenues dans le document de travail CD/223, qui nous paraît réaliste et constructif. Nous souhaitons sincèrement qu'un accord puisse être présenté à la deuxième session extraordinaire sur le désarmement aux fins d'adoption, car nous sommes certains que ce sera là un élément indispensable pour relancer la dynamique du désarmement.

Enfin, si nous n'attribuons pas à la négociation sur les armes radiologiques une priorité absolue, nous considérons que des progrès sont possibles pour autant que les positions des différents groupes soient prises en compte dans un esprit véritablement constructif.

Monsieur le Président, mon pays a toujours milité en faveur de la réduction de la tension entre les blocs, de la disparition des alliances militaires, de la recherche de solutions pacifiques aux différends qui surgissent entre les Etats. Ma délégation représente un pays non aligné et qui défend avec de nombreux autres pays le droit de l'immense majorité de la population de notre planète de bénéficier du progrès économique et social, et de vivre hors de la menace d'une guerre planétaire.

De nombreuses études ont souligné les liens de dépendance étroits qui existent entre le développement et le désarmement. Notre commune conviction est également que le désarmement et la recherche de la paix sont indissolublement liés. Malgré les difficultés et les obstacles qui empêchent une progression décisive de nos travaux, ma délégation veut espérer ardemment que les idéaux attachés à la paix entre les nations, au développement des peuples, à l'instauration d'une société internationale plus juste, l'emporteront sur les tentations de la puissance et de la domination.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez eues à l'égard de mon pays. Je donne maintenant la parole au représentant de la Birmanie, l'Ambassadeur Maung Maung Gyi.

U MAUNG MAUNG GYI (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens d'abord à exprimer la satisfaction de la délégation birmane pour la façon efficace et impartiale dont vous dirigez le Comité. Ma délégation est sûre que des progrès seront faits sous votre habile direction.

Avant d'aborder le fond de ma déclaration, j'aimerais aussi remercier les orateurs qui m'ont précédé pour les aimables paroles d'accueil qu'ils ont prononcées à mon intention et à celle de nos collègues nouveaux venus comme moi au Comité. C'est pour moi un privilège que d'assumer les responsabilités de représentants de mon pays au

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

Comité du désarmement et de participer à ses travaux qui sont si importants pour l'avenir de l'humanité entière. Malgré les nombreux obstacles que nous pourrions rencontrer et les défis auxquels nous pourrions avoir à faire face, notre espoir sincère est qu'au cours de cette session nous puissions enregistrer des progrès qui soient à la mesure du dévouement dont toutes les délégations font preuve dans nos travaux et de l'effort qu'elles déploient.

Dans tous les domaines de l'entreprise humaine, il est parfois nécessaire de faire le point de la situation. Ma délégation estime donc que nous devrions faire connaître nos vues, comme maintes autres délégations l'ont fait dans leurs interventions depuis que le Comité a commencé sa présente session, le 2 février. Cela est à notre avis d'autant plus nécessaire qu'à la présente session le Comité approche du vingtième anniversaire de sa création initiale. D'autre part, nous ne devons pas oublier qu'il nous reste peu de temps avant de rendre compte de nos travaux à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Si, rétrospectivement, nous jetons un coup d'oeil sur nos réalisations, nous sommes contraints de joindre notre voix à celles qui se sont fait entendre autour de cette table, depuis que le Comité a commencé sa présente session, pour dire que nos réalisations sont très en-deçà de nos objectifs. Ce faisant, nous ne sous-estimons pas l'importance des accords conclus jusqu'ici, car les négociations qui les ont permis ont nécessité des années d'efforts assidus. Il ne fait aucun doute qu'ils sont importants en eux-mêmes. Toutefois, il faut que nous nous mettions d'accord sur des mesures de fond touchant le désarmement afin de progresser vers l'objectif final du désarmement général et complet. Par ailleurs, nous n'oeuvrons pas dans un milieu statique. La puissance et l'ampleur de la course aux armements qui se poursuit actuellement dépassent de beaucoup les efforts déployés par le Comité en vue du désarmement et rendent notre tâche toujours plus ardue.

Bien que techniquement autonome, le Comité, en tant que seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement, est responsable devant la communauté internationale, et ses liens avec l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire des résolutions de cette dernière, sont un élément indispensable de son processus de fonctionnement. Sans les directives qui nous ont été fixées par la communauté internationale, nous naviguerions sur une mer inconnue. En minimisant l'importance des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, nous n'ajouterions rien à la valeur de nos travaux.

Le mandat que la communauté internationale a établi pour nous durant la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tel qu'il figure dans le Document final, définit une stratégie intégrée et universelle de désarmement qui jouit de l'approbation et de l'appui les plus larges dans la communauté internationale. Il nous incombe de traduire les principes énoncés dans le Document final en un programme d'action intégré. Les travaux que nous ferons ici pendant le temps qui reste avant l'ouverture de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement influenceront fortement sur les résultats de la session. Il importe que nous mettions tout en oeuvre pour tenir nos engagements, répondant ainsi aux aspirations si vives de la communauté internationale. D'autre part, nous ne devons pas oublier que l'ingrédient nécessaire et indispensable au progrès des négociations est la volonté politique des États, et que sans cette volonté, tous les efforts que nous déployons ici n'aboutiront qu'à peu de chose.

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

On a beaucoup parlé de la détérioration du climat politique international et de ses répercussions sur le désarmement. Il ne fait pas de doute qu'un climat politique favorable crée entre les Etats un sentiment de confiance mutuelle propice au succès des négociations sur le désarmement. Ce raisonnement est également valable dans l'autre sens. L'accroissement considérable de leurs arsenaux militaires auquel les grandes puissances ont procédé, faute de confiance mutuelle, est devenu, en raison du caractère même de la course aux armements et de la menace qu'elle constitue pour leurs intérêts vitaux de sécurité, le principal obstacle à l'amélioration de leurs relations mutuelles. Des résultats tangibles en matière de désarmement pourraient par contre créer des conditions favorables à l'établissement d'un climat de confiance mutuelle. La détérioration du climat politique international ne doit donc pas servir de motif pour retarder les négociations sur le désarmement, en particulier dans le domaine des armements stratégiques.

Le principal souci du monde aujourd'hui est la possibilité d'une guerre nucléaire généralisée, d'où l'importance vitale d'éviter une telle catastrophe pour assurer la survie de l'humanité. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, la menace restera suspendue sur l'humanité comme l'épée de Damoclès, et le danger d'une guerre imputable à un accident, à une erreur de calcul ou à une défaillance des communications demeurera possible car nul ne peut dire que les machines qui contrôlent ces armes et les hommes qui contrôlent les machines sont infaillibles. L'acquisition d'armes nucléaires par les Etats et leur accumulation croissante pour des motifs de sécurité, menacent la sécurité du genre humain. C'est pourquoi le désarmement nucléaire et la cessation de la course aux armements nucléaires sont au coeur du problème du désarmement. Nous ne servirons donc pas la cause de la paix et de la sécurité dans le monde en cherchant à minimiser les risques de guerre nucléaire ou à mêler à la solution des questions du désarmement nucléaire d'autres aspects du désarmement.

La limitation des éléments stratégiques des armements nucléaires est un facteur indispensable dans le processus du désarmement nucléaire. Des restrictions appréciables à la course aux armements stratégiques pourraient créer des conditions propices à la prévention du risque de guerre nucléaire et de faciliter le processus du désarmement nucléaire. La communauté internationale a placé de grands espoirs dans la ratification du Traité sur la limitation des armes stratégiques. Mais ces espoirs ne se sont pas réalisés en raison des changements d'orientation des doctrines stratégiques et des décisions qui en ont résulté au niveau politique; la profonde préoccupation de la communauté internationale se reflète dans la résolution 36/97 I adoptée à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. A sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a déclaré que des mesures effectives de désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire avaient la plus haute priorité et qu'il était essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects afin d'éliminer le risque d'une guerre mettant en jeu des armes nucléaires. Il incombe donc au Comité, à la présente session, d'examiner sérieusement cette question extrêmement importante. La création d'un groupe de travail spécial du désarmement nucléaire attendue depuis longtemps, nous fournirait un organe approprié pour conduire les négociations multilatérales sur des mesures concrètes de désarmement nucléaire.

L'interdiction des essais d'armes nucléaires est une question prioritaire que le Comité doit aussi effectivement résoudre. Les négociations internationales sur l'arrêt complet des essais nucléaires ont commencé il y a plus de deux décennies, bien avant la création du Comité et, malgré les efforts persévérants déployés ici comme dans d'autres forums, cette question a obstinément défié toute solution.

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

On avait espéré lors de la signature du Traité d'interdiction partielle des essais que cet instrument constituerait un pas vers une interdiction complète des essais, mais ces espoirs devaient rester vains puisque les essais nucléaires, en particulier par les principaux Etats dotés d'armes nucléaires se poursuivent sans répit. On a maintes et maintes fois souligné que les essais nucléaires effectués par les principaux Etats dotés d'armes nucléaires visent à perfectionner encore leurs arsenaux nucléaires. De plus, l'incidence que la prolifération verticale des armes nucléaires a sur la prolifération horizontale de ces armes est aussi un important facteur qu'on ne saurait méconnaître.

Ce qui est maintenant nécessaire pour un accord sur une interdiction des essais, c'est la volonté politique des grandes puissances nucléaires. A cet égard, il est pertinent de rappeler qu'en 1972 le Secrétaire général a déclaré que tous les aspects techniques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final. Cette déclaration a été réitérée dans la résolution 36/84 de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

Dans le passé, l'incapacité de dégager un consensus en vue de la création d'un groupe de travail spécial du Comité proposée par le Groupe des 21, a bloqué les négociations sur le fond. La responsabilité de l'arrêt des essais d'armes nucléaires incombe aux Etats dotés d'armes nucléaires, mais tous les Etats souhaitent la conclusion rapide d'un traité d'interdiction des essais. Pour une question qui suscite une préoccupation aussi universelle, il serait donc très avisé de rechercher des solutions par une approche multilatérale, et la création d'un groupe de travail spécial doté d'un mandat efficace serait des plus appropriée.

Je désire maintenant formuler quelques observations au sujet de la question que beaucoup des orateurs qui m'ont précédé ont mentionnée fort justement comme l'une des plus urgentes parmi celles dont le Comité est saisi. La communauté internationale nourrit de grands espoirs quant au genre de programme global de désarmement que le Comité présentera. Nous devons nous montrer à la hauteur de ses espoirs si nous voulons prouver notre utilité en tant que forum multilatéral de négociation efficace et justifier notre dévouement à la cause du désarmement par la solution que nous apporterons à cette question importante entre toutes. Dans notre tâche, nous devons d'abord nous rendre compte qu'il convient de concilier les approches et conceptions fondamentales afin de progresser dans l'élaboration des détails de ce qu'un programme global de désarmement devrait constituer.

A cet égard, ma délégation aimerait se joindre à d'autres représentants, en particulier ceux du Groupe des 21, pour demander instamment à toutes les parties concernées de faire preuve de volonté politique dans nos efforts communs concernant l'élaboration d'un programme global qui puisse être accepté.

Ma délégation partage l'opinion unanime du Groupe des 21 selon laquelle il serait possible d'élaborer un cadre tangible conforme aux propositions contenues dans les documents de travail présentés par le Groupe. Ce serait là un pas dans la bonne direction, si l'on tient compte du fait que ces documents ont été formulés sur la base de résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui concernent les travaux du Comité, en particulier du Document final, du rapport de la Commission du désarmement des Nations Unies et de la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement.

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

Voilà quelques-unes des réflexions dont nous voulions vous faire part au moment où le Comité commence ses travaux de cette session. Naturellement, au cours de la présente session nous développerons nos vues sur ces questions et sur d'autres points de l'ordre du jour du Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

Nous avons épuisé le temps dont nous disposions ce matin. S'il n'y a pas d'objection, je proposerai que nous suspendions maintenant la séance plénière et que nous la reprenions cet après-midi, à 15 heures.

La séance est suspendue à 12 h 55; elle est reprise à 15 heures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux.

La cent cinquante-cinquième séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Le Comité entendra les orateurs restants inscrits pour prendre la parole aujourd'hui. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Carasales.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire ma satisfaction de vous voir présider les travaux de notre Comité et vous assurer que la délégation de la République argentine entend coopérer avec vous dans la mesure du possible pour vous aider dans votre importante tâche. En même temps j'aimerais adresser mes félicitations à l'Ambassadeur Sani, d'Indonésie, pour la façon efficace et cordiale dont il a présidé nos délibérations jusqu'au commencement de ce mois. Je voudrais aussi adresser la bienvenue aux nouveaux représentants qui prennent place au Comité et leur dire que la délégation de la République argentine leur apportera sa coopération la plus totale. S'il a été agréable de formuler les souhaits qui précèdent, c'est par contre avec tristesse que j'adresserai à la délégation italienne les condoléances de ma délégation à l'occasion du décès du distingué Ambassadeur Cordero di Montezemolo. Je prie la délégation italienne de bien vouloir transmettre l'expression de ces sentiments au Gouvernement italien et à la famille de l'Ambassadeur Montezemolo.

Monsieur le Président, le débat auquel nous assistons actuellement au Comité révèle deux caractéristiques générales qui, j'en suis sûr, n'ont échappé à personne. D'une part, le débat a mis en lumière une réalité qu'il n'est pas possible d'ignorer, à savoir que dans quatre mois la communauté internationale, par le truchement de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, abordera l'examen en profondeur d'un des problèmes fondamentaux de notre temps, le désarmement, et formulera à coup sûr un jugement de valeur sur le travail effectué par l'organe spécialement chargé de parvenir à des résultats concrets dans ce domaine, le Comité du désarmement.

La seconde caractéristique révélée par ce débat est que chacun s'accorde à reconnaître la détérioration du climat politique international actuel et s'empresse de rejeter le blâme sur les uns ou les autres. Accusations et contre-accusations, critiques et répliques, se sont succédé avec une fréquence inhabituelle et ont radicalement modifié le ton des délibérations qui, en principe, devraient porter sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour ou, du moins sur les questions relevant spécifiquement de la compétence du Comité.

(li. Carasales, Argentine)

Certes, aucune des observations que je viens de faire n'est originale. Simplement, elles mettent en relief une réalité que nous ne pouvons ignorer et à laquelle nous devons faire face.

La politisation d'un débat que l'on présumerait technique n'est pas en soi un fait négatif. Le désarmement n'est pas une question susceptible d'être examinée hors du contexte dans lequel se meuvent les protagonistes de l'action internationale, et en premier lieu ceux qui, en raison de leur puissance et de leur influence, y jouent un rôle fondamental. Le désarmement et la sécurité sont les deux plateaux d'une même balance.

La perception qu'a chacun du moment international dans lequel nous vivons tous n'est pas un élément sans intérêt pour notre travail. En tout cas, elle nous dissuade de nous laisser submerger dans l'analyse des thèmes relevant de notre compétence en fermant les yeux sur la réalité qui nous entoure, et que nous devons assumer si nous voulons éviter de nous égarer dans la quête de l'impossible.

Mais si un débat politique a quelquefois son utilité, cette utilité s'évanouit s'il se prolonge dans le temps, s'il absorbe notre énergie et s'il ne cesse d'imprégner nos délibérations. Tous les représentants ou presque ont déjà exposé leur pensée, évalué les circonstances qui dominent la conjoncture internationale dans les diverses régions du monde, et jugé les situations et leurs responsables. Il serait superflu et redondant de poursuivre sur cette voie. Il n'est pas vain d'espérer qu'une fois passée cette étape peut-être nécessaire et même utile, les débats reprendront leur cours normal et nous permettront de tourner réellement notre attention vers ce qui constitue notre défi à court terme : offrir à la deuxième session extraordinaire le maximum qu'il soit possible de tirer des maigres fruits de nos activités des dernières années.

Malheureusement, il nous est impossible d'échapper à cette réalité. L'inventaire des travaux du Comité du désarmement ne nous vaudra certainement pas d'éloges. Cette constatation prend un caractère particulier de gravité dans le domaine du désarmement nucléaire.

L'urgence et la priorité de ce problème ne devraient susciter aucun doute. Si je parle au conditionnel, c'est parce que ma délégation, notamment au sein du Groupe de travail sur le programme global de désarmement, a écouté avec surprise et perplexité, certaines interprétations qui contredisent cette réalité.

Le concept même de "priorité" implique un ordre de préférence et d'importance. Assigner la priorité à une série de questions relatives aux armes nucléaires, à d'autres armes de destruction massive et aux armes classiques, y compris celles qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination; sans établir entre elles un classement hiérarchique, c'est vider de tout contenu le concept de priorité, puisque si la priorité doit être attribuée à toutes ces armes, aucune n'est réellement prioritaire.

Pour appuyer une telle position, il faut analyser en profondeur le Document final. Certes, le Document final, qui est un texte résultant d'un compromis, peut contenir certaines phrases ambiguës, mais on y trouve beaucoup d'autres phrases d'une telle clarté qu'elles ne peuvent être interprétées que d'une seule façon. Pour gagner du temps, je m'abstiendrai de les citer textuellement. D'ailleurs, nous les connaissons tous et feindre de les ignorer serait enfreindre le principe essentiel de toute analyse d'un instrument international, celui de la bonne foi.

(M. Carasales, Argentine)

Mais au-delà des priorités qu'assigne le Document final et de ce que préconisent les résolutions de l'Assemblée générale, textes qui tous font ressortir l'urgence absolue de la cessation de la course aux armements nucléaires, existe une réalité incontestable : l'humanité tout entière est préoccupée, profondément préoccupée, comme le révèle la presse quotidienne, par le risque d'une guerre nucléaire et par l'accroissement en nombre et en pouvoir destructif des dispositifs capables de la déchaîner.

Dès l'ouverture des travaux de l'Assemblée générale extraordinaire se posera le problème capital de savoir ce qu'a fait le Comité du désarmement à propos de cette question, à laquelle sont consacrés les thèmes les plus importants de son ordre du jour. Malheureusement, la réponse ne saurait être plus négative. Le Comité du désarmement n'a rien négocié jusqu'ici en ce qui concerne l'interdiction des essais d'armes nucléaires, et s'est encore bien moins préoccupé du problème plus vaste auquel se réfère le point 2 de son ordre du jour. Le Comité n'a même pas pu établir les instruments réputés les plus efficaces pour mener des négociations, à savoir des groupes de travail.

Il n'est pas possible de se leurrer. C'est là son échec le plus sérieux, qui déterminera tout jugement critique sur son efficacité. Quelle que soit l'importance intrinsèque que peuvent avoir d'autres questions dont s'occupe activement le Comité, aucune dans l'opinion publique comme dans la réalité, n'a plus d'importance que le désarmement nucléaire.

Nous espérons vivement qu'à sa présente session le Comité du désarmement pourra progresser concrètement dans ce domaine. Le Groupe des 21 s'est dépensé sans compter et a présenté des propositions par écrit pour transcrire dans les faits une préoccupation que tous veulent partager. Il n'est pas trop tard pour faire un premier pas. Faisons-le et mettons en marche ce processus de véritables négociations que la communauté internationale réclame et que notre mandat nous impose.

C'est précisément parce que "la prévention de la guerre nucléaire et la réduction des risques de guerre nucléaire sont des questions de la plus haute priorité, que l'Assemblée générale devrait examiner à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement" que l'Assemblée a adopté par consensus sa résolution 36/81 B, dont je viens de citer une partie du préambule.

C'est à la délégation argentine, associée à d'autres pays amis, qu'est revenu le soin de présenter le projet qui est devenu la résolution 36/81 B. Cette résolution - qui reprend d'autre part certaines expressions du document final - reconnaissant "la menace que l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements font peser sur la survie même de l'humanité", déclare qu'"écarter la menace d'une guerre mondiale, d'une guerre nucléaire, est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle".

"Consciente de la responsabilité particulière des Etats dotés d'armes nucléaires", l'Assemblée générale, au paragraphe 1 du dispositif de la résolution 36/81 B, "prie instamment tous les Etats dotés d'armes nucléaires de présenter au Secrétaire général, le 30 avril 1982 au plus tard ... leurs vues, propositions et suggestions concrètes visant à assurer la prévention d'une guerre nucléaire".

Au paragraphe 2 du dispositif de la même résolution, l'Assemblée adresse une invitation identique à tous les autres Etats Membres qui désirent faire de même, car tous "ont la responsabilité commune de préserver les générations futures du fléau

(M. Carasales, Argentine)

d'une nouvelle guerre mondiale"; toutefois, précisément parce qu'ils sont les détenteurs des arsenaux utilisables à cette fin, ce sont les pays nucléaires qui doivent les premiers présenter leurs suggestions et leurs propositions en vue d'empêcher la guerre nucléaire.

Le 30 avril 1982 n'est pas loin. Nous espérons fermement que les Etats nucléaires ne resteront pas sourds à l'appel que leur a adressé l'Assemblée générale et feront en sorte que la question la plus cruciale de l'époque puisse être discutée à la session extraordinaire de l'Assemblée - comme elle le sera inévitablement - et fasse l'objet d'initiatives sérieuses, viables et réellement significatives. D'autres déceptions ne pourraient être acceptées passivement.

Les résolutions 36/97 C et 36/99 de l'Assemblée générale, également adoptées par consensus, confient au Comité du désarmement de nouvelles responsabilités en matière de prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Bien qu'il y ait des priorités déjà établies et qui doivent être respectées - et auxquelles je me suis référé précédemment - le Comité du désarmement doit se saisir sans hésitation d'une nouvelle question dont l'importance est indéniable. Sans doute sera-t-il nécessaire en premier lieu de procéder à un débat pour débroussailler le chemin à parcourir, identifier les questions principales en jeu et identifier les procédures à employer, mais il est évident que l'objectif déterminant doit être la création d'un groupe de travail dans des conditions appropriées. Si la fonction du Comité est de négocier, toute question inscrite à son ordre du jour doit être considérée comme devant faire l'objet de négociations le moment venu, et pas seulement de discussions sans fin, et cette remarque vaut pour chacun des points de l'ordre du jour. L'acceptation d'un nouveau thème concernant l'espace extra-atmosphérique doit le moment venu, sans précipitation mais aussi sans retard, entraîner la mise en marche du mécanisme approprié pour entreprendre des négociations, c'est-à-dire la création d'un groupe de travail.

Nous ne sommes plus guère qu'à deux mois de la clôture de la première partie de la session du Comité. Nous n'avons manifestement plus beaucoup de temps pour soumettre quoi que ce soit de concret à l'examen de la deuxième session extraordinaire. Le moins que l'on puisse présenter est un Programme global de désarmement suffisamment élaboré et vraiment significatif. Heureusement, le Groupe de travail spécial y travaille depuis le début de janvier sous la direction experte de l'Ambassadeur Garcia Robles. Des progrès ont été réalisés, mais il reste beaucoup à faire. Nous devrions concentrer nos efforts sur cette question, car le terme de nos travaux est fixé inexorablement. Si nécessaire, le Groupe de travail ou ses groupes de contact devront disposer d'un délai additionnel pour procéder à leurs réunions. Bien que d'une façon générale on puisse discuter l'opportunité qu'il y a à ce que tous les groupes de travail aient exactement les mêmes heures de travail, quel que soit l'état de leurs délibérations, il ne fait pour moi aucun doute que le Groupe de travail sur un programme global de désarmement mérite une attention particulière.

Le moment venu il faudra revenir à l'examen des méthodes de fonctionnement du Comité. L'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas - dont je regrette beaucoup le départ du Comité, - a présenté le 2 février dernier des observations fort intéressantes sur ce thème. Je tiens à indiquer mon accord avec l'une d'elles, à savoir que le Comité devrait disposer de ressources adéquates pour assurer la distribution rapide des comptes rendus sténographiques des séances plénières.

Débat est synonyme de dialogue, et pour que le dialogue ait un sens, chaque interlocuteur doit pouvoir réfléchir sans retard sur ce qu'ont dit les autres.

(M. Carasales, Argentine)

La distribution des textes de discours par chaque orateur ne remplace pas la publication presque immédiate des comptes rendus sténographiques complets, notamment parce que tous ne distribuent pas leurs discours ou que cette distribution ne concerne que les textes préparés à l'avance, ou encore, ce qui est fréquent, ne concerne que les discours prononcés dans une langue généralement connue.

En principe, la Première Commission de l'Assemblée générale reçoit les comptes rendus de ses séances dans un délai de 24 heures. Il n'est pas excessif d'en demander autant pour le Comité du désarmement.

L'amélioration des méthodes de travail du Comité est un exercice permanent. La procédure ne remplace pas le fond, mais en facilite l'étude.

Le Comité a beaucoup à faire et doit le faire vite. Un moyen efficace de contribuer à cette tâche est d'alléger les discours; je laisserai donc de côté les autres questions, pour y revenir à d'autres séances.

Pour le moment, j'exprimerai simplement l'espoir que la présente session fournisse un apport réel à la cause du désarmement et aux travaux de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question majeure et capitale. C'est toujours dans cet esprit qu'oeuvrera la délégation de la République argentine.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, Mme Thorsson.

Mme THORSSON (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je m'excuse de prendre la parole pour la seconde fois à ce stade précoce de la session et je serai très brève. Mon intervention d'aujourd'hui est motivée par ce qu'a dit le distingué directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, M. Rostow, au sujet de la question d'un traité d'interdiction complète des essais dans la déclaration qu'il a faite au nom de la délégation des Etats-Unis, il y a une semaine. Compte tenu des vœux d'une majorité écrasante des membres du Comité du désarmement, qui demandent que le Comité constitue enfin, comme il aurait dû le faire depuis longtemps, un groupe de travail chargé de cette question, qui occupe le rang de priorité le plus élevé dans son ordre du jour, je voudrais passer en revue la partie de la déclaration de M. Rostow qui porte sur l'interdiction complète des essais.

En 1977-1978, on nous a donné à entendre que la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais pourrait être imminente. Les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui avaient engagé des négociations sur cette question pendant l'été 1977, ont tous voté, à l'automne de la même année, en faveur de la résolution de l'Assemblée générale qui établissait certains calendriers pour cette réalisation. On peut donc aisément comprendre le sentiment de déception, voire d'amertume, qu'éprouvent nombre de ceux ici présents en voyant qu'après plus de quatre années, il n'a même pas été possible de créer un groupe de travail sur cette question. Le fait que les négociations préliminaires trilatérales soient restées au point mort pendant plus d'un an et demi ajoute encore à notre déception. Le droit de veto découlant de la règle du consensus établie au Comité du désarmement joue in absurdum lorsqu'il sert à bloquer les décisions de procédure concernant la création d'organes subsidiaires chargés d'examiner des points de notre ordre du jour.

(Mme Thorsson, Suède)

Je voudrais maintenant concentrer mon attention sur ce qu'a dit M. Rostow à ce sujet dans sa déclaration d'il y a une semaine. Certes, il a affirmé la position de principe des Etats-Unis, selon laquelle l'opportunité ultime d'une interdiction des essais n'avait pas été mise en doute, mais l'unanimité avait manqué au sujet des questions d'approche et de calendrier.

Cependant, il a prononcé ensuite les paroles suivantes, qui me semblent tout à fait surprenantes : "Les limitations imposées aux essais doivent nécessairement être examinées dans le contexte du large éventail des questions nucléaires". Cette déclaration signifie-t-elle que la position des Etats-Unis consiste à refuser d'entreprendre des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais, si ce n'est dans le contexte du désarmement nucléaire et en tant que corollaire de celui-ci ? Dans l'affirmative, la proposition des Etats-Unis aurait-elle pour objet de fusionner les points 1 et 2 en un seul point, dans l'ordre du jour du Comité pour 1982 ? Je suis heureuse de noter que cette proposition a été retirée; pour sa part, la Suède s'y serait déclarée fermement opposée. Devant l'opposition prolongée des Etats-Unis à la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un traité d'interdiction complète des essais et compte tenu de la phrase que je viens de citer, on peut aisément prévoir ce qui serait arrivé si le Comité du désarmement avait adopté la proposition des Etats-Unis. La question de l'interdiction complète des essais se serait enlisée dans le marais des problèmes particulièrement complexes relatifs aux armes nucléaires et n'aurait pas refait surface avant que nous n'ayons atteint le millénaire du désarmement nucléaire complet.

Certes, M. Rostow ajoute ensuite qu'"une interdiction complète des essais nucléaires demeure un élément dans la gamme complète des objectifs à long terme des Etats-Unis en matière de limitation des armements". Je note les mots "à long terme", car les Etats-Unis se sont associés aux nombreuses décisions visant à donner la plus haute priorité à un traité d'interdiction complète des essais dans l'ordre du jour du Comité. En outre, on voit mal comment on peut concilier le fait de mettre dans un même sac le traité d'interdiction complète des essais et le "large éventail des questions nucléaires" avec les engagements ayant force juridique obligatoire pris par les Etats-Unis à l'égard d'un tel traité, qui ressortent par exemple du deuxième alinéa du préambule du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, lequel est ainsi conçu :

"Cherchant à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais, déterminés à poursuivre les négociations à cette fin ..."

On peut également citer le dixième alinéa du préambule du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires de 1968, qui est ainsi conçu :

"Rappelant que les Parties au Traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau ont, dans le Préambule dudit Traité, exprimé leur détermination de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et de poursuivre les négociations à cette fin ..."

(Mme Thorsson, Suède)

Rien, dans ces textes ayant force juridique obligatoire, qui ont été signés et ratifiés par les Etats-Unis, ne lie le traité d'interdiction complète des essais au "large éventail des questions nucléaires". Au contraire, il y est explicitement indiqué qu'il convient de rechercher la conclusion d'un tel traité en ne prenant en considération que ses mérites intrinsèques. Les Etats-Unis n'ont pas abrogé ces alinéas du préambule et n'ont pas annoncé qu'ils avaient l'intention de leur donner une nouvelle interprétation moins contraignante; par conséquent, à mon avis, ils sont engagés en faveur de négociations multilatérales sur un traité d'interdiction complète des essais, compte tenu des seuls mérites intrinsèques de celui-ci.

Permettez-moi de noter avec quelque surprise que M. Rostow, dans sa déclaration, m'a aucunement tenu compte de l'aspect "non prolifération" du traité d'interdiction complète des essais. J'aurais cru que le risque de prolifération nucléaire était l'une des principales préoccupations dans ce domaine.

En outre, l'un des arguments avancés dans le passé contre la création au Comité d'un groupe de travail sur un traité d'interdiction complète des essais était l'inutilité et la difficulté de procéder à des négociations multilatérales parallèlement aux négociations préparatoires trilatérales. Cet argument est maintenant sans valeur, puisque les négociations trilatérales sont au point mort depuis un an et demi, comme je l'ai indiqué précédemment. En fait, le Comité du désarmement se trouve dans une situation absolument inacceptable : le point de son ordre du jour qui présente la plus haute priorité ne fait l'objet d'aucune négociation où que ce soit, et cela depuis assez longtemps déjà.

Deux membres du Comité du désarmement ont paralysé les efforts accomplis par cet organe composé de 40 nations pour remplir les obligations qui lui incombent en vertu de son mandat et de son ordre du jour. Ils défient une opinion publique mondiale sans cesse plus puissante en refusant obstinément de répondre à la plus raisonnable de toutes les exigences, qui voudrait que cet organisme soit à la hauteur de ses devoirs et de ses engagements.

Je crois, Monsieur le Président, que pour la plupart des gouvernements représentés dans cette salle, la situation actuelle est totalement inacceptable.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie. Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est close. La Pologne a demandé la parole; je la donne donc à l'Ambassadeur Sujka.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais faire une très brève déclaration en ma qualité de coordinateur du groupe de pays socialistes. Comme je l'ai annoncé au cours de notre dernière réunion officielle, ma délégation est en train de préparer un document de travail contenant quelques considérations au sujet de l'organisation des travaux du Comité du désarmement au cours de la présente session, et je voudrais faire consigner au compte rendu que le groupe de pays socialistes sera très bientôt en mesure de remettre ce document au secrétariat.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Dans la négative, je me propose maintenant de lever la séance plénière et de convoquer dans cinq minutes une réunion officielle du Comité en vue de poursuivre notre examen des questions d'organisation qui sont encore pendantes.

La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le jeudi 18 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 15 h 50.

DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL

DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL